

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL DE VILLARS

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL

DE VILLARS

PUBLIÉS D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ET ACCOMPAGNÉS

DE CORRESPONDANCES INÉDITES

PAR M. LE M[is] DE VOGÜÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME QUATRIÈME



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC XCI

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition des Mémoires du maréchal de Villars, *préparée par* M. le Mis de Vogüé, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, *le* 30 *décembre* 1891.

Signé : Lud. LALANNE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL DE VILLARS

1713 (*suite*). On n'a rien dit, ci-devant, de tout ce qui se traitoit entre le maréchal de Villars, le baron de Hundheim et le sieur Becker, ministre de l'électeur palatin[1], qui tous deux pressoient le maréchal de s'expliquer sur plusieurs propositions qu'ils faisoient pour la paix. Il leur dit que ces diverses conférences étoient absolument inutiles ; qu'il leur avoit déclaré que le roi lui faisoit l'honneur de le charger de traiter de la paix ; qu'ils disoient eux-mêmes que le prince de Savoye avoit la même commission de l'empereur ; que le roi lui avoit mandé qu'il lui enverroit des pleins pouvoirs, dès qu'il seroit informé que l'archiduc auroit donné les siens (car il est à remarquer que le roi ne donna le

1. Nous avons déjà dit ci-dessus (t. III, p. 194-199) que Beckers était un simple agent de l'administration électorale, et que le baron de Hundheim seul était ministre. Nous avons aussi essayé ailleurs (*Villars d'après sa correspondance*. Paris, 1888, chap. VIII) de donner une analyse exacte des négociations dont Villars commence ici le récit. Nous nous abstiendrons donc de discuter ici les points qui seraient en contradiction avec la correspondance officielle, nous bornant à renvoyer le lecteur à notre travail. Il consultera aussi avec fruit l'ouvrage de M. le marquis de Courcy, *la Coalition de 1701*, où sont reproduites la plupart des pièces les plus importantes.

titre d'empereur à l'archiduc qu'après la signature de la paix). Enfin, la prise des villes, forts et châteaux de Fribourg détermina tout. Le prince de Savoye manda qu'il avoit tous les pouvoirs nécessaires, et l'on convint, comme il a été dit, de se rendre à Rastatt le 26 novembre.

Il fut réglé que les deux généraux ne conserveroient chacun pour leur garde que cent maîtres et cent hommes de pied, et que les princes et généraux qui voudroient venir passer quelques jours à Rastatt auroient la liberté de s'y rendre. Mais comme, dans les commencements, tout ce qu'il y avoit de principal dans ces deux grandes armées désiroit se trouver à l'ouverture des conférences, M. le prince Eugène manda qu'il ne le permettroit qu'à cinq ou six des principaux généraux de l'empereur, savoir : le prince de Dourlac[1], le duc d'Aremberg[2], les généraux Falguestein[3] et Konigseck[4].

Le maréchal de Villars donna la même permission au prince de Rohan, au comte Dubourg, à MM. de Châ-

1. Charles-Guillaume de Bade-Durlach (1679-1738), chef de la branche cadette des margraves de Bade.

2. Léopold-Ch.-Ph.-J., duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy (1690-1754), servit avec distinction sous le prince Eugène dans toutes ses campagnes, de 1706 à 1733. Feld-maréchal en 1737, il prit une part brillante à la guerre de la succession d'Autriche.

3. Comte Falkenstein, général de cavalerie.

4. Lothaire-J.-Dom., comte de Kœnigsegg (1673-1751), avait fait toutes les campagnes de la guerre de la succession; il devint feld-maréchal (1723), ambassadeur à Paris (1717), à la Haye (1724), à Madrid (1725), perdit contre l'armée franco-espagnole la bataille de Guastalla (1733), commandait le corps autrichien à Fontenoy (1745) où il fut blessé, et termina sa carrière à Vienne comme *conferenz minister*.

tillon, Contade, Belleisle et Saint-Fremont. Il arriva le 26 à quatre heures après midi, et le prince de Savoye une demi-heure après. Dès que le maréchal de Villars apprit qu'il arrivoit, il alla au-devant de lui, au haut du degré, lui faisant des excuses de ce qu'un estropié ne pouvoit descendre. Ils s'embrassèrent tous deux avec les sentiments d'une ancienne et véritable amitié, que les longues guerres et les différentes actions n'avoient pas altérée.

Le maréchal de Villars mena le prince Eugène dans son appartement, et, un quart d'heure après, ce prince vint rendre visite au maréchal de Villars. Il demeura chez lui une demi-heure, et, après être retourné quelque temps chez lui, il revint chez le maréchal et lui dit, les visites de cérémonie rendues : « J'avois impatience de rendre celle d'amitié, et j'aurois été bien fâché que vous eussiez pu me prévenir dans celle-là ; » ajoutant que, puisqu'ils étoient si voisins, il ne pouvoit pas être plus longtemps sans en profiter.

Ils réglèrent ensuite leur journée, de manière qu'ils dînoient alternativement l'un chez l'autre, avec les principaux des deux partis, et que, tous les soirs, ils avoient un jeu.

Les premiers jours, ce fut au piquet, où le maréchal avoit gagné beaucoup d'argent au prince Eugène, à Vienne. Dans les commencements, la fortune favorisa le maréchal, à Rastatt, mais, comme la fortune au jeu peut à la fin produire quelque altération, le maréchal ne voulut plus jouer au piquet, et l'on convint d'un petit brelan très médiocre, qui se faisoit sur les six heures du soir chez le maréchal de Villars.

Son appartement étoit le plus grand et le plus com-

mode. Le prince Eugène désira celui de la droite, parce que tout ce qui lui arrivoit de l'Empire entroit chez lui, de même que ce qui venoit de France entroit chez le maréchal de Villars sans passer dans les logements l'un de l'autre. Ainsi, les Impériaux et Allemands tenoient toute la droite du château et de la ville, et les François tenoient toute la gauche.

Dans les premières conférences, le prince Eugène dit très naturellement au maréchal de Villars que l'empereur vouloit sincèrement la paix, mais qu'il étoit obligé aux égards convenables avec l'Empire ; que, pour lui, il étoit persuadé que, si du côté de son maître on n'avoit eu d'autre objet que d'amuser, un autre que lui auroit été chargé de la commission, et cela étoit d'autant plus vraisemblable que le prince de Savoye, comme le plus ancien conseiller d'État, étoit naturellement premier ministre, qu'il n'y avoit que ces seules commissions sérieuses et importantes qui pussent le porter à vouloir s'éloigner de son maître.

Les premières conférences furent si vives et si sérieuses de part et d'autre, quoique toute la politesse et tous les termes de respect et de vénération fussent employés réciproquement pour le roi et pour l'empereur, que l'on auroit pu penser que ces deux généraux n'auroient pas été deux jours ensemble.

Le prince Eugène dit que les ministres de l'électeur palatin avoient toujours fait entendre que les premières avances pour la paix venoient du côté de la France. Le maréchal répondit que l'on s'en rapportoit à la probité du baron de Hundheim, qui, ayant désiré de se rendre auprès du maréchal de Villars où le s[r] Becker, autre ministre de l'électeur palatin, étoit depuis les premiers

jours de la campagne, il leur avoit été permis d'y venir, mais en leur déclarant hautement que jamais le roi n'abandonneroit les intérêts des électeurs de Bavière et de Cologne, et qu'il ne feroit point de paix que les dernières conquêtes ne lui demeurassent ; que ces discours avoient sans doute passé à la cour de Vienne, et que, si elle avoit trouvé les propositions inadmissibles, apparemment les conférences n'auroient pas commencé.

Les intérêts de Mme des Ursins[1] furent rejetés avec beaucoup de dédain par le prince de Savoye, et, autant il avoit de politesse dans sa conversation, autant marquoit-il de hauteur pour la dignité de son maître.

Pour le maréchal de Villars, il évitoit ce qui paroissoit uniquement hauteur, et s'en tenoit à la fermeté.

Quant à ce qui concernoit Mme des Ursins, le prince Eugène dit au maréchal : « Si le roi d'Espagne demandoit une souveraineté pour un premier ministre ou pour un général auquel il eût d'aussi grandes obligations qu'à vous, l'empereur n'en seroit pas surpris, mais de la demander pour cette dame, vous me pardonnerez de vous en faire paroître mon étonnement. »

Il arriva deux ou trois fois que le prince de Savoye dit : « Nous n'avons qu'à nous séparer. » — « C'est au moins, » dit le maréchal de Villars, « une grande satisfaction pour moi d'avoir passé deux jours avec l'homme

1. On sait que la célèbre *camerara-major* de la reine Marie-Louise d'Espagne, l'énergique et utile confidente de Philippe V, Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins, avait obtenu des deux rois qu'une des conditions de la paix fût la création, dans les Pays-Bas, d'une principauté indépendante dont elle aurait eu la souveraineté sa vie durant.

du monde pour lequel j'ai l'attachement le plus vif. » Quand on parloit des moyens de soutenir la guerre: « Ils vous manqueront assurément, » disoit le prince, « pour nous, je vous assure que nous la commençons toujours sans argent. » A cela, le maréchal de Villars répondit : « Pauvres états de l'empire, on ne vous demande pas votre avis sur de tels projets! La France du moins n'a guère mis la nappe. »

Le 3 décembre, le maréchal dépêcha un courrier au roi, pour le supplier que ses intentions fussent clairement marquées, en sorte qu'en demandant plus qu'on ne pouvoit obtenir il ne fût pas obligé de rompre légèrement, et que, sur les articles, il fût dit positivement : Article que l'on doit ménager, article sur lequel on doit rompre plutôt que de se relâcher.

Cependant le prince de Savoye n'éloignoit aucune troupe, et laissoit toutes celles qui étoient sous ses ordres à portée de se rassembler en quatre jours. Sur cette disposition, le maréchal de Villars conserva aussi un grand nombre de troupes sur la Lutter. Le 5, il manda au roi que les dix premiers jours des conférences s'étoient passés à paroître d'un moment à l'autre près de se séparer, et qu'enfin, insistant avec force sur la conservation des dernières conquêtes, comme sur le rétablissement entier des électeurs, et le prince Eugène les refusant totalement, il étoit convenu cependant que l'on traiteroit sur la base de la paix de Riswick.

Sur tout le reste, il fut dit que l'on attendroit des ordres ultérieurs des cours de France et de Vienne. Dès ce jour là, il ne fut plus question de séparation si subite, et l'on travailla sur le plan de la paix de Riswick.

Un des articles sur lesquels le maréchal de Villars insista le plus étoit le dédommagement des électeurs. « Mais, » répondit le prince de Savoye, « demander le rétablissement des électeurs, et en même temps des dédommagements qui ne se peuvent jamais prétendre en faveur de princes qui ont attaqué l'empereur et l'Empire, c'est vouloir rompre. Ainsi il vaut mieux que ce soit aujourd'hui que demain. » Il ajouta que l'électeur de Saxe, qui avoit moins manqué à l'empereur que l'électeur de Bavière, son gendre, n'avoit jamais pu être rétabli; que l'électeur palatin, dans le temps que les armées de France et de Suède partageoient l'Empire, n'avoit pu de même obtenir son rétablissement qu'en perdant le haut Palatinat, et en créant un huitième électorat.

Sur cela, le maréchal prit la liberté de mander au roi que sa gloire étant pleinement satisfaite par le rétablissement entier des électeurs et par la cession de Landau fortifié, il lui paroissoit plus juste de songer aux intérêts de Sa Majesté, que de faire des demandes qui paroissoient contre la dignité de l'empereur et de l'Empire, et que, s'il étoit possible de lui donner la loi, espérance sur laquelle on ne pouvoit entièrement compter, il falloit retirer des avantages considérables pour le roi et pour la France. On verra mieux tout ce détail important par la lettre même du maréchal.

Lettre du maréchal de Villars au roi, du 5 décembre 1713.

Sire,

Voici la dixième journée qui se passe en disputes fréquentes, et très vives, entre M. le prince Eugène et moi, ne voulant, de ma part, discuter aucune matière que préalablement Landau fortifié ne soit laissé à Votre Majesté, et M. le prince Eugène

déclarant que, ses instructions portant une exclusion entière de cet article, il ne peut consentir à le passer.

Enfin, dans la journée d'hier, le baron de Hundheim ayant souvent parlé à l'un et à l'autre, il fut dit que, sans Landau, il n'y avoit de ma part aucun consentement à la paix, mais, qu'en attendant les résolutions de la cour de Vienne sur cet article, on pouvoit traiter les autres pour ne pas perdre un temps précieux, et nécessaire à l'entière consommation de l'ouvrage. Ainsi donc, nous avons traité sur la base de la paix, et la cour de Vienne consent que cette base soit le traité de Riswick, comme j'en ai l'ordre de Votre Majesté.

Cet article a été bientôt convenu, bien entendu que c'est la paix de Riswick dans son tout, et qu'en attendant les ordres de Vienne, je compterai toujours sur Landau et le Fortlouis fortifié.

Sur les électeurs, M. le prince Eugène passe la restitution totale de celui de Cologne. Je la demande pareille pour l'électeur de Bavière, et cet article ne fera pas de difficulté; il n'est pourtant pas entièrement passé, parce que je demande un dédommagement des infractions faites au traité d'Ilbersheim. Le prince Eugène soutient toujours qu'il prouvera que ces infractions ont commencé par les Bavarois, et que même il n'y a qu'une seule année à demander à l'empereur, puisque le ban de l'électeur de Bavière confisque tous ses biens. Du reste, il m'a dit dans la conversation que tous les meubles de ce prince étoient encore dans les mêmes lieux, mais que l'on ne consentiroit jamais à aucun dédommagement, quel qu'il pût être.

Comme, dans les instructions de Votre Majesté, ce dédommagement est mêlé avec les affaires de Mantoüe et le marquisat de Burgaw, je n'ai pu répondre décisivement, non plus que sur la demande que fait le prince de Savoie à l'égard des états d'Italie, qui est que, la chambre de Weslar et le conseil aulique étant les seuls juges naturels et compétents des fiefs de l'Empire, c'étoit à ces tribunaux à juger les légitimes appartenances de ces fiefs.

Quant aux fortifications d'Orbitelle et de Portolongone, j'ai seulement dit que ces articles n'empêcheroient pas la paix lorsqu'on seroit d'accord sur tous les autres.

Pour ce qui regarde Sabionette, le prince Eugène est convenu

que c'étoit une matière différente des autres, et que c'étoit un point à discuter. Il est sans comparaison mieux instruit de toutes ces affaires que moi. Premièrement, parce que, étant comme premier ministre de l'empereur, il est informé de tout. En second lieu, c'est que, s'étant toujours trouvé à la Haye et à Utrecht dans le temps des négociations, il n'ignoroit aucun des détails. Cependant, Votre Majesté peut compter que je ne ferai pas de faute manque d'instruction, sachant fort bien m'arrêter tout court en attendant ses ordres.

Je joins ici un mémoire assez long, bien que j'aie déclaré au prince de Savoye que je n'aurois pas l'honneur de l'envoyer à Votre Majesté. Mais le résultat de tout ce qui s'est passé hier est que je crois la paix faite, si Votre Majesté se contente de Landau fortifié et de la barrière du traité de Riswick, y comprenant les fortifications du Fortlouis, qui sera, je crois, le seul dédommagement de Fribourg, quoique j'insiste toujours sur les premiers dédommagements qu'elle m'a fait l'honneur de me prescrire, et sur le rétablissement total, et sans nulle restriction des deux électeurs. Je crois aussi que M. le prince Eugène s'opiniâtrera sans démordre à tout autre dédommagement pour Fribourg, et je prendrai la liberté de dire à Votre Majesté que, dans le commencement de la campagne, on ne s'attendoit pas à une paix si avantageuse, qui, laissant une bonne frontière à Votre Majesté, porte sa gloire, celle de son gouvernement et celle de la nation au plus haut point.

J'ose supplier encore Votre Majesté de me donner ses ordres précis, selon que j'ai déjà eu l'honneur de les lui demander, sur les articles qui doivent me faire rompre, supposé qu'on ne les passe point.

Je n'obtiendrai rien pour Mme des Ursins, ni pour le prince de Ragotski, et, pour ce qui regarde les états d'Italie, l'empereur voudra certainement que leurs différends soient réglés par les juges naturels.

Je ne parle point des dédommagements que la maison d'Autriche donnera à l'électeur palatin. Comme il ne les prétend que d'elle, ce n'est pas à moi à les disputer. J'ai cependant eu l'honneur de demander des ordres à Votre Majesté pour savoir d'elle si je dois m'opposer jusqu'à rompre, en cas que ce prince

prétende la dignité royale avec l'île de Sardaigne. Il est certain que la justice veut absolument qu'il ne soit pas dégradé pour avoir été fidèle à l'empereur et à l'Empire.

Je dois ajouter que le prince Eugène m'a dit qu'il ne suffisoit pas de faire une ferme et solide paix entre nos maîtres, mais qu'il pourroit fort bien arriver que, dans la suite, leur liaison mutuelle pourroit leur être fort utile.

J'ajouterai encore au sujet de la demande de faire insérer dans le présent traité celui de Votre Majesté avec le roi de Sicile, fait en dernier lieu à Utrecht, et même celui de ce prince avec l'empereur Léopold, en 1703, que le prince Eugène m'a dit : « Est-il possible que le duc de Savoye veuille faire insérer dans le même traité deux des siens entièrement opposés l'un à l'autre ? Il n'y a qu'à les lire pour en voir la contradiction. Par le premier, il nous procure la Sicile ; par le second, il nous l'ôte sans pouvoir donner aucune raison de cette diversité. »

Je supplie donc Votre Majesté de me faire l'honneur de me mander si, dans le traité à faire, il faudra suivre mot à mot celui de Riswick, c'est-à-dire le faire copier.

J'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté sur le mémoire de M. le prince Eugène que, dans celui que j'ai dicté devant lui à son premier secrétaire, j'ai fait, suivant les instructions de Votre Majesté, les plus hautes demandes, comme c'est l'usage dans l'ouverture des conférences pour une négociation.

Afin que ce courrier puisse porter quelque chose de plus décidé à Votre Majesté, j'ai prié M. le baron de Hundheim de revenir ce matin chez moi. Il y est revenu en sortant de chez M. le prince de Savoye, qui m'a mandé, par lui, qu'il ne s'étoit pas rendu sur Landau par des ordres précis. Le baron lui a dit : « Lorsque vous avez reçu ces ordres, l'empereur ne comptoit pas sur la perte de Fribourg et de tous les forts, et il ne faut pas s'attendre qu'une telle conquête rende la France plus facile. »

Enfin donc, le prince Eugène m'a fait dire qu'il auroit voulu être en état de convenir de Landau en même temps que de la restitution des électeurs, et même de la paix de Riswick en entier. Cependant, sire, je ne me suis pas encore rendu, demandant plus que le Fortlouis pour Fribourg. Et, de son côté, le prince Eugène déclare que ces retardements de sa part ne sont

pas pour rendre la paix plus difficile, mais par des égards que l'empereur doit à l'Empire.

J'ai donc l'honneur de répéter à Votre Majesté que je crois la paix faite moyennant la paix de Riswick en entier et la restitution totale des électeurs, si Votre Majesté laisse les affaires d'Italie dans l'état contenu dans cette lettre, et non dans le mémoire ci-joint et que j'ai dit que je n'enverrois pas à Votre Majesté.

Le prince de Savoye, je prends la liberté de le redire à Votre Majesté, déclare positivement que la demande des privilèges de Barcelonne étoit une condition sans laquelle il ne concluroit rien. J'ai répondu que j'ignorois si Votre Majesté voudroit faire des offices sur ce sujet auprès du roi son petit-fils, mais que, selon moi, on ne pouvoit lui demander rien de plus. J'ose la supplier encore une fois de m'honorer d'ordres précis, puisqu'au retour du courrier il faudra conclure et signer ou rompre.

Sur l'article de M. le duc de Lorraine, j'ai répondu que ce prince n'ayant eu aucune part à la dernière guerre, je n'ai aucun ordre sur ce qui le regarde, et que je suis persuadé qu'on s'en tiendra, sur ce qui le concerne, à la paix de Riswick.

J'ai déclaré que M. le duc d'Hanover seroit reconnu en qualité d'électeur; que, quant à l'article des Pays-Bas, je ne croyois point que Votre Majesté voulût rien changer à ce qui a été réglé par le traité d'Utrecht entre elle et les Hollandois.

Sur le refus que fait M. le prince de Savoye qu'il soit renoncé de part et d'autre par le roi d'Espagne et par l'archiduc aux titres des états que l'on ne possède point, j'ai dit qu'il me paroissoit que chacun les pouvoit conserver, à condition que cela ne pourroit causer aucun sujet ni prétexte à une nouvelle guerre, etc.[1].

Dans le cours des entretiens, le prince Eugène dit qu'il avoit fait mettre au conseil de guerre les officiers qui avoient si mal défendu la demi-lune de Fribourg; que le gouverneur devoit souffrir l'assaut, et

1. Le mémoire d'Eugène, annexé à cette dépêche, a été analysé dans *Villars d'après sa correspondance,* II, 66.

faire plutôt tuer 4,000 ou 5,000 hommes que de les abandonner. Il est certain, en effet, que l'assaut pouvoit nous coûter cher. C'étoit le seul bon parti pour les ennemis. Mais l'usage de soutenir des assauts au corps de la place s'étoit perdu, chez eux comme chez nous, et il en faut convenir à leur honte comme à la nôtre. « Je l'avois bien ordonné, » ajouta le prince Eugène, « et moi aussi, » répliqua le maréchal, « et très publiquement, au gouverneur d'Exilles dont la lâcheté sauva l'armée du duc de Savoye. »

Le 12 décembre, le maréchal de Villars écrivit à Mme de Maintenon que, comme il n'y avoit jamais eu de monarque si puissant que le nôtre, jamais aussi il n'y avoit eu de connétable, ni peut-être même de général, à remonter vers les siècles les plus reculés, qui eût été honoré de commandement d'armées si considérables, pendant tant d'années, dans des circonstances plus dangereuses, ni qui en fût sorti plus heureusement; qu'il savoit que le maréchal de Boufflers, qu'elle honoroit de ses bontés, avoit demandé l'épée de connétable, et que la différence des services et des succès pouvoit lui permettre la même liberté.

Cependant, les dépêches du roi du 8 et du 9 décembre ayant été apportées par un courrier, les nouvelles propositions pour l'électeur de Bavière[1] parurent très propres à rompre sur-le-champ toute négociation, et le prince de Savoye fit dire par le baron de Hundheim que ces changements continuels marquoient plutôt un

1. Le roi, choqué par le ton du mémoire d'Eugène, révoquait ses instructions conciliantes du 7 et demandait pour l'électeur de Bavière, outre son rétablissement, un *dédommagement* tel que la Sardaigne, ou les Pays-Bas, ou le Luxembourg et le titre de roi.

dessein d'amuser qu'une envie sérieuse de finir; que les bruits qui se répandoient dans l'Empire tendoient à persuader que lui[1] et moi ne nous étions assemblés que pour partager l'Empire, régler une guerre de religion, détruire les protestants, et que de tels bruits pouvoient faire perdre des amis à l'empereur, sans diminuer le nombre de ses ennemis; ainsi, que si je persistois à demander la Flandre pour l'électeur de Bavière, il partiroit le jour d'après.

Le maréchal de Villars écrivit donc très fortement au roi, et plus librement à M. Voysin, sur la certitude apparente que toute la négociation seroit rompue si l'on soutenoit les folles et injustes prétentions de l'électeur, qui, outre la restitution entière de ses états et de ceux de l'électeur de Cologne, vouloit des sommes immenses de l'empereur et de l'Empire, pour les punir de s'être défendus contre lui qui les avoit attaqués en prenant Ulm, et demandoit encore que la Flandre lui fût cédée. Le maréchal avoit déjà fait remarquer à M. Voysin la différence qu'il y avoit entre les propositions de paix qui se traitoient à Rastatt et celles de la Haye apportées par M. de Torcy, encore plus de celles qui furent envoyées à Gertrudemberg par le cardinal de Polignac et le maréchal d'Huxelles.

Lettre du maréchal de Villars à M. Voysin, ministre et secrétaire d'État de la guerre, le 16 décembre 1713[2].

Vous ne voulez donc point de paix! Monsieur, à la bonne heure! Je ne puis rien ajouter à la copie que vous trouverez ci-jointe.

1. L'auteur a oublié qu'il ne se mettait pas personnellement en scène, et a écrit cette phrase au style direct.

2. L'original se trouve au dépôt de la guerre, vol. 2561, n° 68.

Le prince Eugène est persuadé qu'il y a une cabale de cour, qui veut principalement m'empêcher de la signer, et ne sauroit comprendre que l'on ne se contente pas des conditions proposées. Il ne se relâchera assurément pas. Mais, en vérité, qu'est-ce que le roi veut de plus pour sa gloire que le rétablissement entier d'un prince qui a mis l'Empire à deux doigts de sa perte, et qui même le pouvoit renverser, s'il avoit suivi mes conseils? Il nous a bien porté malheur depuis. Dieu veuille qu'il ne nous en porte pas davantage!

Comme ce courrier, selon les apparences, nous trouvera séparés à son retour, je crois que je n'ai d'autre parti à prendre que de me rendre à la cour. Je suivrai la route de Metz, et je vous assure, Monsieur, que j'aurois bien voulu y être retourné droit de Fribourg.

Je ne mettrai pas dans la lettre de Sa Majesté ce que le prince Eugène vient de me dire, que par estime, amitié pour moi, et persuadé que je voulois véritablement la paix, il demeureroit encore sept jours, qu'après cela, il partiroit, si nous ne finissions sur les conditions proposées, et que, les conférences rompues, il n'y avoit que la destruction d'un des partis qui pût donner la paix. Pour moi, Monsieur, je ne crois pas que certaines gens mentent toujours. Ce n'est ni mon caractère ni celui de l'homme avec lequel je traite, et il n'y a à cela qu'à rompre ou conclure.

Si les principaux points sont passés, les affaires d'Italie ne doivent pas empêcher la paix générale, et je ne compte pas d'y beaucoup gagner. Je m'attendois à des remerciements de conditions aussi glorieuses et avantageuses, et je vois que des bagatelles perpétuent la guerre. Je vous supplie, Monsieur, de me renvoyer sur-le-champ le meilleur courrier que vous ayez, car sept jours sont bientôt passés.

Dans ce moment, le prince Eugène m'a dit peut-être que l'Angleterre, ou pour mieux dire un de ses ministres, trouble la paix. Je sais que l'électeur de Bavière a fait offrir 400,000 écus à milord Strafford s'il peut être le maître de la négociation, et lui faire avoir les Pays-Bas, et il m'a assuré que M. de Strafford feroit tous les efforts imaginables pour troubler. Mais comptez encore une fois, Monsieur, que la paix sera faite ici ou rompue pour toujours. J'ai l'honneur, etc.

Il faut savoir et dire ici qu'il y avoit une petite cabale à la cour qui désapprouvoit la paix, toute glorieuse qu'elle étoit, parce que le maréchal de Villars la traitoit. Le marquis de Torcy étoit peiné de la part qu'il savoit que M. Voysin y avoit. Le maréchal de Villars écrivit très fortement à M. de Torcy qu'il n'avoit pas désiré d'être chargé de la négociation, et que, si on la croyoit mal conduite, il n'y avoit qu'à y envoyer un autre. Ses lettres à M. Voysin sur cela étoient aussi très vives; il crut devoir écrire de même à Mme de Maintenon, et ses lettres eurent l'effet qu'il devoit raisonnablement en attendre.

Enfin, le courrier du roi arriva, et Sa Majesté parut très contente des points principaux sur lesquels on convenoit de la paix[1].

M. de Torcy fit même des excuses au maréchal de Villars, et l'assura que c'étoit très injustement qu'on le vouloit brouiller avec lui.

Après l'article du rétablissement entier des électeurs et celui de la cession de Landau fortifié, il restoit plusieurs autres difficultés importantes. L'empereur demandoit le rétablissement de tous les privilèges des Catalans comme un point auquel son honneur étoit attaché, puisqu'il ne pouvoit consentir que des peuples qui s'étoient sacrifiés pour lui pussent lui reprocher de les avoir abandonnés.

Le roi d'Espagne, qui prenoit à la cour les intérêts

1. La lettre du 22 décembre est insérée dans *Villars*, etc., II, 79. Le roi s'y montre plus résigné que satisfait. Quant à la valeur des *excuses* de Torcy, on en jugera par les termes de la lettre que nous avons reproduite à la page 82 du même volume.

de Mme la princesse des Ursins, vouloit lui donner le duché de Limbourg.

Mme d'Elbeuf demandoit près de deux millions très légitimement dus par le feu duc de Mantouë.

Le duc de Saint-Pierre[1] prétendoit la principauté de Sabionette et le roi ordonnoit de demander le marquisat de Viadana pour le marquis de Sainte-Croix[2]; sur quoi le prince de Savoye dit au maréchal : « Savez-vous bien que ce petit présent que vous demandez de l'empereur pour le marquis de Sainte-Croix vaut près de 40,000 écus de revenu? » — « Si cela est, » répondit le maréchal, « je ne le demande plus, je vous conseille de le prendre pour vous. Je sais que vous avez pu en avoir de plus considérables, et que celui qui a donné l'Italie entière à l'empereur, au moins le Milanais, Naples, la Sicile, la Sardaigne, et qui a rétabli le duc de Savoye, pouvoit espérer beaucoup mieux sans comparaison. Mais je ne vous connois aucune retraite. Vos palais de Vienne n'en sont pas une, ni votre île du Danube avec le comté de Baraniavar. Quoiqu'il soit très constant que vos importants services rendus à la maison d'Autriche vous donneroient toujours le premier rang dans la cour de l'empereur, la sagesse veut que l'on ait une retraite, et il me semble, en effet, que

1. Fr.-Marie-Spinola, duc de Saint-Pierre des Spinola de Gênes, avait acheté la principauté de Piombino qui avait été confisquée par l'empereur. Il demandait une compensation. Il avait épousé la sœur de Torcy. Définitivement éconduit, il se retira en Espagne, où il occupa des charges de cour, et mourut très âgé en 1727.

2. Sainte-Croix était un gentilhomme romain qui avait été à Vienne le directeur des fêtes de la cour de Joseph Ier; il prétendait que l'empereur lui avait verbalement promis le fief de Viadana en Italie.

vous m'avez dit qu'il y a eu des temps où vous avez songé à vous retirer. » — « Je ne suis pas surpris, » répliqua le prince de Savoye, « qu'un homme qui a une famille pense ainsi. Pour moi, je vous assure que, si je me retirois, un million de revenu ou 12,000 livres de rente me seroient la même chose. »

Le maréchal de Villars apprit le même jour que l'électeur de Bavière avoit un homme à Rastatt qui traitoit secrètement avec le prince de Savoye, avec ordre de se cacher au maréchal[1].

L'électeur vouloit la Flandre, et persuadé que les ministres de l'empereur, qui s'étoient fait donner des terres très considérables en Bavière et dans le haut Palatinat, seroient ébranlés par leurs propres intérêts, il leur faisoit offrir de leur abandonner toutes ces terres pour toujours, d'autres même plus considérables encore, s'ils portoient l'empereur à lui céder la Flandre.

Le maréchal manda au roi que de telles visions retardoient tout, puisqu'il étoit impossible de faire consentir l'empereur à céder la Flandre, et que, quand même ses ministres pourroient être séduits par leurs intérêts particuliers, le prince de Savoye n'étoit pas de caractère à se laisser corrompre de même.

La conversation du prince de Savoye et du maréchal de Villars fut assez sérieuse le 29 décembre ; le jour d'après le prince de Savoye, trouvant le maréchal de Villars plus gai, lui demanda d'où venoit cette meilleure humeur. « De quelques réflexions, » lui répondit le maréchal, « et les voici. Je vous avoue que j'étois

1. Il se nommait Stoll et habitait Strasbourg, où il était chargé de payer les recrues que l'électeur tirait d'Alsace pour les troupes de Bavière (*Villars à Voysin*. Dép. de la G.).

peiné de voir une paix que nous avions lieu de croire faite après la cession de Landau et le rétablissement des électeurs sur le point cependant d'être rompue, parce que le roi demandoit pour ces princes des dédommagements ou la Flandre. J'ai obtenu de Sa Majesté qu'elle se désistât de ces prétentions. C'est à vous, Monsieur le prince, à être sérieux quand vous songerez que l'Empire pourra reprocher à l'empereur d'avoir sacrifié son intérêt et son repos aux privilèges des peuples révoltés de Catalogne. Ainsi, Monsieur, la paix manquant par l'empereur, je suis très aise de la continuation d'une guerre que nous ferons sur le pays ennemi, et très flatté de la gloire que l'on peut espérer contre le plus respectable général de l'Europe. » — Le prince de Savoye répondit d'un air sérieux : « Monsieur le maréchal, vous avez écrit très fortement pour renouer la paix, vous aviez raison, et j'en ai de bonnes pour écrire présentement avec la même force. » Puis il ajouta : « Monsieur le maréchal, vous voulez bien que je juge de vous par moi, et je vous supplie de juger de moi par vous-même. On veut croire dans le monde entier que nous voulons tous deux la continuation de la guerre, et je vous assure que la paix ne se seroit jamais faite si d'autres que nous deux l'avoient négociée. C'est que nous traitons en gens d'honneur et d'une manière bien éloignée de toutes les finesses que plusieurs estiment nécessaires dans toutes les négociations. Pour moi, j'ai toujours pensé, et je sais que vous pensez de même, qu'il n'y a pas de meilleure finesse que de n'en pas avoir. »

La princesse des Ursins pressoit très fortement le roi d'Espagne, et écrivoit de très fréquentes lettres au

maréchal de Villars pour le presser d'obtenir pour elle la principauté qu'elle désiroit en Flandre. Il est certain que, si elle ne s'étoit pas attachée à la duché de Limbourg, elle auroit pu avoir une bonne partie du comté de Chini[1].

On peut dire avec vérité que le prince Eugène et le maréchal de Villars traitoient noblement, et comme, malgré l'attention qu'ils avoient l'un et l'autre à ne mettre ni aigreur, ni même de vivacité dans les disputes qu'ils étoient obligés d'avoir ensemble, ils se servoient utilement du comte de Konigseck et de Contade pour se faire des excuses quand, l'un ou l'autre, pouvoit craindre d'avoir été trop avant.

1714. Le maréchal de Villars reçut une lettre du roi datée du 3e janvier qui expliquoit très nettement l'injustice des prétentions de l'empereur sur la restitution des privilèges des Catalans, et le maréchal, ayant préparé d'avance le prince Eugène à ne le pas espérer, il traita plus à fond cette matière avec lui le 4 du même mois. « Je suis persuadé, » lui dit le prince Eugène, « que, si nos maîtres n'avoient pas voulu sincèrement la paix, ils ne se seroient pas servis de gens comme nous qui ne sont point faits pour plaider. Ainsi, nous ne rompons pas parce que vous et moi écartons ce qui nous paroît véritablement injuste. On m'a cru parti de Rastatt, quand vous n'avez pas paru content de la restitution totale des électeurs avec la cession de Landau fortifié.

1. Le comté de Chiny faisait partie du duché de Luxembourg et en formait près des trois quarts. Il est fort douteux que la princesse des Ursins eût pu l'obtenir. Voy. Courcy, *la Coalition de 1701*, liv. VII, chap. I.

Peut-être croira-t-on chez vous que vous voulez partir aussi. Je vous ai donné le bon exemple de demeurer, vous le suivrez, et il faut espérer que nous finirons. »

Le fief demandé pour le marquis de Sainte-Croix fut encore refusé.

Ce qu'il y avoit de plus difficile étoit l'affaire des Catalans et la prétention de la princesse des Ursins pour le duché de Limbourg.

Le roi d'Espagne ne pouvoit consentir au premier article, ni l'empereur au second. Celui-ci étoit rempli d'amour et de reconnoissance pour un peuple qui s'étoit sacrifié pour lui et de haine pour la princesse des Ursins.

Le maréchal fit connoître au prince Eugène que plusieurs personnes éloignoient le roi de la paix, et le prince Eugène lui dit que le roi de Prusse, celui de Pologne et l'électeur d'Hanovre n'oublioient rien pour la troubler. « Quoique premier ministre de l'empereur, vous ne vous attendez pas, » lui répondit le maréchal, « vu les cabales de votre cour, à être entièrement approuvé. Pour moi, je sais qu'étant sans aucun crédit dans la mienne, ce qu'il y a de plus considérable sera au désespoir si la paix se fait par mon ministère. Mais ne songeons qu'aux véritables intérêts de nos maîtres et finissons. »

Ces sentiments, véritablement établis dans le cœur des deux plénipotentiaires, produisirent enfin leur effet, mais ce ne fut pas sans de grandes difficultés, qui ne pouvoient être surmontées que par la droiture des sentiments et par la fermeté de ces deux hommes

en même temps généraux d'armée, ministres et véritablement honnêtes gens et amis[1].

Le prince Eugène voulut faire quelques propositions sur le cardinal de Bouillon, elles furent entièrement rejetées par le maréchal de Villars, et à cette occasion le prince Eugène lui dit : « Ne vous étonnez pas de me trouver dans les mêmes dispositions à l'égard du prince Ragotski. »

Il fut résolu alors que l'on enverroit de part et d'autre au roi et à l'empereur les projets réglés de traité pour être approuvés de leurs Majestés. On les envoya à Versailles et à Vienne le 14e janvier[2], et les deux plénipotentiaires, avec leurs premiers secrétaires, travaillèrent deux jours et deux nuits à les régler. Saint-Fremont, lieutenant général, et Contade étoient auprès du maréchal de Villars, aussi bien que le duc d'Aremberg et Konigseck auprès du prince Eugène. Ils savoient que ces deux généraux se disputoient avec la dernière vivacité pour des principautés et des états demandés par le roi, l'empereur et le roi d'Espagne pour des particuliers, et ils étoient tout étonnés que ceux qui travailloient ainsi ne fissent rien pour eux-mêmes. Il est vrai que, sur la princesse des Ursins qui vouloit le duché de Limbourg, le prince Eugène dit au maréchal de Villars : « Demandez-le pour

1. Sur la sincérité des sentiments d'Eugène envers Villars, voyez ce que nous en avons écrit dans le travail déjà cité, II, 60 et suiv.

2. Nous avons donné (*op. cit.*, II, 88) l'analyse de ce projet dans lequel Eugène, profitant de l'inexpérience de Villars, avait accumulé les expressions et les clauses inacceptables. Il fut vertement refusé par Louis XIV.

vous, et je vous assure que je l'obtiendrai plutôt de l'empereur que pour la princesse des Ursins. » Enfin, le prince Eugène consentit que l'on remît à l'assemblée qui devoit se tenir pour la signature de la paix générale l'article des Catalans et celui de la princesse des Ursins, sans que les difficultés que ces deux articles pouvoient produire rompissent la paix. Mais il désiroit que le roi retirât ses troupes de Catalogne, ce que Sa Majesté refusa par sa lettre du 15 janvier.

Le 21, le maréchal de Villars et le prince Eugène reçurent presque en même temps des courriers de Versailles et de Vienne. Le prince Eugène dit qu'il avoit ordre de partir si la négociation ne finissoit pas, et le maréchal de Villars déclara que le roi ne retireroit pas les troupes qu'il avoit prêtées au roi d'Espagne pour soumettre les Catalans. Le prince Eugène, après avoir longtemps discuté, y consentit enfin, il demanda seulement que le roi ne s'opposeroit pas aux secours d'hommes, de vivres et d'argent que l'empereur pourroit leur envoyer, ce qui fut entièrement refusé[1], et enfin que ce qui seroit tenté sur cela ne romproit pas la paix entre le roi et l'empereur.

A l'égard de la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne, le prince Eugène dit qu'aussitôt qu'il y en auroit une bien solide entre le roi et l'empereur, l'autre seroit bien facile à terminer, que la France en seroit la médiatrice, et que, du reste, il seroit établi que rien ne pourroit troubler la concorde entre le roi, l'empereur et l'Empire.

1. Non seulement Villars ne refusa pas cette étrange proposition, mais il la recommanda à Louis XIV, qui y répondit par la très belle dépêche que nous avons publiée, *op. cit.*, p. 91.

Le prince Eugène expliqua bien clairement que l'empereur n'avoit pas beaucoup de moyens d'aller faire la guerre au roi d'Espagne, qu'il n'avoit aucune force maritime, et même que la vente qu'il avoit faite de Final aux Génois marquoit assez qu'il n'étoit pas occupé des entreprises de mer.

Le prince Eugène consentit enfin que le roi ne retirât pas ses troupes de la Catalogne, et se contenta qu'il fût permis à l'empereur de secourir les Catalans de vivres, d'argent et même de troupes, s'il pouvoit en envoyer. Mais, comme toute voie lui en étoit interdite par terre et par mer, le prince de Savoye ajouta que ce qu'il demandoit étoit seulement afin que l'empereur pût dire à des peuples qui s'étoient sacrifiés pour lui qu'il faisoit tout ce qui étoit en son pouvoir.

Le 24, un envoyé de l'électeur de Bavière vint remercier le maréchal, de la part de l'électeur son maître, de ce qu'il avoit obtenu de l'empereur le rétablissement total de ses biens, honneurs et dignités. L'électeur de Cologne fit faire de pareils remerciements au maréchal, et lui marquèrent tous deux une grande reconnoissance de ce qui s'étoit fait en leur faveur à la négociation de Rastatt.

Cependant, le prince Eugène, trouvant dans les derniers articles envoyés par le roi plusieurs points qu'il ne pouvoit passer, dit au maréchal de Villars : « J'ai véritablement un ordre positif de partir sur les premières difficultés, mais comme je suis convaincu que nous ne romprons pas pour les dernières, je donne encore six jours, déclarant que ce que nous signerons ici sera la paix générale, dont la conclusion ne pourra

être suspendue par les petites difficultés qui regardent les princes d'Italie ou les titres. »

Les villes de Suisse, pour la signature de la paix générale, furent convenues : il fut dit que le roi ou l'empereur en nommeroit trois, et que celui qui nommeroit laisseroit le choix à l'autre.

Le maréchal de Villars écrivit, le 28 janvier[1], un peu vivement à M. de Torcy qui, véritablement, n'avançoit pas la paix par les difficultés peu importantes qu'il faisoit naître, et dont les dernières regardoient Portolongone et la princesse des Ursins. Ce ministre mandoit, en effet, que, si la princesse des Ursins étoit satisfaite, le roi se rendroit sur Portolongone.

Le maréchal de Villars écrivit à M. Voysin plus librement, car les véritables obstacles venoient de la jalousie de M. de Torcy contre M. Voysin, et de ce que la paix ne se traitoit pas sous la seule direction de M. de Torcy, qui ne pouvoit souffrir que les courriers de M. le maréchal de Villars fussent adressés à M. Voysin. Le maréchal, ayant bien prévu dès les commencements toutes les tracasseries que causeroit cette conduite, l'avoit représenté; mais le roi l'avoit ordonné ainsi, et M. Voysin étoit le plus accrédité auprès de Sa Majesté. Quoi qu'il en soit, ces jalousies de ministres, et d'aussi petits intérêts comparés à ceux que traitoient les deux généraux, auroient rompu la négociation, sans la fermeté de ceux qui la conduisoient en chef. MM. de la Houssaye et Contade, gens de bon esprit, pressèrent

1. Les principaux passages de ce courrier véhément, du 28 janvier, ont été reproduits par M. de Courcy, *op. cit.*, II, 213 et suiv.

le maréchal de Villars d'écrire fortement aux deux ministres, et de dépêcher un courrier pour représenter que les ministres de l'empereur, forcés d'abandonner des terres magnifiques que l'empereur leur avoit données dans la Bavière et le haut Palatinat, s'opposoient à la paix, de même que les électeurs de Prusse et d'Hanover qui comptoient aussi de partager les États du roi de Suède dans l'Empire, que la reine Anne, à l'extrémité, rendoit aux Wighs toute leur autorité en Angleterre, et qu'ainsi les fruits de deux campagnes très glorieuses et très utiles qui avoient forcé l'empereur à la paix alloient devenir inutiles par les difficultés très mal fondées qu'apportoit la France, et qui, sans doute, seroient relevées par ceux de nos ennemis auxquels la continuation de la guerre étoit très utile.

Pendant les retardements qu'apportoient ces différents obstacles, on proposa au roi d'ordonner au maréchal de Villars d'attaquer les lignes d'Etlingen, sans songer que les ennemis avoient plus de forces derrière, et à portée de s'y placer, que le maréchal n'en avoit pour les attaquer. Enfin, un démon ennemi de la tranquillité générale avoit fait oublier aux ministres de France de quelles extrémités ils étoient délivrés, et toute l'horreur des propositions de Gertrudemberg et de la Haye. De sorte qu'on troubloit l'Europe pour la quatrième fois, si deux généraux, gens d'honneur, occupés chacun du véritable intérêt de leur maître, et oubliant les leurs particuliers, n'avoient traité de la paix indépendamment des vues particulières, de la jalousie et de la division des ministres qui l'auroient rompue pour toujours. On vouloit que l'empereur

traitât seul, et sur cela le prince Eugène répondit : « Vous voulez donc brouiller l'empereur avec l'Empire? Il suffit que l'empereur vous assure que la paix signée entre nous sera la paix générale. Mais il faut bien qu'il y ait un lieu où les ambassadeurs de l'Europe se trouvent, afin que l'Europe entière confirme cette paix. »

Le maréchal de Villars manda à M. de Torcy qu'il ne pouvoit comprendre les changements qu'il trouvoit dans ses dépêches, ni d'où pouvoit venir un désir formé de continuer la guerre, qu'il n'y avoit qu'à lui mander ce qu'on vouloit, à moins qu'à la résolution déjà prise de n'avoir pas la paix on ne voulût joindre celle de le charger de la rupture ; en un mot, que la paix la plus glorieuse étoit au pouvoir du roi, avec l'avantage de désunir l'Empire que le cardinal de Richelieu, le prince de Condé et M. de Turenne regardoient comme l'ennemi seul qui pût porter un grand dommage à la France. Il écrivit avec la même force à Mme de Maintenon, se plaignant à elle de la contrariété des ordres qu'il recevoit, et à M. Voysin qu'il ne pouvoit plus souffrir les discours qui se répandoient à la cour, où l'on disoit que l'on avoit consenti à des conditions plus dures que celles de Gertrudemberg.

Enfin, après des contestations très vives entre le prince Eugène et le maréchal de Villars, tout ce que le roi pouvoit désirer pour la tranquillité de l'Italie et pour celle du reste de l'Europe ayant été obtenu, le maréchal prit la résolution d'envoyer Contade à la cour porter les derniers articles dont les deux généraux étoient convenus, et de les remettre à la volonté du roi. Le prince Eugène, stipulant pour l'empereur, mais

déclarant en même temps qu'il ne passeroit rien de plus, alla à Stutgard attendre le retour de Contade, et le maréchal de Villars alla passer le même temps à Strasbourg.

Il écrivit à M. Voysin que, si l'on ne finissoit pas par les ordres que rapporteroit Contade, on pouvoit compter sur la continuation de la guerre, et prit cette occasion pour lui renouveler ses plaintes et sa vive indignation contre les obstacles ridicules que l'on vouloit apporter à la paix. Il expliqua même à ce ministre qu'il avoit donné sa parole d'honneur que les réponses de la cour de France seroient positives, sans quoi le prince Eugène ne se seroit pas arrêté à Stutgard[1].

Le sieur de Contade revint à Strasbourg avec la réponse et les ordres du roi sur les dernières difficultés qui avoient porté le maréchal de Villars à l'envoyer à la cour.

Le roi, qui avoit compris que, par des termes généraux, l'empereur vouloit se réserver des prétentions sur la Sicile et sur les petites portions du Milanais qui avoient été cédées au roi de Sicile, voulut des explications précises sur divers points. Le maréchal envoya Contade au prince Eugène à Stutgard. Mais il trouva dans la lettre de M. de Torcy des paroles qui marquoient assez les sentiments que ce ministre avoit fait paroître pendant toute la négociation. Le maréchal

1. Le départ d'Eugène pour Stuttgard et la remise de son mémoire, du 6 février, avaient tout le caractère d'un *ultimatum*. Nous avons démontré que les prétentions de l'empereur étaient inacceptables, et que les motifs attribués par Villars à la résistance de Torcy étaient chimériques. La modération de Louis XIV et l'habileté de Contades dissipèrent ce nouveau nuage.

savoit, en effet, qu'il l'avoit désiré à quelque autre, auquel il lui auroit fait beaucoup d'honneur d'avantages bien moins considérables que ceux que le maréchal avoit obtenus.

Le maréchal de Villars reçut une lettre du prince Eugène du 23 février en réponse à celle que lui avoit portée M. de Contade, par laquelle il promettoit de se rendre à Rastatt le 27 du même mois, protestant que, sur les dernières explications que le roi désiroit, il avoit été aussi loin qu'on pouvoit l'attendre de lui; qu'il avoit toujours assuré qu'on ne lui trouveroit pas de mauvaise finesse, et qu'ayant lieu de croire que l'on vouloit finir et qu'il n'étoit question que de parler clairement, il ne balançoit pas à se rendre à Rastatt[1].

Il faut observer que le roi désira fortement que, dans le traité, les électeurs de Bavière et de Cologne fussent nommés avec leurs dignités dont ils avoient été privés par leurs bans.

Le prince Eugène étant arrivé dit au maréchal de Villars, en présence du sieur de Contade, et avec une sincérité qui lui est naturelle, que, s'il avoit pu prévoir que l'on eût emporté des avantages aussi considérables pour le roi dans la négociation, il auroit mieux aimé avoir les bras cassés que de s'en charger; mais que l'on avoit gagné l'un après l'autre divers points auxquels il ne s'attendoit pas.

M. Voysin manda au maréchal qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui dire en confidence qu'il pressoit assez souvent le roi avec trop de vivacité. Le maré-

1. Le texte de la lettre que nous donnons (*op. cit.*, II, 111) ne justifie pas complètement cette analyse.

chal lui répondit qu'il savoit bien que les maximes des courtisans étoient de préférer le bonheur de plaire au maître à la gloire de le bien servir, mais que, comme il avoit toujours été très éloigné de ces principes, il ne changeroit pas ; qu'au reste, lorsqu'il osoit disputer au roi certaines choses, il les refusoit fortement au prince Eugène, que, par cette conduite, il parvenoit au bonheur de conclure une paix que les bons serviteurs du roi trouveroient plus glorieuse et plus utile qu'ils ne l'avoient jamais espérée, et qu'enfin il vouloit bien que ses ennemis fussent les juges de sa conduite, persuadé que l'événement la justifieroit assez.

Le prince Eugène s'étoit rendu à Rastatt, trois heures avant le temps qu'il avoit marqué au maréchal de Villars, voulant avoir la politesse d'y arriver le premier, et n'étant plus question de cérémonies. Ses premières expressions marquoient le désir sincère qu'il avoit de pouvoir contribuer au rétablissement d'une intelligence parfaite entre l'empereur et le roi ; il dit même que l'intention de son maître étoit de choisir dans sa cour ce qu'il y avoit de plus considérable pour l'envoyer ambassadeur extraordinaire auprès du roi.

Le maréchal pressa pour terminer le peu de différends qui restoient pour conclure une paix générale avec le roi d'Espagne. Le prince Eugène répondit que le roi en seroit le médiateur, mais que l'empereur et l'impératrice, ne pouvant rien obtenir pour les Catalans dont ils causoient la ruine, vouloient au moins, pour leur honneur, pouvoir dire : « Nous ne vous avons pas abandonnés, puisque nous n'avons pas voulu conclure avec le roi d'Espagne. » « Si je vous montrois, ajouta-t-il, les lettres de la main de l'empereur et de

l'impératrice sur ce sujet, vous comprendriez que c'est un malheur pour moi d'avoir traité une paix dans laquelle je n'ai pu obtenir ce qui étoit le plus précieux à l'un et à l'autre. Moi-même, quand je songe qu'avec l'abandon des Catalans et de Portolongone vous avez obtenu le rétablissement total des électeurs, la paix entière de Riswick et Landau fortifié, je trouve, Monsieur le maréchal, que depuis deux ans vous m'avez assez maltraité. L'amitié qui est entre nous ne m'empêche pas de le sentir vivement, et je vous assure que je ne serai pas bien traité à Vienne[1]. »

« Je puis vous répondre, » lui répliqua le maréchal, « que je le suis beaucoup plus mal à Versailles. » Sur quoi, le prince Eugène dit : « Hé bien, je vous répète, Monsieur le maréchal, que, si j'avois pu imaginer que l'on eût porté aussi loin les intérêts de votre maître, j'aurois mieux aimé avoir les bras cassés que de me charger de la négociation. »

On apprit, le 3 mars, la mort de la reine d'Espagne, princesse d'un mérite accompli, et qui avoit montré tout l'esprit et toute la fermeté d'une héroïne dans les diverses fortunes qu'avoit essuyées le roi d'Espagne, surtout lorsqu'il fut contraint d'abandonner sa capitale. Cette perte étoit bien importante pour la France, et elle ne se fit que trop sentir quelques années après par le caractère opposé de la reine qui succéda à cette charmante princesse.

1. Eugène écrivait pourtant en même temps à l'empereur : « J'ai la confiance d'avoir obtenu, malgré la supériorité militaire de nos ennemis et la défection de nos alliés, des conditions de paix plus *avantageuses* et plus *glorieuses* que celles que nous eussions obtenues à Utrecht... »

Les dix jours que le prince Eugène et le maréchal de Villars passèrent à Rastatt, ils dînèrent et soupèrent régulièrement ensemble, alternativement chez l'un et chez l'autre. Dans le premier voyage, ils dînoient tous les jours ensemble, mais ils n'y soupoient pas.

Pendant ce peu de jours, il vint divers princes de l'Empire à Rastatt, entr'autres les princes de Wirtemberg, de Dourlac et de Solern, le neveu de l'électeur de Mayence et plusieurs généraux.

Enfin, les deux plénipotentiaires commencèrent à lire le traité le 6 mars, à six heures du soir, espérant, dans la résolution où ils étoient l'un et l'autre de ne point faire de mauvaises difficultés, qu'ils pourroient signer avant minuit. Le prince Eugène, le maréchal de Villars, M. de la Houssaye, le baron de Hundheim, les sieurs de Penterieder et d'Hauteval, premiers secrétaires, cherchèrent tous également ce qui pouvoit convenir; on ne put, néanmoins, finir à mettre au net le traité qu'à sept heures du matin du 7 mars, et, l'instant après avoir signé, le prince Eugène et le maréchal de Villars montèrent dans leurs chaises de poste pour se rendre l'un à Vienne et l'autre à Versailles. En se quittant, ils se promirent mutuellement la continuation de leur vive amitié. Elle avoit commencé, en 1687, à la campagne de Hongrie, dans laquelle le maréchal de Villars conçut une grande idée du prince Eugène. Tous deux furent élevés l'année d'après dans les dignités de la guerre. Le prince Eugène, par sa haute naissance et par son mérite, parvint en peu d'années au premier commandement. Le maréchal de Villars, qui avoit été fort maltraité par M. de Louvois et qui vit sa haine cesser cette année-là, se trouva en moins de trois ans, de

mestre de camp, commandant en chef un corps d'armée, comme on l'a vu dans ces Mémoires.

Il se rendit à Versailles le 14. Le duc de Lorraine lui avoit fait demander avec beaucoup d'empressement une entrevue lorsqu'il passeroit près de Lunéville, et il envoya de ses officiers pour être informé précisément du moment. Il marqua au maréchal tous les sentiments de la plus vive estime et du désir qu'il avoit d'avoir part dans son amitié.

Ce prince est très poli et a toutes les qualités d'un honnête homme. Il est fort attaché à la maison d'Autriche, élevé par une mère sœur de l'empereur Léopold et d'un mérite distingué. La situation de ses États ne lui permettant pas de prendre part à la guerre, on lui a vu pendant sa vie un attachement très tendre et très constant pour Mme de Craon [1], dont il a fait le mari prince de l'Empire et grand d'Espagne, par son crédit auprès de l'empereur.

Le maréchal de Villars fut reçu du roi avec toutes les marques de bonté que ce grand roi pouvoit marquer à un serviteur zélé qui venoit de lui rendre de si grands services. Il lui donna en arrivant les grandes entrées qui étoient la faveur la plus distinguée par la liberté qu'elle donnoit d'approcher de sa personne en tous temps, et il joignit à cette grâce celle d'accorder au marquis de Villars tous les gouvernements de son père, de la même sorte que Sa Majesté avoit accordé celui de Languedoc au prince de Dombes, son petit-fils.

1. Anne-Marg. de Ligniville, deuxième femme de Marc de Beauvau, princesse de Craon et mère de dix-huit enfants, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine (El.-Ch. d'Orléans).

Il avoit été résolu que les ambassadeurs du roi, de l'empereur et de la plupart des puissances de l'Europe se trouveroient à Bade en Suisse, ville choisie pour la signature de la paix générale. Les plénipotentiaires de la part du roi étoient M. le comte du Luc[1] qui étoit ambassadeur en Suisse. Ce devoit être, pour homme de robe, M. de la Houssaye[2], mais la dignité de conseiller d'État ne lui permit pas de passer après le comte du Luc qui étoit nommé; pour second, ce fut M. de Saint-Contest[3], maître des requêtes, intendant des évêchés, et qui l'avoit été dans les armées qu'avoit commandées le maréchal de Villars. Les plénipotentiaires de la part de l'empereur étoient les comtes de Goës et de Seilern. Ils arrivèrent à Bade dans le mois de juillet. Le prince Eugène et le maréchal de Villars, comme chefs de l'ambassade de leurs maîtres, devoient s'y rendre le septième jour du mois de septembre.

Il est certain que, pour lors, l'intention du roi et de l'empereur étoit de s'unir véritablement d'intérêt avec le roi d'Espagne. Celui de la religion fortifioit les intentions de ces trois puissances, et, en effet, l'empereur n'ayant pas de prince, il étoit de la dernière importance de prendre des mesures pour que l'Empire ne devînt pas alternatif entre les catholiques et les

1. Ch.-Fr. de Vintimille, comte du Luc, fut ensuite ambassadeur à Vienne et conseiller d'État. Son frère fut archevêque d'Aix et de Paris.

2. Félix Le Peletier de la Houssaye, que nous avons déjà vu intendant d'Alsace, et qui devint contrôleur général sous la régence.

3. Dom.-Claude de Barberie de Saint-Contest avait été intendant de Metz, devint conseiller d'État et fut plénipotentiaire au congrès de Cambrai (1724).

protestants : objet que ces derniers avoient depuis longtemps.

Le maréchal de Villars, qui devoit rejoindre le prince Eugène, étoit chargé de le porter à former un plan pour faire cesser les troubles du Nord, où la guerre étoit encore allumée entre la Suède, le Danemarck, la Pologne et la Moscovie.

Le roi chargeoit aussi le maréchal de savoir du prince Eugène quels étoient les sentiments de l'empereur sur le roi d'Angleterre, connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et l'on parloit alors de le marier avec la fille aînée du prince Charles de Neubourg. Enfin, il devoit traiter aussi avec le prince Eugène de la promotion au cardinalat de M. de Bissy, évêque de Meaux, et il obtint que l'empereur n'y feroit aucune opposition.

On apprit dans le même temps la mort de la reine Anne d'Angleterre, et que le duc d'Hanover avoit été proclamé roi d'Angleterre par le Parlement. Comme le roi étoit engagé à reconnoître la succession à la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, cette nouvelle ne pouvoit apporter aucun changement considérable dans ce qui devoit se passer à Bade.

Le maréchal de Villars se rendit à Huningue, où il fut informé par un courrier des ambassadeurs du roi à Bade que l'arrivée du prince Eugène étoit différée de quelques jours. Il jugea bien que la nouvelle de la mort de la reine d'Angleterre et la proclamation de l'électeur d'Hanover, arrivée à Vienne dans le moment du départ du prince de Savoye, étoient la raison de son retardement. Le maréchal prit donc le parti d'aller passer quelques jours à Strasbourg, parce qu'il ne

convenoit point à la dignité du roi que le chef de l'ambassade attendit plusieurs jours celui de l'empereur dans le lieu du Congrès.

Le prince Eugène avoit envoyé un courrier au maréchal de Villars pour l'avertir de son retardement. Mais ce courrier alla le chercher à Paris, sans s'informer sur la route de celle que prenoit le maréchal de Villars. Enfin il partit de Strasbourg le 30 août pour revenir à Huningue, où il arriva le 31, croyant bien qu'il n'auroit que quelques jours à attendre. En arrivant à la petite ville de Bruch, à trois lieues de Bade, il fut informé d'une difficulté que faisoient les ambassadeurs de l'empereur sur le titre de *celsissimus*, qu'ils prétendoient pour M. le prince Eugène seul, alléguant que M. le duc de Longueville, signant la paix générale de Munster, n'avoit pu l'obtenir; que cependant il prétendoit la dignité de prince, et qu'il l'avoit réellement en France. Sur cet exemple, les ambassadeurs du roi s'étoient rendus. Le maréchal de Villars leur manda que, comme pair de France, il avoit droit aux mêmes titres que les princes étrangers, et qu'il n'iroit pas à Bade, si l'on prétendoit établir quelque différence.

Les ambassadeurs de l'empereur dépêchèrent un courrier au prince Eugène, qui fit cesser la difficulté en consentant à ce que désiroit le maréchal de Villars, qui, le 7 septembre[1], se rendit à Bade, à trois heures

1. Il s'est produit une certaine confusion dans les dates. Le prince Eugène arriva à Baden le 5 septembre, Villars le même jour dans l'après-midi, et le traité fut signé le 7, à onze heures du matin ; le 10, les deux plénipotentiaires n'avaient pas encore quitté la ville. (Lettre de Gally, secrétaire de Villars, au président de Cholier. Archives du comte de Cibeins.)

après midi. Il alla descendre chez le comte du Luc, qui, avec M. de Saint-Contest et plusieurs ministres étrangers qui se trouvoient à Bade, étoit venu au-devant de lui à une lieue de la ville.

Les ambassadeurs de l'empereur vinrent le voir dans le même moment, et, ayant été averti deux heures après par M. de Penteriedder, premier secrétaire d'ambassade, que le prince Eugène étoit arrivé, il alla le voir, et ces deux généraux se marquèrent l'amitié qu'ils avoient très vive et très sincère l'un pour l'autre. Ils n'avoient point d'équipage; mais le comte du Luc et M. de Saint-Contest faisoient une dépense magnifique, et l'on mangea chez tous les ministres qui remplissoient la ville de Bade.

L'abbé Passioni y étoit chargé des affaires du pape, et il y avoit un autre nonce qui avoit beaucoup contribué aux divisions qui partageoient les Suisses, et qui même avoit eu beaucoup de part à la guerre qui étoit entre eux.

Comme tout avoit été réglé pour la paix générale, presque toutes les conditions ayant été décidées dans celle de Rastatt, il ne fut question dans les conférences particulières des deux chefs d'ambassade que de projets pour la continuation d'une parfaite intelligence entre les deux plus puissants princes de l'Europe, et dont l'union ou la division pouvoient seules y maintenir la tranquillité ou y allumer une guerre générale.

Le 5 septembre, le prince Eugène dit au maréchal de Villars qu'il avoit ordre de son maître de l'entretenir de certaines matières, dont les ambassadeurs de l'empereur n'avoient aucune connoissance, et, par conséquent, qu'ils devoient traiter eux seuls. Ils s'as-

semblèrent le 6 au soir et furent près de trois heures ensemble.

Le premier article rouloit sur l'intérêt de la religion dans la Suisse, l'empereur souhaitant pour cela de prendre telles mesures que le roi trouveroit convenables. Le maréchal répondit que le comte du Luc, ambassadeur de France en Suisse, étoit informé à fond des intentions du roi, et qu'il n'étoit pas possible d'entamer cette matière sans l'admettre à la conférence.

De l'intérêt de la religion, en Suisse, le prince Eugène passa au même intérêt dans l'Empire, et dit que l'empereur étoit persuadé que la piété du roi si connue le feroit entrer dans ses sentiments. Le maréchal de Villars répondit que l'empereur ne se trompoit pas, mais qu'il paroîtroit au roi que, pour travailler à un projet si saint, il falloit rétablir l'union de l'empereur avec le roi d'Espagne. La réponse du prince Eugène fut que l'on travailleroit incessamment à cette union, et que le roi en seroit le médiateur, s'il le vouloit.

On traita aussi ce qui regardoit les guerres du Nord, et le prince Eugène dit que l'empereur ne demandoit pas mieux que de travailler à ces divers objets, de concert avec le roi; que ce prince avoit pratiqué le retour du roi de Suède, et qu'on pouvoit compter qu'il étoit actuellement en chemin pour revenir dans ses états. Il ajouta que l'on désiroit un ambassadeur de France à Vienne, et que le comte de Konigseck étoit destiné pour venir en cette qualité de la part de l'empereur auprès du roi.

Le prince Eugène dit au maréchal de Villars : « Nous savons que le roi a fait un testament. Cette

précaution prise par un prince si sage ne sauroit avoir pour objet que d'affermir la tranquillité dans toute l'Europe. Comme l'empereur a le même dessein, le moyen certain de le faire réussir ne seroit-il pas de faire entrer Sa Majesté impériale dans les mesures que le testament règle selon les apparences? »

« Le roi, » répondit le maréchal de Villars, « a déclaré que personne n'avoit connoissance de ce testament, et il a paru à tout ce qui l'approche le plus qu'il vouloit que le secret en fût gardé jusqu'après sa mort. Toutes les précautions qu'il a prises pour cela marquent assez qu'il n'en fera part à personne. Vous savez que l'on a fait dans la grand'chambre du palais une place où le coffre est enfermé sous trois clefs, dont l'une est entre les mains du roi, l'autre est gardée par le premier président, et la troisième par le procureur général. On doit compter que le roi persistera dans le dessein de ne s'ouvrir à personne de ses intentions. »

Le prince Eugène ne répliqua rien, et l'on passa à d'autres matières qui regardoient le roi d'Espagne, et les états que ce prince possédoit en Italie. Le prince Eugène dit que l'empereur prendroit volontiers le roi pour juge de ces différends. On parla ensuite des intérêts mutuels qu'avoient le roi et l'empereur de serrer les nœuds de leur union, d'autant plus nécessaire que le bien de la religion demandoit une parfaite intelligence entre eux. Enfin on traita des affaires d'Angleterre et des différends qui, pour lors, partageoient les treize cantons.

Toutes ces matières furent discutées entre le prince Eugène et le maréchal de Villars seuls, sans que les

autres ambassadeurs en eussent aucune connoissance, ni même leurs premiers secrétaires, et enfin ils jetèrent les premiers plans d'une union qui, selon toutes les apparences, auroit produit la gloire et l'augmentation de puissance des augustes maisons de France et d'Autriche. Ils devoient presser mutuellement la nomination et le départ de deux ambassadeurs pour résider l'un à Paris, l'autre à Vienne, ce qui n'avoit pas été depuis plusieurs siècles.

Le roi étoit pour lors occupé des intérêts du roi d'Angleterre, et, bien que cette affaire exigeât un secret impénétrable, l'on pouvoit espérer que l'empereur n'y seroit pas absolument contraire; mais il n'étoit pas encore temps de s'ouvrir sur cette matière au ministre de l'empereur, et il importoit auparavant d'être assuré que Sa Majesté impériale étoit bien déterminée à abandonner les intérêts du duc d'Hanover appelé à la couronne d'Angleterre. Honneur dont on prétendoit qu'il désiroit plutôt le titre que la fausse autorité des rois d'Angleterre, qui ne se conserve que par des conseils souvent violents, et par conséquent dangereux.

L'empereur fit un présent de 20,000 francs au s^r d'Hauteval, premier secrétaire du maréchal de Villars, et qui avoit servi de secrétaire d'ambassade à Rastatt. Le maréchal de Villars supplia le roi de faire un présent, pour le moins aussi considérable, au s^r de Penteriedder, qui avoit fait la même fonction auprès du prince Eugène, et que nous verrons dans la suite faire figure dans les ambassades et auprès de l'empereur.

Le maréchal de Villars apprit la veille de son départ

que le roi avoit donné au maréchal de Villeroy la charge de chef du Conseil des finances, sur laquelle le prince Eugène et les autres ambassadeurs avoient déjà fait des compliments au maréchal de Villars, persuadés tous qu'elle ne pouvoit regarder que lui. Cette nouvelle engagea le maréchal de Villars à écrire, le 10 septembre 1714, la lettre que l'on trouvera ci-jointe adressée à Mme de Maintenon :

Vous aurez trouvé, Madame, que nous n'avons pas laissé languir la signature du traité solennel entre le roi, l'empereur et l'Empire, et vous trouverez aussi que je ne vous ai pas flattée quand j'ai eu l'honneur de vous assurer que les changements arrivés en Angleterre ne troubleroient pas la paix. Il étoit bon cependant qu'elle fût faite, et j'espère, avec l'aide du Seigneur, qu'outre le bonheur de la paix, le roi aura la gloire de voir son alliance et son amitié véritablement recherchées par la maison d'Autriche. Vous serez satisfaite, Madame, des assurances que je porte à Sa Majesté sur cela.

Nous avons su par les lettres de Genève qu'il étoit arrivé un courrier à M. le maréchal de Villeroy pour lui apprendre les dernières et grandes grâces que le roi lui fait. Le prince Eugène m'avoit fait des compliments que je n'avois pas reçus, et le grand nombre de ministres étrangers qui sont ici, et qui trouvent l'empereur si heureux d'avoir un ministre tel que le prince Eugène, s'imaginoient que celui des généraux du roi, qui a le plus vu de grandes et heureuses guerres finies par la plus importante des négociations, auroit infailliblement l'honneur d'entrer dans son conseil. Pour moi, Madame, je me trouve toujours trop heureux quand je songe qu'ayant le bonheur d'approcher le plus grand et le meilleur maître du monde, je ne lui rappelle point de fâcheuses idées; qu'il peut penser : « celui-là m'a plusieurs fois mis en péril, et cet autre m'en a tiré. » Que me faut-il de plus? Les autres avoient besoin de consolations pour les malheurs qu'ils ont eus, et moi je suis trop bien payé de mes services, et véritablement très content, pourvu que vous me permettiez de compter toujours sur vos bontés,

et que vous me fassiez l'honneur de me regarder comme l'homme du monde qui est, etc.

Le traité fut lu dans la maison de la ville de Bade, les portes ouvertes, en présence de tous les ministres étrangers et de tout ce qu'il y avoit de gens considérables. Les deux chefs de l'ambassade avoient deux places distinguées, et après eux étoient les ambassadeurs du roi et de l'empereur. Le traité étoit en latin.

Le 11, les deux chefs partirent, le prince Eugène pour Vienne, et le maréchal de Villars pour Fontainebleau où étoit la cour. Le prince Eugène dit qu'étant venu sans équipage, il n'avoit compté sur aucun secours de l'empereur, qui, pourtant, lui avoit envoyé la veille de son départ 100,000 livres pour son voyage. On donna 10,000 écus au maréchal de Villars.

Comme il pouvoit arriver que l'empereur auroit à traiter avec le roi directement, le prince Eugène donna un chiffre au maréchal afin de pouvoir traiter ensemble. Il est certain que, durant tout le temps que les deux généraux furent à Bade, le prince de Savoye n'oublia aucune des assurances qu'il pouvoit donner de la part de l'empereur, et de son désir sincère de s'unir pour toujours avec le roi, tant pour l'intérêt de la religion que pour les leurs particuliers, et qu'il parut vouloir détruire à jamais cet ancien préjugé que les maisons de France et d'Autriche seroient éternellement irréconciliables.

Le maréchal de Villars fut très bien reçu du roi, mais enfin il trouva le maréchal de Villeroy revêtu de la charge de chef du Conseil des finances et ministre, situation bien différente des affaires et des emplois qu'ils occupoient l'un et l'autre depuis six ou sept ans.

Après les grands services que le maréchal de Villars avoit rendus à l'État, le roi avoit quelque peine de ne pouvoir faire une chose à laquelle il savoit que le maréchal avoit pensé. Il le témoigna à Contade, qui avoit été envoyé de Rastatt pour porter le traité de paix. En lui parlant de ce que le maréchal de Villars pouvoit désirer, il lui dit : « Mais il a songé à être connétable. » Contade répondit que jamais le maréchal n'en avoit rien fait connoître à ses amis de la plus étroite confiance, dans le nombre desquels il croyoit être. Il est vrai que le maréchal de Villars avoit écrit à Mme de Maintenon : « Que les bontés dont le roi l'honoroit et la juste confiance qu'elles pouvoient lui donner le flattoient assez pour oser prétendre à la dignité de connétable, et pour prendre la liberté de lui dire (à Mme de Maintenon) que, non seulement depuis qu'il y avoit eu des connétables, mais même depuis le commencement de la monarchie, et dans les siècles encore plus reculés, on ne trouveroit pas d'exemples qu'un général eût commandé pendant tant d'années, et de si nombreuses armées, dans des conjonctures plus difficiles. Qu'il avoit eu le bonheur de relever plusieurs fois l'État chancelant et de terminer la guerre la plus dangereuse, et de signer la paix la plus glorieuse pour son maître. » Et, dans la vérité, l'antiquité la plus reculée donne peu d'exemples qu'un royaume ait soudoyé pendant dix années de suite des forces si prodigieuses sous les ordres du même général.

Le maréchal ajoutoit dans sa lettre à Mme de Maintenon : « Qu'il se croiroit indigne de l'estime de son maître s'il ne faisoit pas connoître qu'il croyoit avoir mérité l'épée de connétable. Mais qu'en même temps

il aimoit trop ce grand maître pour ne pas craindre de lui faire une véritable peine en lui demandant une grâce qu'il avoit déclaré plusieurs fois ne vouloir accorder à personne. »

Mme de Maintenon lut cette lettre au roi, et Sa Majesté dit à Contade : « Mais le maréchal de Villars sait que je suis résolu depuis que je règne à ne point faire de connétable. » Contade répondit que le maréchal ne s'étoit jamais ouvert sur cette pensée, mais qu'il le croyoit bien persuadé qu'aucun connétable n'avoit eu plus lieu d'espérer cette dignité. « Je le crois bien, » répliqua le roi, « puisqu'il y en a eu qui n'avoient presque jamais vu de guerre. Mais j'aime véritablement le maréchal de Villars, et, hors cela, il peut compter sur tout ce qui sera à mon pouvoir. »

Le maréchal de Villars ne témoigna rien au roi d'une pensée qu'il n'avoit fait connoître à Mme de Maintenon qu'afin qu'elle n'ignorât pas qu'il croyoit avoir mérité une grâce qu'il ne demandoit pas.

Le roi d'Espagne avoit envoyé au maréchal de Villars l'ordre de la Toison d'or, sans qu'il eût songé à la lui demander. Il reçut la lettre de ce prince après la prise de Landau, et, peu après son retour à la cour, M. le duc de Berry reçut l'ordre du roi d'Espagne pour recevoir le maréchal de Villars, et pour faire toutes les cérémonies accoutumées avec toutes les informations nécessaires pour être agrégé à cet ordre.

Plusieurs sortes de dépenses furent ordonnées et réglées à Madrid, sans que le maréchal de Villars en fût informé, et il apprit seulement par M. le duc de Berry que, quand il voudroit, ce prince le recevroit; ce qui se fit dans son appartement. Tous les cheva-

liers de la Toison d'or qui étoient à la cour assistèrent à cette cérémonie : M. le duc d'Orléans, le comte de Toulouse, le maréchal de Boufflers, les ducs de Grammont et de Noailles.

M. le duc de Berry marqua beaucoup de bonté au maréchal de Villars dans cette occasion, mais, peu de jours après, ce prince mourut très subitement à Marly, n'ayant été malade que trois jours[1]. Il étoit dans sa vingt-huitième année, et ne laissa d'enfants de son mariage avec la princesse Marie-Louise-Élisabeth, fille de M. le duc d'Orléans, que le duc d'Alençon, qui ne vécut que trois semaines.

Sur la fin de l'été, le duc de Beauvilliers tomba malade, et d'une maladie qui paroissoit être dangereuse. Il étoit chef du Conseil des finances, et le maréchal, avant son départ pour Bade, supplia le roi de vouloir bien se souvenir de lui si cette charge vaquoit en son absence.

Le maréchal de Villars, de retour de Bade à Fontainebleau, trouva le duc de Beauvilliers mort. Le roi, comme nous l'avons dit, suivant une inclination formée dès sa jeunesse, avoit donné au maréchal de Villeroy la charge de chef du Conseil des finances, et l'avoit déclaré ministre. Ainsi ce maréchal, à qui le roi avoit ôté deux fois dans la dernière guerre le commandement de ses premières armées, lorsque celles de la

1. Des suites d'une chute de cheval, le 3 mai 1714; les événements qui précèdent se placent donc pendant le séjour que Villars fit à la cour aussitôt après son retour de Rastadt. Il en est de même de quelques-uns des événements relatés ci-après, notamment de la réception de Villars à l'Académie française, qui eurent lieu dans l'été de 1714, et que néanmoins Villars raconte en 1715.

ligue avoient menacé la France par le côté véritablement le plus faible, qui étoit la Saare, les évêchés, et après la perte de la bataille de Ramillie, ce maréchal se trouva, dis-je, dans la première place de la cour. Tout au contraire, le maréchal de Villars, à qui toutes les forces de l'État avoient été confiées en des temps où les propositions que le marquis de Torcy apporta de la Haye, et que celles qui furent envoyées de Gertrudenberg mettoient le royaume dans la plus terrible situation; ce maréchal de Villars, qui avoit terminé cette guerre si dangereuse par la paix la plus glorieuse que pût espérer un roi auquel, depuis plusieurs années, on proposoit pour finir la guerre de donner passage au travers du royaume de France aux armées de la ligue pour aller chercher le roi d'Espagne à Madrid; ce général rentroit dans la foule des courtisans sans autre considération que celle de ses services, distinction encore bientôt avilie par ces mêmes courtisans qui, n'ayant que leur intérêt à cœur, sacrifioient bien volontiers ce même général aux derniers commis d'un ministre. En sorte que le maréchal de Villars se trouvoit à la cour forcé de la faire à ceux auxquels on l'avoit sacrifié. Il parla à Mme de Maintenon, et très vivement, sur la juste peine que lui faisoit une pareille situation. Le roi, deux jours après, lui donna audience dans le cabinet en ovale, et lui tint les discours les plus flatteurs sur les grands services qu'il avoit reçus de lui, jusqu'à dire qu'il n'étoit pas à son pouvoir de les récompenser dignement.

Il lui parla ensuite de son testament, et lui dit qu'il savoit bien que l'exécution des ordres d'un roi mort ne ressembloit guère à celle des ordres d'un roi vivant;

qu'il avoit fait néanmoins ce qu'il avoit cru devoir faire, mais que personne au monde n'avoit connoissance de ce qui étoit contenu dans son testament.

Le maréchal de Villars lui répondit seulement qu'il étoit peut-être dangereux de ne l'avoir consulté avec personne. La conversation finissant, le maréchal dit au roi que, avant son départ pour Bade, il avoit supplié Sa Majesté de vouloir bien se souvenir de lui lorsque la charge de chef du Conseil des finances viendroit à vaquer, qu'elle en avoit honoré le maréchal de Villeroy; qu'il n'étoit pas étonné qu'une amitié de la première jeunesse eût prévalu, mais, qu'enfin, après avoir été honoré des plus importantes marques de sa confiance, il ne lui restoit plus d'autre occupation que d'aller chercher une partie de piquet chez Livry, lieu où s'assembloient les fainéants de la cour, et qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien l'honorer de l'entrée dans ses Conseils.

Le duc du Maine, fils bien-aimé du roi, avoit désiré cette place. Le roi avoit eu quelque intention d'en honorer le maréchal d'Harcourt, et craignoit les instances de son fils ou pour lui ou pour le maréchal d'Harcourt, qui étoit fort dévoué au duc du Maine.

Ces considérations obligèrent le roi à répondre avec beaucoup de bonté au maréchal de Villars, mais en lui demandant du temps pour s'arranger sur ce qu'il avoit à faire pour lui.

Le maréchal répondit que, si une pareille conjoncture ne déterminoit pas Sa Majesté, il ne pouvoit jamais en espérer de plus favorable. Le roi ne répondit à ses instances qu'en l'embrassant, et en répétant encore qu'il lui demandoit quelque temps. Cependant, le maréchal

de Villars se retirant avec un air assez triste, le roi le suivit, et comme le maréchal étoit prêt d'ouvrir la porte pour sortir du cabinet, ce grand prince qui avoit naturellement le cœur bon lui dit : « M. le maréchal, vous me paroissez peiné. » — « Il est vrai, sire, que je le suis, » répliqua le maréchal. — « Et moi aussi, » dit le roi. Le maréchal répartit : « Il est bien aisé à Votre Majesté de faire cesser ces petites peines; la mienne est véritablement très sensible. » Il sortit après ces paroles et passa dans la chambre du lit, où il n'y a jamais personne lorsque Sa Majesté travaille dans son cabinet. Le roi qui étoit ébranlé suivit encore le maréchal de Villars, et il est certain qu'une seconde et plus vive instance de la part du maréchal déterminoit le roi. Il fut prêt à lui dire : « Par quels degrés, sire, entrera-t-on donc dans votre conseil, si ce n'est en terminant une guerre aussi dangereuse à la gloire de Votre Majesté, et par le bonheur de traiter et de signer une paix si honorable pour elle? » Le roi se rendoit sans nulle difficulté; mais une troisième embrassade du roi fit paroître à Sa Majesté un œil humide du maréchal de Villars qui, plus touché de la peine de son maître que de la sienne, aima mieux renoncer à une grâce que de l'arracher; faute que n'auroit jamais faite un courtisan auquel l'impudence si nécessaire ne manque jamais en de pareilles occasions. Le roi eut depuis cet entretien un air embarrassé avec le maréchal de Villars. Il voyoit bien qu'il n'auroit pas dû lui refuser une grâce si bien méritée, et ce général, véritablement pénétré de se voir dans une entière inutilité, ne songea plus qu'à aller faire un tour dans son gouvernement de Provence.

1715. La ville de Marseille, l'une des plus puissantes du royaume, étoit dans un grand désordre. La Provence même, accablée de dettes, avoit porté le roi à donner un arrêt d'attribution à quelques conseillers d'État, à la tête desquels étoit M. de Harlay, pour chercher quelque remède aux malheurs de cette province.

Le maréchal de Villars demanda cette commission au roi qui le nomma premier commissaire, qualité qui avoit été donnée autrefois au prince de Conty, gouverneur de Languedoc, et dont il n'y avoit presque que ce seul exemple.

Le roi craignit que le maréchal de Villars ne songeât à se retirer de la cour, et marqua cette inquiétude à M. Desmaretz, ministre des finances. Celui-ci en parla au maréchal de Villars comme d'une résolution qui feroit une véritable peine au roi. Le maréchal pria M. Desmaretz d'assurer Sa Majesté qu'il n'avoit jamais eu une pareille intention, mais que, se voyant absolument inutile, il avoit cru de son devoir de ne pas perdre une occasion de servir le roi, en travaillant à tirer la ville de Marseille et toute la Provence de l'état fâcheux où ces prodigieuses dettes l'avoient plongée.

Le roi, rassuré sur un dessein qui lui avoit fait de la peine, laissa au maréchal de Villars la liberté de choisir les commissaires qu'il voudroit pour former une cour de justice, et le maréchal proposa M. Le Bret, premier président du parlement d'Aix et intendant de Provence, M. de Boulbon, président à mortier, M. de Bézieux, président, M. de la Garde, procureur général, et M. le marquis de Muy, conseiller.

Le roi quitta Fontainebleau, et, cherchant toujours à marquer son estime et son amitié au maréchal de

Villars, il lui dit qu'il ne le trouvoit pas assez bien logé dans un appartement qu'avoit occupé autrefois le comte d'Auvergne, et que, sa blessure lui rendant les appartements hauts difficiles, il lui avoit destiné celui qu'occupoit autrefois monseigneur le dauphin, et qu'il le partageroit avec madame la duchesse de Berry. C'étoit une faveur bien distinguée.

Ce grand et bon roi, rempli de reconnoissance pour les services importants que le maréchal de Villars lui avoit rendus, ne perdoit guère d'occasions de lui en marquer son ressentiment.

Il se fit apporter les plans de l'appartement dont on vient de parler, il ordonna lui-même les changements qu'il croyoit nécessaires pour la commodité du maréchal, et dit que les gens de guerre seroient bien aises de voir leur général bien logé, et d'avoir de grandes pièces pour se retirer chez lui. Il est certain, en effet, qu'après l'appartement du roi, celui de la reine et de madame la duchesse de Berry, celui-là étoit le plus beau de la cour.

Le maréchal de Villars crut devoir différer son voyage de Provence, et dit au roi que, comme il étoit obligé d'aller, pour sa blessure, à Barrège, il remettoit son départ au mois de septembre.

Le roi résolut de passer à Marly la plus grande partie de l'été, et donna le second pavillon au maréchal de Villars, le premier étant occupé par M. le Duc. Le maréchal y tenoit une table très délicate, et recevoit tous les jours des marques de la bonté du roi.

Un jour qu'il le joignit à la chasse, le roi, fort adroit, avoit manqué plusieurs coups, mais, sitôt que le maréchal de Villars fut arrivé, Sa Majesté en tira quatre fort

justes. Elle dit au maréchal de Villars : « Vous m'avez porté bonheur, car jusqu'à votre arrivée j'avois mal tiré, vous êtes accoutumé à rendre mes armes heureuses. »

L'Académie françoise, qui voulut donner une de ses places au maréchal de Villars, le choisit pour remplir la première vacante. L'usage est que l'académicien reçu qui est harangué doit commencer aussi par une harangue, et le même usage prescrit que cette harangue soit à la louange du roi, du cardinal de Richelieu fondateur de cette Académie, et de celui dont on remplit la place.

Le maréchal dit au roi qu'il étoit obligé à une sorte d'éloge de Sa Majesté dans lequel son esprit étoit plus embarrassé que son cœur, qu'il étoit bien difficile de la louer dignement, et qu'il la supplioit de lui permettre de parler d'une chose dont lui seul avoit connoissance, c'est de ses nobles sentiments lorsqu'elle lui fit l'honneur de lui demander le sien sur le parti qu'elle avoit à prendre s'il perdoit une bataille dans la situation où étoit la frontière et les affaires du royaume. Nous répéterons ce que nous avons déjà dit : le roi venoit de perdre, en quatre jours, monseigneur le dauphin, la dauphine et le dauphin leur fils; les finances étoient épuisées, et la frontière du royaume étoit presque pénétrée. Il n'y avoit plus qu'une bataille que les ennemis cherchoient apparemment qui pût sauver l'État, mais le mauvais succès pouvoit aussi en entraîner la ruine entière.

Dans cette situation, le maréchal de Villars recevant les derniers ordres du roi, ce grand prince lui dit ces paroles : « Vous partez, M. le maréchal, je n'ai rien

à vous dire sur ma confiance et mon estime pour vous : le sort de l'État que je remets entre vos mains marque assez que l'une et l'autre est au plus haut point. Je veux que vous me disiez quel parti vous me conseilleriez, pour ma personne, si vous perdiez une bataille. Les discours des courtisans me reviennent. Les uns veulent que j'aille à Orléans, d'autres que j'aille plus loin encore. Que pensez-vous? »

Le maréchal de Villars, étonné d'une question si importante, demeura dans le silence. Aussi étoit-il difficile d'y répondre sans réflexion. « Je ne suis pas surpris, » lui dit le roi, « que vous hésitiez sur ce que vous devez me dire, je crois même que je vous ferai plaisir en vous confiant ce que je pense. Voici mon raisonnement : les batailles ne se perdent pas si entières que la plus grande partie de l'armée ne se retire. Je compte que ce qui vous resteroit de forces se pourroit rassembler sur la Somme ; j'irois vous joindre là, en vous menant tout ce que je pourrois rassembler de troupes des armées mêmes de l'Allemagne, et alors nous tenterions une dernière aventure. Je suis déterminé à périr dans ce dernier effort ou à soutenir mon royaume que je croirois perdre si je ne mettois pas toujours ma capitale derrière moi[1]. »

Cette résolution, si digne d'un grand roi, n'étoit connue que du maréchal de Villars, et il le supplia de lui permettre d'en parler dans sa harangue.

Le roi rêva un moment et lui dit : « On ne croira

1. Villars a déjà raconté cette scène au commencement de l'année 1712 (ci-dessus, tome III, p. 138) : les expressions qu'il met dans la bouche du roi sont un peu différentes, mais le sens est le même.

jamais que, sans m'avoir demandé la permission, vous parliez de ce qui s'est passé entre vous et moi : vous le permettre et vous l'ordonner seroit la même chose, et je ne veux pas que l'on puisse penser ni l'un ni l'autre. »

Le maréchal de Villars fit donc sa harangue sans y faire entrer ce trait si glorieux au roi. On la trouvera ici, elle fut fort approuvée.

Discours prononcé le 23 juin 1714 par M. le maréchal duc de Villars, lorsqu'il fut reçu à la place de M. de Chamillart, évêque de Senlis.

Messieurs,

Si l'honneur que vous avez bien voulu me faire de m'admettre dans une Compagnie composée des plus rares et des plus sublimes génies m'avoit été destiné par les raisons les plus propres à décider votre choix, j'aurois juste lieu de craindre que ce premier pas, qui doit être une preuve d'éloquence, ne vous portât à quelque repentir. Mais j'ai pensé que votre assemblée, déjà remplie de tout ce que l'esprit a de plus illustre, et, rassasiée de cette gloire, pouvoit ne plus songer à l'augmenter, et que, principalement attentifs à celle du roi, vous avez voulu avoir parmi vous un des généraux qui a le plus servi sous un si grand maître, et qui puisse, par quelques récits, fortifier les idées que vous avez déjà de sa grandeur et de sa gloire. Et je crois devoir la grâce que vous me faites aujourd'hui au bonheur que j'ai eu de voir souvent, et dans la guerre, et dans la paix, résoudre, ordonner, et quelquefois exécuter par ce grand roi, ce qui lui a si justement attiré notre amour, causé la jalousie des nations voisines, et enfin l'admiration de toute la terre.

Dans la prospérité, nous avons vu sa modération, sa sagesse. Dans les revers de la fortune, sa fermeté a dissipé les craintes, relevé les courages de tous ceux qui, par zèle, prudence ou foiblesse, vouloient entrevoir les plus grands malheurs. Son intrépidité dans de tels moments, cette grande science de pénétrer et renverser les projets de ses ennemis, la véritable gloire,

la grandeur du courage, ont été portées au point le plus héroïque; et la paix glorieuse qui a terminé cette longue et dangereuse guerre est la récompense aussi bien que l'effet de toutes ces vertus.

Mais encore une fois, Messieurs, j'en parlerai comme témoin et non comme orateur. Et en faveur de ces récits, qui n'ont pas besoin d'être relevés par le mérite de l'éloquence, vous me pardonnerez d'en manquer.

Ainsi, Messieurs, daignez me dispenser d'entreprendre aucun éloge. Votre choix a déjà fait celui du prélat auquel je succède; et vous avez vu par vous-mêmes son application à remplir ses devoirs, la pureté de ses mœurs, et cette règle dans sa vie, souvent plus respectable que ce qui brille davantage.

Je sais les obligations que votre Compagnie a à un illustre chancelier qui, pour comble de mérite, s'en fit un de vous marquer la plus haute considération, et qui, en soutenant votre établissement, crut augmenter sa gloire et lier par là dans la postérité son nom à celui de votre illustre fondateur le cardinal de Richelieu, dont la mémoire ne finira jamais, n'eût-il laissé pour la rendre immortelle que cet ouvrage si digne d'un grand ministre, ce testament politique, où brille l'élévation de son génie et l'ardeur de son zèle pour la gloire de son maître et pour celle des François. Il ne désiroit à notre nation qu'autant de constance et de fermeté à souffrir patiemment les fatigues, la faim, les longues peines de la guerre, qu'il lui connoissoit d'intrépidité dans les plus grands périls. Quelle joie auroit eue ce grand ministre, s'il avoit imaginé que, de nos jours et sous le plus grand des rois, les François, par ces dernières vertus, jointes aux premières, l'emporteroient sur toutes les nations!

Nous les avons vus pendant une campagne entière souffrir sans murmurer le manque d'argent et de pain, jeter même le pain dont ils avoient manqué pendant deux jours, pour courir plus légèrement au combat, et leur seule valeur leur tenir lieu de force et de nourriture.

Dans une action où leur retraite n'a pu être imputée qu'à la seule fatalité, on les a vus couvrir la terre de plus de vingt mille de nos ennemis, et ne leur laisser qu'un champ où les vivants

pouvoient à peine se placer sur les corps morts de leurs compagnons.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette légère marque de reconnoissance pour ces vaillants hommes, auxquels l'État et le général ont de si grandes obligations. Ils vous auront celle de rendre leurs actions immortelles, comme le sera tout ce qui sort de ces plumes célèbres, et tout ce qui a le bonheur d'être consacré par les ouvrages de cette assemblée, si respectable par les grandes qualités de ceux qui la composent, et de laquelle j'ai une si haute idée que mes expressions ne peuvent satisfaire ce que je pense de son mérite, ni ma sensible et vive reconnoissance de la grâce que j'en reçois.

Le cardinal del Giudice fut envoyé à la cour par le roi d'Espagne. C'étoit alors le ministre le plus en crédit auprès de ce prince, et la princesse des Ursins, chassée d'une manière si surprenante par l'intrigue de l'abbé Alberoni, peu de temps après le cardinal, laissoit la première place ouverte au cardinal del Giudice. Il étoit grand inquisiteur, et il y a apparence que, sous des prétextes spécieux, l'abbé Alberoni avoit voulu l'éloigner un peu de la cour. Le véritable sujet de son voyage fut caché. On remarquera seulement qu'il ne voulut point voir monseigneur le duc d'Orléans. On lui avoit donné l'appartement au-dessus de celui du maréchal de Villars, et il mangeoit souvent chez lui, sans néanmoins avoir un commerce bien vif ensemble.

Le roi étoit arrivé à Marly en assez bonne santé. Néanmoins, une incommodité à laquelle il étoit sujet après avoir été purgé, ce qu'il pratiquoit tous les mois, obligea M. Fagon, son premier médecin, à lui proposer une petite médecine très légère pour lâcher le ventre. Cette incommodité du roi étoit d'être cinq ou six jours sans aller, après l'effet de sa médecine. Le roi dit que,

malgré la répugnance qu'il avoit à prendre des lavements, il aimoit mieux en prendre un que de se purger plus souvent qu'une fois par mois.

M. Fagon vouloit la médecine, et, le roi s'opiniâtrant à n'en point prendre, la dispute finit par conseiller au roi de commencer ses repas par manger des figues et boire ensuite un verre d'eau. Le roi en mangeoit quelquefois jusqu'à quinze, et le maréchal de Villars, qui assistoit presque toujours à son dîner, parce que le roi lui parloit plus volontiers qu'à tout autre courtisan, lui dit plusieurs fois qu'en mangeant une si grande quantité de figues et buvant après un verre d'eau Sa Majesté faisoit des épreuves d'une bonté d'estomac auxquelles peu de gens voudroient s'exposer.

Il en parla si souvent au roi que ce bon prince en parut peiné, mais le maréchal de Villars l'étoit extrêmement de voir que le roi, qui étoit accoutumé à une nourriture solide, perdoit l'appétit pour toutes les viandes qu'il aimoit le plus, qu'il ne mangeoit qu'un peu de potage avec du dégoût de tout le reste, et ne reprenoit un désir de manger que pour les pêches et les autres fruits de son dessert.

Cette inquiétude l'obligea à s'informer de la maréchale de Villars, qui soupoit presque tous les jours comme les autres dames avec le roi, s'il soupoit bien. On lui dit qu'il mangeoit moins qu'à son ordinaire. Ainsi le maréchal voyant que le roi soupoit médiocrement et qu'à dîner il ne mangeoit que des choses peu nourrissantes par leur qualité, son inquiétude augmenta.

Le roi continuoit pourtant ses exercices, et ce prince qui avoit une force de courage très grande, quoiqu'il

se sentît affoibli et extrêmement maigri, alloit à la chasse à son ordinaire, et cherchoit à suer. Un des grands principes de son médecin étant que les vieillards n'étoient sujets à leurs incommodités qu'à cause que le cuir étant en eux plus dur que dans les jeunes gens, ils transpiroient moins. Ainsi, on frottoit le roi avec des linges chauds trois fois par jour, le soir, le matin et au retour de la chasse; outre cela, on le couvroit la nuit de manière qu'il se réveilloit toujours en sueur.

Maréchal, premier chirurgien, s'aperçut plus qu'un autre d'une diminution considérable dans les forces et dans la santé du roi. Fagon soutenoit le contraire, et, par l'empire qu'il avoit pris sur l'esprit du roi et sur celui de Mme de Maintenon, personne n'osoit combattre les sentiments d'un premier médecin si accrédité, et d'ailleurs très entier dans ses sentiments. Aussi sa conduite et son opiniâtreté avancèrent certainement les jours de ce grand prince. L'affoiblissement des forces du roi parut sensible, surtout lorsqu'il vit la dernière fois son régiment qu'il avoit fait camper sur la hauteur de Marly. Il avoit peine alors à se tenir à cheval, et cependant il fit cette revue avec son exactitude ordinaire.

Le maréchal de Villars avoit déterminé son voyage à Barrège et de là en Provence pour le commencement de septembre. Il prit congé du roi et s'en éloigna avec douleur, à la vue de l'état où il le laissoit. Cependant, comme on ne lui connoissoit aucune maladie marquée, il n'y avoit personne qui pût imaginer qu'il n'eût pas moins de deux ans de vie encore.

Le maréchal de Villars disposa son voyage pour Barrège, contraint d'y aller chercher un soulagement à sa

blessure dont il est demeuré estropié; il comptoit y rester trois semaines, pendant lesquelles son équipage devoit prendre la route de Marseille. Mais ce qui déterminoit encore plus son départ étoit le désir de rétablir les affaires de la ville de Marseille, et même de son gouvernement, pour lequel il avoit une commission particulière qui lui attribuoit, comme premier commissaire, et à ceux que le roi avoit nommés avec lui, toute cour et toute juridiction pour terminer les affaires qui étoient sur le point de ruiner cette ville.

Il alla donc à Paris, et, la veille du jour qu'il devoit partir, le président de Maisons, son beau-frère, fut attaqué d'une colique qui parut d'abord pouvoir être assez dangereuse. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, fort ambitieux, et qui avoit formé une grande cabale dans le Parlement, où il étoit fort accrédité par M. le duc d'Orléans, sans que le maréchal en eût la moindre connoissance. Ils étoient cependant fort étroitement liés, et le maréchal différa son voyage jusqu'à ce que les médecins, aussi ignorants sur la maladie de M. de Maisons que le premier médecin l'étoit sur celle de son maître, l'eussent assuré que le président étoit hors de tout péril. Dès qu'il s'en crut certain, il partit en poste dans une berline, son équipage devant suivre cinq ou six jours pour s'acheminer à petites journées à Marseille.

Mais le maréchal ne fut pas sitôt arrivé à Saint-Laurent-des-Eaux[1] qu'il reçut un courrier de la maréchale de Villars qui lui mandoit que M. de Maisons étoit beaucoup plus mal, que sa femme et son fils désiroient

1. Bourg, sur la Loire, à deux lieues de Beaugency.

son retour pour demander sa charge au roi, et que Sa Majesté étoit assez mal. Sur ces nouvelles, le maréchal envoya un courrier à Paris, résolu d'en attendre le retour à Saint-Laurent-des-Eaux. Durant l'intervalle, il alla à Blois où il vit la reine de Pologne[1] qui le reçut avec une grande politesse et le fit asseoir. Elle étoit dans un âge fort avancé et cependant mise avec beaucoup de mouches et de rouge, ayant pour sa personne les soins que les reines qui ont été galantes conservent plus longtemps que les autres femmes.

L'Éguille[2], lieutenant-colonel de Bourbonnois, passant en poste, vint trouver le maréchal de Villars et lui dit que le roi étoit mal, que l'on avoit appelé quatre médecins de Paris, circonstance qui porta le maréchal de Villars à augurer très mal de la santé de ce prince, connoissant assez l'opiniâtreté du premier médecin pour ne pas douter qu'il n'auroit pas demandé du secours si le roi n'avoit été dans un grand péril. Ce même L'Éguille, homme de mérite et très sensé, parla aussi au maréchal du danger où étoit M. de Maisons, et, sur ce qu'il en dit, le maréchal n'hésita pas à retourner à Paris.

Près d'Étampes, il reçut un courrier de la maréchale qui lui apprenoit la mort de M. de Maisons, et

1. Marie-Catherine de la Grange-d'Arquien, veuve de Jean Sobieski, à laquelle Louis XIV avait offert l'hospitalité dans le château de Blois. Voir Saint-Simon, X, 205.

2. Marc-Antoine, chevalier d'Aiguille, entré au régiment de Bourbonnais en 1673, y servit quarante-six ans, dont vingt-sept comme capitaine, fit toutes les guerres de Louis XIV, fut souvent blessé ; nommé brigadier en 1719, il reçut comme retraite la lieutenance de roi du Château-Trompette, où il mourut en 1725.

que la famille le prioit d'aller tout droit à Versailles. On lui envoya sa chaise de poste à Sceaux, et il alla trouver le roi, qui eut la bonté de lui dire en le voyant : « J'ai donné la charge de président à mortier, ainsi que vous l'avez désiré. » M. le chancelier Voysin s'étoit servi du nom du maréchal de Villars en la demandant au roi pour le fils.

Depuis trois jours le roi avoit une fort grande douleur à une jambe. Il s'en étoit senti quelques jours auparavant, mais elle étoit augmentée au point qu'il ne s'appuyoit plus, et qu'on le rouloit sur un petit lit pour venir à l'ordinaire faire ses repas devant les courtisans.

Comme cette maladie étoit très dangereuse, le maréchal ne voulut pas que le roi pût penser qu'elle fût la cause de son retour; ainsi il pria le duc de Tresmes de le prévenir, et de lui dire que la famille de M. de Maisons lui avoit envoyé un courrier pour le faire revenir.

Outre la douleur de jambe dont nous avons parlé, le roi avoit la fièvre depuis plusieurs jours, et son médecin avoit soutenu jusqu'à l'extrémité qu'il n'en avoit pas; on le disoit même encore. Mais il ne dormoit point et buvoit vingt verres d'eau pendant la nuit.

Le premier médecin et Maréchal, premier chirurgien, avoient eu une grande dispute quinze jours auparavant en présence de Mme de Maintenon, et peu s'en fallut que Maréchal ne fût renvoyé.

Le roi, après les premières paroles qu'il dit au maréchal de Villars sur la charge donnée au fils de M. de Maisons, ajouta : « Vous me voyez bien mal, monsieur le maréchal. » — « Votre Majesté, accou-

tumée à beaucoup d'exercice, se croit mal pour une incommodité qui l'empêche d'en faire, » répondit le maréchal. — « Non, » dit le roi, « je sens de très grandes douleurs. »

Après cela, il lui parla de la reine de Pologne que le maréchal avoit été visiter à Blois, des hôtelleries de la route, des lits et des meubles qu'il y avoit vus. Il est certain que ce sont les seules du royaume qui soient richement meublées. Autrefois, la plupart avoient même de la vaisselle d'argent, et le roi se souvint, et des lits, et des miroirs qu'il avoit vus dans ces maisons, et qui y étoient encore presque les mêmes partout. « Vous irez apparemment coucher ce soir à Paris, » ajouta le roi, « je veux espérer que vous me trouverez mieux à votre retour. »

Les funérailles de M. de Maisons se firent le vendredi, et, le samedi matin, Contade, major du régiment des gardes, envoya un courrier au maréchal de Villars pour lui dire que le roi étoit fort mal. Le maréchal partit sur-le-champ, et trouva en effet le mal extrêmement augmenté. La douleur de la jambe étoit plus violente, mais elle s'étendoit vers la cuisse, et le bas de la jambe demeuroit insensible, en sorte que, dès le samedi au soir, on commença à désespérer.

La nuit du samedi au dimanche fut plus fâcheuse que les précédentes. C'étoit le jour de saint Louis, fête du roi. Il voulut que les tambours du régiment des gardes, suivant l'usage, battissent sous les fenêtres. Il parloit au père Le Tellier, son confesseur, et ce prince dit : « Ce bruit trouble un peu la conversation, laissons-les faire. » Il entendit la messe, et ayant ordonné aux médecins de lui parler nettement sur son

état, ils ne lui cachèrent pas le péril où il étoit, et, pour ainsi dire, commencèrent son agonie huit jours avant sa mort, qu'il employa à donner tous les ordres avec une fermeté et une netteté d'esprit surprenantes, parlant de l'habit que l'on devoit faire au jeune roi pour le mener au Parlement, et de tout ce qui regardoit sa fin et le transport de son corps à Saint-Denis, comme s'il n'eût pas été question de lui.

Il brûla beaucoup de papiers en présence de Mme de Maintenon et de M. le chancelier Voysin, demandant les différentes cassettes où il savoit qu'ils étoient enfermés. Il ajouta un codicille à son testament, et peu de jours avant sa mort, après la messe, il parla aux principaux de sa cour avec une force et une éloquence dignes d'admiration. « Je vous recommande, » leur dit-il, « le jeune roi. Il n'a pas cinq ans. Quel besoin n'aura-t-il pas de votre zèle et de votre fidélité? Je vous demande pour lui les mêmes sentiments que vous m'avez montrés en tant d'occasions. Je lui recommande d'éviter les guerres; j'en ai trop fait, et elles m'ont forcé à charger mon peuple. J'en ai grand regret et j'en demande pardon à Dieu. »

Il recommanda aux cardinaux de Rohan et de Bissy les affaires de la religion, et leur dit que c'étoit une véritable douleur pour lui de n'avoir pu les terminer, mais que, si Dieu lui avoit donné quelques jours de plus, il auroit espéré de faire cesser les divisions.

Le cardinal de Noailles demanda à le voir[1]. Le roi

1. Saint-Simon (XI, 444) attribue au contraire au roi le désir de voir le cardinal de Noailles, et aux cardinaux de Rohan et de Bissy le conseil donné au roi de mettre à cette visite suprême

répondit qu'il en seroit très aise pourvu qu'il revînt de l'opiniâtreté qui formoit les troubles de l'Église de France. Enfin il n'y eut pas un seul jour qui ne marquât par quelque trait de force, de bonté, mais surtout de piété, les grandes et saintes qualités de ce grand roi. On peut croire que les derniers jours de sa vie furent vifs par les intrigues. Le duc d'Orléans se défioit de la part que le roi lui donnoit à la régence, et ménageoit tout le monde.

Il y avoit depuis quelques mois une affaire entre les Pairs de France et le Parlement. Elle avoit fait beaucoup de bruit et causoit diverses intrigues.

Les princes légitimés ayant obtenu par un édit le rang, les honneurs et la faculté de parvenir à la couronne après tous les princes du sang, on avoit fait voir à M. le duc du Maine qu'il n'étoit plus de son intérêt de s'opposer au bonnet. C'étoit en cela principalement que consistoit la dispute entre les ducs et le Parlement. Le premier président de Harlay avoit dit au roi que, pour assurer à ses fils naturels les honneurs que Henri IV avoit autrefois donnés à MM. de Vendôme, il falloit que les princes légitimés, ayant plus que les Pairs, eussent aussi moins d'honneurs au Parlement que les princes du sang, que par là ces premiers seroient engagés à soutenir un degré qui mettoit les Pairs encore plus au-dessus d'eux.

L'usage étoit établi depuis plusieurs années (car les Pairs ont prétendu que c'étoit une nouveauté, mais on n'entreprend pas de s'étendre sur cette matière),

la condition de l'acceptation préalable de la « Constitution, » condition qui empêcha la venue de l'archevêque de Paris.

l'usage donc étoit que le premier président, en prenant les voix lorsque l'on est dans les sièges bas, n'ôte pas son bonnet aux conseillers, ni aux Pairs de France, mais qu'il l'ôte aux princes légitimés en les nommant, et qu'il se lève aux princes du sang sans les nommer, et leur faisant une révérence.

M. le duc du Maine vouloit donc se rendre agréable aux Pairs en traitant cette matière avec le roi, et souhaitoit qu'il plût à Sa Majesté approuver que désormais le premier président traitât les princes légitimés reconnus princes du sang, comme les princes du sang, et ôtât le bonnet aux Pairs. Le roi approuva ce cérémonial, mais il ne voulut point l'ordonner, et préféra la voie de la négociation entre les Pairs et le premier président.

Cette négociation fut traversée par beaucoup d'intrigues. Elle commença pendant que le maréchal de Villars étoit à Bade à la signature de la paix générale. A son retour, plusieurs Pairs le prièrent d'en parler au roi, et il le fit en lui disant : « Il est surprenant, sire, que ceux qui ont l'honneur de représenter Votre Majesté dans son Parlement refusent un honneur que Votre Majesté veut bien faire en toute occasion aux Pairs de France. Elle étend même cette bonté pour eux bien plus loin. Nous remarquons tous les jours, lorsque Votre Majesté a son chapeau, et que nous approchons d'elle, qu'elle veut bien l'ôter. Y a-t-il quelque apparence de raison que le premier président le refuse, et que le représentant veuille plus d'honneurs que le représenté n'en exige ? »

Le roi répondit au maréchal de Villars : « A vous dire la vérité, je n'y en trouve aucune ; mais il sera

plus agréable pour les Pairs que le Parlement se rende de lui-même que si c'étoit par mon ordre. »

M. le duc d'Orléans avoit paru très favorable aux Pairs, et même il pressa M. de Mesmes, premier président, lorsqu'il vint parler au roi sur cette matière, de n'y pas apporter de difficultés.

Tel étoit sur ce point l'état où étoient les choses à la mort du roi. Deux jours auparavant M. le duc d'Orléans promit au duc de Saint-Simon, alors en grand crédit auprès de lui, qu'au premier lit de justice, il procureroit cette petite satisfaction aux Pairs[1].

Le maréchal de Villars et le maréchal de Berwick furent députés au chancelier Voysin pour lui déclarer que les Pairs demeureroient couverts, si lui chancelier n'ôtoit pas son bonnet.

Le roi mort, M. le duc d'Orléans n'oublia rien pour s'attirer les principaux de la cour, et assura le maréchal de Villars que son intention étoit de former un conseil de guerre, dont il avoit résolu de le déclarer président.

Cependant, comme on vit le Parlement former des difficultés à la prétention des Pairs, et que le duc d'Orléans avoit un grand intérêt à ménager ce grand corps, on proposa à plusieurs ducs de ne pas insister le premier jour sur leurs prétentions, et que M. le duc d'Orléans leur donneroit parole à la première séance de décider en leur faveur.

1. Cette conversation n'est pas relatée dans les *Mémoires* de Saint-Simon ; mais ils mentionnent à plusieurs reprises l'engagement que le futur régent avait pris vis-à-vis de Saint-Simon de donner satisfaction aux ducs ; ils enregistrent la violente irritation de l'auteur, impuissant à obtenir l'exécution de cet engagement.

Le marquis d'Effiat[1], occupé, comme il devoit l'être, des intérêts de son maître, en parla à plusieurs. Le cardinal de Noailles vint à la cour le jour d'après la mort du roi, et d'autant plus médiocrement affligé de cette perte qu'il croyoit son exil certain si le roi avoit vécu. En effet, étant venu prendre congé du maréchal de Villars partant pour la Guyenne et pour le voyage de Barrège, qui fut interrompu par l'extrémité où étoit le roi, ce cardinal dit au maréchal de Villars : « Vous ne me trouverez plus à Paris, car je sais que la résolution est prise de m'exiler. »

Son parti formé de jansénistes, quoique ce cardinal ne l'eût jamais été, crut triompher à la mort d'un prince qui véritablement ne les aimoit pas.

Enfin le cardinal vint rendre ses devoirs au nouveau roi, et plus encore au duc d'Orléans. Il savoit que l'intention de ce prince étoit que les Pairs ne fissent aucun désordre dans une séance où il devoit être question de lui donner la régence du royaume. Il lui promit d'engager les Pairs au silence et à la modération pour ce premier jour seulement, et vint chez le maréchal de Villars, où avoient dîné plusieurs Pairs, pour tâcher de le gagner.

Le maréchal de Villars, qui jugea bon que, si les Pairs se rendoient le premier jour après toutes les résolutions prises, et déclarées même au chancelier de l'aveu du duc d'Orléans, ils n'y reviendroient plus, et que ce prince auroit plus d'intérêt à ménager tout le corps du Parlement que les Pairs, dit qu'il persistoit

1. Premier écuyer du duc d'Orléans. On n'a pas oublié les graves accusations portées contre lui par Saint-Simon.

dans la résolution prise. Le cardinal de Noailles, ayant épuisé toutes ses raisons, dit au maréchal de Villars qu'il étoit bien opiniâtre. « Est-ce à vous, » lui répondit le maréchal, « de menacer l'opiniâtreté? Vous n'en avez pas mal montré au feu roi ; ainsi ne blâmez pas la mienne. »

On alla coucher à Paris, et, le 2 septembre, le Parlement fut assemblé. Tous les Pairs, ou du moins une grande partie, se trouva chez l'archevêque de Reims.

Le maréchal de Villars, qui soupçonnoit ce dessein, n'en fut averti que tard, et entra chez l'archevêque dans le temps que tous se levoient pour se rendre au Parlement avec la résolution prise de ne former ce jour-là aucune prétention pour le bonnet. Quelques-uns pourtant étoient d'avis de ne rien déterminer sans le maréchal de Villars, qui, ayant résisté aux vives instances du cardinal de Noailles, n'auroit pas manqué de s'opposer à celle-ci, prévoyant bien que, dès que les Pairs auroient molli dans une conjoncture où tous se flattoient de donner un nouvel éclat à leur dignité, ils ne recevroient que des dégoûts dans la suite.

On entra au Parlement sur les sept heures et demie du matin, et, toutes les chambres assemblées avant huit heures, on commença par la lecture du testament du feu roi, dont on juge à propos de rapporter ici la copie.

Testament de Louis XIV, roi de France et de Navarre.

Ceci est notre disposition et ordonnance de dernière volonté pour la tutelle du dauphin, notre arrière-petit-fils, et pour le Conseil de régence que nous voulons être établi après notre décès, pendant la minorité du roi.

Comme, par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a

pendant plusieurs années agité notre royaume avec des événements différents, et qui nous ont causé des justes inquiétudes, est heureusement terminée, nous n'avons présentement rien de plus à cœur que de procurer à nos peuples le soulagement que le temps de la guerre ne nous a pas permis de leur donner, les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la paix, et éloigner tout ce qui pourroit troubler leur tranquillité, nous croyons dans cette vue devoir étendre nos soins paternels à prévoir et prévenir autant qu'il dépendra de nous les maux dont notre royaume pourroit être troublé, si par l'ordre de la divine Providence notre décès arrive avant que le dauphin, notre arrière-petit-fils, qui est l'héritier de notre couronne, ait atteint sa quatorzième année, qui est l'âge de sa majorité.

C'est ce qui nous engage à pourvoir à sa tutelle, à l'éducation de sa personne et à former pendant la minorité un Conseil de régence, capable par sa prudence, sa probité et la grande expérience de ceux que nous choisissons pour le composer, de conserver le bon ordre dans le gouvernement de l'État, et maintenir nos sujets dans l'obéissance qu'ils doivent au roi mineur.

Ce Conseil de régence sera composé du duc d'Orléans, chef du Conseil, du duc de Bourbon, quand il aura vingt-quatre ans accomplis, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, [du chef du Conseil royal[1]], des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État, du contrôleur général des finances. Nous les avons choisis par la connoissance de leur capacité, de leurs talents et du fidèle attachement qu'ils ont toujours eu pour notre personne, et que nous sommes persuadé qu'ils auront de même pour le roi mineur.

Voulons que la personne du roi mineur soit sous la tutelle et garde du Conseil de régence, mais comme il est nécessaire que sous l'autorité de ce Conseil quelque personne d'un mérite universellement reconnu et distingué par son rang soit particulièrement chargé de veiller à la sûreté, conservation et éducation du mineur, nous nommons le duc du Maine pour avoir

1. Ce passage a été effacé par une main qui paraît être celle qui a fait des corrections du vivant de Villars.

cette autorité et remplir cette importante fonction du jour de notre décès, nous nommons aussi pour le gouverneur du roi mineur, sous l'autorité du duc du Maine, le maréchal de Villeroy, qui, par sa bonne conduite, sa probité et ses talents, nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance; nous sommes persuadé que, pour tout ce qui aura rapport à la personne et éducation du roi mineur, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy, animés tous deux du même esprit, agiront avec un parfait concert, et qu'ils n'omettront rien pour lui inspirer les sentiments de vertu, de religion et de grandeur d'âme que nous souhaitons qu'il conserve toute sa vie. Voulons que tous les officiers de la garde et de la maison du roi soient tenus de reconnoître le duc du Maine, et de lui obéir en ce qu'il ordonnera pour le fait de leur charge qui aura rapport à la personne du roi mineur, à sa garde et à sa sûreté; au cas que le duc du Maine vînt à manquer avant notre décès ou pendant la minorité du roi, nous nommons à sa place le comte de Toulouse pour avoir la même autorité et remplir les mêmes fonctions; pareillement si le maréchal de Villeroy décède avant ou pendant la minorité du roi, nous nommons en sa place le maréchal d'Harcourt.

Voulons que toutes les affaires qui doivent être décidées par l'autorité du roi, sans aucune exception ni réserve, soit concernant ou la guerre ou la paix, la disposition ou administration des finances, ou qu'il s'agisse du choix des personnes qui doivent remplir les archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices dont la nomination doit appartenir au roi mineur, la nomination aux charges de la couronne, aux charges des secrétaires d'État, à celle de contrôleur général des finances, à toutes celles des officiers de guerre, tant des troupes de terre qu'officiers de marine et galères, aux officiers de judicature, tant des cours supérieures qu'autres, à celles des finances, aux charges de gouverneurs, lieutenants généraux pour le roi dans les provinces, à celles des états-majors des places fortes, tant des frontières que du dedans du royaume, aux charges de la maison du roi, sans distinction de grandes et petites, qui sont à la nomination du roi, et généralement pour toutes les charges, commissions et emplois auxquels le roi doit nommer, soient pro-

posés et délibérés au Conseil de régence, et que les résolutions soient prises à la pluralité des suffrages, sans que le duc d'Orléans, chef du Conseil, puisse seul, et par son autorité particulière, rien déterminer, statuer et ordonner, et faire expédier aucun ordre au nom du roi mineur autrement que suivant l'arrêt de la régence.

S'il arrive qu'il y ait sur quelque affaire diversité de sentiments dans le Conseil de la régence, ceux qui y assisteront seront obligés de se réunir à deux avis, et celui du plus grand nombre prévaudra toujours; mais s'il se trouvoit qu'il y eût pour les deux avis nombre égal de suffrages, en ce cas seulement l'avis du duc d'Orléans comme chef du Conseil prévaudra.

Lorsqu'il s'agira de nommer aux bénéfices, le confesseur du roi entrera au Conseil de régence pour y présenter le mémoire des bénéfices vacants, et proposer les personnes qu'il croira capables de les remplir; seront aussi admis au même Conseil extraordinairement lorsqu'il s'agira de la nomination des bénéfices deux archevêques ou évêques de ceux qui se trouveront à la cour, et qui seront avertis par l'ordre du Conseil de la régence pour s'y trouver et donner leur avis sur le choix des sujets qui seront proposés.

Le Conseil de régence s'assemblera quatre ou cinq jours de la semaine, le matin, dans la chambre ou cabinet du roi mineur, et aussitôt que le roi aura dix ans accomplis, il pourra y assister quand il voudra, non pas pour ordonner et décider, mais pour entendre et pour prendre les premières connoissances des affaires; en cas d'absence ou empêchement du duc d'Orléans, celui qui se trouvera plus ancien par son rang tiendra le Conseil, afin que le cours des affaires ne soit interrompu, et, s'il y a partage de voix, la sienne prévaudra.

Il sera tenu registre par le plus ancien des secrétaires d'État qui se trouveront au Conseil de tout ce qui se trouvera délibéré et résolu pour être ensuite les expéditions faites au nom du roi mineur par ceux qui en seront chargés.

Si, avant qu'il plaise à Dieu nous appeler à lui, quelqu'un que nous ayons nommé pour remplir le Conseil de la régence décède, ou se trouve hors d'état d'y entrer, nous nous réservons d'y pouvoir nommer une autre personne pour remplir sa

place, et nous le ferons par un écrit qui sera entièrement de notre main et qui ne paraîtra pareillement qu'après notre décès, et, si nous ne nommons personne, le nombre de ceux qui doivent composer le nombre du Conseil de la régence demeurera réduit à ceux qui se trouveront vivants au jour de notre mort.

Il ne sera fait aucun changement au Conseil de la régence tant que durera la minorité du roi, et si, pendant le temps de cette minorité, quelqu'un de ceux que nous y avons nommés vient à manquer, la place vacante pourra être remplacée par le choix et délibération du Conseil de la régence, sans que le nombre de ceux qui doivent le composer, tel qu'il aura été au jour de notre décès, puisse être augmenté, et le cas arrivant que plusieurs de ceux qui le composent ne puissent pas y assister par maladie ou autre empêchement, il faudra qu'il s'y trouve toujours au moins le nombre de sept de ceux qui sont nommés pour le composer, afin que les délibérations qui y auront été prises aient le rang et force d'autorité, et à cet effet dans tous les édits, déclarations, lettres patentes, provisions et actes qui doivent être délibérés au Conseil de régence, et qui seront expédiés pendant la minorité, il sera fait mention expresse du nombre des personnes qui auront assisté au Conseil dans lequel les édits, déclarations, lettres patentes et autres expéditions auront été résolues.

Notre principale application pendant la durée de notre règne a toujours été de conserver dans notre royaume la pureté de la religion catholique romaine en éloignant toutes sortes de nouveautés, et nous avons fait tous nos efforts pour unir à l'Église ceux qui en étoient séparés; notre intention est que le Conseil de la régence s'attache à maintenir les lois et règlements que nous avons faits à ce sujet, et nous exhortons le dauphin, notre arrière-petit-fils, lorsqu'il sera en âge de gouverner par lui-même, de ne jamais souffrir qu'il y soit donné atteinte, comme aussi de maintenir avec la même fermeté les édits que nous avons faits contre les duels, ceux sur les lois, comme les plus nécessaires et les plus utiles pour attirer la bénédiction de Dieu sur notre postérité et notre royaume, et pour la conservation de la noblesse qui en fait la principale force.

Notre intention est que les dispositions contenues dans notre

édit du mois de juillet dernier en faveur du duc du Maine et du comte de Toulouse, et leurs descendants, aient pour toujours leur entière exécution, sans qu'en aucun temps il puisse y être donné atteinte, déclarons que c'est notre volonté.

Entre les différents établissements que nous avons faits dans le cours de notre règne, il n'y en a point qui soit plus utile à l'État que celui de l'hôtel royal des Invalides; il est bien juste que les soldats qui, par les blessures qu'ils ont reçues à la guerre, ou par leurs longs services et âges, sont hors d'état de travailler et de gagner leur vie, aient une subsistance assurée pour le reste de leurs jours, et que les officiers qui sont dénués des biens de la fortune y trouvent aussi une retraite honorable; toutes sortes de motifs doivent engager le dauphin, et tous les rois nos successeurs, à soutenir cet établissement et lui accorder une protection particulière, nous lui exhortons autant qu'il est en notre pouvoir.

La fondation que nous avons faite d'une maison à Saint-Cyr pour l'éducation de 250 damoiselles donnera perpétuellement à l'avenir aux rois nos successeurs un moyen de faire des grâces à plusieurs nobles familles de notre royaume qui se trouvant chargées d'enfants, avec peu de biens, auroient le regret de ne pouvoir pas fournir à la dépense nécessaire pour leur donner l'éducation convenable à leur naissance; nous voulons que, si de notre vivant les 50,000 livres de revenus en fonds de terre que nous avons donnés pour la fondation ne sont pas entièrement remplis, il soit fait des acquisitions le plus promptement qu'il se pourra après notre décès pour fournir à ce qu'il s'en manquera, et que les autres sommes que nous avons assignées sur notre domaine et recette générale, tant par augmentation de fondation que pour doter les damoiselles qui sortent à l'âge de vingt ans, soit régulièrement payées, en sorte qu'en nul cas ni sous quelque prétexte que ce soit, notre fondation ne puisse être diminuée, et qu'il ne soit donné aucune atteinte à l'union qui a été faite de la mense abbatialle de Saint-Denis, comme aussi qu'il ne soit rien changé au règlement que nous avons jugé à propos de faire pour le gouvernement de la maison, et que pour la qualité des preuves qui doivent être faites par les damoiselles qui obtiennent des places dans la maison.

Nous n'avons d'autre vue dans toutes les dispositions de notre présent testament que le bien de notre État et de nos sujets, nous prions Dieu qu'il bénisse notre postérité, et qu'il nous fasse la grâce de faire un assez bon usage du reste de notre vie pour effacer nos péchés et obtenir sa miséricorde.

Fait à Marly, le 2e août 1714.

Signé : Louis.

Codicille.

Par mon testament déposé au Parlement, j'ai nommé le maréchal de Villeroy pour gouverneur du dauphin, et j'ai marqué ce qui devoit regarder son autorité et ses fonctions, mon intention est que, du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi et sur les troupes qui la composent. Il ordonnera auxdites troupes aussitôt après ma mort de se rendre au lieu où sera le jeune roi pour le mener à Vincennes, l'air y étant très bon.

Le jeune roi allant à Vincennes passera par Paris, et ira au Parlement pour y être fait l'ouverture de mon testament en la présence des princes, des Pairs et autres qui ont droit et qui voudront s'y trouver. Dans la marche, et pour la séance du jeune roi au Parlement, le maréchal de Villeroy donnera tous les ordres pour que les gardes du corps, les gardes françoises et suisses prennent les postes dans les rues et au palais qu'on a accoutumé de prendre lorsque les rois vont au Parlement, en sorte que tout se fasse avec toute la sûreté et la dignité convenables.

Après que mon testament aura été ouvert et lu, le maréchal de Villeroy amènera le jeune roi avec sa maison à Vincennes, où il demeurera tant que le Conseil de la régence le jugera à propos.

Le maréchal de Villeroy aura le titre de gouverneur, suivant ce qui est porté par mon testament, et aura l'œil sur la conduite du jeune roi, quoiqu'il n'ait pas encore sept ans accomplis; la duchesse de Vantadour demeurera, ainsi qu'il est toujours accoutumé, gouvernante et chargée des mêmes soins qu'elle a pris jusqu'à présent. Je nomme pour sous-gouverneur Saumery,

qui l'a déjà été du dauphin, mon petit-fils, et Joffreville, lieutenant général de mes armées. Au surplus, je confirme tout ce qui est dit dans mon testament, que je veux et entends être exécuté en tout ce qu'il contient.

Fait à Versailles le 13 avril 1715. Signé : LOUIS.

Je nomme pour précepteur du dauphin le s[r] de Fleury, ancien évêque de Fréjus.

Je nomme pour confesseur du nouveau roi le Père Le Tellier.

Signé : LOUIS.

M. de Dreux[1], conseiller de la grand'chambre, lut ce testament, et il parut bien que le Parlement entier étoit déterminé à ne pas faire grand cas de toutes les précautions que le feu roi avoit cru devoir prendre pour former un Conseil de régence sans qu'il y eût de régent. Mais tout concourut à donner une autorité au duc d'Orléans déclaré régent, et, en un mot, on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le rendre maître absolu.

Ce prince commença par vouloir gagner le Parlement auquel on redonna la liberté entière des remontrances.

Dès ce moment, ce nombre prodigieux de présidents et de conseillers se crurent réellement en possession du titre fastueux de tuteurs des rois pupilles.

M. Daguesseau, procureur général, proposa, de la part du duc d'Orléans, plusieurs conseils. Le prétexte apparent de ce prince étoit de gouverner le royaume avec le secours des principaux de l'État et du Parlement.

1. Thomas Dreux, l'ami de Chamillart, qui obtint pour son fils l'érection en marquisat de la terre de Brézé, achetée à la femme du grand Condé, et la charge de grand maître des cérémonies, restée héréditaire dans sa famille jusqu'à la Révolution.

Chacun croyant y trouver son intérêt applaudit à tout. Le seul maréchal de Villars entra deux fois dans le parquet des gens du roi. La première après la séance du matin, et la seconde avant que celle de l'après-midi commençât. Il parla au procureur général Daguesseau en bon citoyen, et lui représenta que ce qu'il alloit lui dire étoit même contre son intérêt particulier, puisqu'il étoit assuré par la parole du duc d'Orléans d'avoir une part des plus honorables dans les changements que l'on méditoit, mais que son intérêt personnel ne l'empêcheroit jamais de représenter, et avec force, que dans les premiers moments d'une nouvelle administration il ne falloit pas renverser tout l'ordre anciennement établi dans le gouvernement; qu'il pouvoit y avoir des changements nécessaires, mais qu'il importoit de les faire avec ordre et avec mesure, de se borner à ôter ce qui étoit reconnu certainement mauvais, et à mettre à la place les règlements qui seroient estimés meilleurs.

Le procureur général répondit que M. le duc d'Orléans étoit entièrement déterminé à ces nouveaux conseils, et qu'il croyoit en cela suivre un principe auquel le dernier dauphin étoit résolu. Enfin, au lieu des quatre secrétaires d'État qui avoient les départements, on régla les conseils projetés, mais ils ne furent déclarés qu'un mois après. En voici l'ordre :

Un conseil de guerre dont le maréchal de Villars fut déclaré président.

Un conseil de finances dont le duc de Noailles fut président.

Un conseil des affaires étrangères, le maréchal d'Huxelles président.

Un conseil de conscience, le cardinal de Noailles président.

Un conseil de marine, le maréchal d'Estrées président, et le comte de Toulouse à la tête en qualité d'amiral.

Un conseil du dedans du royaume, le duc d'Antin président.

La charge de secrétaire d'État de M. Voysin, chancelier, fut vendue à M. d'Armenonville.

M. de Torcy fut très chèrement récompensé de la sienne par une grosse somme d'argent, et de plus on érigea en charge de surintendant l'administration des postes qu'il avoit, comme celle des bâtiments fut rétablie en surintendance en faveur du duc d'Antin.

Dans cette première occasion le Parlement s'opposa par de vives remontrances aux vues du régent sur le rétablissement de ces deux surintendances. Mais le prince envoya le marquis d'Effiat prier cette cour d'avoir pour lui la complaisance de déférer à ses désirs.

Les opinions furent vives. Le Parlement s'assembla deux fois. Tous les Pairs furent pour ce que désiroit le régent, et le maréchal de Villars en opinant dit qu'il falloit louer la cour de sa fermeté à s'opposer à ce qu'elle ne croyoit pas de l'intérêt de l'État, mais que son avis étoit que l'on devoit conserver ces sentiments pour des occasions plus importantes, et dans celle-ci donner au régent une marque de complaisance qui, dans le fond, ne pourroit jamais être d'un grand préjudice.

La vivacité fut grande, et les Pairs décidèrent par leurs voix, parce que cette dernière assemblée ne se trouva pas nombreuse.

Les conseils furent établis, et celui de régence commença.

Le Parlement avoit laissé le régent maître absolu de retrancher de ceux que le feu roi avoit nommés dans son testament, d'y en mettre de nouveaux, et en un mot l'autorité entière.

Ce prince commença par n'y pas appeler le maréchal de Tallard, et y fit entrer le maréchal de Bezons, le duc de Saint-Simon, l'ancien évêque de Troye, et il fut établi qu'il y auroit trois conseils de régence par semaine, un pour les finances, l'autre pour la guerre et le troisième pour les affaires étrangères.

Dans les commencements ces conseils étoient réellement des conseils. Quelque temps après ils n'en eurent plus que les apparences, et enfin il n'y fut plus question que d'entendre lire la Gazette, à la réserve de quelques procès rapportés par des maîtres des requêtes. Mais les premiers jours le régent voulut que l'on délibérât même sur les grâces.

Le maréchal de Villars rapporta la lieutenance générale de Provence. Le duc d'Orléans dit qu'il avoit demandé cette charge au feu roi pour le marquis de Simiane, gendre du comte de Grignan, qui en étoit pourvu ; il demanda les opinions, et elles allèrent toutes à approuver le désir de Son Altesse Royale.

Il y eut un grand conseil sur les diverses prétentions du grand et du premier écuyer au sujet des dépouilles qu'ils soutenoient appartenir totalement à leurs charges à la mort des rois. On cita des exemples du temps de Henri IV, et on trouva que le duc de Bellegarde avoit eu 25,000 écus comme grand écuyer pour la grande écurie, et que le premier

écuyer avoit eu 20,000 francs pour la petite écurie.

Le conseil de régence donna le premier exemple de corruption, et l'on ôta tout au roi pour le donner à MM. d'Armagnac et de Beringhen[1].

Le maréchal de Villars dit qu'il n'y avoit que le roi qui perdoit son procès, que son sentiment étoit que, comme le feu roi avoit surpassé en magnificence tous les rois ses prédécesseurs, il étoit juste que les grands officiers dont il s'agissoit eussent le double de ce que l'on voyoit dans les exemples passés, mais que le reste devoit rester au roi, dans un temps surtout où la plus exacte économie étoit nécessaire. Cet avis ne fut pas suivi, et le jeune roi se trouva dépouillé dès les commencements de tous les chevaux et carrosses.

Les présidents des conseils avoient leurs jours marqués pour rendre compte au régent des détails qui n'étoient pas rapportés au conseil de régence, dans lequel on ne parla qu'une seule fois de la distribution des charges et des emplois.

Le maréchal d'Huxelles lut seul presque pendant tout le temps de son ministère les dépêches des ministres étrangers, et les réponses qui leur étoient faites.

Le duc de Noailles parloit aussi de ce qu'il y avoit

1. Voir dans Saint-Simon (XII, 292) le récit de cette triste querelle et de la séance du conseil de régence où elle fut jugée : « Villars pouffa, verbiagea, complimenta les parties, se plaignit du procès, désira des cotes mal taillées, mais conclut pour Monsieur le premier » (XII, 303). Le comte d'Armagnac, dit *M. le Grand,* était de la maison de Lorraine. Le marquis de Beringhen, dit *M. le Premier,* tenait sa charge de son père et de son grand-père, lequel l'avait achetée au père de Saint-Simon (I, 68). Son extraction était très modeste.

de plus important dans les finances, mais peu à peu le régent, pour être le maître de tout plus absolument, ne donna plus lieu à aucune délibération, ni sur la guerre, ni sur les finances, ni sur les affaires étrangères.

1716. Le maréchal de Villars regardoit comme un de ses devoirs l'obligation d'aller faire cesser les désordres de la ville de Marseille, et même de toute la Provence. La commission en étoit donnée dès le temps du feu roi, et, comme il ne vouloit de crédit dans la fonction de président de guerre que pour le bien des affaires, il préféra un service important à la Provence, dont il étoit gouverneur, à l'assiduité qu'un bon courtisan croit nécessaire auprès du maître.

Il ne balança donc pas à quitter la cour pour quelques mois, et laissa en son absence les fonctions de président de la guerre au duc de Guiche, vice-président.

On se servit de son absence pour une réforme de troupes à laquelle il étoit opposé, l'état de guerre après la mort du feu roi ayant été réglé sur le plus petit pied, en sorte que l'extraordinaire de la guerre n'alloit pour lors qu'à 36 millions. Dépense tellement augmentée dans la suite, qu'en l'année 1720 elle monta à 113 millions par l'augmentation de paie, par les changements des monnaies, par le discrédit du papier, par la nécessité de payer le soldat et le cavalier en argent, et même de donner des augmentations extraordinaires de solde, vu la cherté des denrées.

Les officiers auxquels on donnoit le tiers en argent et les deux tiers en papier ne pouvoient subsister. Pendant l'absence du maréchal il se passa aussi des

choses très dures contre les Pairs, et le régent dit en parlant une fois dans ces soupers où il s'expliquoit librement : « Qu'auroit dit le maréchal de Villars s'il avoit été ici? il auroit bien dit : Mes confrères, *Sursum corda!* »

C'est qu'il se ressouvenoit que dans une assemblée des Pairs chez l'évêque de Laon, où il étoit question de marquer un peu de fermeté, le maréchal de Villars leur avoit dit : *Sursum corda!*

Pour revenir à son voyage de Provence, le vice-légat vint l'attendre à la descente de son bateau avec ses carrosses et la compagnie des gardes du pape; ensuite il le mena à son palais, où il le conduisit dans l'appartement qui lui étoit destiné.

Le cérémonial est que, une demi-heure après, le vice-légat envoie demander audience au gouverneur et vienne le voir en cérémonie, et peu de moments après le maréchal alla lui rendre la même visite.

Ensuite viennent une infinité de harangueurs suivis d'un repas magnifique.

Le maréchal partit sur les trois heures après midi, et trouva sur les bords de la Durance les procureurs de la province, la plus grande partie de la plus illustre noblesse et des députés des cours souveraines qui l'attendoient. Les gardes du vice-légat l'accompagnèrent jusque-là. La compagnie des gardes du maréchal l'attendoit de l'autre côté de la rivière, et il alla coucher à Orgon, d'où il partit le jour d'après pour se rendre à Lambesc, où il avoit indiqué l'assemblée des États. L'archevêque d'Aix[1], qui y préside, vint au

1. M. de Vintimille, depuis archevêque de Paris; célèbre par

devant de lui à une lieue de la ville avec les évêques de Riez et de Vence[1], et M. Le Bret, premier président du Parlement et intendant, à qui le maréchal avoit même fait donner dès le commencement de la régence une commission pour commander en Provence en l'absence du gouverneur. Le maréchal de Villars arriva le 10 mars au soir, et, dès le 11, il fit l'ouverture des États, ou autrement de l'assemblée des communautés.

Depuis les comtes de Provence, les États de la province s'étoient assemblés tous les ans, composés de l'archevêque qui y présidoit, des autres évêques de la Provence, de toute la noblesse et du tiers état.

En 16.., pour éviter la dépense, il fut établi par ordre du roi qu'au lieu des États précédents il y auroit chaque année une assemblée dite des *communautés*, dans le lieu indiqué par le gouverneur de la province; que ce gouverneur y assisteroit, que cette assemblée seroit composée de l'archevêque président et des procureurs du pays, savoir : de deux évêques et des consuls d'Aix, deux pour la noblesse, qui étoient pour lors le marquis de Buoux avec le baron de Sabran de Baudinar, et d'un député de chaque viguerie, pour délibérer sur le don gratuit et sur toutes les autres affaires de la province. Cette assemblée fut convoquée à Lambesc. Comme c'étoit la première fois que le maréchal de Villars faisoit sa fonction de gouverneur de Provence, et qu'il n'avoit pas encore paru dans la

sa charité lors de la peste de Marseille et par ses luttes avec le Parlement de Paris.

1. Louis-Balthazar Philipeaux d'Herbault et F. Moret de Bourchenu.

province, le concours fut grand. Tout ce qu'il y avoit de gens connus parmi la noblesse se trouva à Lambesc; tout ce qui compose le Parlement et la Chambre des comptes d'Aix y vint plus d'une fois. Sa table étoit de quarante couverts, et outre celle-là il y en avoit d'autres pour tout ce qui se présentoit.

L'ouverture de l'assemblée se fit par une grand'-messe chantée en musique, et célébrée par l'archevêque d'Aix dans l'église des Dominicains. Ensuite on s'assembla dans une salle de leur maison, et le maréchal de Villars ouvrit l'assemblée par une harangue. L'archevêque d'Aix répondit par une autre, et l'assesseur, qui est aussi procureur du pays, en fit une. Après cette première cérémonie, l'archevêque d'Aix tint les conférences, dont la première rouloit sur le don gratuit, qui fut accordé par acclamation. Les impositions se faisoient séparément; celles de Marseille et d'Arles étoient de 70,000 livres chacune, et l'usage étoit que le gouverneur, de son autorité, en diminuât la moitié. Le maréchal de Villars trouva que c'étoit pousser trop loin le pouvoir des gouverneurs que d'imposer et diminuer l'imposition ordonnée par le roi; qu'à la vérité le gouverneur pouvoit bien représenter que l'imposition étoit trop forte, mais que la diminution devoit se tenir de la grâce du maître, et non de celle du gouverneur. Il manda son sentiment au régent, qui approuva sa modération. Les autres impositions sont pour les différents intérêts de la province et pour les diverses dépenses qu'elle est obligée de faire. D'ordinaire tout est fini en quinze jours, et s'il reste quelque chose à discuter, les procureurs du pays suivent à Aix, où l'on achève de régler les petites affaires qui

n'ont pas pu l'être dans le lieu de la convocation.

Le gouverneur faisant sa première entrée à Aix, l'usage est que deux présidents du Parlement et quatre conseillers viennent en robe à cheval avec leurs huissiers au-devant de lui, à une demi-lieue de la ville. Lorsque le maréchal de Villars fit cette entrée, toute la noblesse étoit venue jusqu'à une lieue.

Les harangues faites par le plus ancien des présidents, et répondues, le gouverneur marcha au milieu des deux présidents. La ville d'Aix n'avoit rien oublié pour célébrer cette entrée par des arcs de triomphe, et par des fontaines de vin distribuées dans tout le passage. Les consuls d'Aix attendirent le maréchal de Villars à la porte de la ville avec le dais, et l'on alla descendre à la cathédrale, à la porte de laquelle l'archevêque et tout son clergé attend le gouverneur, et lui fait une harangue suivie d'un *Te Deum*. Après cette première cérémonie, le gouverneur va descendre dans la maison qui lui est préparée, et où le Parlement en corps, la Chambre des comptes et toutes les cours souveraines viennent le complimenter.

Le maréchal de Villars, qui logeoit dans la maison de M. Boyer-Desguilles, la plus belle qui soit à Aix, y tenoit une table de quarante couverts, où toutes les dames mangeoient à dîner et à souper : les rigodons, qui sont très agréables, commençoient par des femmes de la bourgeoisie qui venoient voir dîner, et puis continuoient par les dames qui avoient dîné ou soupé. Les dames, à Aix, ne vivent pas avec la même liberté que celles du Languedoc, ni même que toutes celles de France. Le voisinage d'Italie leur donne des manières plus réservées, du moins en apparence : elles s'as-

semblent rarement, et, dans tout l'hiver précédent, il n'y avoit eu aucun bal dans cette ville; de sorte qu'elles se familiarisèrent un peu plus par ceux qu'il y avoit tous les jours chez le maréchal de Villars.

Après avoir séjourné quinze jours à Aix, il se rendit à Marseille où les affaires de sa commission l'appeloient. On lui fit une entrée avec autant de magnificence qu'à Aix, et plus encore, parce que la ville étoit plus puissante. Il alla descendre à la cathédrale, où l'évêque l'attendoit. La foule étoit si grande que, comme il faut descendre dix ou douze marches pour entrer dans cette église, les gardes du maréchal ne purent plus soutenir l'effort de la multitude ; en sorte que le peuple, qui se pressoit, auroit inévitablement accablé les premiers, dont étoit le maréchal. Prêt à descendre la première marche, il se retourna avec un air qui imposa de la crainte et du respect, et qui obligea tout ce qui étoit le plus près de lui à faire en se reculant un effort qui sauva la vie à ces premiers, et peut-être au maréchal lui-même, car il étoit impossible que cette foule, se culbutant sur les premiers, n'en étouffât plusieurs. Dès les premiers jours que le maréchal de Villars passa à Marseille, on travailla aux affaires qui avoient mis une si grande division parmi les habitants. Les négociants y étoient très puissants, et les cabales pour les charges municipales de la ville y avoient excité la haine entre eux.

Un nommé Glesse, homme très habile, avoit usurpé la principale autorité, et, par les intelligences qu'il ménageoit avec des commis de la cour, il régloit les différents commerces que cette puissante ville a dans toute la Méditerranée. Il avoit des ordres de la cour pour faire partir les vaisseaux quand il vouloit, et

l'on se plaignoit qu'il avoit troublé la liberté du commerce, laquelle peut seule le faire fleurir.

Les assemblées des commissaires commencèrent le 15 avril et ne finirent que le 4 juillet. On y arrangea toutes les affaires de la ville, et l'on fit un nouveau règlement sur toutes les différentes parties du gouvernement et de la police de Marseille. Ce règlement contenoit soixante-dix articles, en partie pour la manière de procéder aux élections des échevins. Le maréchal de Villars déclara qu'il ne donneroit sa protection à personne; qu'il vouloit laisser une liberté entière, et ne se mêler de ces sortes d'affaires, absent ou présent, que pour empêcher le mal.

La ville de Marseille étoit tombée dans un grand désordre par une mauvaise administration : les changements des monnoies y avoient beaucoup contribué. Les négociants, pour ne point perdre dans les diminutions des espèces, s'étoient chargés d'une quantité prodigieuse de toutes sortes de marchandises dont ils ne trouvèrent pas le débit qu'ils avoient espéré; et de là une infinité de banqueroutes considérables. D'ailleurs, les fermes de la ville, se donnant par cabales et à vil prix, avoient consommé ses revenus et causé de grandes pertes. Mais, enfin, par la sagesse des nouveaux règlements, on remédia à la plupart de ces abus, et cette ville puissante et magnifique fut en état de reprendre sa première splendeur.

Le maréchal de Villars employoit les jours qu'il avoit de libres à aller voir Toulon, la principauté de Martigues[1], qu'il avoit achetée de Mme de Vendôme, et

1. La terre de Martigues avec ses pêcheries, érigée en principauté par Henri III (1580) en faveur du duc de Mercœur, avait

quelques villes de Provence où le besoin de sa présence et la curiosité le conduisoient. Il vit avec douleur la destruction de cette redoutable marine qui avoit triomphé des puissances maritimes unies, c'est-à-dire de l'Angleterre et de la Hollande. En effet, il trouva à Toulon près de trente vaisseaux entièrement abandonnés, citadelles flottantes dont quelques-unes portoient cent vingt pièces de canon, et qui auparavant alloient porter la gloire du roi, celle de la nation et la terreur de nos armes jusqu'aux extrémités de la terre.

L'état des galères à Marseille étoit également déplorable : il y en avoit quarante dans ce port dont aucune ne pouvoit mettre à la mer, quoiqu'elles eussent le même nombre de troupes et de forçats. Le maréchal de Villars fut sensiblement touché à ce spectacle, et l'on ne pouvoit guère s'intéresser à la gloire du nom françois, qu'il avoit si heureusement rétablie, sans ressentir le malheur de voir la nation forcée pour longtemps de renoncer à triompher sur la mer comme sur la terre.

Il apaisa quelques divisions causées par la haine que la Constitution avoit allumée entre les partis de sentiments opposés, dont les chefs étoient les Jésuites et les Pères de l'Oratoire. Il y eut à cette occasion un violent désordre à Grasse. L'évêque[1], soutenu par la plus

passé par mariage dans la maison de Vendôme ; le dernier duc de Vendôme en avait vendu la moitié à Maximilien Titon, de Paris ; sa veuve vendit l'autre moitié à Villars (1714), qui racheta la première en 1715 à la veuve de Titon. Louis XIV, par lettres patentes de juillet 1715, continua à Villars le titre de *Prince de Martigues*. La terre fut vendue en 1772 par les héritiers du fils de Villars au marquis de Gallifet, sans le titre qui s'est éteint.

1. J.-B. de Mégrigny, 1711-1726.

grande partie du peuple, avoit un grand démêlé avec les Pères de l'Oratoire sur l'établissement d'un collège : on en vint aux coups, et la maison de ville fut attaquée.

L'évêque, qui étoit le plus fort, fit cesser ce tumulte et le maréchal accommoda les contestations autant qu'il lui étoit possible; mais il ne l'étoit pas d'étouffer la haine entre les partis aigris. Il y en avoit un à Marseille que la sainteté de l'évêque ne pouvoit calmer. Un janséniste outré fut convaincu d'avoir fait quelques vers dans lesquels il s'écartoit du respect dû à la mémoire du feu roi, et le maréchal de Villars fit mettre dans un cachot cet écrivain téméraire.

Comme une des maximes du maréchal de Villars a toujours été de mêler les affaires avec les plaisirs, il y en eut beaucoup à Marseille pendant le séjour qu'il y fit. Sa table étoit toujours de quarante couverts, le matin et le soir. Toutes les dames y venoient; l'on dansoit beaucoup : le soir, il y avoit des bals même dans les rues et les places publiques, car en ce pays il ne faut qu'une flûte et un tambour pour faire danser tout le peuple, et les dames se mêlent souvent à ces danses populaires. Il y avoit alors à Marseille un assez bon opéra, une comédie, et en un mot le séjour que le maréchal de Villars fit en cette ville y fut tout à la fois agréable et utile.

Il en partit le 4 juillet et alla visiter un canal que l'on projetoit de tirer du Rhône au-dessus d'Arles jusqu'à la mer.

Pour comprendre l'utilité, ou, pour mieux dire, la nécessité de ce canal, il faut savoir que, depuis un très grand nombre d'années, le Rhône est devenu très difficile. Son embouchure se remplit de sable que charrie

cette rivière très rapide, et de celui que la mer y jette, en sorte qu'il est fort difficile d'abord d'entrer dans l'embouchure du Rhône, et ensuite d'arriver à Arles, d'autant que, par les sinuosités de ce fleuve, il faut des vents entièrement contraires pour arriver. Ainsi les bâtiments sont quelquefois deux mois à faire treize à quatorze lieues de pays. Pour éviter ces inconvénients, on proposoit donc de se servir d'une ouverture que l'on avoit faite autrefois au Rhône pour inonder des étangs qui produisoient le plus beau sel que l'on pût désirer, mais qui faisoient un très grand tort aux gabelles du roi.

Le maréchal de Villars alla visiter cette ouverture depuis le Rhône jusqu'à la mer. Il la trouva si favorable, qu'en tirant un canal en droite ligne du Rhône à la mer, ou, pour mieux dire, réparant celui que la pente des eaux avoit déjà tracé, on faisoit en deux lieues de chemin le trajet qui étoit de douze lieues, en suivant le cours ancien du Rhône. Le maréchal ne balança donc point à faire entreprendre un ouvrage si utile, et donna son nom à ce canal, qui fut appelé le *canal de Villars*[1]. Il passa deux jours sur les lieux avec les ingénieurs qui avoient déjà reconnu la pente des eaux. A son retour à la cour, il fit déterminer ce dessein et les médiocres dépenses nécessaires qui consistoient à border le canal de digues à droite et à gauche, afin que les eaux suivissent la pente naturelle qui les menoit à

1. Ce canal, qui porte aujourd'hui le nom de *Canal d'Arles au port de Bouc*, ne fut achevé que de nos jours et complété par le creusement du *Canal de Saint-Louis;* il existait déjà à l'époque romaine sous le nom de *Fossæ marianæ*, mais s'était comblé faute d'entretien.

la mer et qu'elles ne se répandissent pas dans les terres.

Il alla coucher à Arles, où l'archevêque[1], qui est un saint homme, et fort attaché aux sentiments opposés de ceux qu'on appelle jansénistes au sujet de la Constitution, lui fit une harangue qui ne rouloit que sur la nécessité de la soutenir.

D'Arles le maréchal alla à Nîmes, où le duc de Roquelaure s'étoit rendu de Montpellier avec M. de Basville, intendant du Languedoc, et avec les plus honnêtes gens d'une province qui avoit conservé une grande reconnoissance du service que le maréchal de Villars lui avoit rendu quelques années auparavant en dissipant les fanatiques et rétablissant le calme, sans dépense pour le roi ni pour la province, et même sans effusion de sang.

La princesse d'Auvergne[2] vint aussi de Montpellier pour le voir. Cette belle et malheureuse princesse, sœur du duc d'Aremberg, avoit épousé un écuyer de son mari, et quoiqu'une faute si capitale n'attire pas la pitié, cependant la beauté de cette dame et son esprit rendoient tout ce qui la voyoit sensible à son malheur : elle étoit venue pour voir si le maréchal de Villars ne pourroit pas donner quelque emploi à son mari. Personne ne doutoit qu'il ne le fût ; mais, cependant, il n'étoit point reconnu, et vivoit avec elle avec les mêmes respects que s'il eût été encore son domestique.

M. de Basville, depuis un grand nombre d'années intendant de la province, et homme de beaucoup d'es-

1. Jacques II de Forbin-Janson, 1711-1743.

2. Le prince d'Auvergne, neveu du cardinal de Bouillon et petit-neveu de Turenne, avait pris du service en Hollande et y était mort en 1710.

prit, s'étoit lié d'une amitié particulière avec le maréchal de Villars, qui donna deux jours à cette bonne compagnie, et puis retourna à Avignon, où étoit le roi d'Angleterre[1], que le régent avoit obligé à sortir du royaume, suivant en cela des vues bien différentes de celles du feu roi.

Un bon courtisan, instruit des mauvaises dispositions du duc d'Orléans pour ce malheureux prince, ne se seroit pas détourné de sa route pour l'aller voir. Mais le maréchal de Villars avoit toujours été trop éloigné de ces maximes pour ne pas chercher l'occasion de consoler un prince qui avoit fait plusieurs campagnes dans les armées qu'il commandoit, que le feu roi lui avoit recommandé, et qui avoit toujours honoré le maréchal de Villars de beaucoup d'amitié. Ce prince attendoit le maréchal sur le port une heure avant qu'il y arrivât, et lui montra avec une vive tendresse une grande consolation de retrouver un ami dans une conjoncture où ils étoient devenus si rares pour lui. Le duc d'Ormond l'accompagnoit, de même que milord Marre, qui s'étoit sauvé de l'Écosse avec ce prince. Reprenons en peu de paroles ce qui s'étoit passé à son égard depuis la mort du feu roi.

Le roi d'Angleterre s'étoit rétiré auprès du duc de Lorraine, et les dispositions étoient très favorables pour lui dans ses royaumes. L'intention du feu roi étoit de lui donner les moyens de remonter sur le trône; c'étoit aussi le dessein de la reine Anne sa sœur, et il y avoit diverses mesures déjà prises pour rétablir ce prince dans ses États.

1. Le Prétendant.

Il apprit, là-dessus, au maréchal de Villars bien des particularités que celui-ci ignoroit, surtout par rapport au maréchal de Berwick, duquel il ne balança pas à se plaindre ouvertement au maréchal de Villars. Il lui dit donc qu'il l'avoit trompé en lui faisant perdre un temps très précieux pour son passage en Angleterre; qu'ensuite, il avoit refusé nettement de l'y accompagner, prenant pour excuse une consultation faite en Sorbonne dont la décision étoit qu'étant maréchal de France il ne pouvoit entrer dans une guerre sans l'ordre précis du roi son maître. Le roi d'Angleterre ne put cacher le vif ressentiment qu'il avoit de ce procédé, et la reine d'Angleterre s'en expliqua de même au maréchal de Villars après son retour.

Ce prince malheureux avoit auprès de lui plusieurs de ces seigneurs d'Écosse qui s'étoient sauvés avec lui, et non seulement les secours de France lui manquoient, mais les liaisons que le régent commençoit à prendre avec le roi Georges lui rendoient la France aussi contraire qu'elle lui avoit été favorable auparavant. Lorsqu'il vint de Lorraine pour s'embarquer, il fut suivi par un traître nommé Douglas. Sa tête étoit mise à prix en Angleterre, et toutes les apparences sont que ce misérable cherchoit à mériter l'horrible récompense promise au parricide. Toujours est-il certain que cet homme fut arrêté à une poste près de Dreux, en Normandie, sur la route que tenoit le roi d'Angleterre : qu'il avoit un mousqueton brisé dont il pouvoit sortir huit ou dix balles en même temps, et que ce même homme fut relâché à la réquisition de milord Stairs, ambassadeur d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre, que désormais nous devons

nommer le Prétendant, par les nouvelles liaisons de la France avec ses ennemis, conta au maréchal de Villars les diverses perfidies qu'il avoit essuyées. Ce qu'il y a de constant, c'est que ce prince, lorsqu'il étoit dans les armées de Flandre, recevoit des lettres des principaux d'Angleterre, et que le maréchal de Villars en a eu plusieurs de milord Marlborough même, dont les chiffres rouloient uniquement sur des changements et sur des manières de s'expliquer convenues entre eux.

Le Prétendant demanda conseil au maréchal sur son mariage, et le maréchal lui dit que rien ne lui étoit plus important que d'avoir des enfants, puisque ceux qui étoient attachés à ses intérêts n'avoient pas même les mêmes ressources que s'ils lui voyoient une postérité assurée; que, d'ailleurs, la sûreté de sa propre vie le demandoit, parce que ses ennemis ne voyant qu'une tête à faire tomber étoient plus entreprenants qu'ils ne le seroient lorsque cette tête sacrée feroit craindre des vengeurs. Le prince n'avoit alors aucune vue d'alliance déterminée, mais il parut trouver solide le conseil du maréchal de Villars. La reine d'Angleterre pensoit de même, et elle le témoigna au maréchal de Villars lorsqu'il fut de retour.

Cette princesse mourut quelque temps après[1], et finit une vie malheureuse dont les trente dernières années avoient été très amères pour elle. Sa seule consolation étoit une véritable et sincère dévotion.

Le maréchal, arrivant à la cour vers la fin de juillet, apprit que, pendant son absence, on lui avoit rendu

1. Le 7 mai 1718. Elle était de la maison d'Este, fille du duc de Modène Alphonse III.

plusieurs mauvais offices auprès du régent, et que le duc de Noailles avoit travaillé à lui ôter la présidence de guerre pour la faire tomber au duc de Guiche, son beau-frère : ils s'excusèrent tous deux au maréchal de Villars qui les crut sur leur parole. Pendant qu'il étoit en Provence, on avoit encore fait une nouvelle réforme dans toutes les troupes. Il l'avoit empêchée dans le temps qu'on en avoit fait les premières propositions, travaillant autant qu'il lui étoit possible à une extrême économie pendant son ministère, mais pensant aussi qu'il falloit demeurer assez armé pour ne pas recevoir la loi de ses voisins.

On fit une réforme considérable dans les gardes du corps : elle tomboit presque entière sur des cavaliers et maréchaux des logis que l'on avoit choisis par distinction dans la cavalerie et les dragons. Le maréchal de Villars trouva cruel que trois cents hommes que l'on avoit tirés des troupes pour être auprès de la personne du roi, et qu'il avoit eu ordre d'examiner et de choisir lui-même, fussent les plus malheureux de tout ce qu'il y avoit de gens de guerre, puisqu'il ne leur restoit d'autre ressource que de sortir du royaume pour avoir de l'emploi, ne pouvant plus se remettre à labourer la terre, occupation que peut-être encore ils n'auroient pas trouvée. Il étoit bien plus raisonnable d'ôter un mauvais cavalier par compagnie et de conserver des gens choisis, en leur donnant, outre les sept sols de la paie du cavalier, trois sols de plus. Le maréchal de Villars les fit rentrer dans la cavalerie et les dragons, les faisant premiers cavaliers, avec une petite distinction dans leurs habits. Ainsi, pour trois sols de plus, qui pour le tout ne montoient qu'à quarante-cinq livres par

jour, le roi conserva trois cents hommes qui méritoient assurément de n'être pas abandonnés.

Les vues pour le gouvernement avoient bien changé depuis le départ du maréchal de Villars, qui trouva en arrivant que l'on en prenoit des nouvelles. L'abbé Dubois, uniquement occupé de plaire au régent, se mit en tête de renverser les principes que le feu roi avoit établis, et qui étoient certainement les plus glorieux comme les plus utiles pour la nation.

Le feu roi vouloit conserver entre la France et l'Espagne l'union si honorable à l'auguste maison de Bourbon, et il n'étoit pas vraisemblable que ces deux branches dussent devenir ennemies mortelles dans leur premier établissement.

Pour conserver cette union, on vouloit appuyer les desseins de notre roi d'Angleterre pour remonter sur le trône.

Dunkerque détruit étoit en quelque sorte réparé par le nouveau canal du fort de Mardick.

Le maréchal d'Huxelles, chef du conseil des affaires étrangères, le maréchal de Villeroy, le maréchal de Villars, le duc de Noailles et le chancelier pensoient uniformément sur la nécessité de suivre les vues du feu roi. Ce ne fut aussi qu'un an après qu'on vit éclater les mesures secrètes que l'abbé Dubois, fait conseiller d'État, avoit persuadé à son maître de commencer à prendre avec l'Angleterre.

Le chancelier Voysin mourut subitement, et sa place fut donnée au procureur général Daguesseau, homme de beaucoup d'esprit et de mérite, fort lié avec le duc de Noailles. Alors un homme dont nous aurons lieu de parler beaucoup dans la suite s'introduisoit forte-

ment dans la confiance du régent, qui le connoissoit déjà; car, dès le temps du feu roi, il avoit pris grande créance dans son esprit; le duc d'Orléans avoit même obligé M. Desmarets à l'écouter sur divers projets pour l'administration des finances. M. Desmarets en parla au maréchal de Villars, et lui dit que cet homme avoit de l'esprit, mais qu'il cachoit certaines vues particulières, ou que ses principes étoient totalement faux, et même pernicieux.

C'étoit un Écossois, nommé Jean Law, fils d'un orfèvre d'Édimbourg, bien fait de sa personne, né avec de l'esprit et plein de principes séduisants pour ceux qui croient voir plus clair que les autres dans les matières abstraites, et qui, se confiant dans une certaine vivacité d'esprit, abandonnent souvent les règles solides du bon sens. Cet homme avoit pris crédit auprès du duc de Noailles, sans que celui-ci s'aperçût qu'il en prenoit encore davantage dans l'esprit du régent, personne ne pouvant imaginer qu'on eût rien à craindre d'un tel personnage.

Il vint voir le maréchal dans son château de Villars[1], n'oublia rien pour gagner sa confiance, et lui dit : « Il nous faut un homme comme vous. » Le maréchal lui répondit qu'il n'entendoit pas ce discours-là; que, pour être assuré de lui, il ne falloit qu'être utile à l'État, comme aussi on pourroit le regarder comme ennemi dès que l'on proposeroit quelque chose de contraire à l'utilité du royaume.

Le duc de Noailles voulut alors faire de grands

1. Le château de Vaux, acheté par le maréchal à la veuve de Fouquet en 1705; le beau domaine qui l'entoure avait été érigé en duché-pairie sous le nom de Villars.

changements dans les finances. Il établit d'abord une chambre de justice, qui fit des taxes considérables, et assez sagement ordonnées; on en pouvoit tirer une grande utilité; mais les protections, les favoris, les favorites dissipèrent la plus grande partie des fonds. Le duc de Noailles ôté des finances, et le chancelier Daguesseau éloigné, le nouveau garde des sceaux d'Argenson fit remettre quantité de ces taxes.

Cependant le duc de Noailles voulut faire un nouvel établissement pour les impositions, surtout pour celle des tailles. Il lut au conseil un mémoire très beau et fort éloquent sur les établissements et les progrès de diverses impositions, et conclut que l'on pourroit établir une taille personnelle. Plusieurs personnes, pour faire leur cour, s'offrirent à aller dans les provinces faire l'essai de ce nouveau dessein.

Le petit Renaud[1], homme qui s'étoit mêlé de divers métiers dans la marine et autres affaires, fut envoyé en Poitou. Il manda des merveilles de ses opérations, et fut près d'être assommé.

Le marquis de Silly[2], que le maréchal de Villars avoit fait rentrer dans le service, en ayant été ôté après la seconde bataille d'Hochstet, rechercha des commissions pour la province de Normandie. On nomma des

1. Bernard Renaut d'Éliçagaray, dit *le petit Renaut* à cause de sa petite taille, basque, savant modeste et honnête, qui avait commandé des escadres, était l'auteur d'un projet d'impôt inspiré par la *Dîme royale* de Vauban.

2. Petit gentilhomme normand du nom de Vipart, qui s'était avancé dans l'armée en étant le correspondant secret de Chamillart, qui s'était enrichi dans les affaires de Law, et se croyait appelé à réformer l'administration; il se noya de dépit d'avoir été éconduit par le cardinal Fleury.

gens au-dessous de cet état pour aller travailler dans diverses intendances, et l'autorité du ministre appuyée du goût du régent dans toutes ces vues nouvelles porta les commissaires à donner des espérances qui ne furent pas longtemps soutenues de la réalité. Elles perdirent toute leur force quand le duc de Noailles, qui avoit imaginé ces projets, fut ôté des finances par le crédit que Law avoit pris sur l'esprit du régent, qui voulut lui en donner l'administration, et le chancelier Daguesseau, ami de ce duc, fut envoyé à Fresnes. Le chancelier restant à Fresnes, les sceaux furent donnés à M. d'Argenson, conseiller d'État et lieutenant général de police, emploi qui donnoit grand accès auprès du régent en satisfaisant sa curiosité sur tout ce qui se passoit dans Paris. M. d'Argenson étoit homme d'esprit, laborieux, d'un grand détail, très propre à l'emploi qu'il avoit, mais auquel on ne trouvoit pas les vues nécessaires pour les finances, désintéressé, grande partie pour celui qui a l'administration de tous les revenus du royaume.

1717. Au commencement de 1717, les mesures que l'abbé Dubois étoit allé prendre avec le roi George à Londres, et dans un voyage à Hanovre où il le suivit, produisirent un traité, et les projets d'une quadruple alliance entre la France, l'empereur, l'Angleterre et l'Espagne même qu'on vouloit y faire entrer, quoiqu'elle eût des vues bien différentes, et qu'elle voulût au contraire s'agrandir en Italie où elle étoit appelée par les dispositions favorables du pape et de tous les États d'Italie qui craignoient la puissance de l'empereur.

Le cardinal Alberoni, tout-puissant auprès du roi et de la roine d'Espagne, prépara avec beaucoup de secret et d'habileté un armement de terre et de mer très considérable, qui tout d'un coup tomba sur la Sardaigne et en fit la conquête très promptement.

Alors les sentiments du ministère en France étoient tous en faveur du roi d'Espagne. Le maréchal d'Huxelles étoit fort opposé au projet de la quadruple alliance. Le maréchal de Villeroy, le chancelier Daguesseau, le maréchal de Villars et le duc de Noailles furent du même sentiment, et le maréchal de Villars lut sur cela, au conseil de régence des affaires étrangères, un mémoire que l'on trouvera ci-joint.

L'entreprise que nous voyons formée par l'Espagne exige de très sérieuses réflexions, et, pour obéir aux ordres de S. A. R., j'expliquerai toutes celles que le bien de l'État et l'intérêt de S. A. R. peuvent m'inspirer.

Un aussi grand appareil de forces de mer et de terre, le profond secret dans les préparatifs et l'assemblée de ces forces que l'on auroit eu peine à se promettre de la longue indolence et ignorance des Espagnols, ce premier bonheur dans la promptitude et le ministère de celui qui a dirigé l'entreprise, tout cela doit en faire espérer un heureux succès. Ce dessein ne peut regarder que le royaume de Naples et n'a pu être formé que sur des intelligences considérables dans ce royaume, que le roi d'Espagne peut regagner en aussi peu de temps qu'il l'a perdu. Toutes les apparences veulent que le roi de Sicile soit dans l'intelligence. La cour de Vienne n'a pas caché son ressentiment contre ce prince, elle a chassé ses ministres, et certainement il ne doit attendre de l'empereur que la perte de sa nouvelle couronne et ne peut éviter de plus grands malheurs que par voir l'empereur chassé de l'Italie, à moins qu'il ne se dévoue à tous ses desseins contre la France en lui cédant la Sicile sur les promesses du Dauphiné.

Si le roi d'Espagne se rend maître du royaume de Naples et

que le roi de Sicile soit ligué avec lui, l'on ne doit pas croire impossible de fermer l'entrée de l'Italie à l'empereur. On me dira : *mais il tient Mantoue.* Cette place, très considérable quand on est descendu des Alpes, ne la couvre pas. Ceux qui voudront en défendre les passages laisseront Mantoue et le Milanais derrière eux et marcheront sur les frontières du Trentin et du Vicentin, et les ministres des Vénitiens, gens très habiles et qui étoient avec moi à Vienne lorsque le prince Eugène entra en Italie, m'assuroient pour lors ce que de plus grandes connoissances nous ont confirmé depuis, que deux mille hommes derrière les défilés du Vicentin pouvoient arrêter toutes les forces de l'empereur. Ainsi, supposé que le roi d'Espagne se rende maître de Naples, il n'a qu'à joindre ses forces à celles du roi de Sicile, bloquer très facilement la garnison de Mantoue et prendre Pitchiditon (Pizzighetone), très mauvaise place à l'extrémité de l'État de Milan du côté du Mantouan.

L'on ne peut douter que l'Italie entière ne concoure à sa liberté.

Le pape sait ce qu'il doit craindre d'un empereur maître de l'Italie. Les Impériaux n'ont rien oublié pour lui en faire sentir la terreur. L'entrée de leurs cuirassiers l'épée à la main dans Rome, Comachio tenu par leurs troupes, la hauteur des ministres et généraux de l'empereur, tout le persuade qu'il sera le premier esclave de la puissance impériale. Les Génois, tous les États de l'Italie, enfin, ont senti, et par des effets et par des menaces, que les anciens droits de l'empereur seront entièrement rétablis sur ses feudataires.

L'Italie n'a que ce moment du siège de Bellegrade pour briser ses fers. Donc, si l'entreprise du roi d'Espagne réussit, il est hors de doute qu'elle concourra unanimement à chasser l'empereur d'Italie.

Examinons maintenant ce qui convient à S. A. R. Elle ne pouvoit, dans ce commencement, prendre un parti plus sage que celui d'avertir le roi d'Angleterre dès les premiers moments qu'elle a su ce dessein, puisque l'on a eu lieu de croire que les sentiments de l'empereur à l'égard de la France, parfaitement expliqués par le prince Eugène à Rastatt et à Bade à M. le maréchal de Villars, étoient changés. Il est très constant que

l'Espagne nous l'a caché. La vérité est toujours d'un grand poids. Ce que S. A. R. a fait dire au roi d'Espagne par le duc de Saint-Aignan est très sage aussi. Mais voyons la conduite que nous avons à tenir dans la suite et, pour cela, ne nous trompons point sur les vues de l'empereur. Il est certain que ce prince ne veut plus aucune véritable et solide alliance avec nous. Les premières ouvertures que le prince de Savoye m'avoit faites à Bade du temps du feu roi, le peu qui en a été fait au comte du Luc à Vienne, les lettres que le prince Eugène m'a écrites depuis, l'assurance que je lui ai donnée que S. A. R. écouteroit avec plaisir les ultérieures connoissances qu'il voudroit bien me donner des bonnes intentions de l'empereur, l'assurance que je lui ai donnée que S. A. R. n'avoit confié ce premier pas qu'à M. le maréchal d'Huxelles et à moi, qu'un très profond secret seroit observé; tous ces pas furent interrompus par les ouvertures que le baron d'Hohendorf, qui paroissoit confident du prince Eugène, fit à S. A. R. et qui n'eurent aucune suite. Penterriedder, ministre habile, n'a été envoyé en France que pour en connaître l'état le plus parfaitement qu'il seroit possible, et les discours qu'il a tenus à M. le maréchal d'Huxelles et même à moi n'ont été que des propos vagues dans lesquels il ne paroissoit aucune bonne intention de former une sincère union.

Nous avons vu depuis l'inquiétude et la douleur de la cour de Vienne lorsqu'elle a su nos traités avec l'Angleterre et la Hollande, et même Penterriedder, le plus habile de tous les ministres que l'empereur emploie dans les cours étrangères, n'a pas quitté le roi d'Angleterre tant qu'il a été à Hanovre. Qui sait même les mesures secrètes qu'il peut avoir prises avec ce prince?

Car, enfin, je crois les Hollandois solides dans les derniers engagements qu'ils ont pris avec nous; mais, pour l'Angleterre, la nécessité présente de nous empêcher de donner des secours au prétendant l'a seule obligée de se lier avec nous. Dans le fond, le parti dominant, et même toute l'Angleterre, hait la France et nous manquera à la première occasion : le roi Georges ayant, d'ailleurs, grand intérêt d'engager des esprits aussi inquiets que ses sujets dans des guerres étrangères. Ce que je crois de solide, je l'ai déjà dit, c'est la Hollande : elle connoît

les sincères intentions de S. A. R. de maintenir la paix. Je crois les autres mesures dont S. A. R. m'a fait l'honneur de me parler assez solides aussi, mais, pour l'empereur, nous ne pouvons douter que son premier objet ne soit d'affaiblir le royaume, et l'on prétend peut-être, avec beaucoup de raison, qu'il n'attend que la première occasion d'éclater. Je conclus donc que nous devons souhaiter que le projet de l'Espagne, s'il regarde le royaume de Naples, réussisse.

Soit que le roi de Sicile en ait connoissance présentement ou qu'il l'ignore, le moment d'après l'événement il se déclarera, et ne peut demeurer neutre dans une telle situation. Si, comme les apparences le veulent, il prend le parti de l'Espagne, ce ne peut être qu'aux conditions d'agir sur le Milanais et de céder la Sicile au roi d'Espagne. Toutes les puissances de l'Italie, ou publiquement ou secrètement, entreront dans cette entreprise, et l'on promettra le Mantouan aux Vénitiens pour les engager. Je sais plus particulièrement qu'un autre les inquiétudes de la République contre la maison d'Autriche, et, dans le temps que l'empereur vouloit partager la monarchie d'Espagne avec le roi, un de ses premiers ministres me parla d'une prophétie que je mandai au roi, et comme, pour lors, l'on n'étoit occupé en France que de faire des ennemis à l'empereur, au lieu de conclure avec lui les magnifiques propositions qui m'étoient faites, ce que j'avois mandé au roi fut communiqué aux ministres de Venise en France et fit une affaire sérieuse à celui de l'empereur qui m'avoit parlé[1]. Enfin, je ne fais aucun doute, si le dessein du roi d'Espagne regarde le royaume de Naples et s'il réussit, que toute l'Italie ne se ligue avec lui pour empêcher que les impériaux ne rentrent en Italie. J'ai déjà dit qu'il ne faut pas imaginer que cela leur soit fort difficile, mais je crois bien que notre secours leur sera nécessaire, et alors, si l'Italie s'ébranle, je conclus qu'il faut s'unir avec elle, mais attendre ses mouvements sans rien déclarer, faire dire cependant, avec un profond secret, au roi d'Espagne que l'on lui souhaite un heureux succès.

L'on prétend que l'empereur rentrera en Italie avec cinquante

1. Voir, sur les illusions de Villars à Vienne, ce que nous avons déjà dit ci-dessus, I, p. 256, 303 ; II, p. 253.

mille hommes. On peut en fermer les passages avec un bien moindre nombre, mais il n'y a pas de temps à perdre. Enfin, si, avant que les Alpes soient fermées par les neiges, la ligue d'Italie est formée entre le pape, le roi d'Espagne, le roi de Sicile, Parme, Florence, Gênes et tous les autres États qui pourront s'y joindre et que leurs forces marchent vers les passages du Trentin et du Vicentin, on peut empêcher l'empereur de rentrer en Italie, sinon elle sera esclave de l'empereur, car il n'y a pas de milieu entre la liberté et l'esclavage. L'Italie sera inondée d'Allemands.

Quelques-uns veulent penser que l'empereur lèvera le siège de Bellegrade pour aller au secours de ses États; cela est impossible s'il est vrai qu'il y ait une révolte en Transylvanie. Puisque l'empereur, abandonnant l'entreprise de Bellegrade pour sauver l'Italie, pourroit bien perdre la Transylvanie et la Hongrie, je juge donc qu'il continuera le siège de Bellegrade; mais ce siège-là peut finir dans la fin d'août, et Bellegrade pris, le trajet n'est pas bien long pour gagner le Frioul. Ainsi, il faut que le roi d'Espagne soit maître de Naples dans le mois d'août et que cette entreprise ne lui coûte pas plus de temps qu'il n'en a fallu, il y a quelques années, au cardinal de Grimani pour faire soulever tout le royaume en faveur de l'empereur.

Je répéterai donc que, si nous voyons une ligue de l'Italie, nous devons, non seulement y entrer, mais la soutenir fortement. Les partis de ménagements ne conviennent pas. L'empereur est notre ennemi secret; ne le ménageons pas dès que nous verrons une puissante occasion de lui nuire. Une conduite molle et douteuse ne nous garantira qu'autant qu'il sera obligé d'attendre une occasion sûre de nous nuire; et, bien que l'état présent du royaume exige que l'on préfère la paix et la tranquillité à toute autre vue, c'est l'assurer que d'entrer dans des guerres étrangères et faire une puissante diversion contre notre plus capital ennemi.

Le maréchal de Villars dit même plusieurs fois au duc d'Orléans ces paroles : « Nous sommes tous persuadés que vous désirez la vie du roi, comme nous la désirons tous tant que nous sommes; mais il n'y a

personne qui puisse s'étonner que vous portiez vos vues plus loin. Comment les mesures que tout particulier prendroit dans sa famille lorsqu'une succession le regarde ne seroient-elles pas approuvées dans un prince auquel la succession du royaume de France peut légitimement tomber? Vous ne pouvez y avoir de concurrent que le roi d'Espagne par la proximité du sang. Ce prince veut s'agrandir en Italie. Plus vous contribuerez à son agrandissement, moins il sera tenté et plus il lui sera impossible de vous troubler dans vos prétentions à la couronne si Dieu nous affligeoit de la perte de notre roi. Vous pouvez faire durer la guerre des Turcs, et, pendant ce temps, il seroit aisé au roi d'Espagne et au roi de Sardaigne de chasser l'empereur de l'Italie et de l'empêcher d'y rentrer jamais. Vous avez des alliés tout disposés dans le nord, la Suède, le roi de Prusse ; le czar même, qui est venu dans votre cour vous proposer des alliances, veut bien faire sa paix avec la Suède et s'unir à vous. L'Angleterre, au moins en partie, est disposée à recevoir son roi légitime. Suivons les vues que la gloire de la nation et la proximité du sang vous inspirent plutôt que celles qui, à la fin, vous mèneront à faire la guerre au roi d'Espagne. »

On parla au conseil sur cette matière, et le maréchal de Villars fit voir qu'il étoit très aisé de fermer l'entrée des armées impériales en Italie. « Je puis, » dit-il au conseil, « en parler plus solidement que personne puisque j'ai servi et commandé des armées en Lombardie et sur les frontières du Tirol. » Le duc d'Orléans, sur la proposition du maréchal, lui dit : « Vous allez au grand. » — Le maréchal répondit : « Mes pre-

mières vues iront toujours au grand, et je ne reviens au médiocre que lorsque je suis convaincu que le grand est impossible ou d'une exécution trop difficile. »

On songea d'envoyer quelqu'un chez les Turcs qui pût leur donner quelque idée raisonnable de la guerre de campagne. Le maréchal d'Huxelles demanda des officiers au maréchal de Villars qui, n'étant pas connus, eussent cependant les connoissances nécessaires pour donner des conseils utiles au vizir pour la conduite de la guerre. Mais les liaisons avec l'Angleterre firent suivre des mesures bien éloignées de celles que l'on pouvoit prendre avec l'Espagne, le czar, les rois de Suède et de Prusse, et avec tous les États d'Italie.

Au lieu de ces alliances regardées avant la mort du roi, et avec raison, comme les plus utiles à la gloire de la nation, à l'augmentation de la puissance de la France et de ses princes, on en prit qui alloient à diviser les royaumes, et que l'on prévoyoit devoir mener enfin à faire la guerre à notre propre sang. L'abbé Dubois employa vivement toute cette année à jeter le plan d'une alliance entre l'empereur, l'Angleterre, la Hollande et la France et à y faire entrer le roi d'Espagne de gré ou de force.

Milord Stanhope vint voir d'abord le maréchal de Villars, qui lui donna un grand repas. Comme tout ce qui composoit le conseil de régence étoit convié, on régala ce ministre pendant tout le temps qu'il fut à Paris et le régent le traitoit avec distinction.

Un jour, le maréchal de Villars, venant au Palais-Royal, trouva que le régent avoit été enfermé trois heures avec milord Stanhope et milord Stair, tous deux ministres d'Angleterre. Le maréchal dit au régent,

comme il sortoit de la longue audience qu'il leur avoit donnée : « Monseigneur, j'ai été employé en diverses cours et j'ai vu la conduite des souverains; je prendrai la liberté de vous dire que vous êtes l'unique qui veuille s'exposer à traiter seul avec deux ministres du même maître. » Le régent lui répondit : « Ce sont mes amis particuliers. » — « Ils sont encore, selon les apparences, plus amis de leur maître, » répliqua le maréchal, « et, en vérité, deux hommes bien préparés à vous parler d'affaires peuvent vous mener plus loin que vous ne voulez. »

Dans le fond, cela eût été difficile, puisque le régent leur accordoit plus qu'ils n'osoient lui demander.

Enfin, il fut question de signer le traité. Le maréchal d'Huxelles déclara d'abord qu'il ne le signeroit jamais, et sa déclaration fut publique. Sur cela, il fut dit que le marquis de Chiverny, un des conseillers des affaires étrangères, le signeroit en sa place. On négocia ensuite avec le maréchal d'Huxelles; on le menaça de l'éloigner, et il se rendit. Ce traité si fameux fut apporté au conseil de régence, et le maréchal d'Huxelles, après la lecture, fut d'avis de le signer. Le marquis d'Effiat, qui auroit dû opiner le premier, ne s'y trouva pas, et les premiers opinans furent de l'avis du maréchal d'Huxelles; M. Le Pelletier, le premier, dit que la matière étoit trop importante pour ne pas exiger de plus longues délibérations, et qu'il étoit d'avis de suspendre. Ceux qui parlèrent entre lui et le maréchal de Villars furent du sentiment de s'en rapporter à M. le régent. Le maréchal de Villars soutint l'opinion de M. Le Pelletier; le maréchal de Villeroy fut du même avis, mais il ne le soutint pas bien vivement.

M. le duc du Maine s'opposa fort au traité et dit même que, dans le commencement de la régence, on avoit voulu faire des alliances très différentes; que le czar, les rois de Suède et de Prusse ne demandoient pas mieux que de s'unir avec la France, que l'on auroit trouvé même d'autres alliés encore, et il conclut par s'opposer formellement à la signature du traité. M. le duc, qui étoit le dernier à opiner, fut pour prendre plus de temps, mais la pluralité des voix fut entièrement pour le sentiment du régent. Ainsi, ce traité signé, milord Stanhope, qui en avoit poursuivi vivement la consommation, alla à Madrid pour forcer le roi d'Espagne à entrer dans la quadruple alliance.

Nous avons suivi, en peu de mots, le commencement et la fin des menées de l'abbé Dubois, revenons maintenant à d'autres matières qui regardent personnellement le maréchal de Villars.

Le marquis de Broglio, fort avant dans les bonnes grâces et dans la familiarité du duc d'Orléans, lui persuada de changer la forme des troupes aussi bien que leur paie.

Puységur fit d'autres projets pour détruire les étapes. Ils se joignirent à M. Le Blanc pour donner une nouvelle forme à tout l'état de guerre sans en rien communiquer au maréchal de Villars.

Un jour de conseil de guerre, le duc d'Orléans s'y étant rendu, M. le Duc, M. le duc de Chartres, MM. les princes de Conty et duc du Maine, qui tous successivement avoient voulu avoir entrée à ce conseil, M. le duc d'Orléans ordonna à M. de Puységur de faire la lecture de tous les changements qu'il avoit résolus sans les communiquer. Puységur commença par le chapitre qui concernoit la destruction des étapes; il cita, pour

en prouver l'inutilité, qu'il n'y en avoit aucune dans l'Empire. Le maréchal de Villars releva cette fausse conséquence contre leur utilité et dit « qu'il savoit, par le prince Eugène lui-même, la peine et l'embarras qu'avoit causés l'impossibilité d'établir des étapes dans l'Empire, parce que l'empereur, quoiqu'il eût ce qu'on appelle *transitum innoxium* dans tous ses États, cependant, comme il n'en étoit pas le maître, il falloit demander le passage aux Électeurs, princes et autres États; que l'on nommoit des commissaires dans chaque État pour préparer les routes et les vivres, et que, par cette raison, les mouvements des troupes de l'empereur étoient connus plus de deux mois avant qu'elles arrivassent dans les lieux de leur destination; qu'au contraire, les troupes du roi arrivoient souvent de Flandres en Allemagne avant que l'empereur pût en être averti, et qu'enfin, par cette raison, le prince Eugène avoit souvent regretté l'impossibilité d'établir des étapes en Allemagne. »

Puységur avança encore, pour l'exemple que l'on pouvoit s'en passer, la retraite des armées du roi après la prise de Fribourg. Le maréchal de Villars répondit à cette raison que : « Dans cette occasion, même l'armée n'auroit jamais pu se passer d'étapes si, outre le pain pour cinq jours que l'on distribua aux soldats en quittant le camp, les différents corps n'eussent été suivis de charrettes chargées des vivres de l'armée et de tous les chariots de paysans que l'on avoit tirés de la Lorraine, de la Comté et de l'Alsace, avec le secours desquels les troupes firent près de quarante lieues et gagnèrent les routes du Comté, de Lorraine, de Bourgogne et des évêchés. »

Ces raisons furent soutenues d'un mémoire que l'on

trouvera ci-joint pour faire connoître la nécessité qu'il y a de conserver les étapes. Les autres changements pour les troupes n'étoient pas moins dangereux. Outre que l'on augmenta leur paie sans aucun besoin.

Quoiqu'une sorte de sagesse puisse nous porter à ne pas combattre une opinion qui paroît du goût du maître, une sorte de sagesse plus convenable à ses véritables serviteurs doit engager à lui dire son sentiment en homme de bien. Votre Altesse Royale semble déterminée aux nouveaux projets, qui font beaucoup de bruit et qu'un très grand nombre de gens regardent comme un dessein difficile et même de dangereuse exécution.

Votre Altesse royale n'ignore pas que Louis XIII, en 1629, fit une ordonnance pour mieux régler les étapes déjà établies depuis longtemps dans le royaume. Ce règlement fut révoqué en 1633 et les étapes ôtées, ensuite rétablies en 1636, suivant l'ordonnance ci-jointe, après avoir reconnu qu'il étoit impossible de se passer d'étapes. Il est question de deux projets différents, le deuxième, cependant, en conséquence du premier, qui est d'ôter les étapes dans l'espérance d'y regagner des fonds assez grands pour augmenter considérablement la paie générale de tous les officiers et de toutes les troupes du royaume.

Premièrement, c'est une grande question de savoir si, supposé le profit certain que l'on se promet, il convient de faire cette augmentation de solde.

Mais, si ce profit n'étoit pas certain, et qu'une expérience pareille à celle du siècle passé obligeoit à rétablir les étapes après les avoir détruites, ne seroit-il pas dangereux de détruire une paie réglée? Et ne conviendroit-il pas davantage d'attendre à former cette paie, fondée sur des épargnes, que l'on eût connu parfaitement quelles seront les épargnes et si elles seront possibles?

La droite raison voudroit, ce semble, que l'on essayât pendant un an de l'utilité et de la difficulté d'ôter les étapes. Rien ne presse d'augmenter actuellement la paie; personne ne se plaint. Lorsque Votre Altesse Royale voulut bien, il y a un an, augmenter la paie des capitaines d'infanterie d'environ deux cent soixante-dix livres par an, cette matière agitée au conseil de

régence, il fut décidé que cette augmentation ne seroit donnée que par gratification et pour un an, afin de ne pas faire légèrement un changement de solde. Je pourrois dire une infinité de raisons pour faire craindre que les étapes ôtées ne réussissent pas. Beaucoup d'officiers, malgré la douceur de se voir une paie plus considérable, craignent la peine d'entretenir de si nombreuses compagnies.

Dans l'Empire et dans la plupart des autres États de l'Europe, où les compagnies sont de cent cinquante hommes, le pays, sans comparaison plus peuplé que la France, rend cet entretien de nombreuses compagnies plus facile; mais, d'ailleurs, ce sont presque toujours les princes qui envoient les recrues et qui se chargent de les imposer aux provinces, le colonel et le capitaine ne font que recevoir ce qui leur est livré par les commissaires chargés de la levée des recrues.

Malgré les représentations de ce mémoire, qui ne fut donné que trois jours après au duc d'Orléans, l'augmentation de la paie fut résolue.

Le duc d'Orléans fit lire ensuite une promotion d'officiers généraux et accorda un régiment de cavalerie au marquis de Villars. Le maréchal, son père, dit le soir au régent qu'il croyoit que sa présence dans le conseil de guerre ne lui étoit pas bien nécessaire, et qu'il le supplioit de trouver bon qu'il s'en retirât.

Le duc d'Orléans ne voulut pas y consentir et lui donna l'entrée dans tous les conseils de régence. Il étoit établi que les présidents de ces divers conseils n'y entroient qu'un des jours de la semaine, savoir celui où ils rapporteroient ce qui étoit de leur détail. Le régent dit donc au maréchal que jamais sa présence au conseil de guerre ne lui avoit été si nécessaire, M. le Duc voulant s'en rendre le maître. Le maréchal de Villars lui répondit que, si les obstacles ne venoient pas de sa part, inutilement y en mettroit-il de la sienne,

et qu'il n'en seroit autre chose, sinon qu'il s'attireroit l'inimitié de M. le Duc. Le régent lui dit : « Vous avez un bon second en moi. »

Cependant, peu de jours après, ce second manqua au maréchal. M. le Duc avoit persécuté le régent pour assister à ce qu'on appelle la liasse, terme établi par les ministres du temps du feu roi. Chacun, à son heure marquée, lui apportoit la liasse, c'est-à-dire tous les papiers et toutes les affaires dont ils lui rendoient compte en particulier, et c'étoit quelquefois la décision des plus importantes, dont il n'étoit souvent délibéré qu'après qu'elles étoient résolues par le ministre tête à tête avec le roi.

Le maréchal de Villars avoit heure tous les mardis à trois heures après midi. Il fut averti que M. le Duc avoit enfin obtenu qu'il assisteroit à la lecture de la liasse.

Le maréchal de Villars envoya le s[r] Pinsonneau, qui étoit en même temps son premier secrétaire et secrétaire du conseil de guerre, à M. le duc d'Orléans pour lui dire qu'il étoit informé que M. le Duc devoit se trouver à la liasse de guerre; qu'il étoit de l'intérêt particulier du régent de ne pas permettre qu'il y fût admis, et que, pour lui, il étoit bien résolu à n'avoir pas deux maîtres. M. le duc d'Orléans lui manda qu'il feroit bien de ne pas venir.

M. le Duc s'étant rendu à l'heure marquée, le régent le laissa, pendant plus d'une heure, attendre très inutilement le maréchal de Villars, qu'il savoit bien ne devoir pas venir, mais il ne voulut pas laisser penser à M. le Duc que c'étoit lui qui avoit fait dire au maréchal de Villars de ne pas venir. Il étoit engagé avec

M. le Duc et consentoit à ce que demandoit le maréchal de Villars. Ainsi, pour tout accommoder, pour ne pas offenser M. le Duc, il dit au maréchal de Villars de lui rendre compte des affaires tantôt à une heure tantôt à une autre.

Cependant ces nouveaux embarras, joints aux précédents, déterminèrent enfin le maréchal à vouloir se démettre de la présidence de la guerre. Il le déclara au duc d'Orléans, qui le conjura de n'en rien faire. Pour l'obliger même à demeurer, et pour régler une fois pour toutes l'état du conseil de guerre, il tint un conseil avec le garde des sceaux d'Argenson, le marquis d'Effiat et le maréchal de Villars.

Le résultat fut que le duc d'Orléans prit la résolution d'ôter tout le conseil de guerre et d'en faire le maître le maréchal de Villars, en l'appelant ministre de la guerre et mettant Le Blanc sous lui.

Le maréchal répondit à cette résolution du duc d'Orléans qu'il vouloit lui faire voir qu'il étoit plus occupé de chercher le goût de Son Altesse Royale et de la mettre à son aise que de son intérêt particulier, quoiqu'il en eût un grand à être seul ministre de la guerre; que, pour lui montrer son désintéressement en tout, il le supplioit d'examiner si quelque autre ne lui conviendroit pas mieux; que Son Altesse Royale étoit accoutumée au maréchal de Bezons; qu'à la vérité il ne seroit pas bien d'ôter le ministère de la guerre au maréchal de Bezons pour le donner au maréchal de Villars, mais qu'en le remettant lui-même il levoit tout obstacle et qu'il ne restoit plus d'inconvénient à disposer d'un emploi dont un autre se démettoit. Le régent refusa cette offre du maréchal de Villars avec de grands

témoignages d'amitié et l'assura que le jour d'après il donneroit au conseil de guerre la forme résolue dans ce petit conseil, composé, comme nous l'avons déjà dit, du régent, du garde des sceaux et du maréchal de Villars. Mais cette résolution ne fut pas mieux suivie que beaucoup d'autres.

Cependant, le maréchal de Villars ne cessoit de donner une application entière au service de l'État et du régent. Connoissant même l'esprit naturellement défiant de ce prince, il lui avoit donné un moyen sûr de persuader que toutes les grâces accordées aux gens de guerre venoient principalement de lui, et pour cela il lui avoit conseillé, premièrement, de ne donner jamais aucun emploi sans délibération, et, ensuite, quand la grâce seroit résolue, que le maréchal de Villars, sans en rien faire connoître à celui à qui elle étoit destinée, le présentât au régent, et que le maréchal, en lui citant quelque action où cet officier se seroit trouvé, il déclarât qu'il s'en souvenoit, et qu'il l'honoroit d'un tel bienfait. Le régent parut goûter fort un si bon conseil, et marqua par ses remerciements combien il en étoit touché.

Dès qu'il vaquoit des emplois dans le gouvernement du maréchal de Villars, il en prenoit occasion de dire au régent que, comme il n'y vouloit d'autorité que pour le service du roi et de Son Altesse Royale, il la prioit de choisir les officiers, et, comme elle désiroit qu'il les proposât, il cherchoit, dans les régiments de Son Altesse Royale, des officiers pour les remplir. Toutefois, une conduite si sage ne le garantit pas, et nous verrons dans la suite que le régent lui ôta cette présidence du conseil de guerre qu'il avoit voulu plusieurs fois lui remettre.

1718. Dans ce même temps, M. le Duc continuoit de pousser M. le duc du Maine, et il avoit déjà obtenu qu'il ne seroit plus traité de prince du sang.

La duchesse du Maine avoit quelques liaisons avec le prince Cellamare, l'ambassadeur d'Espagne, et celui-ci, depuis le traité de la quadruple alliance, cherchoit à faire un parti dans le royaume et à révolter les esprits. Le régent, persuadé que le duc du Maine et sa femme étoient ses ennemis, prit la résolution de les perdre. Il n'avoit pourtant encore aucune certitude des menées de la duchesse du Maine, et ce secret n'éclata que quelques mois après le lit de justice qui fut tenu au palais des Tuileries, dans l'antichambre du roi.

Les conseillers de régence furent avertis à six heures du matin, le 16 août 1718, qu'il y avoit un conseil de régence extraordinaire, et, à sept heures, on les avertit qu'il seroit suivi d'un lit de justice, en sorte que quelques-uns furent obligés de retourner prendre les habits décents pour assister à cette cérémonie.

Le maréchal, arrivant dans le cabinet du roi avant huit heures du matin, trouva la plupart des conseillers arrivés et le régent qui se promenoit avec un air assez agité.

Le duc du Maine vint au maréchal de Villars et lui dit : « Il va se passer quelque chose de violent contre mon frère et moi. » — « J'ai peine à le croire, » lui répondit le maréchal, à qui le duc du Maine répliqua seulement : « Je le sais. »

Le maréchal de Villars alla joindre le marquis d'Effiat; ils s'assirent, et le maréchal raconta ce que le duc du Maine venoit de lui dire. Le marquis d'Effiat répondit : « Je crois ce qu'il vous a dit, mais je ne sais rien du fond. »

Pendant ce temps-là, le comte de Toulouse arriva : le régent le mena à une fenêtre et lui dit peu de paroles, après lesquelles le comte de Toulouse alla trouver le duc du Maine, et ils sortirent tous deux. Le maréchal de Villars dit là-dessus au marquis d'Effiat : « Ils s'en vont, qui quitte la partie la perd. » Le régent conseilla au comte de Toulouse d'emmener son frère et l'assura en même temps qu'il n'y auroit rien contre lui. Le moment d'après, le conseil s'assit, et le régent dit d'abord qu'il étoit question d'édits et d'arrêts qui regardoient les princes légitimés, et que, en un mot, par rapport au duc du Maine, il aimoit mieux un ennemi déclaré que couvert.

On commença par la lecture d'un édit qui, à la sollicitation des Pairs, ôtoit au duc du Maine son rang, et qui le remettoit dans le Parlement et ailleurs, dans celui de l'érection de sa pairie, et par conséquent après tous les Pairs de France, excepté ceux que le roi avoit faits dans les dernières années de sa vie. Par là, le duc du Maine se trouvoit partout après le maréchal de Villeroy, et l'on prétendit qu'il ne pouvoit plus avoir la surintendance de l'éducation du roi.

M. le Duc lut un mémoire par lequel il la demandoit, et il fut lu un autre édit par lequel cet honneur lui fut accordé, et ainsi ôté au duc du Maine. Le maréchal de Villeroy dit qu'il voyoit avec douleur détruire les dispositions du feu roi.

Les princes légitimés sortis, et ayant abandonné leurs prétentions, personne ne pouvoit prendre la parole pour soutenir leur rang, outre que l'on faisoit revivre une requête des Pairs du commencement de la régence, et que plusieurs avoient ignorée.

On lut encore un autre édit par lequel on redonnoit au comte de Toulouse les honneurs de prince du sang, à la requête encore des Pairs, requête beaucoup moins connue que la première. Ensuite, on fit lecture de plusieurs édits contre le Parlement, d'un, entre autres, par lequel il étoit déclaré que, dès qu'un édit auroit été présenté à la cour pour être enregistré, l'enregistrement étoit censé fait huit jours après. Ces lectures finies, le roi alla à la chapelle. Le lit de justice se forma, les princes du sang et les Pairs prirent place : le Parlement, suivant l'usage, députa pour aller chercher le roi; et tout le monde assis, le garde des sceaux d'Argenson fit un discours très court et dit au greffier de lire les édits.

Après la lecture du premier, le premier président demanda permission de délibérer. Le garde des sceaux, après s'être approché de la personne du roi comme pour recevoir son ordre, répliqua seulement : « Le roi veut être obéi, et sur-le-champ. »

Quelques Pairs furent surpris de ce qu'ils étoient nommés, et dans l'édit qui remettoit le duc du Maine à son rang de Pair, et dans celui qui distinguoit le comte de Toulouse de ce traitement. Il paroissoit que l'un et l'autre édit étoit à la réquisition des Pairs, ce que tous ignoroient. Mais, comme plusieurs étoient peinés de voir un des fils du feu roi dégradé, tous consentirent volontiers au traitement différent que recevoit son frère.

Ils s'étoient retirés tous deux dans l'appartement du duc du Maine. Mais, s'ils avoient eu la fermeté de demeurer pendant le lit de justice et de représenter avec force le tort qui leur étoit fait, surtout au duc du

Maine, en lui ôtant la surintendance de l'éducation du roi et de veiller à sa conservation, laquelle lui étoit plus justement confiée qu'aux héritiers présomptifs de la couronne, il n'étoit pas impossible qu'ils n'apportassent quelques difficultés, mais la crainte d'être arrêtés fit impression sur des cœurs remplis de bonnes qualités, mais dans lesquels on n'étoit pas persuadé que la fermeté fût la vertu dominante.

Avant que le Parlement arrivât, on crut que, peut-être, il n'obéiroit pas, et le garde des sceaux proposa des partis assez violents. Le maréchal de Villars prit la parole et dit que, dans les occasions importantes, on devoit regarder comme un grand bonheur que le temps employé à délibérer ne fasse pas perdre des moments précieux, qu'il s'étoit trouvé plusieurs fois en sa vie dans ces moments critiques, et que, toutes les fois qu'il n'y avoit eu aucun péril dans le retardement, il s'étoit cru heureux de pouvoir examiner pendant quelques heures quel parti étoit le meilleur; que, dans celle-ci, il trouvoit que tout obligeoit à délibérer et rien à presser des résolutions dont on auroit peut-être sujet de se repentir.

Le maréchal de Villars alla l'après-midi chez le duc d'Orléans, qui s'ouvrit à lui sur les divers sujets qu'il avoit de se plaindre du duc et de la duchesse du Maine : qu'il savoit que ce duc étoit résolu de mener le roi au Parlement, de le faire déclarer majeur, et, par là, d'anéantir la régence. Le maréchal de Villars répondit qu'il ne croyoit pas le duc du Maine assez déterminé pour prendre une pareille résolution, mais que, pour lui, il lui suffisoit qu'il eût déclaré en plein conseil que le duc du Maine étoit son ennemi pour avoir désormais

peu de commerce avec lui ; que, jusque-là, il ne l'avoit pas vu, mais que son malheur étoit assez grand pour que l'on allât lui en faire un compliment. Le régent lui dit qu'il pouvoit y aller, que le maréchal de Villeroy et le marquis d'Effiat y devoient aller aussi.

Le maréchal de Villars y alla en quittant Son Altesse Royale, et trouva le mari et la femme aussi consternés qu'ils avoient sujet de l'être. Le comte de Toulouse arriva le moment d'après, et le maréchal les laissa tous trois, après leur avoir témoigné la part sincère qu'il prenoit à leur malheur. Certainement, le duc du Maine ne se l'étoit pas attiré ; son humeur tranquille, sa piété et son éloignement naturel de toute entreprise devoient le mettre à couvert des soupçons. Il n'étoit occupé que du soin de bien remplir les devoirs de ses charges de colonel général des Suisses, de grand-maître de l'artillerie, de gouverneur de Languedoc et de colonel du corps des carabiniers.

Peu de jours avant le lit de justice dont nous avons parlé, il étoit le matin chez le maréchal de Villars et lui apprit qu'avant que d'aller dîner chez le prince de Léon aux Bruyères, petite maison à une lieue de Paris, on lui avoit donné avis et à la duchesse du Maine qu'ils seroient arrêtés ce jour-là même en sortant de la ville. Ils firent cependant ce petit voyage, et, au retour, le duc du Maine alla rendre compte au duc d'Orléans de l'avis qu'il avoit reçu et qu'il avoit méprisé. Le duc d'Orléans l'en remercia avec de grandes marques d'amitié.

Le duc du Maine dit au maréchal de Villars qu'il étoit si ennuyé de toutes les petites tribulations qu'il avoit à essuyer que, malgré l'honneur et les soins de

la surintendance de l'éducation du roi, il donneroit dix mille écus de bon cœur à celui qui lui apporteroit une lettre de cachet pour aller passer cinq ans dans ses terres; et au fond il ne déguisoit pas ses sentiments. Le maréchal de Villars, après la prison du duc du Maine, qui arriva peu de mois ensuite, rendit compte de ce discours au régent. Le mari et la femme couchèrent cette même nuit chez le comte de Toulouse et allèrent habiter Sceaux, où tout le monde alla les voir.

Cependant, le régent, qui avoit pour principe d'employer beaucoup d'espions, étoit informé de quelques pratiques de la duchesse du Maine.

On étoit alors brouillé avec l'Espagne, où Stanhope avoit été très mal reçu. La Sicile, attaquée, préparoit une guerre dans laquelle la France étoit obligée d'entrer. Toutes les démarches de l'ambassadeur d'Espagne étoient épiées : l'on sut qu'il avoit vu une fois, la nuit, la duchesse du Maine, et l'on apprit depuis qu'il y avoit été dans un carrosse du marquis de Pompadour, mené par le comte de Laval. Ce ministre, voyant la guerre certaine, n'oublioit rien pour former un parti en France, où il commençoit à se trouver bien des mécontents.

La Bretagne en étoit remplie, excitée par les mauvais traitements que lui avoit attirés le maréchal de Montesquiou, qui y commandoit; et enfin, peu de semaines après, on fut informé de toutes les menées de l'ambassadeur d'Espagne par sa propre indiscrétion. Cet ambassadeur avoit toujours marqué de grands égards au maréchal de Villars, il l'étoit venu voir à Villars et s'y étoit trouvé dans le temps que Law y étoit.

Le duc d'Orléans, qui vouloit changer dans la forme du gouvernement ce qui ne rendoit pas son autorité assez despotique, ôta tous les conseils, à la réserve de celui des finances et de celui de marine. Ainsi le maréchal de Villars, le cardinal de Noailles, le maréchal d'Huxelles et le duc d'Antin furent remerciés.

Les affaires étrangères furent données à l'abbé Dubois, et le maréchal d'Huxelles eut lieu de se repentir de n'avoir pas suivi l'engagement qu'il s'étoit fait de ne signer jamais le traité de la quadruple alliance. Il n'en perdit pas moins son état et il en seroit sorti avec plus d'honneur.

Il y avoit plus de six semaines que le maréchal de Villars avoit la fièvre à diverses reprises et une très mauvaise santé, lorsque le duc d'Orléans ôta les conseils, et on rapporte cette circonstance afin que l'on ne croie pas que la maladie du maréchal fut causée par la privation d'un emploi qu'il avoit voulu remettre plusieurs fois.

L'ambassadeur d'Espagne vint le voir un matin. Pendant toute la visite, le maréchal fit demeurer la maréchale, qui étoit au chevet de son lit, ne voulant pas de conversation tête à tête avec un homme suspect qui, cependant, voyoit toute la cour. Néanmoins, pour rendre compte de la conversation qu'ils eurent ensemble, l'ambassadeur dit d'abord au maréchal que sa maladie avoit donné de grandes inquiétudes et même dans des pays bien éloignés. Le maréchal répondit à cela qu'il ne croyoit pas qu'une nouvelle si peu importante eût été plus loin que le Pont-Royal et qu'à peine devoit-elle passer la rivière. « Elle a été jusqu'au roi mon maître, » reprit l'ambassadeur, « et

M. le cardinal Alberoni m'ordonne de sa part de vous témoigner le grand intérêt qu'il prend à votre santé. » Les réponses du maréchal de Villars furent dans la modestie convenable. Et l'ambassadeur, continuant : « Le roi mon maître, dit-il, n'oubliera jamais les grandes obligations qu'il vous a. Il se souvient bien des propositions que M. de Torcy apporta de la Haye et auxquelles vous vous opposâtes avec tant de fermeté; il se souvient bien aussi de celles de Gertruydemberg, où la ligue ne demandoït pas moins que de faire passer ses armées au travers de la France pour forcer le roi mon maître à sortir d'Espagne; et il sait de plus qu'il doit à vos victoires d'être sur le trône d'Espagne et par la paix glorieuse que vous avez signée. Enfin, après tant d'obligations, comme vous pouvez compter sur son amitié, il compte sur la vôtre. » Le maréchal répondit avec les respects que méritoient de tels sentiments de la part d'un grand roi. Mais, comme sa santé ne l'empêchoit pas de sortir, il alla dès le lendemain rendre compte au régent de cette conversation; et, sur les obligations que le ministre du roi d'Espagne disoit que lui avoit son maître, le régent dit au maréchal : « Il ne se trompe pas, il vous a celle d'être sur le trône d'Espagne. » — « Votre Altesse Royale pense donc ce que dit l'ambassadeur? » répliqua le maréchal de Villars. — « Je le pense comme toute l'Europe, » reprit le régent. — « Hé bien, Monseigneur, » ajouta le maréchal, « si le roi d'Espagne m'a l'obligation d'être à Madrid, vous m'avez celle de ne le pas voir à Paris, où il ne seroit pas bien pour vous. — Je le compte bien ainsi, » dit le régent. — « Vous ne me traitez pas, » lui répliqua le maréchal,

« suivant le mérite dont vous convenez ; mais je dois au moins m'attendre que vous aurez toujours quelque bonté pour moi. » Le régent l'en assura ; mais le maréchal de Villars eut lieu, peu de jours après, de se savoir bon gré de son exactitude à rendre compte au régent de la visite dont on a parlé.

L'ambassadeur, dont toutes les démarches étoient épiées, chargea l'abbé de Porto-Carrero de dépêches toutes écrites de sa main ; leur importance, présumée par quelqu'un de ses domestiques et rapportée au régent, fit dépêcher un courrier après cet abbé, qui fut arrêté à Poitiers. Un de ses gens revint dans le moment en avertir l'ambassadeur ; celui-ci eut le temps d'en avertir l'abbé Bigorre, son principal correspondant ; il auroit pu même envoyer un assez grand nombre de ses domestiques pour reprendre des paquets si importants au courrier qui les rapportoit.

Cette seconde faute avoit été précédée d'une autre dans laquelle on ne comprenoit pas qu'un ambassadeur eût pu tomber. Il avoit tout écrit de sa main sans rien chiffrer et nommoit avec une imprudence surprenante, et au delà de toutes celles que peut commettre un ministre, les princes légitimés, la duchesse du Maine et plusieurs personnes de condition, faisant clairement entendre qu'un nombre très considérable avoit pris part à l'intrigue.

Dès que les lettres de l'ambassadeur eurent été rapportées, l'abbé Dubois, ministre des affaires étrangères, et Le Blanc, ministre de la guerre, allèrent l'arrêter dans son palais, saisirent tous ses papiers et vinrent en rendre compte au duc d'Orléans, qui étoit pour lors couché avec Emilie, fille de l'Opéra ; car ce prince, se

défiant de ses forces, passoit toujours les nuits entières avec ses maîtresses. L'ambassadeur fut gardé dans sa maison et ensuite conduit à Blois. Il avoit donné de l'argent et un bon cheval à l'abbé Bigorre pour se sauver; mais celui-ci fut pris à Nemours et le marquis de Pompadour fut arrêté la même nuit dans sa maison à Paris.

Le jour d'après, le régent rendit compte au conseil de régence de ce qui étoit arrivé. On lut la plupart des lettres surprises; mais on remarqua que l'on passoit sur quelques endroits, et ceux du conseil virent bien qu'on les cachoit à dessein. Le maréchal de Villars ne put assister à ce conseil, ayant pris médecine ce jour-là. On lut des mémoires très offensants pour le régent, des modèles de lettres que le roi d'Espagne devoit écrire au Parlement de Paris et à tous les Parlements du royaume. On vit enfin toutes les mesures qu'Alberoni pouvoit imaginer pour soulever tout l'État. Toutes ces choses étoient écrites par l'ambassadeur d'Espagne sans le moindre chiffre; imprudence si monstrueuse qu'on n'en voit pas d'exemple. Il donnoit du soupçon de tant de personnes que le régent pouvoit étendre les siens avec raison sur la duchesse du Maine, surtout l'ambassadeur ayant écrit que les princes légitimés feroient tout ce que désireroit le roi d'Espagne.

Le duc et la duchesse du Maine furent donc arrêtés le 27 décembre de l'année 1718. Le marquis d'Ancenis, capitaine des gardes du corps, fut chargé d'arrêter la duchesse du Maine. Elle fut menée au château de Dijon par le chevalier de la Billarderie, aide-major des gardes du corps, et partit de Paris dans un carrosse

de louage avec le marquis d'Ancenis et deux officiers des gardes. La Billarderie, son frère aîné, lieutenant des gardes du corps, alla arrêter le duc du Maine à Sceaux et le mena dans le château de Doulens avec des détachements de gardes du corps et de mousquetaires. On arrêta en même temps les Malezieux père et fils. Le premier voulut déchirer un papier dans le temps qu'on saisit sa cassette ; l'imprudence de ne l'avoir pas brûlé n'étoit pas pardonnable, surtout à des gens qui s'attendoient tous les jours à être arrêtés ; et d'autant plus que ce papier fut la première et presque la seule conviction par écrit qu'il y eût contre la duchesse du Maine. Elle avoit eu divers avis qu'elle seroit arrêtée, et, ayant passé une partie de la nuit à jouer au biribi, elle dit à l'abbé de Vaubrun, lorsqu'il se retiroit : « On doit m'arrêter demain. »

Le cardinal de Polignac fut arrêté et mené en Flandres dans son abbaye d'Anchin avec un gentilhomme ordinaire du roi pour se tenir auprès de lui. On arrêta, dans la maison de Mme la duchesse du Maine, Mlle de Montauban[1], depuis longtemps fort amie du maréchal de Villars. C'étoit une très aimable personne, de beaucoup d'esprit et de mérite, et à laquelle, dans ce moment, on fit l'injustice de l'accuser d'un commerce de galanterie avec le cardinal de Polignac ; mais la suite l'a justifiée pleinement.

Les deux compagnies des mousquetaires du roi eurent ordre, pendant huit jours de suite, de se tenir bottés et prêts à monter à cheval. Le bruit se répandit

1. Une Mlle de Montauban, attachée à Mme du Maine en manière de fille d'honneur. Saint-Simon, XVI, 157.

que l'on devoit arrêter trois ou quatre des principaux de la cour, et l'on désignoit les maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles et de Tallard. Le premier le crut; le maréchal de Villars eut tant d'avis de s'y attendre qu'ils firent impression sur lui malgré la certitude où il étoit de n'y avoir pas donné le moindre lieu. Les cassettes de Mlle de Montauban furent prises; mais le maréchal de Villars n'étoit pas en peine des lettres que l'on y pouvoit trouver de lui.

Le duc de Richelieu, qui avoit fait deux campagnes aide de camp du maréchal de Villars, apprit par une de ses maîtresses, avec laquelle le duc d'Orléans prenoit beaucoup de libertés et qui pouvoit être bien informée, qu'on devoit arrêter le maréchal la veille du jour de l'an. Pinsonneau, homme de mérite et de beaucoup d'esprit qui avoit été pendant trente ans à la tête de la secrétairerie des ministres de la guerre, et qui avoit servi trois ans dans cette qualité sous le maréchal de Villars, vint le trouver le matin et lui dit qu'un des premiers confidents du régent venoit de l'assurer qu'il seroit arrêté dans la journée. Le maréchal de Villars alla voir le garde des sceaux d'Argenson, duquel il avoit reçu divers témoignages d'attachement et qui même lui avoit quelque obligation. Ce ministre, quoiqu'il fût dans la plus étroite confidence du régent, ne dit rien au maréchal qui pût le tranquilliser.

Le comte de Broglio, ami particulier du maréchal et l'un des lieutenants généraux des armées du roi le plus distingué, lui dit que l'on demandoit un jour à M. de Turenne quel parti il prendroit s'il croyoit être arrêté, et que ce très sage général répondit que,

quelque assuré qu'il pût être de ne l'avoir jamais mérité, il n'hésiteroit pas d'éviter la prison.

Tout cela, cependant, ne fit aucune impression sur le maréchal de Villars. Il étoit affligé de penser qu'une vie comme la sienne pût être troublée et rendue malheureuse; mais, n'ayant rien sur sa conscience qui pût lui faire craindre une aventure aussi fâcheuse, il se détermina à l'attendre avec une apparente tranquillité, mais avec une peine intérieurement assez sensible.

Nous avons dit que, depuis plus de trois mois, sa santé étoit assez mauvaise : il avoit eu diverses attaques de fièvre, il avoit pris du quinquina longtemps de suite, son estomac étoit dérangé; et certainement cette inquiétude, renfermée et jointe à la mauvaise disposition dans laquelle il étoit depuis plusieurs mois, augmenta son mal de manière que, pendant toute l'année 1719, sa santé fut très chancelante. On voulut, durant huit jours, laisser dans l'agitation tous ceux que le public disoit devoir être arrêtés. Le premier président du Parlement, fort attaché à la duchesse du Maine, s'attendoit à cette destinée. Enfin pourtant, les deux compagnies de mousquetaires eurent ordre de se débotter et le calme revint dans les esprits. Le garde des sceaux et M. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, eurent la commission d'aller interroger les prisonniers, dont les châteaux de la Bastille et de Vincennes furent remplis.

On apprit dans le mois de décembre[1] la mort de

1. Le manuscrit porte par erreur *novembre*. Charles XII fut tué le 11 décembre 1718.

l'homme le plus intrépide dans tous les périls de la guerre, on ne dit pas *du prince*, pour ne pas donner trop peu d'étendue à la valeur et à la fermeté du roi de Suède, tué d'un coup de canon au siège de Fredericstad, en Norwège. Il est certain, en effet, que la témérité du grenadier le plus déterminé n'approchoit pas de celle de ce grand prince, dont la réputation sur le courage a peu d'exemples dans nos temps et même dans toute l'antiquité. Peut-être que la forte opinion qu'il avoit de la prédestination, jointe à un grand mépris de la mort, lui faisoit négliger la conservation de sa vie en toute occasion, mais il lui manquoit d'avoir fait réflexion que, pour la gloire même d'un grand homme, il doit savoir se ménager et ne s'abandonner aux plus grands périls que lorsqu'il les estime nécessaires pour animer une armée ou pour rétablir un désordre dans un combat; qu'enfin, il doit peser combien sa conservation est nécessaire pour faire réussir de grands desseins.

Par exemple, la mort du roi de Suède dans une occasion peu importante a peut-être changé la face entière de l'Europe. Il étoit sur le point de faire sa paix avec le czar et avec le roi de Prusse et de rentrer dans tous ses États en Allemagne; il pouvoit rétablir le roi Charles en Angleterre, il se lioit avec le roi d'Espagne, et tous les divers États de l'Empire et de l'Italie pouvoient changer de face.

1719. Le maréchal de Villars rendoit de temps en temps à Mme de Maintenon des respects dont tout le monde, excepté le maréchal de Villeroy, s'étoit dispensé. Il alla la voir sur la fin de l'année 1718. Elle lui parut

fort touchée des malheurs du duc du Maine, qu'elle avoit toujours fort aimé; son grand âge ne put soutenir cette douleur, et elle mourut peu de mois après[1] avec un mépris qu'elle avoit de la mort depuis plusieurs années et avec une très ferme dévotion.

La figure qu'elle a faite dans le monde pendant près de quarante ans la fera connoître par des portraits bien différents. Ce que le maréchal de Villars a trouvé en elle, c'est un grand fonds d'esprit, de piété, beaucoup d'attachement pour le roi et pour l'État, avec un désintéressement parfait. Elle se sacrifioit tout entière au goût du roi et renonçoit pleinement au sien, qui auroit été de vivre dans une petite compagnie choisie avec plus de liberté et de douceur dans le commerce que sa retraite ne lui en permettoit.

Le maréchal de Villars, n'ayant plus le ministère de la guerre, alloit aux conseils de régence, qui, de trois par semaine, furent d'abord réduits à deux et ensuite à un seul, qu'encore on ne tenoit que pour les formes, parce qu'il faut, pendant une minorité, qu'il y ait un conseil de régence et que ceux qui le composent soient nommés dans les édits et déclarations; car, pour les arrêts, il ne fut plus question d'y nommer le maréchal de Villeroy, chef du conseil des finances, ni même souvent le garde des sceaux.

Law étoit le maître absolu des finances. La compagnie, d'abord *du Mississipi*, ensuite nommée compagnie *d'Occident* et finalement *des Indes*, fut chargée de tous les revenus du roi. On fit des actions que l'on achetoit en billets de l'État. On établit une banque

1. Le 15 avril 1719 à Saint-Cyr.

royale au lieu de la première; elle fut autorisée de l'auguste nom du roi, et le public, par la crainte des pertes que l'on faisoit journellement sur les espèces, y porta, pour en retirer du papier, une grande partie de l'argent qu'il avoit. Il faut, après tout, convenir que cet établissement, s'il eût été conservé avec l'ordre et l'équité indispensablement nécessaires, pouvoit être d'une grande utilité au roi.

Le maréchal de Villars, trouvant un jour Law chez la duchesse d'Estrées, douairière, lui dit : « Monsieur, vous êtes venu me voir à Villars, vous y avez passé plusieurs jours, vous êtes venu souvent manger chez moi à Paris, je n'ai jamais mis le pied chez vous parce qu'on a toujours voulu dire que ce que vous proposiez étoit contraire au bien de l'État. Il y a présentement deux grandes opérations qui roulent sur vous; l'une que l'on appelle *le Mississipi;* l'on y fait, dit-on, des fortunes surprenantes. Il est bien difficile que certaines gens gagnent si prodigieusement sans que d'autres perdent; j'avoue que je n'y comprends rien, et je ne sais pas, d'ailleurs, admirer ce qui est au-dessus de mes connoissances; mais, enfin, sur cette opération de laquelle je ne veux tirer aucune fortune, je consens à m'en taire. L'autre est la banque royale : elle peut être d'un grand avantage pour le roi, parce que ce moyen lui donne tout l'argent de ses sujets sans en payer le moindre intérêt; de leur côté, les sujets peuvent y trouver aussi quelque utilité, puisque le roi, ayant toujours des fonds prêts, sera obligé à moins d'impositions. Mais, comme cet avantage roule uniquement sur la confiance, il faut que l'ordre soit si régulièrement observé que celui qui vous donne son argent

sans intérêt puisse le retrouver toutes les fois qu'il le demande. Enfin, Monsieur, je vous dirai que, pour tout ce que je trouve de bon pour le roi et pour l'État dans l'établissement de la banque, je suis plus solidement dans vos intérêts que ceux à qui vous avez fait gagner tant de millions, dont je ne veux point du tout. »

M. Law fit de grands remerciements au maréchal de Villars et lui dit qu'il trouvoit dans sa conduite cette sincérité si rare et si respectable; enfin, il le pria de vouloir bien lui faire l'honneur qu'il lui avoit fait espérer depuis longtemps, qui étoit de pouvoir lui donner à dîner et de vouloir bien y amener sa compagnie. Le maréchal de Villars y mena MM. de Contades, d'Angervilliers, de Fontenelle avec plusieurs autres et, dès ce moment, devint son ami. Mais cela ne dura que trois semaines, pendant lesquelles on commença à voir paroître quelques arrêts si extraordinaires et si contraires au bien public que le maréchal de Villars rompit tout commerce avec celui qui en étoit l'auteur.

Law ne se contenta pas de faire venir à la banque royale tout l'or et tout l'argent que les François y portèrent de bonne foi; la violence fut employée, et l'on défendit de garder chez soi plus de cinq cents livres en espèces, le surplus exposant ceux chez lesquels on le trouveroit, non seulement à le perdre, mais encore tout ce qu'il y avoit de meubles dans leurs maisons. On alla même jusqu'à promettre les plus grandes récompenses aux délateurs. Le papier n'étoit pas rare en France. Law en fit pour vingt-huit cent millions, et l'on remboursa par ce moyen, non seulement toutes

les rentes sur la ville, mais aussi toutes les rentes dues par les pays d'État et par le clergé. Ce fut par la ruine de tous les rentiers que commença l'exécution de cet énorme dessein; et ce nombre prodigieux de remboursements, qui étoient forcés, fit entreprendre des actions sur la Compagnie des Indes, effet qui monta si haut que dix mille écus rendoient un million en papier; en sorte que, par des *filles* et *petites-filles* et *souscriptions*, les espérances folles des dividents et de tout ce que l'on put inventer de plus monstrueux pour ruiner le public, on causa des fortunes plus inconcevables encore que la misère de tant de familles.

Le commerce du maréchal de Villars avec Law fut très court, et, dès ce moment, il discontinua, non seulement de le voir, mais parla fortement au régent sur tous les divers malheurs de l'État. Il lui représenta plus d'une fois combien il étoit impossible de se flatter qu'il pût jamais résulter un bien de la ruine de tant de gens qui ne l'avoient pas méritée et sans qu'il revînt rien au roi de tout le bien qu'on leur faisoit perdre; il lui mit sous les yeux la fortune prodigieuse et contre toute croyance humaine d'une foule de banqueroutiers et d'autres également indignes de ces immenses faveurs; l'or et l'argent proscrits dans le royaume, la cherté affreuse des vivres, la diminution des revenus du roi, tout crédit perdu, le dérangement du change avec l'étranger, que tous ces malheurs avoient plus de *filles* et *petites-filles* que les actions; qu'ils avoient multiplié les vols, les assassinats, et fait monter le luxe à tel point que, tandis qu'on voyoit la misère au plus haut degré et la France ruinée, il y avoit des seigneurs qui foisoient abattre des palais où

le plus magnifique des rois s'étoit trouvé parfaitement bien logé avec toute sa cour.

Le régent écoutoit toutes ces représentations avec bonté; elle lui étoit naturelle, et l'on pouvoit croire qu'il étoit séduit par les apparences d'une utilité prochaine qui l'empêchoit de bien connoître l'excès des malheurs présents.

On n'entrera pas ici dans le détail de tous les divers arrêts dont souvent l'un détruisoit l'autre. Toute l'année 1719 se passa en inventions, toujours surprenantes, mais violentes pour ruiner le royaume et faire des fortunes, ridicules par leur énormité, à plusieurs particuliers, où le plus ruiné, le plus insensé, le plus fripon gagnoit cinquante, soixante millions et plus encore. On ajoute : *et plus encore*, puisqu'on vit des procès de quatre-vingt-quatre millions entre Fargès, entrepreneur de vivres, qui avoit assez bien servi dans cet emploi, et la veuve Chaumont, marchande à Liège.

Cette année fut aussi employée à faire à l'Espagne une guerre également ruineuse et dure pour les François, qui n'attaquoient pas sans répugnance les troupes et les places de l'oncle du roi. Le cardinal Alberoni répandit divers mémoires pour exciter à la révolte, et il fut écouté par quelques Bretons qui avoient été maltraités. L'Espagne, abandonnée à ses seules forces, perdit bientôt une partie de la Sicile. Les troupes du roi prirent Fontarabie et Saint-Sébastien par la faiblesse de son gouverneur, cette dernière place étant presque imprenable par sa situation. Le maréchal de Berwick, après diverses attaques au château, avoit envoyé le marquis de Belle-Ile représenter à la cour que la prise en étoit impossible. Cependant, elle se

rendit, et l'Espagne, n'ayant plus de ressources, envoya au régent pour se soumettre aux conditions qu'elle avoit refusées; et, pour faire voir la sincérité de ses intentions, le cardinal Alberoni fut ôté du ministère et chassé. Il demanda à se retirer à Gênes par la France; on lui envoya Martieux[1], colonel du régiment des Vaisseaux, qui le prit à la frontière d'Espagne et le conduisit à Nice, d'où il passa à Gênes. Le pape, fort irrité contre le cardinal, entreprit de lui faire son procès.

Les Gênois, à la sollicitation du souverain pontife, ne voulurent pas lui permettre de se retirer dans leur ville. Le duc de Parme paroissoit disposé à le faire arrêter. Les Gênois lui donnèrent une garde, d'abord pour s'assurer de sa personne, ensuite par honneur, et puis lui laissèrent la liberté de se choisir une retraite que l'on ignora longtemps, et qui fut soupçonnée d'être dans les États de l'empereur, avec une protection secrète de ce prince. Le cardinal, dont le génie et les talents pour le gouvernement se trouvèrent fort au-dessus de ce qu'on pouvoit attendre d'un petit ecclésiastique sans naissance, et qui n'avoit eu d'autre occupation, avant que de s'attacher à M. de Vendôme, que celle d'être aumônier d'un évêque, rendit de très importants services au roi d'Espagne, et l'on apprit que, depuis sa disgrâce, par adresse et par fermeté, il avoit empêché le roi d'Espagne de s'exposer presque seul dans l'armée de France, dans la persuasion où

1. Le chevalier de Marcieu, « homme fort adroit, fort intelligent et fort dans la main de l'abbé Dubois, » dit Saint-Simon, s'acquitta très heureusement de sa mission et reçut 150,000 livres du régent (XVI, 358).

étoit ce prince que cette armée recevroit ses ordres dès qu'il paroîtroit. Le cardinal Alberoni, voyant le soir que le roi d'Espagne étoit prêt à marcher avec le peu de troupes qu'il avoit, donna des ordres pendant la nuit pour écarter ce peu de troupes de la route qu'elles devoient tenir. Il en fut fort grondé le matin, et prit pour un malentendu dans les ordres de son maître ceux qu'il avoit donnés lui-même en grande connoissance de cause.

Il étoit très mauvais courtisan, disputant contre son maître et la reine d'Espagne en beaucoup d'occasions, surtout sur les constructions de Saint-Idelfonce, disant à la reine d'Espagne, qui lui demandoit avec vivacité des fonds pour la construction de ce bâtiment, qu'elle avoit grande envie de n'être que comtesse de Saint-Idelfonce, prévoyant le dessein que le roi d'Espagne prendroit d'abdiquer, ce qui, en effet, arriva peu de temps après.

Comme nous ne voulons parler que de ce qui regarde le maréchal de Villars, nous ne dirons rien ici d'autres événements importants ou dans lesquels il n'a point eu de part.

L'année 1719 ne lui laissa d'attention que pour le rétablissement d'une santé très altérée; son estomac étoit totalement dérangé et son sang tellement détruit que, s'étant formé une tumeur que l'on fut obligé d'ouvrir, cette plaie, après avoir suppuré deux mois, il se trouva, lorsqu'on la croyoit guérie, qu'elle avoit attaqué l'os et qu'il étoit entièrement carié. Maréchal, premier chirurgien, et Le Dran, très habile, qui tous deux avoient pris soin de la dernière blessure du maréchal de Villars, étoient tous deux d'avis différents. Le Dran vou-

loit agir suivant les règles de la chirurgie, qui étoient de découvrir l'os et de brûler la carie. Maréchal crut que le maréchal de Villars, encore trop faible, n'étoit pas en état de soutenir une si violente opération, et décida qu'il falloit attendre que sa santé, qui commençoit à se rétablir, permît, si la nature ne se rétablissoit pas, d'agir suivant les règles de la chirurgie. Cependant, on lui fit prendre des eaux de Forge, qui ne réussirent point, et il se détermina au remède de Garus, qui fut spécifique à tel point que non seulement il lui rétablit l'estomac, mais encore le sang, et qu'au bout de quatre ou cinq mois sa plaie fut entièrement guérie.

Sur la fin d'avril 1719, le duc de Richelieu fut arrêté pour un commerce avec le cardinal Alberoni. Ce jeune homme, de beaucoup d'esprit et de la figure la plus aimable, avoit, les deux dernières campagnes, servi d'aide de camp au maréchal de Villars, auquel Mme de Maintenon l'avoit fort recommandé, et le maréchal lui avoit même donné la commission d'apporter au roi la nouvelle de la reddition des châteaux de Fribourg. Ce jeune seigneur avoit continué à marquer beaucoup d'amitié au maréchal, qui fut très affligé d'une pareille aventure. Personne, en effet, n'étoit entré dans le monde avec plus d'éclat et n'avoit fait si jeune plus de bruit parmi les dames. Son père le fit mettre à la Bastille assez mal à propos : il en sortit pour faire la campagne de Denain avec le maréchal de Villars. Il montra beaucoup d'ardeur et de courage, et se distingua dans la dernière campagne de la guerre, dont les principales actions furent les sièges de Landau et de Fribourg. Peu de temps après la mort du roi, il prit querelle, à un bal, avec le marquis de Gassé; ils

se battirent : il fut interrogé, jugé et absous en peu de temps. Il avoit enfin toutes les qualités les plus propres à plaire aux dames; fort coquet, peu fidèle, et l'on n'a point vu de jeune homme faire plus de conquêtes, et plus distinguées. Outre cela, il jouoit un très gros jeu, et il est difficile de comprendre comment, avec tant d'occupations, il eut le temps et le goût d'entrer dans des intelligences avec les ennemis de l'État. Cependant elles furent découvertes. Le cardinal Alberoni lui envoya imprudemment un officier, avec une lettre de créance à son adresse. L'officier fut arrêté, et la lettre, envoyée à la cour, lui fut rendue par un homme aposté, auquel il en dit assez pour être très justement arrêté.

Le maréchal de Villars fut véritablement affligé de cette aventure. Il en parla au régent, qui lui dit : « On en apprend plus qu'on en veut savoir. » Le duc de Richelieu fut mis d'abord dans une manière de cachot. Le garde des sceaux, qui s'étoit chargé assez mal à propos des informations de tous les prisonniers, lui en fit de très embarrassantes, auxquelles on prétendit, dans ce temps-là, qu'il avoit répondu avec beaucoup d'esprit. Enfin, après quelques mois, les dames le tirèrent de cette fâcheuse affaire, surtout une princesse, qui refusa de se marier si la liberté du duc ne précédoit; et il sortit de prison. On le mena d'abord à Conflans, chez le cardinal de Noailles, ensuite à Saint-Germain, suivi d'un officier qui avoit ordre de ne point le quitter, et peu après on lui donna une entière liberté.

Mlle de Montauban sortit aussi de la Bastille. Comme ses prétendus commerces avec le cardinal de Polignac et ses lettres avoient fait beaucoup de bruit, elle ne voulut pas les reprendre, et déclara qu'elle ne vouloit

ni les recevoir ni les ouvrir qu'en présence de témoins qui pussent justifier s'il y avoit quelque fondement à tout ce que la malignité du monde avoit publié contre elle.

La duchesse du Maine avoit déjà obtenu de sortir du château de Dijon, où elle étoit certainement fort mal. On l'avoit menée dans la citadelle de Châlons, d'où il lui fut permis, quelques jours après, d'aller dans une maison de campagne près de là, et enfin de venir dans le château de Chamlay. Le duc du Maine eut aussi la liberté de sortir du château de Doulens pour chasser, et, avant la fin de l'année, l'un et l'autre furent mis en liberté, le duc du Maine pour demeurer dans le château de Clagny, près Versailles, et la duchesse à Sceaux. Le chevalier de la Billarderie, qui avoit été chargé de la garder, apporta au régent une lettre très longue de cette princesse, dans laquelle elle rendit un compte très fidèle de toute sa conduite, et même de ses sentiments. Cette lettre devoit être secrète; cependant elle fut lue tout entière au conseil de régence.

Le duc d'Orléans avoit grand intérêt de faire voir les raisons qu'il avoit eues de la faire arrêter; quant au duc du Maine, il fut reconnu très manifestement qu'il n'avoit eu de part à rien. Comme les conditions de la duchesse du Maine, en faisant son aveu, avoient été d'obtenir son entière liberté et celle de tous ceux auxquels elle l'avoit fait perdre, Malezieux le père sortit de la Bastille. Le fils avoit déjà été mis en liberté, aussi bien que Gavandun et l'avocat général du parlement de Toulouse et tous les domestiques.

Mlle de Launay fut retenue à la Bastille, et montra beaucoup de fermeté; car, bien qu'on l'assurât que la

duchesse du Maine avoit tout déclaré, on ne put tirer d'elle aucune sorte d'aveu. Le comte de Laval[1] demeura aussi à la Bastille. Son commerce avec la duchesse du Maine avoit été déclaré par elle, et on le retint pour en tirer davantage. C'étoit un homme d'une grande condition et d'un grand courage; il avoit servi sous le maréchal de Villars avec distinction, surtout au siège de Fribourg : il avoit lieu d'être content du régent, dont il avoit obtenu une pension de six mille livres; mais son esprit inquiet le fit entrer dans ces intrigues, et il fut retenu à la Bastille longtemps après que les autres eurent été mis en liberté.

1720. Pendant ce temps-là, on suivit les affaires de Bretagne, où l'on avoit envoyé une chambre de justice, à la tête de laquelle étoit M. de Châteauneuf, qui avoit été ambassadeur à Constantinople, ensuite à La Haye, et depuis conseiller d'État. C'étoit un homme d'esprit, et qui avoit très bien servi dans ces divers emplois. Les Bretons se trouvèrent convaincus d'avoir reçu de l'argent d'Espagne, en sorte que quatre gentilshommes[2] furent condamnés et exécutés dans le château de Nantes; et seize, qui s'étoient sauvés en Espagne, furent condamnés par contumace. Cette exécution faite, toute la chambre de justice eut ordre de revenir à Paris sans être séparée; mais, comme depuis on ne trouva matière à aucune autre poursuite, il n'en fut plus question.

Cependant les projets de Law menaçoient le royaume

1. Guy-André de Laval, dit *la Mentonnière,* dont Saint-Simon raille les prétentions.

2. Poncalet, Talhoüet, Montlouis et Coëdic furent décapités le 26 mars 1720.

d'une ruine prochaine : les rentiers étoient perdus ; l'argent étoit sorti de France, où il ne restoit que du papier, et on comptoit qu'en billets de banque ou en actions il y en avoit pour près de huit milliards.

Law crut remédier à ce désordre par un arrêt du 21 mai de l'année 1720, qui faisoit tout d'un coup perdre la moitié aux billets de banque. Sur cela, tout Paris s'émut, le parlement s'assembla et résolut d'aller en corps à pied demander justice au roi. Il envoya une députation au régent, et plusieurs affidés de ce prince, aussi bien que diverses lettres anonymes, lui firent connoître qu'on ne pouvoit soutenir ce terrible arrêt, qui effectivement fut révoqué.

M. le Duc revint de Chantilly, et se fit honneur de ce changement. Le premier président du parlement rendit compte au maréchal de Villars, qui étoit dans son château, par une lettre très honnête, de toute la conduite du Parlement, et de la sienne en particulier. L'abbé Dubois y ayant déterminé le régent, Law fut arrêté, c'est-à-dire qu'on lui donna un major des gardes suisses, avec un détachement dans sa maison. Le garde des sceaux d'Argenson, qui le poussoit, le crut perdu, et on a prétendu qu'il l'étoit en effet, si l'on eût profité des premiers moments de l'étonnement du régent ; mais on crut que beaucoup d'argent répandu à propos avoit sauvé Law, qui se démit seulement de la charge de contrôleur général. M. d'Argenson fut chargé, comme il l'avoit été précédemment, de l'administration des finances : il en distribua les détails à MM. Desforts[1],

1. Michel-Robert Le Peletier des Forts, qui fut contrôleur général.

de La Houssaye, Fagon et d'Ormesson. Cette régie ne fut pas longue, et le régent prit la résolution de rappeler le chancelier d'Aguesseau. On crut que Law, regardant le garde des sceaux comme son ennemi déclaré, contribuoit à faire rappeler le chancelier, qu'il avoit fait ôter de place en même temps que le duc de Noailles.

Le régent envoya dire par l'abbé Dubois au garde des sceaux qu'il rappeloit le chancelier, mais qu'il vouloit absolument qu'il gardât les sceaux. D'Argenson, malgré cette instance, les rapporta le jour même, et ne put jamais être ébranlé de la ferme résolution qu'il avoit prise de se retirer. Il alla s'enfermer dans le couvent de la Madeleine. Il avoit une amitié des plus fortes pour Mme de Vilmont, qui en étoit prieure, et, quoiqu'il fût un peu contre la bienséance qu'un garde des sceaux allât s'enfermer deux jours de la semaine dans un couvent de filles, sa passion l'avoit emporté sur toutes les considérations. Peut-être qu'il n'y avoit aucun commerce de galanterie ; mais enfin la prieure avoit été très belle, elle l'étoit encore et avoit beaucoup d'esprit. Quoi qu'il en soit, ils s'étoient mis tous deux au-dessus des raisonnements du public, assurés l'un et l'autre que, quelque chose qu'on en pût penser, ils n'en seroient pas plus mal avec le régent.

Law alla à Fresnes avec une lettre du régent pour le chancelier. Les amis de celui-ci ont toujours cru qu'il ne prit dans ce voyage aucune liaison avec Law : la suite même l'a fait voir, et l'on doit cette justice à un homme qui a bonne réputation de ne le pas soupçonner légèrement. Il répondit à la première lettre et attendit un second ordre, après lequel il se rendit

auprès du régent, qui lui remit les sceaux que d'Argenson lui avoit rapportés.

Le public impatient vouloit qu'à son arrivée il fît éloigner Law; mais le maréchal de Villars l'excusoit sur cette lenteur apparente, et disoit qu'on devoit laisser au chancelier le temps de connoître par lui-même la ruine affreuse où cet homme avoit plongé le royaume. On vouloit aussi que, dans les premiers moments, il chassât ce camp d'agioteurs établi dans la place Vendôme et assemblé sous ses fenêtres. Le maréchal l'excusa encore sur cela, persuadé qu'un ministre qui revient en grâce doit commencer par examiner la mesure de crédit qu'il pourra avoir et l'utilité qu'il peut procurer; qu'il doit être attentif à ne montrer aucune chaleur, et qu'ainsi le chancelier n'avoit rien à faire qu'à temporiser et attendre le moment de faire sentir au régent combien il importoit de retirer sa confiance de cet homme, qui en étoit indigne, et cependant qui paroissoit l'avoir entière. Malgré ces raisons, le public se déchaîna contre le chancelier, sur ce qu'il n'agissoit pas vivement contre Law, et le François abattu se consoloit par des pasquinades et des chansons. Pendant que l'on voyoit la ruine de l'État, il convenoit à ceux qui la procuroient de ne trouver aucune sorte d'obstacles à leurs pernicieux desseins.

On envoyoit au parlement divers édits qu'il refusoit toujours d'enregistrer avec une fermeté respectable. On s'étoit contenté depuis deux ans de l'édit qui déclaroit registré tout ce qui seroit envoyé au parlement huit jours après l'avoir remis aux gens du roi. Mais cela ne suffisoit pas à Law ni à sa cabale : elle vouloit

la perte du parlement, et le 6 août[1], après avoir envoyé dès cinq heures du matin des lettres de cachet à tous les membres du parlement qui le transféroient à Pontoise, le régent en fit lire la déclaration au conseil de régence. On prit quelques précautions contre les mouvements que pouvoit exciter une telle résolution ; on fit doubler les gardes du corps ; le régiment des gardes eut ordre de prendre les armes ; toutes les compagnies s'assemblèrent devant le logis de leurs capitaines, prêtes à marcher où l'on jugeroit à propos. La déclaration fut lue après l'ordre exécuté et après toutes les lettres de cachet portées par les mousquetaires du roi, auxquels on donnoit par là d'assez honteuses commissions.

Comme il n'étoit pas question de délibérer sur une résolution prise et exécutée, le chancelier parut fort abattu et refusa de sceller la déclaration. Il rapporta les sceaux au régent, qui la fit sceller devant lui ; mais, comme le chancelier reprit les sceaux l'instant d'après, le public commença à rabattre de son estime pour lui. Le maréchal de Villars, sans avoir aucune liaison particulière avec lui, le soutenoit cependant, parce qu'il vouloit penser qu'un homme vertueux doit demeurer en place tant qu'il peut espérer d'empêcher une partie du mal et de procurer quelque bien. Cependant le parlement ne voulut savoir aucun gré au chancelier de ces sceaux rapportés et repris, et appeloit ouvertement cette conduite une comédie ; mais la suite fit voir le contraire.

1. La date adoptée pour l'exil du parlement à Pontoise est le 21 juillet 1720.

Law étoit fort attaqué : cependant son parti, à la tête duquel étoient M. le Duc, Mme la Duchesse et de puissants Mississipiens, étoit soutenu avec ardeur, et le régent se laissoit entraîner à leur vivacité. M. le chancelier, M. Desforts, qui avoit l'emploi de premier commissaire des finances (car l'on changea souvent et l'administration des finances et le nom des emplois), le chancelier, dis-je, Desforts et Le Blanc s'unirent contre Law; leurs efforts furent vains, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent ôtés eux-mêmes.

Tous les jours on voyoit paroître des arrêts qui se contredisoient; on défendit les pierreries, et Law, étant au conseil, dit tout haut qu'en moins de trois mois il feroit rentrer par cette défense plus de soixante millions dans le royaume. Le maréchal de Villars prit la parole et, s'adressant au régent, il lui dit que, sur la fin du dernier règne, dans des temps où l'on craignoit des diminutions de monnoies, quantité de gens avoient acheté des pierreries; que c'étoit alors la même crainte de la destinée du papier qui obligeoit tous les nouveaux riches à réaliser; que, par exemple, un nommé Saint-Germain, mauvais peintre d'Aix, qui avoit gagné près de quarante millions, avoit fait voir la veille dix-neuf diamants de plus de cent mille francs chacun à des présidents du parlement d'Aix qui avoient mangé chez lui, et qui le lui avoient rapporté. « Croyez-vous, » dit là-dessus le maréchal à Law, « que Saint-Germain vous rende ses pierreries? » Cependant, trois mois après en avoir défendu l'usage, il fut permis d'en porter comme auparavant.

L'embarras pour Law étoit le paiement des troupes, dont on pouvoit craindre le murmure et quelque chose

de plus. Il s'engagea donc à fournir dix millions par mois, et, peu de jours après, on lui donna toute liberté d'augmenter les monnoies, ce qui lui fit promettre cinq millions de plus pour les quatre premiers mois.

Il n'y avoit alors sortes d'exactions que ne fissent les usuriers, et le discrédit du papier étoit tel, que les billets de cent francs n'en valoient que quinze en espèces, lesquelles même étoient des deux tiers au-dessus de leur valeur intrinsèque, en sorte que le billet de cent francs n'en valoit que cinq de bonne monnoie. On peut juger par là des profits immenses que faisoient la Compagnie des Indes et les commis, tous agioteurs. On crut satisfaire le public en défendant les boutiques de l'hôtel de Soissons, où le papier se négocioit, et l'on nomma soixante agents de change; mais ce commerce infâme et pernicieux n'en continua pas moins. Les cabales pour soutenir Law étoient vives; ceux dont il avoit procuré les fortunes immenses n'espérèrent les soutenir que par lui; on mettoit tout en usage pour le conserver en place, et, comme les fripons sont autant actifs et insolents que les gens de bien sont modestes, ils avoient toujours le dessus.

Les finances, depuis la mort du roi, étoient au sixième administrateur. M. Desmarets fut ôté dans le commencement de la régence, et l'on perdit en lui la meilleure tête et la plus capable de les gouverner. Elles furent données ensuite au duc de Noailles; après lui, M. d'Argenson en fut chargé sans titre. Law eut celui de contrôleur général, après avoir été à Melun faire abjuration de l'apparence d'une religion qu'il ne professoit guère; mais on savoit seulement qu'il n'étoit pas catholique. Après l'arrêt du 21 mai, qui pensa causer

une révolte dans Paris, on lui ôta cette charge. M. d'Argenson en reprit les fonctions sans titre comme la première fois, et Law conservant toujours la première confiance dans l'esprit du régent. Les finances furent données à M. Desforts, prenant le titre de premier commissaire, et à deux autres commissaires qui lui furent joints, savoir MM. d'Ormesson et de Gaumont, tous deux maîtres des requêtes.

Les quatre frères Paris avoient été éloignés[1]. C'étoient des gens très versés dans l'administration des finances. Ils avoient été chargés de la régie des recettes générales et des fermes; ils avoient offert de donner quinze millions par mois. Quelle ressource et quelle puissance dans ce royaume que l'on disoit épuisé! Après la mort du feu roi, il étoit assurément très facile d'y établir l'ordre et l'abondance, si l'on avoit bien voulu ne pas suivre l'abominable administration de Law, qui, abusant de la bonté du régent pour le tromper, trouva le pernicieux moyen de ruiner tout à la fois et le roi et l'État.

Cependant la misère augmentoit et le paiement des troupes devenoit incertain. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, le chancelier et Desforts s'unirent pour faire connoître au régent la ruine infaillible de l'État. On crut qu'à ce coup Law seroit perdu, mais M. le Duc et Mme la Duchesse le soutinrent. Il assura, comme nous l'avons dit, qu'il donneroit dix millions par mois, et, peu de jours après, il en promit cinq d'augmentation durant les quatre premiers mois. On lui laissa tous les profits des monnoies, et ces pro-

1. Voir, sur leur origine et leur habileté, Saint-Simon, XVII, 16.

fits étoient immenses par les refontes continuelles et par le prix excessif auquel on fit monter les espèces. Les louis d'or furent mis à cinquante-quatre livres et devoient être réduits à trente-six livres le premier de l'année 1721, ces diminutions étant toujours annoncées pour ôter aux particuliers l'envie de conserver l'argent. Mais toutes les friponneries précédentes avoient épuisé la confiance et réveillé l'attention de chacun sur ses véritables intérêts. Ceux qui avoient réalisé leurs billets en or le cachoient ou l'envoyoient dans les pays étrangers, et l'espèce devenoit tous les jours plus rare.

Cependant l'affaire de la constitution occupoit le régent, pressé surtout par les vives sollicitations de l'abbé Dubois fait archevêque de Cambrai. Comme il désiroit passionnément de devenir cardinal, il n'oublioit rien pour contenter le pape.

Les patentes pour la déclaration, enregistrées au grand conseil, ne déterminèrent pas le cardinal de Noailles à publier son mandement. Il avoit stipulé qu'il ne le donneroit que lorsque le parlement auroit enregistré. Cet enregistrement n'avoit point été refusé entièrement, et messieurs du parlement prétendoient que, si le marquis de La Vrillière se fût moins pressé lorsqu'il porta à Pontoise l'ordre d'enregistrer, l'enregistrement auroit été fait, et seulement avec quelque modification. Mais enfin, les difficultés mutuelles du parlement et du cardinal de Noailles donnèrent lieu aux ennemis de l'un et de l'autre de faire entendre au régent qu'il y avoit une secrète intelligence entre eux. Toute la cabale de Law, ennemie déclarée du parlement, s'unit, et sa perte fut résolue le..... d'octobre.

Entrant au conseil le 21 octobre, le maréchal de Vil-

lars fut averti par le maréchal de Villeroy que l'on devoit prendre une résolution violente contre le parlement. Pendant le conseil, on apporta une lettre du premier président, qui avoit été chargé par le régent de porter le cardinal de Noailles à donner son mandement, et elle portoit le refus de ce prélat. Lorsque le conseil se leva, le maréchal de Villars demanda au chancelier s'il y avoit quelque chose sur le parlement, et il lui répondit : « Je le crois. » Tous deux suivirent le régent, qui parla en sortant au secrétaire du premier président, qui avoit apporté la lettre et qui, après avoir paru vouloir sortir, rentra dans la chambre du conseil et dit un mot à l'archevêque de Cambray et au chancelier. Celui-ci demanda au régent permission de le suivre au Palais-Royal, mais ce prince lui ordonna seulement de revenir le lendemain à neuf heures du matin. En même temps, il chargea le marquis de La Vrillière d'exécuter ce qui lui avoit été ordonné. C'étoit d'envoyer des lettres de cachet à tous les membres du parlement, pour le transférer à Blois, sans en dire un mot au chancelier, qui cependant alla chez le régent à neuf heures du matin, ainsi qu'il lui avoit dit la veille. Avant que d'y arriver, il apprit par le public ce qui regardoit le parlement. Il entra dans la chambre du régent et trouva sur sa table une déclaration pour la translation du parlement, qui devoit être signée et scellée par lui. Il refusa de le faire et demanda à se retirer. Le régent se contenta de lui répondre qu'il y songeât encore une fois. De tout ce qu'on ne savoit que confusément le soir du [25 octobre], le maréchal de Villars en fut informé dès le matin [du 26]. Il envoya sur-le-champ un gentilhomme au premier président lui demander une heure

pour l'entretenir dans la journée, et le rendez-vous fut à six heures du soir.

Le maréchal de Villars regarda le malheur de n'avoir plus de parlement comme le plus grand qui pouvoit arriver au royaume; car son éloignement à Blois étoit le second degré de sa perte, comme le premier avoit été de l'envoyer à Pontoise. Ses ennemis n'en vouloient pas demeurer là, et le chancelier dit le matin au maréchal de Villars que la perte entière du parlement étoit prochaine; ce qui le déterminoit à persister dans la résolution où il étoit de se retirer.

Enfin, l'état violent où l'on étoit, et les malheurs que l'on en pouvoit craindre, portèrent le maréchal de Villars à ne laisser rien d'intenté pour mettre quelque obstacle aux desseins de ceux qui travailloient si vivement à la perte du royaume. Il trouva le premier président avec M. de Blancménil, avocat général: tous deux le pressèrent d'aller sur-le-champ chez le cardinal de Noailles. Il y alla, et lui parla fortement sur tous les malheurs qui menaçoient le parlement, et qui retomboient sur le cardinal lui-même; le régent ayant déclaré tout haut que le dernier devoit lui être attribué, puisque son obstination à refuser son mandement en étoit l'unique cause. Le cardinal lui parut disposé à se prêter tant qu'il pourroit pour faire changer les résolutions prises, et lui en donna parole. Le maréchal de Villars retourna sur-le-champ apprendre au premier président ce que le cardinal lui avoit dit et le premier président parut très satisfait. Le maréchal de Villars voulut encore rendre compte dès le soir au régent de ces dispositions favorables, mais il étoit retiré et le jour d'après il alla fort matin pour

lui parler. Il le trouva dans son carrosse dans la rue Saint-Honoré, allant passer la journée à la campagne. Le maréchal de Villars ne balança pas à arrêter le carrosse du régent, parce qu'il ne falloit pas perdre une journée si importante, et que ce prince, une fois sorti, n'étoit plus visible le reste du jour. Il monta dans son carrosse et commença par lui demander pardon de la liberté qu'il prenoit, puis il ajouta « qu'il croyoit lui faire plaisir en lui apprenant que le cardinal de Noailles étoit dans de très bonnes dispositions ; qu'il se flattoit même de lui rendre un grand service en lui donnant quelque moyen de ne pas exécuter une aussi violente résolution que celle qu'il avoit déclarée contre le parlement ; qu'il étoit persuadé que ses véritables serviteurs ne pourroient jamais lui marquer leur zèle dans une occasion plus importante, qu'en lui évitant des sévérités dangereuses ; que c'en étoit une bien dure de chasser de Paris le parlement, qu'il avoit ruiné, et de le forcer d'aller en demandant l'aumône de Pontoise à Blois. » Le régent répondit : « Je leur ferai donner de l'argent. » — Et le maréchal répliqua : « Quels secours pouvez-vous donner à tant de familles considérables qui ont perdu presque tout leur bien, dans des temps où les plus riches ne peuvent pas trouver une pistole à emprunter? M. de Vendôme même, qui a tout gagné dans ce Mississipi, a été obligé de payer en billets sa dépense dans des cabarets, en revenant d'Orléans. Enfin je puis assurer Votre Altesse Royale que le cardinal de Noailles fera ce que vous désirez, et que vous ne serez plus obligé de suivre une résolution qu'il doit être heureux pour vous de pouvoir rompre. Le chancelier est prêt à se retirer ;

et, dans l'ardeur de vous tirer d'embarras, j'ai cru les moments si précieux, que je n'ai pas balancé à saisir un temps qui d'ailleurs est peu propre à avoir l'honneur de vous entretenir. » Le régent remercia le maréchal de Villars, et parut bien disposé.

Le maréchal alla chez le chancelier, qui le pria instamment d'assister à une conférence qui devoit se tenir le soir avec le cardinal de Noailles et l'abbé Minguy, chez le premier président qui avoit la goutte. On fit savoir au premier président ce que l'on pensoit sur l'importance dont il étoit que le maréchal se trouvât à cette conférence. Le premier président envoya le prier d'en être, et il s'y rendit sur les six heures du soir, après avoir été chez l'archevêque de Cambray, qu'il n'avoit pas encore vu, et chez lequel il n'avoit jamais mis le pied. Son dessein étoit de le presser de faire de son côté tout ce qui seroit possible pour obliger le régent à révoquer les lettres de cachet, déjà données et reçues par tous les membres du parlement. L'archevêque se contenta de répondre que c'étoit au parlement et au cardinal de Noailles à céder. De chez l'archevêque de Cambray, le maréchal se rendit chez le premier président, où il trouva le cardinal de Noailles déjà arrivé avec l'abbé Minguy. Ce dernier parla avec beaucoup de raison et d'esprit, et le maréchal de Villars ayant fait voir la veille au cardinal combien il lui importoit de n'avoir rien à se reprocher sur la perte du parlement, ce prélat, entraîné par de si solides raisons, acheva de se rendre, et la résolution fut prise qu'il iroit le jour d'après déclarer au régent celle de donner son mandement.

Le cardinal avoit désiré que le premier président

lui répondît d'une bonne partie des voix pour l'enregistrement, et l'on avoit employé à se les assurer une grande partie de la nuit et de la matinée. Le secret fut résolu entre eux quatre sur ce que le cardinal devoit dire au régent. De chez le premier président, le maréchal de Villars alla chez le chancelier, dont le départ étoit arrêté au lendemain, le régent lui ayant donné deux fois vingt-quatre heures, et lui ayant dit que, si après cela il persistoit, il faudroit bien consentir à sa retraite.

Le maréchal, qui étoit engagé au secret avec le cardinal de Noailles, ne le révéla pas au chancelier, et lui dit seulement que le cardinal devoit aller le jour d'après chez le régent à dix heures du matin. Le chancelier devoit s'y rendre à neuf pour prendre congé. Le maréchal lui demanda de n'entrer chez le régent qu'après que le cardinal en seroit sorti, sachant bien que ce que le cardinal devoit dire au régent le disposeroit à retenir le chancelier; ce qui arriva en effet. Le maréchal de Villars alla au Palais-Royal comme le chancelier en sortoit : celui-ci, avec un air riant, lui serra la main, de manière qu'il comprit que tout alloit bien. Le maréchal entra dans le cabinet du régent, et lui demanda s'il étoit content du cardinal. « Il m'a tout promis, et m'a demandé deux jours, » répondit le régent; « mais ce n'est pas la première fois qu'il m'a manqué. — Oh! » répliqua le maréchal, « je vous réponds, moi, qu'il tiendra sa parole, et que Votre Altesse Royale sera très satisfaite. »

Le jour même qu'il fut publié dans Paris que le parlement devoit être envoyé de Pontoise à Blois, le maréchal de Villars communiqua au maréchal de Villeroy

un projet dont l'exécution auroit été aussi utile que facile.

Les deux jours convenus se passèrent; le cardinal de Noailles, suivant son engagement, remit son mandement imprimé au régent, et alla ensuite le porter au roi. Le moment d'après, le maréchal de Villars vit le régent qui lui dit : « Vous êtes un bon négociateur; ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais. Mais au reste, je vous suis très obligé de la manière dont vous avez conduit toute cette affaire. » Le même jour, on expédia des lettres de cachet pour révoquer l'éloignement du parlement à Blois et pour le laisser à Pontoise.

Cette affaire fit beaucoup d'honneur au maréchal de Villars, car l'intérêt de l'État étoit tellement attaché à la conservation du parlement, que le public connut aisément que, lorsqu'il étoit question de son bien, on pouvoit compter sur le zèle et sur la fermeté du maréchal. Il en reçut aussi des lettres de félicitation de presque toutes les provinces, et il n'y eut guère de ministres étrangers qui ne vinssent lui en faire compliment.

Nous voilà au courant des affaires et de la vie du maréchal, et, quoique les temps présents ne permettent pas toujours une liberté entière, la même vérité qui a été exactement observée dans tout le cours de ces mémoires sera néanmoins également suivie dans le reste, et si l'on n'y dit pas tout, du moins ce que l'on dira sera incontestablement vrai.

Le parlement demeura établi à Pontoise, mais les dispositions étoient favorables pour le faire revenir à Paris. Il s'agissoit de faire enregistrer les déclarations du roi sur la constitution, et le parti janséniste, outré

de l'accommodement du cardinal de Noailles, n'oublioit rien pour empêcher cet enregistrement. On répandit des imprimés pour soulever les esprits, et ils occasionnèrent une lettre du maréchal de Villars au premier président.

Comme les meilleures têtes et même tout le parlement étoient déterminés à enregistrer, l'enregistrement se fit tout d'une voix. L'abbé Pucelle[1], homme d'esprit et de mérite, mais regardé comme le plus ardent ennemi de la constitution, parla avec beaucoup de sagesse sur l'enregistrement. Le régent fut content, et le maréchal de Villars le pressa d'abord sur le retour du parlement à Paris. Le régent assura que ses intentions étoient bonnes, sur quoi le maréchal répliqua : *Qui citò dat bis dat.*

Il fut question, pendant deux jours, de deux affaires importantes : l'une étoit le retour du parlement, l'autre de faire arrêter Law, soutenu avec la plus grande vivacité par M. le Duc, par Mme la Duchesse et par tous ceux dont il avoit causé les fortunes également immenses et honteuses par leur excès. Le régent voyoit tout perdu et promettoit tous les jours d'ôter Law de place. Il s'en étoit expliqué au maréchal de Villeroy, au chancelier, au maréchal de Villars et à plusieurs autres portés par l'amour du bien public à ne rien oublier pour déplacer un homme qui avoit détruit le royaume.

Le maréchal de Villars fut appelé alors à un conseil de peu de personnes, où il fut principalement question

1. L'habile et intègre conseiller-clerc de la grand'chambre (Saint-Simon, XII, 299).

des désordres de la peste et des moyens de l'empêcher de s'étendre. Le régent promit l'éloignement de Law, et, effectivement, le mercredi 27 décembre de l'année 1720, il eut ordre de se rendre au Palais-Royal, à trois heures après midi, avec MM. de La Houssaye et Crozat. Il fut résolu que M. de La Houssaye seroit déclaré contrôleur général et que Crozat examineroit les comptes de la banque. Cette résolution fut publique dès le soir : il le fut aussi que M. le Duc, en consentant à l'éloignement de Law, avoit exigé que l'on ôteroit à M. Desforts les fonctions de contrôleur général qu'il exerçoit, comme nous l'avons dit, sous le nom de premier commissaire des finances. M. de La Houssaye en avoit déjà refusé l'emploi parce qu'on le vouloit en quelque manière dépendant de Law, mais cette place lui fut donnée pour lors avec autorité entière. C'étoit un homme d'assez bon esprit, ferme, qui avoit les qualités d'un bon citoyen et d'un homme d'honneur, mais d'ailleurs peu capable de gouverner les finances. Il avoit servi plusieurs campagnes, en qualité d'intendant, dans les armées que commandoit le maréchal de Villars, qui demanda au roi la permission de le mener aux conférences de Rastadt, et servit dans les négociations où la paix fut signée le 7 mars 1714. Le maréchal de Villars lui fit le même compliment sur son nouvel emploi que celui qu'il avoit fait au chancelier Daguesseau à son retour de Fresne, et lui dit : « Les qualités les plus nécessaires à un homme actuellement en place sont l'honneur et la fermeté, puisque les fripons sont présentement un des plus grands malheurs de l'État. » M. de La Houssaye commença son administration en honnête homme. Le bruit étoit fort

répandu que la disgrâce de Law n'étoit pas sincère, et bien des gens la comparoient à l'éloignement du cardinal Mazarin dans le pays de Cologne, d'où il gouvernoit la reine mère et par conséquent la cour et le royaume. Le nouveau contrôleur général connut la nécessité de détruire cette opinion. Il envoya chercher les directeurs de la Compagnie des Indes et leur dit : « Je sais que plusieurs de vous autres veulent toujours compter sur le crédit de M. Law. Je vous défends donc d'avoir aucun commerce avec lui, directement ou indirectement, et, si quelqu'un manque à ce que je lui ordonne, je lui ferai sentir mon autorité. »

A peine se fut-il expliqué ainsi, que, dans les examens qui se firent de toutes les caisses, il se trouva qu'on avoit trompé le régent en tout, et avec la dernière impudence. Law lui avoit toujours dit que sa grande peine étoit la perte considérable que le roi feroit par la diminution des espèces indiquée au 1er janvier 1721, le roi ayant, disoit-il, plus de trente millions en espèces dans les caisses de la banque. Cependant il ne s'y trouva pas un écu. Sur cela, M. de La Houssaye alla trouver M. le Duc pour l'informer des crimes de Law. « Je vois bien, » lui répondit ce prince, « que vous voudriez qu'on le mît à la Bastille. Je ne suis point de sentiment qu'il sorte du royaume. M. le duc d'Orléans m'a donné parole qu'il ne seroit point arrêté : voulez-vous conseiller à M. le duc d'Orléans de me manquer de parole? — Non, » lui répondit le contrôleur général, « mais je prendrai la liberté de vous conseiller de remettre cette parole, et la justice veut qu'on fasse renfermer un homme qui a commis des crimes connus et suivant les apparences qu'on ne connoît pas encore

et que vous ignoriez sans doute lorsque vous lui avez promis votre protection. »

Le régent consentit enfin que Law sortît du royaume. Cette permission fit murmurer tous les gens de bien, et le maréchal de Villars, suivant son caractère, alla trouver le régent et lui dit : « Si la conduite que Votre Altesse Royale m'a vu tenir depuis le commencement de la régence méritoit son attention, elle y trouveroit des marques continuelles de mon attachement au bien de l'État et à vos intérêts. J'oserai donc vous dire que, si vous avez quelque serviteur fidèle, il doit vous représenter que rien ne peut vous faire personnellement un plus grand tort que de laisser sortir du royaume un homme qui a trouvé le moyen de le ruiner en deux ans, et qu'enfin c'est vouloir prendre sur vous une partie de la juste horreur que l'on a pour lui, si vous ne l'abandonnez pas à la justice. » Le régent répondit à cette instance comme un homme déterminé à la résolution prise de le laisser sortir, et en assurant qu'on ne pouvoit le tromper en rien. Law partit donc de la Marche le 29 décembre : il passa par Paris, où il resta dans sa maison quatre heures de la nuit, qu'il employa à prendre des papiers ; après quoi, il gagna très diligemment la frontière, laissant les finances dans le plus cruel désordre où elles eussent jamais été. En effet, presque tous les rentiers étoient ruinés, et l'argent étoit si rare que les seigneurs les plus puissants, mal payés de leurs appointements et de leurs fermiers, ne trouvoient à emprunter ni sur leurs terres ni même sur des pierreries. On fit arrêter et conduire à la Bastille Bourgeois, caissier de la compagnie et de la banque, Fromaget et Durevest. MM. de Trudaine,

Ferrand et Machault, conseillers d'État, furent nommés pour les interroger. Il étoit de la dernière importance de faire arrêter un très grand nombre de gens qui avoient des biens immenses dans les pays étrangers aussi bien que dans le royaume; ce qui fut différé par des raisons peu solides.

On apprit cependant que Law étoit arrivé à Bruxelles avec deux chaises de poste aux armes de M. le duc d'Orléans et de M. le Duc, et qu'il avoit été fort bien reçu par le marquis de Priez[1], administrateur général des Pays-Bas.

Milord Londonderry partit de Londres sur les bruits de la disgrâce de Law, et vint présenter des placets au régent pour une dette de quatre millions six cent mille livres, monnoie de France. Il lui fut répondu que la voie de la justice étoit ouverte. Sur cette réponse, le milord envoya des courriers pour tâcher de faire arrêter Law en quelque endroit qu'il pût être.

L'envoyé de l'empereur, le nonce Macei[2] et l'abbé Marelli, qui alloit internonce à Bruxelles, dirent, en dînant chez le maréchal de Villars, qu'on leur mandoit de Bruxelles que Law avoit dit publiquement qu'il avoit laissé cent cinquante millions à Paris, et qu'il y en avoit encore autant dans les banques étrangères. Sur ces divers bruits, on trouvoit qu'on avoit fait une faute capitale en ne le faisant pas arrêter.

1. Massei, qui fut dix ans nonce à Paris, puis cardinal, était un prélat de haute raison, « modeste, droit et qui toute sa vie avoit eu de fort bonnes mœurs » (Saint-Simon, XVII, 78).

2. Le marquis de Prié, Piémontais au service de l'Autriche, d'abord ambassadeur à Rome, puis gouverneur des Pays-Bas autrichiens, habile, instruit, ambitieux et entreprenant.

On tint le 29 décembre une assemblée générale de la compagnie des Indes, où le régent, M. le Duc et tous les seigneurs qui étoient de cette compagnie assistèrent. Il y fut résolu que les recettes générales, les monnoies et tous les autres revenus du roi seroient désunis de la compagnie des Indes, à laquelle on laissa seulement la ferme du tabac. Cette compagnie nomma huit directeurs généraux, qui furent les ducs de Gramont, d'Antin, de Chaulnes, de Vendôme, M. ***[1], de Mézières, de Chattes et Landivisio. Outre ces huit principaux directeurs, on en nomma d'autres d'un ordre fort inférieur; sur quoi il s'éleva une voix qui dit : « Songeons seulement à prendre des gens de bien. » Cette décision faite, le régent sortit; et, comme l'union des revenus publics à la compagnie avoit fait du trouble dans l'État, ainsi que le maréchal l'avoit soutenu hautement dans le conseil de régence, la séparation de ces mêmes revenus remit quelque calme dans les esprits.

Effectivement, lorsque l'administration de tous les revenus de l'État fut donnée à la compagnie, ceux du conseil de régence qui avoient intérêt aux actions remercièrent le régent, et lui dirent que cette résolution tranquilliseroit le public. Sur cela le maréchal de Villars avoit pris la parole et dit qu'il y avoit « un autre public beaucoup plus nombreux, et sans comparaison beaucoup plus considérable de toute manière, qui demeuroit dans une cruelle agitation, et qu'il ne falloit pas souffrir que les actionnaires se comptassent pour le public. »

1. En blanc dans le manuscrit.

Le marquis de Canillac répliqua que de ces derniers il y en avoit dix contre un : « Dites vingt contre un, » ajouta l'évêque de Troyes. Sur quoi, le maréchal de Villars, adressant la parole au régent, lui dit : « Vous voyez, monseigneur, que ces messieurs, qui veulent être le public, ne peuvent se flatter de l'être qu'aveuglés par leurs intérêts. » Mais la question étoit déjà décidée dans l'esprit du régent. La cabale des actionnaires, soutenue fortement par M. le Duc, étoit puissante. Les directeurs s'assemblèrent chez ce prince plusieurs fois, n'oublièrent rien pour tirer tous les avantages possibles de la délibération qui venoit de désunir de la compagnie des Indes les revenus du roi.

1721. Cependant l'arrêt parut le 8 janvier, et dès lors les Paris et Bernard travaillèrent à faire des fonds pour le paiement des troupes et des rentes de la ville.

Les directeurs de la compagnie et tous les actionnaires employèrent tout de leur côté pour soutenir leurs fortunes immenses, au hasard d'achever l'entière destruction de l'État, pendant que ceux qui vouloient l'empêcher étoient bien éloignés de montrer la fermeté nécessaire pour cela. On voyoit au contraire, et avec douleur, que l'avarice et le vice unissent bien plus étroitement les fripons que les gens de bien ne le sont par la vertu, les derniers se reposant presque toujours sur les bonnes intentions, et les autres n'oubliant rien pour faire réussir leurs pernicieux desseins. Nous avons vu plus haut ce que le maréchal de Villars avoit fait pour les intérêts du parlement, lorsqu'il empêcha sa translation à Blois, ce qui auroit infailliblement causé la perte de ce corps avec la retraite du chance-

lier, et ce qui, par conséquent, auroit fait triompher les ennemis du bien public. Il résolut encore de réunir les Pairs avec le parlement. Nous avons déjà dit les causes de leurs divisions. Les plus honnêtes gens de ce corps, persuadés que cette réunion étoit nécessaire pour le bien de l'État, étoient bien résolus à n'être pas difficiles, et, de leur part, les Pairs étoient disposés à se contenter de quelques avances d'honnêteté du premier président[1].

Elles furent résolues entre le maréchal de Villars et lui. Mais il faut dire ce que le premier président ne découvrit jamais au maréchal.

Il étoit dans la plus vive inimitié avec le duc de Saint-Simon; celui-ci avoit parlé du premier président dans les termes les plus injurieux[2]; il s'opposa même fortement au mariage du duc de Lorges avec la fille du premier président, mais, le mariage consommé, leur réunion se fit par le moyen de la duchesse de Lauzun. Par cette réunion, le duc de Saint-Simon prétendit obtenir la décision de toutes les contestations qui étoient entre les Pairs et le parlement. Le régent donna au premier président un mémoire des prétentions des Pairs, et le même qui avoit été dressé dès le temps du feu roi. Par ce mémoire, les Pairs vouloient absolument le bonnet; le conseiller qui coupoit les Pairs ôté, parce qu'il y en avoit un à la dernière place de

1. Jean-Antoine de Mesmes, nommé premier président en 1712.

2. On peut en juger par le portrait que Saint-Simon a tracé dans ses Mémoires (IX, 171) : « ... ni âme, ni honneur, ni pudeur; habile à donner le change, à tromper, » etc... « Il m'étoit cruel, dit-il ailleurs, de voir mon beau-frère épouser la fille d'un homme que je faisois profession d'abhorrer » (XVII, 59).

chaque banc. Ils demandoient encore le rétablissement de l'ancien usage, qui mettoit *la cour suffisamment garnie de Pairs*. Le premier président assembla les présidents à mortier et leur demanda leur avis. Ils balancèrent s'ils opineroient par les anciens ou par les derniers, et il fut résolu de commencer par la tête. Le président de Novion[1] parla sans décider, le président d'Aligre obscurément, le président de Lamoignon dit qu'il étoit de l'intérêt de l'État, de celui du parlement et des pairs que la division cessât, que, selon les apparences, les pairs obtiendroient la majorité, ce qu'ils désiroient, et qu'il valoit mieux se relâcher de bonne grâce sur la plupart de leurs prétentions. Les autres présidents furent partagés, mais tous convinrent qu'il falloit se réunir.

Le maréchal de Villars ignoroit cette négociation lorsqu'il travailloit avec le premier président pour faire cesser la division, et son sentiment, comme celui des ducs de Sully, de la Rochefoucault, de Luxembourg, de la Feuillade et plusieurs autres, étoit que l'on se contentât des plus légères marques d'honnêteté que donneroit le parlement, d'autant plus que ce corps ayant éprouvé depuis peu de terribles mortifications, il ne paroissoit pas convenir aux Pairs de prendre ce temps-là pour être difficiles. Le maréchal de Villars fut averti par un président à mortier de la délibération qu'il y avoit eu chez le premier président, et il convint avec celui-ci qu'à la première réception le premier président demeureroit découvert, sans bonnet, aussi

1. André Potier de Novion, petit-fils du premier président de Novion, fut nommé premier président, en 1723, à la place de Mesmes : « un fou succédant à un scélérat, » a dit Saint-Simon.

bien pour les conseillers que pour les Pairs, qui, ayant résolu d'être faciles, ne pouvoient guère se réduire à de plus modestes prétentions.

Le maréchal de Villars alla passer quatre jours à la campagne, et à son retour il apprit que plusieurs Pairs avoient résolu de ne pas aller à la réception du duc de Nevers, qui devoit se faire le mardi suivant. La veille, les ducs de la Rochefoucault et de la Feuillade vinrent dès le matin chez le maréchal de Villars et lui demandèrent s'il étoit dans le dessein d'aller ou de n'aller pas au parlement. Le duc de la Rochefoucault lui dit même que le duc d'Antin ayant demandé à lui parler le matin, il l'avoit remis à l'après-midi pour savoir auparavant ce que pensoit le maréchal de Villars. « Puisque le bien de l'État nous a tous portés à croire la réunion nécessaire, je suis d'avis, » dit le maréchal de Villars, « d'aller au parlement. » Et, en effet, ces messieurs y étoient déjà bien résolus, quand même les choses auroient dû se passer à l'ordinaire. Cependant, le maréchal de Villars leur dit qu'il verroit le premier président le soir. Celui-ci l'assura qu'il ôteroit son bonnet, mais en même temps il le pria de n'en rien dire.

Le lundi matin, les ducs de la Feuillade et de la Rochefoucault vinrent chez le maréchal de Villars lui demander ce que le premier président lui avoit dit, mais, comme il lui avoit promis le secret, il ne fit que leur serrer la main, ce qui suffisoit pour leur faire juger que les Pairs recevroient la petite honnêteté dont ils vouloient bien se contenter. Ces deux messieurs allèrent de chez le maréchal au Palais-Royal et trouvèrent le premier président qui sortoit du cabinet du régent.

Ils retournèrent chez le maréchal et lui dirent : « Le premier président a été moins discret que vous et nous a positivement assuré que nous serions contents. — « Le premier président est maître de son secret, » leur répondit le maréchal de Villars, « mais, pour moi, je n'avois pu que vous serrer la main. » Le premier président alla au Palais-Royal chez M. le prince de Conty, qui avoit fortement travaillé à la réunion, persuadé qu'elle étoit nécessaire au bien de l'État; et le premier président ne faisoit cette démarche que pour assurer que messieurs les Pairs seroient contents. Le prince de Conty vint le même jour dîner chez le maréchal de Villars et lui redit les paroles du premier président, et qu'il n'y avoit pas lieu de douter que les contestations ne finissent le jour d'après, puisque les Pairs vouloient bien se contenter de l'honnêteté qu'on étoit disposé à leur faire. Le jeune Gilbert, greffier en chef du parlement, vint l'après-midi chez le maréchal de Villars, et, ne l'ayant pas trouvé, il y revint à dix heures du soir, lorsqu'on étoit à table, et lui dit de la part du premier président qu'il ne pouvoit rien faire. « S'il n'étoit question que de ce qui s'est passé entre le premier président et moi, » répondit le maréchal, « j'en serois quitte pour n'aller pas au parlement, mais M. le prince de Conty, MM. de la Rochefoucault et de la Feuillade me sont venus dire le jour même que le premier président feroit ce qu'il avoit promis, et qu'ainsi ils ne pouvoient douter qu'il ne tînt parole. » Gilbert fut étonné que le premier président, si engagé, voulût se dédire, et le maréchal de Villars lui dit qu'il ne le croiroit jamais et qu'il iroit au parlement.

Cependant une espèce de vertige qui régnoit alors

sur toute la nation empêcha encore une fois que les bonnes intentions du maréchal de Villars dans cette conjoncture n'eussent un plein effet, et le premier président, convaincu par une infinité de bonnes raisons que rien n'étoit plus nécessaire pour le bien de l'État, pour l'avantage des Pairs et du parlement que d'être bien ensemble, perdit cependant l'occasion de calmer toutes les petites agitations qui les divisoient, s'étant laissé prévenir par le président de Novion et quelques autres qui avoient des sentiments contraires et moins de dispositions à la paix : la conduite entière du président de Novion, surtout lorsqu'il fut fait premier président, place dont il se démit dix jours après[1], ne marquoit pas un jugement bien solide.

Revenons à présent aux efforts que faisoit toute la cabale de Law pour le soutenir lui et les fortunes exorbitantes qui s'étoient faites par la ruine des deux tiers du royaume.

M. de la Houssaye montra assez de fermeté dans les commencements : ce nouveau contrôleur général étoit bien aise de s'appuyer des avis du maréchal de Villars, non pour la direction des finances que le maréchal déclaroit n'entendre pas, mais pour se bien conduire dans une situation où la fermeté principalement étoit nécessaire. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir ôté à la compagnie des Indes l'administration de tous les revenus de l'État. Cette compagnie prétendoit prouver que le roi lui étoit redevable de plus de neuf cents millions, et l'on vouloit faire voir, au contraire, qu'elle

1. Il ne se démit qu'un an après sa nomination, en décembre 1724 (Saint-Simon, XIX, 219).

lui redevoit plus de douze cents millions. Une si énorme différence dans les affaires du roi pouvoit ou les ruiner entièrement ou donner quelque espérance de les relever.

On tint un conseil de régence, où tous les secrétaires d'État furent assemblés, et le maréchal de Villars fut averti de la matière qui devoit y être traitée. A peine eut-on pris place que M. le Duc se leva, et, adressant la parole au roi, dit : « Sire, on va traiter une matière dans laquelle j'ai intérêt, puisqu'elle regarde la compagnie des Indes, mais, afin d'être plus libre à parler pour cette compagnie, je vais en séparer mes intérêts, et, pour cela, je déclare que je remets à Votre Majesté quinze cents actions, que je désire être brûlées. » M. le comte de Toulouse dit : « J'en ai quatre cents qui viennent de mes rentes sur la ville, et je veux bien les remettre aussi. » — « Celles qui viennent de votre bien, » lui répondit le duc d'Orléans, « vous devez les garder. » M. le duc d'Antin dit qu'il en avoit deux cent soixante-deux qui venoient de Dieu grâce, et qu'il les remettoit.

Le contrôleur général lut alors un mémoire qu'il avoit fait sur la question qui étoit de savoir si la banque et la compagnie des Indes étoient unies; elles ne devoient pas rendre compte de l'administration, et, pour cela, on lut des articles qui établissoient l'union. « Vous ne lisez pas les articles entiers, » reprit M. le Duc, et, sur cela, les deux arrêts qui établissoient cette union furent lus. On alla ensuite aux opinions. M. Le Blanc parla le premier, et on vit qu'il vouloit favoriser la compagnie, mais on le releva, et il conclut par dire qu'elle étoit tenue de rendre compte. M. d'Armenon-

ville, gagné, à ce qu'on disoit, par la compagnie, dit que l'on ne pouvoit la condamner sans l'entendre, et qu'il falloit lui donner du temps pour expliquer ses raisons. Cependant, par les mémoires qu'elle avoit déjà présentés et par une seconde lecture que l'on fit des raisons qu'elle avoit alléguées pour se défendre de l'union, il fut forcé de convenir qu'elle étoit constante. Le maréchal de Villars dit qu'elle l'étoit d'autant plus qu'il s'y étoit opposé dans le conseil où elle avoit été résolue et qu'il avoit soutenu fortement qu'elle étoit contraire au bien public; qu'au reste, il seroit surprenant que cette compagnie n'eût voulu l'union que pour charger le roi des dettes immenses, folles et exorbitantes qu'elle avoit faites, et qu'ensuite elle désirât la désunion pour mettre les dettes sur le compte du roi. Tout le reste du conseil fut d'avis que l'union étoit certaine, et par conséquent la compagnie fut déclarée comptable au roi.

L'arrêt en fut expédié malgré de fortes oppositions des principaux actionnaires qui étoient en grand crédit. On en expédia un aussi pour liquider les dettes et pour tâcher de démêler ceux des actionnaires qui avoient été obligés de mettre en actions le fonds de leurs biens d'avec ceux qui de rien avoient fait des fortunes immenses aux dépens des biens légitimes des Français et de tous les rentiers du royaume. Ces deux arrêts furent résolus.

Le jour d'après, les actionnaires furent rassemblés chez M. le Duc, où ils prirent la résolution de demander que M. d'Armenonville, sur lequel ils comptoient, fût chargé de présenter leur requête et de rapporter au conseil tout ce qui regardoit leurs intérêts. Il se

répandit un bruit que le régent l'avoit accordé et que M. de la Houssaye seroit ôté de sa place. Les Paris furent menacés et on n'oublia rien pour les intimider. Cette incertitude dans les affaires, mais surtout dans celles des finances, dérangea toutes les opérations.

Le maréchal de Villars étoit fort inquiet des traverses qui ébranloient le contrôleur général, et, comme il étoit fort à craindre que si on l'ôtoit de sa place elle ne fût donnée à quelque malhonnête homme, il n'oublia rien pour l'encourager à la fermeté nécessaire en pareille conjoncture. Il comptoit donc assez que le contrôleur général seroit ferme, mais il doutoit du garde des sceaux d'Armenonville, et les actionnaires répandoient qu'il leur étoit favorable. Cependant il étoit d'une nécessité indispensable que ces deux hommes pensassent et agissent de concert. On passa trois semaines dans ces agitations, et l'on résolut encore un troisième arrêt pour confirmer les deux premiers.

Pendant ce temps-là, il arriva une affaire qui occupa le public et qui augmenta sa haine pour le duc de la Force et le mépris que lui avoient attiré ses bassesses auprès de Law. Il étoit le premier et le plus ardent à soutenir toutes les propositions abominables de ce destructeur de la nation. Il avoit fait une fortune considérable, et il étoit établi que tous les moyens avoient été employés par lui pour l'augmenter. Depuis plusieurs mois, on disoit qu'il avoit acheté toute la bougie et tous les suifs de Paris et de plusieurs provinces. Mais, à la fin, les marchands de Paris découvrirent qu'il avoit un magasin dans les salles et dans l'ancienne bibliothèque des Vieils-Augustins. Ils en portèrent leurs plaintes au lieutenant général de police. Le duc de la

Force alla au Palais-Royal, pleura, cria à l'injustice, s'adressa au régent et laissa entendre au public que, s'il avoit acheté des marchandises, c'étoit par les ordres de ce prince. Le régent, piqué de ces discours, donna liberté de porter l'affaire au parlement, déjà animé contre le duc de la Force par une opinion assez apparemment fondée qu'il avoit été un des plus ardents à poursuivre sa perte. On fit mettre en prison un nommé L'Orient, qui fut déclaré facteur du duc de la Force, et enfin, le samedi 15 février 1721, tous les Pairs furent convoqués et toutes les chambres assemblées. Messieurs les princes du sang et dix-huit Pairs se trouvèrent au parlement. Les gens du roi ouvrirent la séance. Les deux rapporteurs parlèrent, car, en matière d'affaires concernant les Pairs du royaume, il y a toujours deux rapporteurs : c'étoient, en cette occasion, MM. Ferrand et Paris. Les avis étoient en quelque manière partagés. Les conclusions des gens du roi allèrent à faire arrêter Duparc et Bernards, domestiques ou affidés du duc de la Force; le sieur Le Feron, un des plus anciens conseillers, fut d'avis, outre cela, d'assigner le duc de la Force pour être ouï, et de publier des monitoires. Il y eut sur cela plusieurs discours très beaux. Les premiers Pairs qui opinèrent furent de l'avis de M. Le Feron ; le maréchal de Villars dit : « Je vois avec une véritable douleur, mêlée de quelque honte, qu'un Pair de France, dont les ancêtres se sont distingués par leur valeur et par leur zèle pour le service de nos rois, puisse être soupçonné d'un commerce indigne de sa naissance. Je veux présumer qu'il se lavera de ces indignes soupçons, et j'espère qu'il ne sera pas dit que de nos jours il y ait eu des

personnes d'une condition distinguée convaincues de crimes que l'on ne pardonneroit pas à de misérables banqueroutiers. Je le souhaite pour la gloire de la nation, et je crois que c'est servir M. le duc de la Force que d'être de l'opinion la plus sévère pour sa justification. Il doit désirer que l'on mette en prison tous ceux qui pourront éclaircir une affaire aussi fâcheuse, et être entendu lui-même. Enfin, je suis de l'avis de M. Le Feron. »

Cet avis passa de cent trois voix contre cinquante-deux. M. de la Force, pour éviter la signification, déclara qu'il iroit répondre aux deux commissaires. Il s'y rendit à l'heure marquée, et refusa d'ôter son épée : sur quoi l'interrogatoire fut suspendu. Il alla à M. le duc d'Orléans et lui dit qu'il avoit plusieurs exemples qui l'autorisoient à ne point ôter son épée. M. le régent lui répondit que, si cela étoit, il avoit bien fait de la vouloir garder. Le premier président, de son côté, alla au régent lui expliquer les raisons que l'on avoit de la faire ôter au duc de la Force, et lui cita des exemples pour appuyer cette opinion. Il envoya ensuite M. Gilbert, greffier en chef du parlement, chez le maréchal de Villars, pour lui faire voir des extraits des registres du parlement, par lesquels il paroissoit que le duc d'Épernon, pair et colonel général de l'infanterie de France, avoit ôté son épée pour prêter serment en qualité d'amiral; que M. le comte de Toulouse avoit de même ôté la sienne en pareille circonstance. Sur ces divers exemples, le maréchal de Villars, pour éviter entre les Pairs une nouvelle division, qui pourtant arriva quatre jours après, étoit de sentiment que M. de la Force ôtât son épée pour prêter serment,

et la remît pour l'interrogatoire. Le parlement crut que cela étoit absolument impossible.

Le duc de Saint-Simon envoya au maréchal de Villars deux mémoires[1] qui attaquoient toute la conduite du parlement à l'égard du duc de la Force, et où l'on prétendoit, entre autres choses, que le parlement ne devoit inviter les Pairs que sur des lettres patentes. Il est certain qu'en quelques occasions précédentes, le parlement ayant invité les Pairs, sa conduite avoit été blâmée à la cour, et que cette invitation avoit été ôtée des registres; mais il est certain aussi que cette invitation avoit été faite pour délibérer sur des affaires d'État. Mais, dans la circonstance dont il s'agit ici, le parlement, pour éviter l'invitation et en même temps pour observer à l'égard des Pairs une conduite honnête, les envoya avertir simplement, par les sieurs Isabeau et Du , greffiers du parlement, qu'un tel jour et à telle heure toutes les chambres devoient être assemblées, et qu'il devoit s'y traiter une matière qui intéressoit messieurs les Pairs. Messieurs les princes du sang s'y trouvèrent, et un fort grand nombre des Pairs, une partie d'entre eux ne voulant plus aller au parlement par les raisons de dispute ci-devant expliquées.

Il arriva une nouvelle affaire qui obligea d'assembler encore une fois toutes les chambres du parlement. Le duc de la Force, ayant été informé que, par un

1. Saint-Simon ne parle pas de ces mémoires : il est vrai que, dans son indignation pour une affaire « si scandaleuse au parlement, » il déclare ne vouloir que « l'énoncer et tirer le rideau sur les horreurs qui s'y passèrent pendant le reste de l'année » (XVII, 211).

ordre du lieutenant de police, on visitoit une maison qui lui appartenoit, mais dans laquelle on ne trouva personne de la livrée, s'y rendit avec un grand nombre de domestiques, demanda au commissaire à voir son ordre, le prit et alla le porter au régent, ce qui causa une nouvelle plainte contre ce duc. Le parlement s'assembla le samedi 19 février. Le duc de la Force s'y trouva et prit sa place, tenant à la main un très long mémoire. Il fit la faute de commencer à parler dans le temps que les gens du roi parloient : le premier président lui dit qu'il ne devoit pas interrompre les gens du roi ni même se trouver au parlement ni en place lorsqu'il s'agissoit d'un procès commencé contre lui. Il insista pour parler, et le premier président pour le faire sortir, ce qu'il fit en protestant contre l'obstacle qu'on mettoit à entendre ce qu'il avoit à dire pour sa justification.

Le maréchal de Villars, incommodé, ne put aller à cette séance du parlement, et certainement il se seroit opposé à ce qu'on refusât au duc de la Force la liberté de parler, et à la violence de l'obliger de sortir, violence qui étoit véritablement contraire à la dignité d'un Pair de France. Le soir, tous les Pairs furent invités à se trouver le 20 chez le cardinal de Mailly, premier Pair de France. Le cardinal de Rohan, étant venu voir le maréchal de Villars le même jour, lui dit qu'il y avoit une assemblée générale des Pairs résolue ; mais le maréchal de Villars envoya s'excuser d'assister à cette assemblée par la même raison qui l'avoit empêché d'aller à la dérnière séance du parlement, et il s'y trouva très peu de Pairs.

Le jour suivant, le cardinal de Polignac, les ducs de

Sully et de Mazarin, de Richelieu et plusieurs autres dînèrent chez le maréchal de Villars. Comme on sortoit de table, le prince de Conty arriva et dit au maréchal qu'il avoit à l'entretenir de choses importantes. Il lui apprit que le duc de Saint-Aignan sortoit de chez lui, où il avoit été envoyé par les Pairs qui s'étoient trouvés chez le cardinal de Mailly, et qu'il lui avoit apporté un mémoire ou requête au roi, dont le commencement étoit *les Pairs de France ;* mais que cependant cette requête n'étoit signée que par le seul cardinal de Mailly, qu'elle contenoit plusieurs points contre le parlement; que MM. de Mailly et d'Uzès étoient allés la porter à Son Altesse Royale; que le duc de Chaulnes avoit été envoyé chez M. le Duc, et lui, duc de Saint-Aignan, chez M. le prince de Conty. Ce prince lui répondit qu'il étoit étonné que l'on présentât au nom de tous les Pairs une requête qui n'avoit été méditée que par un très petit nombre d'entre eux ; qu'il y avoit même de l'apparence qu'elle avoit été résolue et écrite avant que d'être examinée par l'assemblée du matin, qui avoit été si peu nombreuse qu'elle n'étoit pas composée du tiers des Pairs, qu'ainsi on n'avoit pas dû mettre leur nom en général à la tête d'une requête qui ne se trouvoit signée que par un seul.

Le duc de la Feuillade, le duc de Melun[1] et plusieurs autres arrivèrent, dans ce moment, chez le maréchal de Villars, et on convint de s'assembler le jour d'après chez le duc de Luxembourg, qui étoit malade. Il fut

1. Louis II d'Espinay de Melun, « d'une grande maison, » dit Saint-Simon, créé duc de Joyeuse en 1714, prit ensuite le titre de duc de Melun.

résolu de s'opposer aux fins de cette requête, qui ôtoit aux Pairs de France la liberté d'être jugés, conformément à leurs premières prérogatives, par les Pairs et par toutes les chambres assemblées.

Sur cette division des Pairs, le régent, auquel on avoit voulu persuader que l'union des Pairs et du parlement étoit contraire à ses intérêts, envoya défendre au parlement de continuer le procès du duc de la Force. L'ordre fut porté par un huissier de la chaîne; et, sur cet ordre, toutes les chambres du parlement assemblées, MM. les princes du sang et les Pairs opinèrent à faire des remontrances, et MM. les princes du sang avec quatre Pairs assistèrent à la composition de ces remontrances, et il fut dit que toutes les chambres s'assembleroient le lundi pour les examiner. Elles furent approuvées et présentées par le premier président et environ trente conseillers de toutes les chambres.

Deux jours après, le chancelier écrivit au parlement, qui s'assembla le 3 février. Les trois princes du sang s'y trouvèrent et grand nombre de Pairs. Le maréchal de Villars n'arriva qu'après que la longue lettre du chancelier au parlement eut été lue, et l'on avoit même commencé à opiner sur cette lettre; mais le premier président, contre les règles et l'usage, eut pour le maréchal de Villars l'honnêteté de faire cesser les opinions et de relire la lettre du chancelier tout entière. Cette lettre étoit une manière d'excuse au parlement : elle portoit en substance que le roi n'avoit pas résolu de révoquer, mais seulement de suspendre, le procès du duc de la Force, jusqu'à ce que Sa Majesté eût pu connoître des divisions qui étoient entre les Pairs. On

convint de se rassembler à huitaine, pendant lequel temps il fut enjoint aux gens du roi de solliciter une réponse décisive.

Le 4 février, les Pairs, au nombre de vingt-deux, s'assemblèrent chez le duc de Luxembourg. L'intention du petit nombre des Pairs qui s'étoient assemblés chez le cardinal de Mailly étoit de former un procès, prétendant que les Pairs ne pouvant être convoqués que par lettres patentes, l'invitation du parlement n'avoit pas été régulière, ce qui entraînoit l'évocation de l'affaire du duc de la Force. En opinant, le maréchal de Villars dit : « Messieurs, l'honneur de penser comme messieurs les princes du sang me donnera toujours une parfaite tranquillité sur mes sentimens, et je ne croirai jamais possible d'en avoir de plus nobles ni de plus élevés sur ma propre gloire, sur ma dignité, sur le service du roi et sur le bien de l'État qu'en me conformant aux leurs. Il est malheureux et plus surprenant encore que quelques-uns de messieurs les Pairs veuillent soupçonner le plus grand nombre de n'être pas assez attentifs à soutenir les prérogatives de la pairie, sur lesquelles nous ne devons pas être plus difficiles que messieurs les princes du sang, ni désirer plus que ce qu'ils prétendent. Nos droits sont en bonnes mains, et nous devons tenir à gloire et à honneur qu'ils regardent nos intérêts comme les leurs. »

Les Pairs s'assemblèrent le jour d'après, et vingt-deux signèrent leur résolution, qui fut de députer chez le régent quatre Pairs, dont M. l'évêque et duc de Laon, comme l'ancien, porta la parole et dit que les Pairs n'avoient point de procès qui pussent les obliger à produire; que leurs droits étoient certains et incon-

testables; qu'ils attendoient de la bonté et de la justice de Sa Majesté qu'elle voudroit bien n'apporter aucun changement à un établissement aussi ancien que la pairie, qui étoit que les Pairs ne pouvoient être jugés que par les Pairs et par toutes les chambres du parlement assemblées, sans qu'aucunes lettres patentes fussent nécessaires; que, si Sa Majesté avoit quelque doute sur cela, elle avoit gens auprès d'elle qui pouvoient l'informer du droit des Pairs, et que l'on trouveroit tous les éclaircissements nécessaires dans les registres du parlement. Le régent dit qu'on lui avoit donné divers avis d'une cabale contre ses intérêts entre les Pairs et le parlement. On lui répondit que ceux qui répandoient de pareilles calomnies méritoient d'être nommés et punis, puisqu'ils pouvoient éloigner de ses bonnes grâces les plus honnêtes gens du royaume et les plus attachés au bien de l'État, et par conséquent aux véritables intérêts de Son Altesse Royale.

Les ducs se retirèrent, et, le neuvième février, jour du conseil de régence, le maréchal de Villars et les autres Pairs qui en étoient furent avertis par un valet de chambre du régent de ne se pas trouver au conseil, parce que leur affaire devoit y être traitée.

Le prince de Conty vint au sortir du conseil chez le maréchal de Villars, et lui apprit que le régent avoit dit aux princes du sang, avant que de tenir le conseil, que, s'ils ne vouloient pas que leurs noms fussent dans la déclaration qui devoit être envoyée au parlement, ils ne devoient pas assister à la délibération. Les trois princes répondirent en même temps que s'ils sortoient il falloit que M. le duc de Chartres sortît aussi. Le régent, piqué de la proposition, dit qu'il falloit res-

pecter l'autorité du roi. Le comte de Charolois répondit : « Nous respectons l'autorité du roi, et aucune autre. » Enfin ils demeurèrent au conseil et ne furent pas d'avis de la déclaration; ils demandèrent à n'être pas nommés. Le comte de Toulouse demanda la même chose, et le duc d'Orléans ne voulut pas que le duc de Chartres fût nommé non plus.

Les Pairs s'assemblèrent le 10, et toutes les chambres pareillement. La déclaration fut enregistrée avec toutes les modifications suivantes, et dans ces termes : « Registré, et ce requérant le procureur du roi, sans que directement ni indirectement, ni en aucune manière que ce soit, ladite déclaration puisse faire aucun préjudice aux droits et prérogatives des princes du sang et des Pairs de France, qui sont d'être jugés au parlement dans la cour, suffisamment garnie de Pairs, aussi bien que tout autre ayant séance en ladite cour, et sans qu'il soit besoin d'aucunes lettres patentes; et que le procès du duc de la Force sera continué selon ses errements. » Ces modifications, comme on le voit, annuloient en quelque manière la déclaration. Les monitoires au sujet du duc de la Force furent ordonnés ; ce qui allongea la procédure par l'obligation de trois semaines nécessaires pour la publication des monitoires.

M. le Duc voyoit avec peine que les plus honnêtes gens du royaume, uniquement attachés au bien de l'État, s'étoient éloignés de lui par la protection qu'il avoit donnée à Law, cet homme abominable qui avoit fait un si grand tort au roi et au royaume. Ce prince voulut se rapprocher les gens de mérite que le prince de Conty recherchoit avec soin, marquant un grand désir d'avoir leur amitié et de concourir avec eux au

bien public. M. le Duc parla donc un jour au maréchal de Villars à un bal, et lui dit qu'il n'osoit plus aller chez lui, parce que le maréchal de Villars ne le voyoit plus lui-même; que, cependant, il souhaitoit avec ardeur d'avoir part à son amitié. Un autre jour, au sortir du conseil, il s'expliqua encore plus fortement au maréchal de Villars, et se plaignit de ce qu'on ne rendoit pas justice à ses bonnes intentions. Le maréchal de Villars lui répondit avec sa franchise ordinaire que l'on respectoit dans M. le Duc un esprit de suite et de fermeté, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui dire que ces qualités, excellentes en elles-mêmes, étoient plus dangereuses qu'utiles quand on suivoit un mauvais parti. Deux qualités étoient principalement nécessaires aux grands princes, aux rois même, et à ceux enfin qui avoient la principale part dans l'administration des états : la première de ces qualités est, continua-t-il, de préférer le discernement à l'invention, car si c'est un grand bonheur d'imaginer les plus grands et les plus heureux projets, il est encore plus solide de savoir bien choisir parmi ceux que les autres proposent. Une autre qualité, également nécessaire, est de savoir avouer que l'on s'est trompé. M. le Duc reconnut que cette dernière lui étoit nécessaire, mais qu'il pouvoit assurer qu'elle ne lui manquoit pas ; qu'il convenoit d'avoir été surpris et trompé ; que peut-être beaucoup de gens avoient eu le même malheur, et que, pour lui, il n'avoit jamais voulu soutenir que les actionnaires de bonne foi. M. le Duc parla ensuite au maréchal de Villars de la nécessité d'établir un conseil bien moins nombreux que celui de régence, et qui pût limiter l'autorité du régent.

Le contrôleur général travailloit vivement à rétablir les finances, mais avançoit peu, toujours traversé par les intérêts de la compagnie des Indes. Il prit enfin la résolution de demander à Son Altesse Royale qu'elle nommât sept conseillers d'État, c'est-à-dire d'ajouter les sieurs Fagon, Trudaine et Machault aux quatre premiers; à la tête desquels étoit le sieur d'Armenonville, afin de décider une fois pour toutes les prétentions de la compagnie. Ce conseil s'assembla plusieurs fois, et la compagnie présenta une requête, dans laquelle il y avoit plusieurs faits qui devoient faire désirer au régent qu'elle ne fût pas imprimée. Cependant, le 3 avril 1721, les syndics de la compagnie en portèrent des exemplaires à tous les conseillers de la régence, et en distribuèrent un très grand nombre dans le public.

Il y eut le matin, chez le régent, un conseil de régence, auquel M. le Duc et M. le prince de Conty avoient accoutumé d'assister : on résolut d'assembler le même jour, sur les cinq heures du soir, les sept conseillers d'État, le chancelier et le contrôleur général. M. le prince de Conty demanda au régent si M. le Duc s'y trouveroit et il lui dit que non. Il demanda la même chose au chancelier et au contrôleur général, qui lui répondirent tous deux que M. le Duc n'y seroit pas. Il vint en sortant dîner chez le maréchal de Villars, sans avoir aucun dessein d'aller à ce conseil. Le hasard fit qu'entrant dans le Palais-Royal pour aller voir la maréchale de Rochefort, il vit le carrosse de M. le Duc dans la cour; ce qui l'obligea à monter chez le régent. Il lui fit dire par un premier valet de chambre qu'il vouloit lui dire un mot. Le régent renvoya le valet de

chambre, sans vouloir parler au prince de Conty. Ce prince s'étant plaint quelque temps auparavant de ce qu'il n'étoit pas appelé à des conseils où M. le Duc assistoit, le régent l'avoit assuré que cela n'arriveroit plus, et que si, par hasard, il n'étoit pas averti toutes les fois que M. le Duc seroit appelé à quelque conseil, il pouvoit y venir. Le prince de Conty regarda donc comme un affront ce qui venoit de lui arriver, d'autant plus que le matin même, pendant le conseil où assistoit ce prince, le premier président étant venu pour parler au régent, il s'étoit levé, et avoit quitté le conseil pour aller l'entretenir.

Le prince de Conty vint deux fois le jour même chercher le maréchal de Villars, et, ne l'ayant point trouvé, il envoya le duc de Richelieu pour le prier qu'il pût lui dire un mot le lendemain matin. Il vint en effet, et parut très irrité de ce qui lui étoit arrivé la veille.

Le maréchal de Villars crut qu'il ne convenoit pas au régent que le prince de Conty allât faire sa plainte lui-même, et il se chargea d'aller parler au régent. Il ne put le voir ce jour-là, parce qu'il étoit allé passer la journée entière à Asnières, et ne put lui parler que le lendemain. Il trouva d'abord le régent très vif, et, dès les premières paroles du maréchal, il lui dit qu'il étoit surprenant que messieurs les princes du sang crussent devoir être, malgré lui, dans les conseils qu'il tenoit, qu'ils étoient bien soutenus, mais qu'il le seroit encore plus qu'eux. Sur ces paroles, le maréchal de Villars, se trouvant un peu piqué, lui dit : « Votre Altesse Royale me pardonnera de répondre un peu lentement à ce qu'elle vient de me dire ; ce n'est pas que je

puisse être inquiet sur sa vivacité ni sur la mienne, et mes expressions seront toujours conformes au profond respect que je lui dois. Je commencerai par lui dire que je me sais bon gré de m'être chargé, sans que M. le prince de Conty le désirât, de lui faire des plaintes très justes sur un mauvais traitement dont il étoit sensiblement touché, et avec raison. Votre Altesse Royale lui a fait dire il y a plus de trois mois, par la princesse de Rohan, qu'elle vouloit absolument compter sur son amitié ; qu'il n'avoit qu'à faire connoître tout ce qu'il pouvoit désirer, et qu'il trouveroit des facilités sur tout, soit qu'il s'agît d'argent, de charges ou d'autres avantages. M. le prince de Conty remercia et pria la princesse de Rohan de vous assurer que Votre Altesse Royale pouvoit compter sur son attachement très sincère ; que ses premiers devoirs regardoient le bien de l'État, et que les seconds étoient d'être son serviteur tant qu'elle procureroit le service du roi et le bien de l'État, comme il étoit persuadé qu'elle n'avoit point d'autres vues. »

« Peu de jours après ces marques d'amitié de Votre Altesse Royale, elle assembla un conseil de peu de personnes, où M. le Duc fut appelé, et non M. le prince de Conty. Il en fit ses plaintes à Votre Altesse Royale, qui l'assura que cela n'arriveroit plus, et qu'il pouvoit entrer dans tous les conseils où M. le Duc assisteroit. »

« Avant-hier, au conseil des finances du matin, Votre Altesse Royale indiqua un conseil pour l'après-midi. M. le prince de Conty lui demanda si M. le Duc y seroit ; elle l'assura que non. M. le chancelier et M. de la Houssaye lui dirent la même chose. Le hasard fait

que M. le prince de Conty, allant chez la maréchale de Rochefort, entre dans la cour du Palais-Royal dans le temps que le conseil est assemblé. Il voit le carrosse de M. le Duc; il se souvient que Votre Altesse Royale lui a dit que toutes les fois qu'il y auroit un conseil, et que M. le Duc y seroit, il pouvoit y entrer. Il monte, et fait demander à Votre Altesse Royale qu'il puisse lui dire un mot. On lui ferme la porte en présence de cent personnes. Il croyoit cependant faire plaisir à Votre Altesse Royale de se trouver à cette assemblée, Votre Altesse Royale sachant bien qu'il a des sentiments conformes aux siens. Il fait réflexion que le même jour, le premier président ayant demandé à Votre Altesse Royale la permission de l'entretenir, elle avoit quitté le conseil pour lui parler, et il est étonné qu'elle n'ait pas pour lui les mêmes égards qu'elle a pour le premier président. Elle ne sauroit sans doute regarder que comme un affront un aussi mauvais traitement que l'est celui de lui fermer la porte sans lui dire un mot. Voilà, monseigneur, ce que j'ai à dire pour ce qui concerne M. le prince de Conty. »

« Je reviens à ce que Votre Altesse Royale m'a dit que les princes étoient fort soutenus, mais qu'elle le seroit plus qu'eux. A cela je réponds que Votre Altesse Royale ne peut pas se plaindre que son autorité n'ait pas été bien entière depuis la régence, et que jamais il n'y en a eu de si despotique. Quant à M. le prince de Conty, j'ai déjà eu l'honneur, continua le maréchal, de dire, il y a quelques mois, à Votre Altesse Royale, que j'étois très sensible à l'amitié que M. le prince de Conty m'a toujours fait l'hon-

neur de me marquer depuis les premiers moments qu'il a servi dans les armées que je commandois, mais que je ne veux gouverner aucun prince : premièrement, parce que je n'en ai que faire, et que le crédit que l'on veut quelquefois prendre sur l'esprit des princes ne convient qu'à des gens sans fortune, et qui veulent s'en faire une aux dépens des princes qu'ils veulent gouverner ; en second lieu, parce que je sais bien que, si le prince se conduit au gré du maître, il aime mieux lui en savoir gré qu'au gouverneur, et que, si le contraire arrive, c'est toujours à ce prétendu gouverneur que l'on s'en prend. Je supplie d'ailleurs Votre Altesse Royale d'être persuadée que je suis uniquement occupé du bien de l'État. »

Comme ces paroles étoient animées, et qu'elles avoient paru vives au chancelier, au contrôleur général et à M. Le Blanc, ils s'étoient approchés du petit cabinet où étoient le régent et le maréchal de Villars. Celui-ci les apercevant dans le temps qu'il disoit qu'il étoit uniquement occupé du bien de l'État, il continua et dit : « J'en prends à témoin M. le chancelier, que voilà ; il peut dire que le jour que la régence fut donnée à Votre Altesse Royale j'entrai deux fois dans le parquet des gens du roi en sortant de l'assemblée du matin, et avant que l'on rentrât à celle qui avoit été indiquée à trois heures après midi ; que je m'adressai à lui, alors procureur général, et que je lui dis que mon zèle pour le bien de l'État me portoit à lui marquer mon étonnement de ce que, dans le premier jour d'un nouveau règne, on bouleversoit tout l'ancien gouvernement ; qu'il pouvoit y avoir des changements à faire, mais qu'il falloit aller par degrés ;

que, quand je parlois ainsi, c'étoit contre mon propre intérêt, Son Altesse Royale m'ayant assuré de la présidence du conseil de guerre, le plus beau poste que je pusse désirer, et que je pouvois alors regarder comme plus noble et plus solide que je ne l'ai trouvé depuis. »

« Vous, M. Le Blanc, vous savez que, quelques années après, Son Altesse Royale, fatiguée de tous les incidents arrivés dans le conseil de guerre, voulut me déclarer seul ministre de la guerre, avec vous uniquement sous moi. Je répondis sur-le-champ que j'étois pénétré de ses bontés, mais que j'étois plus occupé de chercher son goût et de mettre Son Altesse Royale à son aise que de mon intérêt, quoiqu'il se trouvât certainement à être seul ministre de la guerre; que je la suppliois d'examiner si personne ne lui convenoit mieux que moi; qu'elle étoit accoutumée à M. le maréchal de Bezons; qu'il ne seroit pas raisonnable de m'ôter cet emploi pour y mettre quelque homme du royaume que ce pût être; mais que je m'en démettrois, et qu'alors Son Altesse Royale pourroit y placer qui elle jugeroit à propos. Elle voulut avoir la bonté de me dire que personne ne pouvoit jamais lui mieux convenir que moi. Cependant, deux mois après, elle me l'ôta, laissant le conseil de guerre entier, et n'en retranchant que M. de Saint-Hilaire, moyennant quoi elle me croyoit fort piqué; que j'avois deux principes également établis dans mon cœur : le premier, une entière soumission aux ordres du roi, et, par conséquent, à ceux de Son Altesse Royale, puisqu' elle étoit dépositaire de l'autorité de Sa Majesté; le second, de dire

librement ce que je pensois pour le bien de l'État; que j'avois étudié dans le *Testament politique* du cardinal de Richelieu les qualités nécessaires à un conseiller d'État; qu'entre autres choses, ce ministre lui désiroit un caractère ferme, porté même jusqu'à l'opiniâtreté quand il s'agissoit de dire son sentiment, sans jamais altérer ni déguiser la vérité pour plaire au prince. Voilà, monseigneur, comment je pense, continua le maréchal. Il y a deux qualités bien nécessaires aux rois et aux princes qui administrent les royaumes : l'une seroit d'imaginer de trouver par leurs propres lumières ce qui est le plus utile à la monarchie qu'ils gouvernent; l'autre, non moins nécessaire et aussi glorieuse que la première, est d'avouer leur faute quand ils en ont fait, et de convenir qu'ils se sont trompés. Cette dernière, monseigneur, vous est nécessaire présentement, parce que certainement on vous a induit en erreur. Enfin, monseigneur, je finis par dire à Votre Altesse Royale que je suis très convaincu qu'elle ne séparera jamais son intérêt de celui de l'État; elle ne le peut, et je suis persuadé qu'elle le veut encore moins. Tant que cela sera ainsi, aucun de tous ceux que vous regardez comme vos meilleurs amis et serviteurs ne le sera tant que moi. Si, contre ma pensée, cela pouvoit être autrement, envoyez-moi dans mon château; c'est où je pourrai être le mieux et pour vous et pour moi. »

Pendant ce discours, le régent assura souvent le maréchal de son estime et de son amitié, ce qui ne l'empêcha point de continuer de s'expliquer avec vivacité sur les sentiments dont il étoit rempli. Son Altesse Royale lui dit, au sujet de M. le prince de Conty,

qu'il n'avoit jamais eu dessein de lui faire de la peine, qu'il avoit renvoyé trois jours auparavant M. le Duc, et qu'il prioit le maréchal d'assurer M. le prince de Conty qu'il étoit très éloigné de lui vouloir faire le moindre déplaisir. Le maréchal ne voulut se charger de rien, dit que Son Altesse Royale pouvoit lui envoyer quelqu'un de ces messieurs, parlant de ceux qui étoient présents. Elle donna ordre au contrôleur général d'aller, de sa part, faire des excuses au prince de Conty.

Le maréchal de Villars trouva en sortant le comte d'Évreux, qui étoit à l'entrée de la petite galerie, et qui, ayant entendu quelques discours, lui dit : « J'ai « entendu des propos bien respectables, et je vous « en fais mon compliment. »

Cependant, le duc de la Force fut interrogé, et l'assemblée des chambres indiquée le... et messieurs les princes du sang s'y trouvèrent. Les gens du duc de la Force avoient présenté des requêtes pour être élargis. M. Ferrand, premier rapporteur, lut les interrogatoires des accusés, les dépositions des témoins. Il s'en trouva deux qui soutinrent que les marchandises déposées aux Augustins appartenoient au duc de la Force. Celui-ci s'inscrivit en faux contre leur témoignage, et prétendit qu'ils avoient fait une fausse déclaration. Sur tout ce qui fut lu, agité et délibéré, les gens du roi entendus, il fut ordonné que les prisonniers ne seroient point élargis, et que les rapporteurs et commissaires à ce nommés feroient l'inventaire de toutes les marchandises et confronteroient les témoins, de manière que ce procès parut devoir tirer en longueur.

Dans ce même temps, M. le régent déclara M. le duc de Chartres, son fils, colonel général de l'infanterie françoise et étrangère, à l'exception des gardes françoises et suisses, et du corps des Suisses. Les colonels généraux d'infanterie avoient eu auparavant quelques prérogatives qui n'étoient pas données à M. le duc de Chartres; mais ses provisions portoient le titre de colonel général de l'infanterie françoise et étrangère, ce que n'avoient pas les précédents colonels généraux. La vérité est que, dans ce temps, l'infanterie françoise n'étoit composée que de François et Suisses. Le régent, avant que de déclarer cet établissement, en avoit parlé à M. le Duc, qui ne s'y opposa pas; M. le comte de Charolois et M. le prince de Conty ne crurent point devoir souscrire à cette innovation. On répandit dans le public les deux derniers édits de suppression de cette charge, dans lesquels il étoit enjoint au parlement de n'en jamais consentir ni souffrir le rétablissement.

Dans ce temps-là, M. le Duc, qu'une froideur formée au sujet du conseil de guerre avoit éloigné du maréchal de Villars, et qui, peu auparavant, lui avoit marqué le désir qu'il avoit de renouer, voulut se raccommoder entièrement, et lui écrivit un billet par lequel il le prioit de l'attendre chez lui sur les sept heures du soir, s'il étoit possible qu'il n'y eût personne, et qu'il vouloit l'entretenir. M. le Duc savoit que le maréchal, convaincu que Law perdoit le royaume, s'étoit déclaré contre lui pendant qu'il n'avoit rien oublié lui-même pour le soutenir. M. le Duc avoua au maréchal de Villars qu'il s'étoit trompé, mais qu'il vouloit réellement le bien de l'État, et que, comme il

savoit que le maréchal de Villars y étoit uniquement attaché, il le supplioit que désormais leur intelligence fût parfaite, assurant le maréchal de Villars qu'il seroit content, et de ses sentiments et de sa conduite, prétendant la régler sur celle du maréchal, lequel, connoissant au prince une conduite ferme et suivie, étoit persuadé que leur union étoit nécessaire; elle fut parfaite et l'est encore, convenant cependant ensemble de la tenir secrète, ce qu'ils exécutèrent l'un et l'autre jusqu'à la mort du régent.

Pendant ce temps-là, le contrôleur général, qui avoit eu d'abord une parfaite confiance aux Paris et à Bernard, dont les premiers paroissoient très versés dans les finances, et celui-ci dans tout ce qui concerne le change dans toutes les nations étrangères, le contrôleur général, dis-je, ne suivoit plus régulièrement leurs conseils, et certaine complaisance pour ceux dont on tient son élévation ne lui permit pas la fermeté nécessaire pour empêcher que les fonds, dont le régent avoit voulu toujours demeurer le maître, ne se dissipassent. Il parut plusieurs arrêts du conseil, sur lesquels les personnes qu'on vient de nommer n'étoient plus consultées. On accorda douze millions par an à la marine, dépense exorbitante, vu le peu de vaisseaux que nous avions en mer, et il falloit absolument prendre les douze millions sur des destinations, et plus importantes et plus pressées.

Rien alors ne le pouvoit être davantage que de secourir la Provence, dont les principales villes étoient vivement attaquées par la peste[1]. Marseille et son

1. La peste de Marseille commença en juin 1720; notre auteur

territoire avoient déjà perdu près de quarante mille personnes; Aix, Toulon, Arles, Martigues, Berre, Alençon, et une infinité d'autres lieux moins considérables, souffroient les plus grandes extrémités. Le maréchal de Villars sollicitoit depuis longtemps des secours extraordinaires pour cette province; il supplia le régent de lui permettre d'en exposer la nécessité au conseil, et il y représenta fortement la cruelle situation d'un pays presque dénué d'espèces, soit par les billets qui y étoient répandus, et qui montoient à plus de cinquante millions, soit par l'entière cessation de la vente des huiles, des fruits secs, du savon, des vins et des autres espèces de commerce qui faisoient entrer tous les ans plus de douze millions dans cette province, et il conclut par faire voir que la ruine en étoit inévitable, sans secours d'argent très prompts.

Le conseil, ébranlé par de si vives et de si sérieuses représentations, ordonna pour la Provence trois millions par an, qui devoient être avancés par les receveurs des finances, qui offrirent de le faire sans intérêts. De plus, le régent fut supplié d'écrire à tous les archevêques et évêques du royaume pour les engager à tirer de leurs diocèses des secours pour le soulagement des lieux que ravageoit la peste.

Le maréchal de Villars, dans les premières nouvelles de ce malheur, pressa instamment le régent de lui permettre de se rendre dans son gouvernement. La première réponse du prince fut qu'il n'auroit osé le lui proposer, mais que, puisqu'il vouloit bien, dans

n'a donc pas placé le récit de cet événement à sa véritable date.

une conjoncture si importante, y aller donner les ordres, rien n'étoit plus propre à sauver la province. Mais, comme le maréchal se préparoit à partir, les défiances naturelles à ce prince ne lui permirent pas de le laisser éloigner.

On proposa, dans un conseil de régence, un arrêt pour presser le public de porter les déclarations de ses effets, et il fut résolu de donner le mois de juin entier pour les faire viser ; lequel temps passé, ce qui n'auroit pas été porté au *visa*, quelque bon qu'il pût être, perdroit un tiers jusqu'au 10 juillet suivant ; que les déclarations qui ne seroient pas visées avant le 20 juillet perdroient les deux tiers, et qu'enfin, au 1er août, il seroit inutile de les présenter, parce que tout ce qui n'auroit pas été visé alors seroit totalement annulé. Il falloit accélérer ainsi un ouvrage auquel on s'étoit porté d'abord assez mollement, soit par des irrésolutions fréquentes, soit même par des changements entiers de tout ce qui avoit été résolu. Le régent donna congé au conseil de régence jusqu'après la petite fête de Dieu, et le maréchal le demanda pour tout le mois de juin, voulant donner ce temps inutile à visiter des terres qu'il avoit achetées en Bourgogne et dans le Nivernais, des remboursements qu'il avoit été forcé de recevoir. Il alla passer quinze jours dans son château de Villars, où il fut visité d'un grand nombre de personnes de la cour et du parlement, et de plusieurs ministres étrangers.

M. le prince de Conty lui apprit que le duc de la Force avoit présenté une requête au roi, tendante à faire casser tout ce qui avoit été fait au parlement contre lui, et que le régent avoit nommé pour exami-

ner cette requête les sieurs d'Armenonville, Fagon, Bignon et Châteauneuf, conseillers d'État. On fut étonné de voir que des arrêts donnés en matière de pairie par toutes les chambres assemblées, par trois princes du sang et par le plus grand nombre des Pairs pussent être sujets à l'examen des conseillers d'État. C'étoit toujours tomber dans le cas de donner aux Pairs d'autres juges que les Pairs et le parlement, lesquels avoient toujours soutenu ne pouvoir être jugés que par les Pairs. M. le prince de Conty en parla fortement au régent, qui répondit que le duc de la Force, accusé, tâchoit de se sauver par où il pouvoit.

Le maréchal de Villars fit dans ses terres de Bourgogne et de Nivernais le voyage qu'il avoit résolu, n'étant pas fâché de s'éloigner de la cour pour quelque temps. Comme il vouloit arriver chez le marquis de Ximénès, qui l'attendoit sur la route, et que, pour cela, il marchoit la nuit, il fut versé très dangereusement, de manière que sa chaise de poste se trouva dans un fossé sur l'impériale, et lui, par conséquent, sur la tête; mais il se tira de cette aventure aussi heureusement qu'il avoit fait d'une infinité d'autres. Il employa trois semaines à son voyage, visita le marquisat de la Nocle et le comté de la Roche-Millay, deux très belles terres qui ont près de quarante lieues de tour, de grandes mouvances, mais fort ruinées, abîmées par les tailles et presque désertes, en sorte que les villes de Ternant et de Beuvray, autrefois assez considérables, n'étoient plus habitées.

Il trouva sur son chemin plusieurs bataillons occupés à un canal de Montargis à Nemours, auquel le régent faisoit travailler, et dont il devoit retirer une

grande utilité. Les officiers et soldats, qui depuis longtemps n'avoient vu le maréchal, lui montrèrent beaucoup d'amitié.

A son retour, il trouva l'affaire du duc de la Force prête à être jugée. Il alla au parlement à la première audience; les princes du sang assistèrent à toutes avec un grand nombre de Pairs. Le jugement fut enfin rendu et prononcé, après que le duc de la Force eut été interrogé; et, dans l'arrêt qui ordonnoit la confiscation des magasins, il fut dit qu'il seroit tenu de se conduire avec plus de circonspection, et d'avoir, à l'avenir, une conduite irréprochable, telle qu'elle convenoit à sa naissance et à sa dignité de Pair de France.

A l'arrivée du maréchal de Villars, le prince de Conty vint le voir, et lui apprit qu'en son absence il avoit obtenu du régent que M. le duc du Maine rentreroit dans l'exercice de toutes ses charges. Il revint en effet habiter Sceaux avec ses enfants, et toute sa famille fut réunie; aussi le maréchal de Villars avoit toujours conseillé au duc du Maine de tâcher de rentrer dans l'exercice de ses charges, sans s'opiniâtrer à recouvrer le rang qu'il avoit perdu, en lui représentant qu'il étoit bon de reprendre toujours quelque considération.

Le mois de juin avoit presque entièrement fini le *visa*, et l'on tint divers conseils de finances pour prendre une dernière résolution sur l'état incertain où étoient presque toutes les familles du royaume par les huit milliards de papier que le détestable Law avoit répandus dans le public. Ces conseils se tenoient au Palais-Royal, et ils étoient composés des princes du

sang (à la réserve de M. le comte de Charolois), du chancelier, du maréchal de Villeroy et de quatorze conseillers d'État ou maîtres des requêtes. A celui du 15 juillet, il fut résolu seulement que l'on donneroit son avis par écrit dans le conseil suivant, qui se passa en des espèces de dissertations. Plusieurs conseillers d'État s'étendirent en longs raisonnements ; les avis par écrit ne furent pas donnés, et il fut dit que l'on tiendroit deux ou trois conseils par semaine chez le chancelier, pour approfondir davantage les diverses propositions et pour prendre une dernière résolution.

Pendant ce temps-là, le maréchal de Villars maria son fils unique à la seconde fille du duc de Noailles. L'aînée avoit épousé, trois ans auparavant, le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France et gouverneur de Picardie. Quelques mois auparavant le mariage du marquis de Villars, le prince Charles avoit, sans aucune raison, renvoyé la comtesse d'Armagnac, sa femme, à sa famille. Cette jeune dame n'avoit pas dix-sept ans, et on ne pouvoit rien trouver à blâmer dans sa conduite. Elle se retira dans un couvent, et la maison de Noailles, très irritée, fit déclarer en justice une séparation de corps et de biens. Ainsi la cadette, qui épousa le marquis de Villars, se trouvoit proprement l'aînée. On lui donna quatre cent mille francs en mariage, sans renoncer, et, outre cela, un legs que la duchesse d'Elbeuf lui fit d'une portion des vastes prétentions qu'elle avoit sur la succession du dernier duc de Mantoue, n'ayant rien retiré de la dot de sa fille, duchesse de Mantoue, ni de toutes les conventions matrimoniales. Ces prétentions entre deux particuliers pouvoient, en toute justice, être portées à plus de trois

millions, mais, comme l'empereur s'étoit emparé de tous les biens et de tous les États du duc de Mantoue, elles diminuoient de mérite. M[lle] de Noailles, très bien faite, très jolie et parfaitement bien élevée, parut au maréchal de Villars le meilleur choix qu'il pût faire pour son fils[1].

La joie que lui causoit ce mariage fut troublée par une maladie que le roi eut dans le même temps. Comme elle parut les premiers jours pouvoir être dangereuse, elle jeta l'alarme dans tous les cœurs et remplit généralement tout le monde de consternation. Le parlement, le peuple, tout étoit dans la désolation. Les médecins, voyant que la tête du roi s'embarrassoit et que la fièvre étoit très violente après une saignée au bras, se déterminèrent à une au pied, et, peu d'heures après, lui donnèrent de l'émétique. La saignée du pied dégagea la tête, et l'effet de l'émétique fut tel qu'en peu d'heures le roi se trouva entièrement soulagé et hors de péril. La joie universelle parut encore plus grande que la terreur.

Le parlement ordonna un *Te Deum*, comme le cardinal de Noailles avoit, dans les premiers moments du péril, ordonné des prières publiques. Le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame. Le duc d'Orléans, voulant y assister, avoit d'abord résolu de se mettre dans le milieu du chœur avec un prie-Dieu. M. le Duc et M. le prince de Conty lui représentèrent qu'ils ne l'accompagneroient pas s'il prenoit une place si distinguée. Il se plaça donc après le cardinal de Noailles, dans les

1. Honoré Armand, marquis de Villars, épousa Amable Gabrielle de Noailles le 4 août 1720. De ce mariage naquit une seule fille, qui, mariée au comte d'Egmont, mourut sans postérité.

formes des chanoines. Le parlement, de son côté, fit quelques difficultés; il prétendoit que, représentant la personne du roi, il ne pouvoit être précédé d'aucun prince, et alléguoit sur cela plusieurs exemples. Il prétendoit aussi devoir prendre le pas en sortant, mais le régent fit tenir ses gardes à la porte du chœur et passa le premier; après quoi les cours se retirèrent. Les Pairs se placèrent, comme il leur étoit arrivé plusieurs fois, dans le haut du chœur, vis-à-vis des archevêques et évêques, qui s'y trouvèrent en grand nombre, à cette différence près qu'il y avoit des carreaux devant les Pairs et qu'il n'y en avoit point devant les prélats. Les réjouissances dans Paris furent si grandes que l'on n'avoit jamais entendu parler de rien de pareil. Le maréchal de Villars donna une grande fête, avec une illumination très magnifique, dans sa maison, et le maréchal de Villeroy fit la même chose dans la sienne.

Trois jours après que la santé du roi fut assurée, le régent prit la résolution de coucher aux Tuileries. On lui avoit donné quelque soupçon d'un dessein secret d'éloigner la personne du roi et de la tirer de son pouvoir pour la faire déclarer majeure avant l'âge, et, dans la vérité, si le maréchal de Villeroy avoit eu la fermeté de mettre à profit certains conseils qui lui furent donnés lorsqu'on distribua les ordres pour transférer le parlement de Paris à Pontoise, on trouvoit encore le moyen de sauver l'État. Quoi qu'il en soit, la crainte qu'on ne s'emparât de la personne du roi fut l'unique motif qui détermina le régent à vouloir coucher aux Tuileries toutes les fois qu'il le jugeroit à propos. Le roi n'assista pas au conseil de régence

du deuxième septembre, où il fut proposé un arrêt pour déclarer nuls et d'aucune valeur tous les effets qui n'avoient pas été portés au *visa*.

Cependant ces mêmes billets se négocioient dans le public, parce que les gens en crédit comptoient de les faire passer et que ces mêmes gens en vendoient tous les jours. Enfin les intrigants avoient l'espérance établie, depuis la régence, de voler le roi et le public.

L'incertitude où tout le bien en papier mettoit les trois quarts du royaume devenoit insupportable et le murmure étoit au plus haut point. On faisoit espérer une prompte décision. Le régent travailla plusieurs fois avec les Paris, plus habiles certainement que tout ce qui se mêloit alors de finances. Le contrôleur général ne soutenoit pas l'opinion que l'on avoit de sa capacité dans le commencement; sa conduite étoit d'un homme qui ne veut se charger d'aucun événement et par conséquent ne rien décider par lui-même. Les commissaires chargés d'examiner tout ce qui étoit porté au *visa* étoient partagés dans leurs sentiments; celui des Paris auroit été que, dans le même temps que l'on portoit tous les effets au *visa*, on travaillât pour compulser les actes des notaires, afin de prendre une connoissance exacte et fidèle des biens de ceux qui avoient fait commerce du nouveau papier. C'étoit, en effet, l'unique voie de démêler les fortunes immenses qui avoient été faites et que ces nouveaux riches cachoient avec un soin extrême.

Le régent, ne pouvant se dispenser de porter cette matière au conseil de régence, dit au maréchal de Villars qu'il vouloit, avant de prendre aucune résolution, le consulter sur cette matière. Le 24 août, il le fit

appeler dans son cabinet et lui exposa la peine qu'il ressentoit de l'opération présente, et plus encore de la plupart de celles qui avoient précédé ; qu'enfin il sentoit combien il étoit utile, d'abord de connoître la vérité, en second lieu de s'ôter la liberté de faire des grâces, et qu'il n'en avoit que trop fait. Le maréchal lui répondit que, s'il y avoit une matière sur laquelle il fût moins en état de parler que sur toute autre, c'étoit la finance, mais qu'il n'hésiteroit pas à dire son sentiment sur les deux points que Son Altesse Royale venoit de lui exposer, qui étoient de connoître la vérité et de s'ôter la liberté de faire des grâces ; qu'il n'y avoit pas à délibérer sur cela et que tout le monde y applaudiroit. Son Altesse Royale ajouta : « Faut-il que tous ces mississipiens, qui ont fait des fortunes immenses, les conservent tandis que tant de gens sont ruinés? » Mais on pouvoit douter qu'il parlât sur cela selon ses vrais sentiments.

Le maréchal de Villars l'exhorta à persister dans ce sentiment, qui étoit le sien ; mais il lui conseilla au même temps de faire instruire plus particulièrement ceux qui composoient le conseil de régence, avant que de leur demander une décision sur une matière si importante, et que de son côté il désiroit aussi une connoissance plus entière. Son Altesse Royale lui dit qu'il lui enverroit les avis de tous les commissaires ; que le chancelier étoit opposé à rendre publics les actes des notaires ; que le contrôleur général y avoit été contraire aussi pendant quelque temps, mais qu'enfin il s'étoit rendu ; qu'il falloit prendre une dernière résolution, et que ce seroit le 15 septembre. Le maréchal de Villars partit pour aller passer dans

sa terre les jours qui restoient jusqu'au temps des conseils.

Cependant il arriva des nouvelles fâcheuses sur la peste. Le duc de Roquelaure avoit fait investir un gros bourg du Gévaudan, nommé la Canourgue, où cette cruelle maladie s'étoit fait sentir dès le commencement de l'année 1721. Mais les habitants, ou pour se flatter, ou pour éviter le malheur d'être renfermés dans leur bourg et séparés du reste de la province, avoient caché le mal. Enfin on avoit pris la résolution de l'investir, et il le fut par Rott, irlandais, lieutenant général. Cependant, malgré toutes les précautions, le mal gagna Merrège, petite ville où se fabriquoient presque toutes les étoffes de cadis. Ce lieu étant entièrement infecté, le duc de Roquelaure fut obligé d'en retirer les troupes et d'abandonner le Gévaudan. On délibéra sur les mesures qu'il y avoit à prendre, et l'on envoya Verseilles, maréchal des logis des armées, pour voir s'il seroit possible d'établir une ligne; mais une ligne au milieu d'un pays de montagnes, depuis le Rhône jusqu'à la mer, n'étoit pas possible même à concevoir. On se retrancha donc à d'autres précautions, mais avec une indolence très propre à faire craindre de grands malheurs.

Ceux de l'état des finances intéressoient tout le monde : on résolut de les porter au conseil de régence du 14 septembre, et d'y traiter une question dont la décision étoit très importante, puisqu'il s'agissoit de constater l'état d'une infinité de familles.

Le conseil du 7 septembre fut employé à examiner une ordonnance que le chancelier avoit dictée pour confirmer, sur les substitutions de Franche-Comté,

l'édit de 1707, qui prescrivoit la nécessité de faire enregistrer toutes les substitutions, lesquelles étoient perpétuelles en Comté comme dans l'Empire. Mais, comme plusieurs de ceux qui jouissoient de ces substitutions préféroient le présent et leurs intérêts particuliers à celui de leurs héritiers, ils ne faisoient pas enregistrer ces substitutions, afin de laisser croire que leurs biens étoient libres lorsqu'ils vouloient emprunter ; ce qui privoit de leurs biens les héritiers légitimes. On représenta que l'édit n'étoit pas juste, et qu'il falloit donner six mois ou un an aux collatéraux ou aux enfants, pour forcer à enregistrer ceux qui auparavant avoient négligé de le faire, ou qui voudroient encore le négliger. Ainsi il fut dit qu'on examineroit encore la même affaire, et elle fut rapportée au conseil tenu le 14. Le chancelier fut pour la publication de l'édit, sans donner de temps. Le maréchal de Villars s'y opposa avec quelques autres ; mais le conseil ayant été très long sur les finances, on opina légèrement sur cette dernière matière, et la pluralité des voix fut pour l'avis du chancelier

Le conseil du 14 fut très important, et commença par une matière à laquelle personne ne s'attendoit. Le maréchal de Villeroy et le maréchal de Villars avoient dîné ensemble et raisonnoient seuls sur ce qui regardoit les finances, lorsqu'un homme, de la part du régent, vint dire au maréchal de Villeroy qu'il le demandoit dans son cabinet, où il étoit avec M. le Duc et l'abbé Dubois. Le maréchal de Villeroy dit au maréchal de Villars qu'il pourroit bien y avoir quelque changement sur les finances. C'étoit néanmoins tout autre chose. Avant le conseil, le régent entra dans le

cabinet du roi avec M. le Duc, le maréchal de Villeroy et l'abbé Dubois. Le roi entra au conseil et prit place ; puis le régent, commençant à parler, dit : « Je croyois qu'il ne seroit question que de finances, mais une très importante nouvelle vient d'arriver au roi, par laquelle je commencerai :

« Il y a quelque temps que nous étions dans une inquiétude assez vive sur les traités et les alliances que l'on prétendoit, non sans fondement, se former entre le roi d'Espagne et l'empereur, et sur le mariage du prince des Asturies avec l'archiduchesse. La lettre du roi d'Espagne fait tomber tous ces soupçons, par la demande que l'on verra. » Après ces mots, la lettre du roi d'Espagne fut lue par le régent : elle contenoit l'offre que lui et la reine régnante faisoient de l'Infante pour épouse du roi. Il est vrai que cette princesse, n'ayant que trois ans et quelques mois, ne pouvoit faire espérer des enfants que douze ans après ; ce qui étoit bien reculer les désirs de la France pour un roi fils unique, et dont la vie et la postérité pouvoient seules assurer le bonheur et la tranquillité du royaume.

Cependant tout le conseil applaudit et trouva que rien ne pouvoit être plus heureux pour le roi et pour l'État. Il n'y avoit personne qui ne vît l'inconvénient qu'on vient de remarquer ; mais, comme la représentation eût été fort inutile, on ne s'avisa pas de la faire.

Après cela on commença ce qui regardoit les finances, et le contrôleur général lut un très grand mémoire par lequel il expliquoit que, malgré divers inconvénients, on ne trouveroit aucun expédient plus propre à faire rendre justice aux sujets du roi ruinés par le système que de connoître toutes les acquisitions et constitutions

faites depuis deux ans ; ce qui ne se pouvoit faire qu'en compulsant tous les actes des notaires dans tout le royaume. Tout ce qui assistoit au conseil de régence parla, et s'étendit sur la nécessité et les difficultés de ce moyen, applaudissant toutefois à ce que le contrôleur général proposoit. Le maréchal de Villars fit le discours suivant : « Sire, la matière sur laquelle Votre Majesté ordonne de délibérer aujourd'hui est sans doute la plus importante qui puisse être agitée dans son conseil. Je n'en ai d'autre connoissance que celle qu'il a plu à Son Altesse Royale de me donner il y a quelques jours. Elle me fit l'honneur de m'expliquer ses sentiments, et de me demander les miens sur deux points : l'un est la nécessité, qu'elle estime indispensable, de connoître les fortunes immenses et plus qu'indécentes qui se sont faites depuis deux ans ; l'autre est la liberté qu'elle veut bien s'ôter de faire des grâces ni torts dans la conjoncture présente. »

« A l'égard du premier article, puisque depuis plus de neuf mois on ne trouve aucun expédient pour rétablir l'ordre dans les finances, ni aucun moyen solide de réparer la ruine de tant de sujets du roi, et que l'unique proposition qui paroisse convenable est de compulser les actes des notaires, je ne vois pas que l'on puisse s'y opposer. »

« Premièrement, un homme de bien, de quelque état, de quelque naissance et de quelque dignité qu'il soit, ne doit craindre de faire connoître son bien. Je commencerai par les négociants. Ceux qui, dans le dernier règne, ont fait des fortunes considérables par leur habileté et leur industrie dans le commerce, dedans ou hors le royaume, ont été anoblis par le feu

roi : et plût à Dieu, Sire, que vous eussiez un grand nombre de pareils sujets! Il faut soutenir ceux qui s'enrichissent non seulement dans ces états, mais dans les paysans, même tout ce qui s'élève par une honnête industrie, ou qui s'applique à l'agriculture; et rien n'est plus pernicieux pour les États que ce qui abat le courage des gens de campagne, comme, par exemple, la taille solidaire. Il est vrai que pendant quelques années le roi est mieux payé; mais ce paysan, ce riche fermier qui voit que son travail lui est inutile, qu'un autre profite de son labeur, s'en dégoûte; et les plus aisés d'un village étant ruinés, le village même tombe bientôt tout entier, et, par conséquent, le royaume peu à peu se dépeuple. Je me suis trop étendu sur cet article, qui prouve que les gens d'un bas étage ne doivent jamais craindre de faire connoître leurs biens, encore moins ceux qui sont élevés en naissance et en dignité; et j'ai toujours été surpris que les principaux ministres des rois, ceux auxquels ils confient les plus importants emplois, ne fassent pas connoître l'état de leur fortune dans les premiers moments qu'ils sont honorés de leurs dignités, afin que le public soit toujours informé que les augmentations qu'elle doit recevoir viennent ou des grâces auxquelles ils peuvent s'attendre ou de ce que peut produire une sage économie. »

« Après avoir fait connoître que tout homme de bien, de tout état, loin de craindre, doit au contraire désirer que l'on connoisse son bien, je dirai que, comme ce que l'on propose est nouveau, il est juste que l'édit ou déclaration du roi sur cela soit revêtu et accompagné de toutes les formalités de la justice. »

« Quant au second point, qui regarde la liberté que Son Altesse Royale veut bien s'ôter de faire ni tort ni grâce dans la conjoncture présente, je dirai qu'elle doit principalement être en garde contre sa bonté naturelle, et se souvenir que cette bonté l'a quelquefois emporté sur la pénétration de son esprit, et que le désir ardent de faire du bien l'a empêché de bien examiner si elle pouvoit donner ou laisser donner quelquefois des millions, sans que ces profits immenses tournassent à la perte du public. Cette même bonté, encore plus connue à ceux qui ont l'honneur de l'approcher de plus près, nous doit porter à nous faire de secrets reproches, nous qui composons le premier conseil du royaume, de ne lui avoir pas représenté avec assez de force les inconvénients que plusieurs de nous trouvoient dans le malheureux système et dans les principes de cet abominable étranger. Il est vrai que nous ne pensions pas tous de la même manière. A Dieu ne plaise que j'imagine que les gens d'une certaine dignité qui ont prodigieusement gagné aient été aveuglés par ce profit! Je veux croire qu'ils ont été trompés. Mais comment pouvoit-on l'être sur ces profits exorbitants et si prompts? Nous avons su qu'il y avoit eu un procès de quatre-vingt-quatre millions entre Fargès et la veuve Chaumont. Étoit-il arrivé des lingots d'or, des perles et des diamants du Mississipi, et ne pouvoit-on pas voir bien clairement que ces fortunes folles, et contre toute humaine croyance, ne venoient que d'un remboursement général en papier, dont les porteurs, ne pouvant faire aucun usage, achetoient à tout prix des actions dont la première source venoit d'un fonds bien frivole? Mais je sors encore de

ma thèse : cependant ce ne sera pas sans quelque utilité, si j'ai bien clairement expliqué qu'un homme de bien ne doit pas craindre de faire connoître l'état de sa fortune; que Son Altesse Royale doit se précautionner contre sa bonté, et que les deux propositions auxquelles je conclus peuvent être fort utiles au public, si les desseins de Son Altesse Royale sont bien exécutés. »

Tout ce qui avoit opiné précédemment pensoit à peu près de même. Le duc de Noailles fut le premier à combattre cet avis, et fut appuyé du maréchal de Villeroy, et très éloquemment par le chancelier, qui fit un très long discours et très beau pour prouver que rien n'étoit plus contre les lois que de compulser les actes des notaires. M. le prince de Conty lut un très long mémoire qui ne concluoit à rien, mais qui expliquoit très amplement qu'il falloit au moins que les formes fussent observées, et que la résolution prise fût déclarée par un édit dûment enregistré au parlement. M. le Duc soutint fortement l'opinion du chancelier. M. le duc d'Orléans voulut reprendre le discours du chancelier, et le combattit; il finit par approuver l'avis du contrôleur général, qui l'emporta de dix-sept voix. Ainsi il passa sans difficulté.

Le jour d'après, le maréchal de Villars ayant, suivant l'usage ordinaire, travaillé avec le régent à l'examen des placets, lui parla sur le conseil de la journée précédente, et lui représenta la nécessité qu'il y avoit de ne point négliger les formes les plus propres à tranquilliser le public, et sur le compulsoir des actes des notaires, et sur la liberté qu'il vouloit bien s'ôter tout entière de faire ni grâces ni torts. Il lui répéta

que pour cela il falloit faire choix de gens d'une probité reconnue, et dans le parlement et dans toutes les cours souveraines. « Le parlement ne voudra pas y entrer, » lui répondit le régent; « mais pour l'examen, preuve de l'intention que j'ai de tranquilliser le public par le choix de ceux qui doivent décider de son sort, c'est que je compte vous mettre à la tête du conseil qui sera formé pour cela. » — « Votre Altesse Royale me fait trop d'honneur, » lui dit le maréchal; « et s'il dépendoit de moi, je n'aurois pas celui qu'elle veut me destiner : cependant je ne refuserai jamais ce qui pourra être du bien public, quoique je sois bien assuré que tout ce qui m'en reviendra sera de me faire beaucoup d'ennemis, et de m'attirer très peu de reconnoissance. La justice est une vertu sèche et stérile : celui que vous condamnez ne le pardonne jamais, et celui que vous soutenez, comptant de ne rien devoir qu'à son bon droit, ne vous en a aucune obligation. Mais enfin, monseigneur, quoique je connoisse la pesanteur d'un pareil fardeau, je ne refuserai pourtant pas de m'en charger quand vous l'aurez résolu. »

Le maréchal partit ensuite pour Villars, où il y avoit bonne et grande compagnie. Peu de jours après, l'arrêt pour la compulsion des actes des notaires parut, on ne leur donnoit qu'un mois, à compter du jour de la publication, pour donner tous les actes qu'on leur prescriroit de remettre. Il parut quelque difficulté de la part des notaires; mais tout se soumit, et l'ouvrage commença. Le maréchal de Villars fit un tour à Paris pour quelques affaires qui concernoient son gouvernement de Provence.

Le 30 septembre, il vit chez le roi le régent, qui

vint à lui, et lui dit : « Monsieur le maréchal, vous ne venez ici que pour apprendre de grandes nouvelles. » — « Quelle grande nouvelle Votre Altesse Royale me fera-t-elle l'honneur de m'apprendre? » répliqua le maréchal. — « Le roi d'Espagne, » répondit le régent, « me fait l'honneur de me demander ma fille pour le prince des Asturies. » Le maréchal lui dit : « C'est véritablement une grande nouvelle : j'ai l'honneur d'en faire mon très respectueux compliment à Votre Altesse Royale. » Un moment après, il le tira par la manche et lui dit : « Monseigneur, permettez-moi de vous faire un autre compliment : c'est que je vous trouve le plus habile prince de la terre; jamais les cardinaux de Richelieu et Mazarin, ces deux illustres politiques, n'ont rien imaginé de plus grand. » Le prince des Asturies ayant quatorze ans faits, et Mlle de Montpensier devant en avoir douze le 10 décembre 1721, on ne douta pas que cette princesse ne parte avec la duchesse de Vantadour nommée pour aller chercher l'Infante. On continua de travailler à la compulsion des actes des notaires, et le régent nomma des commissaires pour décider toutes les questions. A la tête de ces commissaires, il mit le maréchal de Villars. On disoit que les maréchaux d'Huxelles, de Tallard et de Bezons en seroient aussi.

La mort du cardinal de Mailly laissa vacant l'archevêché de Reims. Le régent le destina à l'évêque de Fréjus, précepteur du roi, et Sa Majesté pressa fort l'évêque de l'accepter. Le maréchal de Villars l'alla voir le même jour. Il y avoit une très ancienne amitié entre eux, et sur ce que le maréchal de Villars le voyoit incertain, il lui dit : « Je sais que vous avez quitté

votre évêché, que l'on dira que vous ne l'avez fait que dans l'espérance d'être précepteur du roi. Je sais mieux que personne combien peu vous songiez à cette place[1]. Mais enfin laissons ces vains discours : votre répugnance même à prendre une grande charge dont cependant vous savez bien que vous vous acquitterez mieux que personne doit céder à des raisons plus fortes. »

« C'est la première place de l'Église et du parlement comme premier pair de France. Vous devez en homme de bien et d'honneur, dans des temps surtout où le roi, l'Église et l'État ont le plus besoin d'un homme ferme, rempli de bonnes intentions, et né avec des talents propres à bien servir, vous devez accepter une place où vous pouvez être très utile. »

L'évêque parut très incertain au maréchal de Villars, mais selon les apparences, la sûreté d'être maître de l'esprit du roi lui ôta tout autre dessein, ce qu'il ne pouvoit [être] qu'en ne le perdant pas de vue. Il lui écrivit encore très fortement de la campagne pour le déterminer : mais il apprit avec douleur, peu de jours après, qu'il avoit pleinement refusé. Cette modération apparente fut louée dans le monde, mais très blâmée par le maréchal de Villars, persuadé qu'il étoit que, dans des conjonctures aussi dangereuses que le sont celles d'une minorité, tout homme de bien et

1. En effet, Mme Dangeau et Mme de Croï avaient porté Mme de Maintenon à lui destiner cette place, mais, dans les derniers jours de la vie du roi, le maréchal de Villars avait engagé le P. Le Tellier à déterminer le roi sur ce choix, pensant que le P. Le Tellier avait plus de pouvoir que personne sur l'esprit du roi en pareille matière. (Note de X.)

d'honneur doit être principalement occupé du bien de l'État, dont l'avantage est que les plus honnêtes gens soient dans les premières places. La suite fera voir que cet évêque avoit apparemment des vues plus élevées et qu'il vouloit s'ôter tout obstacle à s'éloigner d'un moment de la personne du roi, sur l'esprit duquel il prenoit un pouvoir très absolu.

Le maréchal de Villars fut alors obligé de revenir à Paris, à la sollicitation de la duchesse du Maine, qui lui envoya Gavaudun, un des premiers de la maison de M. le duc du Maine, pour le prier de revenir, afin d'empêcher un éclat que l'on craignoit entre le prince et la princesse de Conty. La duchesse du Maine envoya encore un courrier après le départ de Gavaudun, pour presser le maréchal de Villars. Il alla donc descendre à l'hôtel de Conty le 12 octobre, et parla au prince de Conty sur tous les inconvénients d'une rupture que ce prince n'avoit pourtant point résolue. Il est vrai que, piqué de la conduite du comte de Clermont[1], son premier gentilhomme de la chambre, qu'on disoit depuis plusieurs années amoureux de la princesse de Conty, il y avoit eu des paroles très vives entre lui et sa femme, qu'il avoit envoyée à Issy chez la princesse de Conty sa mère. Tout cela avoit fait un grand bruit, mais le maréchal de Villars calma cet orage. Son sen-

1. Le chevalier de Clermont-Chattes, « homme d'honneur et de naissance, » mais ayant le goût de l'intrigue ; il aurait, suivant Saint-Simon, été l'amant de la princesse de Conti et de Mlle Choin, avec la connivence de Luxembourg et de Conti, qui espéraient se servir de lui et d'elle pour dominer le dauphin ; l'intervention du roi aurait interrompu l'intrigue : Clermont dut quitter Conti et se retirer à Tournay ; Mlle Choin dut rompre avec le dauphin.

timent avoit été que Clermont ne quittât pas sur-le-champ le service de M. le prince de Conty; mais la princesse sa mère avoit déjà écrit : de manière que le parti étoit pris, et à la vérité il ne convenoit pas qu'il demeurât plus longtemps dans une maison où il apportoit un grand désordre, non sans fondement. Mais le bruit étoit répandu d'un commerce de galanterie, et diverses lettres anonymes avoient donné de grands soupçons au prince de Conty.

Le maréchal de Villars apprit en arrivant que l'abbé Dubois, devenu archevêque de Cambray, avoit voulu la charge de surintendant des postes, que possédoit le marquis de Torcy. Ces deux hommes étoient fort brouillés ensemble, et leur querelle en présence du duc d'Orléans avoit été quelque temps auparavant si vive que les injures les plus atroces y furent proférées. La négociation des mariages avec l'Espagne fournit à l'archevêque de Cambray bien des moyens de persuader au régent que la surintendance des postes étoit inséparable du ministère des affaires étrangères.

Le 13 octobre, il arriva un courrier de Madrid qui rapporta des lettres du roi d'Espagne à Mme de Vantadour; mais elles ne décidoient rien sur le départ des princesses, qui étoit bien ardemment désiré par le régent. Quelques jours après, on apprit que le roi et la reine d'Espagne ne le souhaitoient pas moins vivement; et enfin les départs furent résolus pour le 15 novembre. Le duc de Saint-Simon partit; il en coûta au roi huit cent quarante mille livres pour son ambassade, et le duc d'Ossone arriva le 29 octobre. Le roi d'Espagne désira que le duc de Saint-Simon n'entrât en Espagne qu'avec très peu de gens et que

l'on ouvrît ses ballots, par précaution contre la peste.

Cependant on travailloit toujours avec vivacité pour les arrangements commencés sur les finances. On résolut de faire connoître au premier conseil de régence l'état du *visa* et ensuite de nommer des commissaires pour décider du sort d'un grand nombre de familles.

Nous avons dit que le départ de Mlle de Montpensier fut fixé au 17 novembre. Le 16, il y eut un grand bal indiqué au Palais-Royal, où le roi devoit danser ; et ce même jour les articles du mariage du prince des Asturies et de Mlle de Montpensier furent signés aux Tuileries. M. le duc de Chartres donna un grand souper à l'ambassadeur d'Espagne où il invita le maréchal de Villars, le duc d'Antin, le maréchal d'Estrées, le prince de Rohan et plusieurs autres. Mlle de Montpensier partit le 18 avec un prodigieux équipage où il y avoit dix-sept carrosses. Mme de Modène en avoit eu un aussi considérable, tant l'économie étoit médiocrement observée.

Le 23 novembre, le contrôleur général rapporta au conseil de régence ce qui regardoit le *visa*. Il lut de très longs mémoires, tant sur les dettes dont le roi étoit chargé que sur les actions de la compagnie des Indes, qui furent réduites à cinquante mille, dont les dividendes furent établis sur les revenus et profits du commerce de la compagnie, qui furent estimés pouvoir monter à quatre ou cinq millions par an ; ce qui faisoit environ cent livres de revenu pour chaque action, suivant l'évaluation qui en seroit faite. Les états et les calculs sur cette matière étoient expliqués dans une grande table et le furent encore plus clairement dans deux arrêts du conseil.

Il fut résolu que l'on nommeroit des commissaires tous tirés du conseil d'État. Le maréchal de Villars avoit été d'avis, au conseil de régence tenu le 10 septembre précédent, que l'on choisît dans le parlement et dans les autres cours souveraines de Paris les gens de la capacité et de la probité la plus établie pour décider du sort de tant de gens presque ruinés par le système. Mais les cours souveraines, n'ayant rien enregistré de tout ce qui y avoit rapport, ne voulurent point qu'aucun de leurs membres fût du nombre des commissaires. Quant au conseil qui devoit s'assembler chez le chancelier, et à la tête duquel le régent avoit déclaré vouloir mettre les maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Bezons, le marquis de Canillac, le régent se contenta de dire que ceux du conseil de régence qui voudroient se trouver chez le chancelier en seroient les maîtres.

Le maréchal de Villars dit au chancelier qu'il ne connoissoit aucun homme qui voulût aller à ce conseil sans un ordre bien solide et bien exprès ; que pour lui il désiroit fortement de ne le pas recevoir et que cette déclaration vague de la liberté d'aller décider du sort de tant de familles n'étoit guère propre à tranquilliser le public. Elle fut cependant donnée dans les mêmes termes que le régent l'avoit déclarée, et cet arrêt donna quelques craintes de voir les fortunes de quelques favoris conservées et, par conséquent, les malheureux peu soulagés.

Nous devons dire ici quelque chose de la manière dont le roi étoit élevé. Il montroit beaucoup d'esprit, de pénétration et de vivacité, mais il avoit de l'humeur ; et le maréchal de Villars, très attentif sur tout ce qui

pouvoit donner à ce jeune prince des sentiments dignes de lui, voyoit avec peine qu'on ne le corrigeoit pas assez sérieusement de plusieurs défauts. L'évêque de Fréjus, homme d'esprit, n'oublioit rien de ses devoirs ni de tout ce qui pouvoit lui donner un grand empire sur l'esprit de ce prince et pensoit que le maréchal de Villeroy devoit être plus ferme. Ce jeune prince, avec les bonnes qualités que nous avons expliquées, ne pouvoit se résoudre à dire une seule parole à tous ceux qui n'étoient pas dans sa familiarité. Jamais de réponses aux ambassadeurs, et même aux députations des provinces, que dictées mot à mot par le maréchal de Villeroy. Le maréchal de Villars, pour faire au roi quelque honte de ce silence, lui dit à son coucher comment il avoit vu élever l'empereur Joseph, appelé d'abord roi de Hongrie, qu'il l'avoit entendu souvent réciter des harangües en italien, en latin, en françois, et parler en public; ce qui souvent étoit indispensable à un roi.

1722. L'année 1722 commença par de nouvelles précautions pour donner plus d'ordre aux règlements que l'on faisoit pour les finances; mais il arrivoit souvent que l'on manquoit à suivre les projets. On résolut une commission pour rechercher les comptables, on nomma même ceux qui devoient la composer, et puis on en demeura là. Cependant, la misère et le désespoir augmentoient chaque jour dans une infinité de familles ruinées.

On apprit alors une très facheuse nouvelle pour la compagnie des Indes. On avoit fait partir une escadre considérable, chargée de quantité de marchandises, pour la mer du Sud. La dépense de cette escadre et

des marchandises alloit à plusieurs millions, et l'on comptoit qu'il pourroit en revenir plus de quarante millions de profit à la compagnie. Le premier vaisseau qui entra dans le port de la Conception fut arrêté par le gouverneur espagnol; tout ce qui y étoit fut mis aux fers et trois François furent pendus. Le vice-roi de Lima envoya des ordres partout pour faire armer toutes les côtes et arrêter tous les bâtiments de cette escadre. Il n'en fallut pas davantage pour ôter toute espérance de ces dividendes, que l'on croyoit devoir être considérables, et auxquels presque tout le monde étoit intéressé, car on avoit flatté les malheureux François, ou séduits ou forcés à mettre leurs biens en actions.

On fut informé de l'échange des princesses par un nommé Conches, envoyé par le prince de Rohan, qui apprit que le marquis de Sainte-Croix, grand d'Espagne, envoyé pour cet échange par le roi son maître, comme le prince de Rohan par le roi, étoit arrivé avec un seul carrosse attelé de six mules avec des traits de corde, pendant que le prince de Rohan avoit étalé une suite et un équipage magnifiques. La reine douairière d'Espagne[1], qui demeuroit à Bayonne, fit des présents magnifiques à Mlle de Montpensier, à l'infante et aux dames qui suivoient ces princesses. Le roi d'Espagne en fit aussi de considérables à Mme de Ventadour, à Mme de Soubise et au prince de Rohan. Dans les commencements de cette année, le duc de Chartres tomba malade d'une fièvre continue avec des redoublements

1. Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II, exilée d'Espagne depuis l'avènement de Philippe V, avait sa principale résidence à Pau.

très violents. Il cracha et moucha un abcès, et le 23 janvier on le crut hors de tout péril.

On tenoit des conseils de finances chez l'archevêque de Cambray composés seulement du contrôleur général, de Fagon et d'un des Pairs. Celui qu'on appelle Duverney y alloit lorsque l'aîné étoit arrêté par ses incommodités, et ces conseils se tenoient quelquefois chez le régent. Alors M. le Duc y assistoit, le régent et l'archevêque de Cambray le ménageant beaucoup. On donna à Fagon une commission de conseiller au conseil royal des finances. Pendant le règne du feu roi, il y en avoit eu deux, pris ordinairement parmi cinq ou six conseillers d'État. L'ancienneté seule ne donne pas cette place, M. de Marillac, doyen des conseillers d'État, ne l'ayant jamais eue, mais aussi on ne prenoit pas des moins anciens, tel que l'étoit Fagon. M. Amelot, ancien, homme de mérite, et qui avoit passé sa vie entière dans les ambassades, avoit parole du feu roi pour la première de ces places qui vaqueroit; mais les engagements du feu roi furent peu considérés. Fagon étoit homme d'esprit et La Houssaye, contrôleur général, pouvoit le regarder comme son successeur apparent; ce qui doit être toujours estimé comme très dangereux pour tout ministre en place. Aussi La Houssaye n'étoit-il pas favorable à Fagon : depuis longtemps il n'étoit occupé que de conserver sa place et n'avoit pas soutenu la première idée que l'on avoit conçue de ses talents et surtout de sa fermeté.

On apprit le 20 janvier, par un courrier, que le duc de Bournonville, qui avoit été nommé pour venir ambassadeur d'Espagne en France, ne s'y rendroit pas si diligemment et que le duc d'Ossone y resteroit

pendant que le duc de Saint-Simon seroit à Madrid.

Le cardinal de Rohan arriva de Rome, malade de la goutte, le 28 janvier. Le régent alla le voir le jour d'après. Le cardinal Dubois y étoit allé à son arrivée et avoit envoyé le marquis de Bellisle au-devant de lui à Fontainebleau. On n'oublioit rien, de la part du régent et de son ministre le cardinal Dubois, pour marquer au cardinal de Rohan la reconnoissance que l'on avoit des services qu'il avoit rendus à son confrère à Rome pour lui faire donner le chapeau, et l'on étoit persuadé que l'abbé Dubois l'avoit assuré de le faire premier ministre. C'eût été lui donner la place qu'il occupoit lui-même réellement sans en avoir le titre. Ce qui se répandoit le plus, c'est que le cardinal de Rohan auroit ce qu'on appelle la feuille des bénéfices.

Le maréchal de Villars avoit toujours été fort ami du cardinal de Rohan. Il le pria d'aller souper avec lui le 2 février, et ils eurent ensemble une très longue conversation. Le cardinal ne s'ouvrit pas sur ce qui se passoit intérieurement entre lui et le cardinal Dubois, mais il convint de la parfaite union qui étoit entre eux, et il paroissoit tellement approuver toute la conduite et les vues du cardinal Dubois qu'il étoit aisé de juger qu'il se lioit d'intérêts avec lui et qu'il entreroit dans toutes les mesures pour fortifier l'autorité du régent pendant et après la minorité.

La première marque de reconnoissance que lui donna le cardinal Dubois, et qui étoit un peu intéressée, fut de le faire entrer au conseil de régence ; ce qui arriva le dimanche 8 février, et ce qui devenoit une planche pour le cardinal Dubois.

Peu de jours auparavant, le maréchal de Villars

avoit fait une chute sur le genou qu'il avoit eu cassé et qui ne plioit pas ; ce qui rendoit toute chute très dangereuse pour lui. Il garda le lit et la chambre pendant trois semaines, et longtemps depuis il ne put marcher qu'appuyé sur deux personnes.

Il alla voir le régent, auprès duquel il trouva le cardinal Dubois, qui parut avoir ignoré la chute du maréchal. Il lui dit : « Monsieur le maréchal, conservez bien ce genou, auquel il ne peut arriver d'accident que ce ne soit un malheur pour l'État. » Le maréchal lui répondit : « Ce compliment de la part de celui qui gouverne l'État est bien flatteur pour celui qui n'y fait pas plus de figure que moi. » Le cardinal répliqua qu'il en feroit toujours une aussi considérable qu'il le voudroit. On a déjà dit que le maréchal de Villars n'alloit pas chez le cardinal Dubois. Après ce court entretien, le maréchal se retira et alla prendre sa place au conseil avant que le roi entràt, n'y pouvant y aller qu'appuyé.

Il avoit vu entrer chez le roi le cardinal de Rohan qui ne pouvoit marcher que sur une petite chaise qu'il faisoit rouler; d'un autre côté, on y portoit sur une chaise le maréchal de Villeroy, attaqué de la goutte ; et le maréchal de Villars, qui n'étoit pas mieux sur ses jambes, dit au régent, en entrant dans le petit cabinet du roi : « Voilà trois boiteux dans le conseil. »

Après avoir pris sa place, il vit entrer le cardinal de Rohan. D'abord il crut que c'étoit seulement pour traverser le cabinet du conseil, mais dans le moment, le roi étant en sa place, le régent marqua au cardinal celle qu'il devoit prendre.

Le duc de Noailles et le duc de Saint-Aignan, plus anciens pairs que le maréchal de Villars, ne parlant point, le maréchal de Villars se leva et, adressant la parole au roi, dit : « Sire, il me semble que M. le cardinal de Rohan prend place dans votre conseil. Je prendrai la liberté de représenter que messieurs les princes du sang y peuvent seuls précéder les Pairs de France. » Le régent prit la parole et, répondant au maréchal, dit : « M. le chancelier, qui précède les Pairs, ne s'y opposera pas. » — « Cela ne conclut point, » répliqua le maréchal, « puisque nous avons bien des exemples où les Pairs ont précédé le chancelier. M. le cardinal de Rohan sait que je suis fort son serviteur, et depuis longtemps, mais je dois soutenir les prérogatives de ma dignité. » M. le chancelier arriva dans ce temps-là et dit qu'il n'avoit appris que par l'huissier, en entrant, que M. le cardinal de Rohan prenoit place au conseil. « Cette fois sera sans conséquence, » dit le régent. « Vous pouvez, Messieurs, chercher dans vos mémoires ce qui peut vous être favorable. » Le régent avoit compté que personne ne s'opposeroit; et cela seroit arrivé si le maréchal de Villars n'avoit pas pris la parole.

Le conseil levé, le régent s'approcha du chancelier, du maréchal de Villars, du duc de Saint-Aignan, et dit : « Cherchez, Messieurs, ce qui peut favoriser vos prétentions. » — « Votre Altesse Royale, » répondit le maréchal de Villars, « sait ce que le feu maréchal de Villeroy dit sur les cardinaux au feu roi, qui lui demandoit quel rang ils prétendoient : « Sire, dit ce maré-« chal, je n'en ai jamais vu que deux qui étoient nos « maîtres. — Vous voulez donc, Monseigneur, » con-

tinua le maréchal de Villars, « que nous regardions ceux-ci comme nos maîtres? »

M. le Duc s'approcha alors et le maréchal de Villars lui dit : « Dans ce temps-là, le grand Condé fut obligé d'aller à Lyon pour passer après le cardinal archevêque de Lyon, frère du cardinal de Richelieu. » Le régent se retira, et l'on convint de se trouver chez le chancelier le mercredi 11 février pour délibérer sur cette matière. Les ducs de Gramont, de Saint-Aignan, de Villars et d'Antin eurent une assez longue conférence avec le chancelier. On examina les registres, le cérémonial, divers mémoires du cardinal de Richelieu, du garde des sceaux de Marillac, les registres des lits de justice, du sacre des rois, et autres pièces qui pouvoient donner la plus exacte connoissance de tout ce qui s'étoit pratiqué à l'égard des cardinaux. Ces dignités que les rois procurent à leurs favoris ont de grandes prérogatives tant que ceux qui les possèdent sont en faveur; mais ils ne sont pas si considérés quand les faveurs finissent. Le feu roi Louis XIV ne voulut jamais admettre aucun cardinal dans ses conseils, et le régent avoit déclaré, au commencement de la minorité, qu'il n'en souffriroit aucun dans le conseil. Le cardinal de Noailles, président de celui de conscience, et pouvant par cette raison prendre place au conseil de régence, n'y songea point; et cependant le régent, sans avoir donné connoissance de son dessein, y fait prendre place au cardinal de Rohan. Il n'étoit plus question de le déplacer. Il falloit chercher un moyen de sauver l'honneur dû aux Pairs de France; et l'on n'en trouva pas de plus convenable que de suivre ce qui avoit été pratiqué par Louis XIII en plaçant le cardinal de la

Rochefoucault au conseil au-dessus du duc de Lesdiguières, connétable de France, auquel il fut donné un écrit, signé par deux secrétaires....., portant que le roi avoit accordé aux très pressantes instances de la reine sa mère que le cardinal de la Rochefoucault précéderoit le connétable de Lesdiguères au conseil et que cet exemple ne seroit pas suivi.

Le chancelier et les cinq Pairs que nous avons nommés ci-dessus allèrent chez le régent et lui proposèrent cet expédient, en ajoutant que, comme l'on prévoyoit que le cardinal de Rohan ne seroit pas le seul, on n'exigeoit pas la clause mise dans le brevet du connétable. Le régent trouva leur demande juste et promit le même brevet. Les cardinaux n'approuvèrent pas ce moyen de conciliation parce qu'ils trouvèrent dans des mémoires de M. de Brienne, secrétaire d'État, que ce brevet n'avoit pas eu de lieu. Le régent eut diverses conversations sur cela avec le chancelier, tantôt résolu à tenir parole aux Pairs et quelquefois retenu par les difficultés du cardinal Dubois. Enfin, on convint de se trouver, le 21 février, chez le régent, c'est-à-dire le chancelier et les cinq mêmes Pairs qui y avoient été quelques jours auparavant, le maréchal de Villeroy n'ayant pu s'y trouver, retenu par la goutte. Le cardinal de Rohan étoit chez le régent, et le cardinal Dubois y entra, le régent déjà averti que le chancelier et les Pairs demandoient à lui parler. Le cardinal Dubois demeura cependant chez Son Altesse Royale plus d'une heure après le cardinal de Rohan. Celui-ci, en sortant, fit un compliment aux Pairs sur la dispute. Enfin, le cardinal Dubois sortit après avoir bien déterminé le régent à ne pas répondre favorablement.

Le chancelier porta la parole et supplia le régent de vouloir bien accorder le brevet qu'il avoit promis. Il expliqua toutes les fortes raisons que l'on avoit de le prétendre et combattit les raisons qu'apportoient les cardinaux pour la faire refuser. Le régent, se défendant de ces instances, dit à ces messieurs : « Apportez-moi le brevet en original. » Le maréchal de Villars répondit que Son Altesse Royale pouvoit savoir que le testament de Louis XIII en original avoit été trouvé chez les épiciers et le traité d'Osnabruck chez les beurrières ; et que, par conséquent, un brevet moins important se trouveroit difficilement, mais qu'il étoit plus naturel que messieurs les cardinaux rapportassent en original les ordres qui, selon eux, avoient détruit le brevet en question. Le régent dit : « Il s'agissoit, d'ailleurs, d'un connétable pair de France. » Sur cela, le maréchal prit la parole et dit : « Puisque Votre Altesse Royale paroît persuadée que la dignité de connétable a été considérée dans ce que Louis XIII fit pour le connétable de Lesdiguières, j'aurai l'honneur de lui dire que j'ai pris la liberté de faire connoître au feu roi qu'aucun connétable de France, aucun général d'armée, à chercher même dans les siècles les plus reculés, n'avoit commandé des armées si nombreuses que moi, durant tant d'années, dans des conjonctures plus difficiles ; et que j'ai eu le bonheur de finir la guerre la plus dangereuse qu'ait eue la France en faisant et signant deux traités de paix qui établissent le roi d'Espagne sur son trône et qui vous donnent assurément à vous, Monseigneur, l'heureuse présomption de la couronne de France. De tels services sont assurément au-dessus de la dignité de

connétable. D'ailleurs, monseigneur, je supplie Votre Altesse Royale de vouloir bien songer que, dans l'exemple dont il s'agit, c'est un roi qui déclare dans son brevet que c'est aux pressantes instances de la reine sa mère qu'il accorde l'entrée et la préséance au conseil au cardinal de la Rochefoucault seul. Nous croyons bien que Votre Altesse Royale ne s'en tiendra pas à M. le cardinal de Rohan, et aussi l'on n'exige point cette clause. Ce n'est pas une reine qui vous prie de mettre ces messieurs dans le conseil, après avoir été soixante-deux ans sans y être admis. Les Pairs de France vous demandent le plus léger dédommagement que l'on puisse imaginer : les refuser, c'est les traiter bien durement après les preuves de zèle et de soumission qu'ils vous ont données. » Toutes ces représentations furent inutiles, et le régent, persistant à ne rien accorder, dit qu'il verroit encore ce qu'il pourroit faire.

Le chancelier demeura à un conseil des dépêches qui s'assembloit chez le régent, et les Pairs le pressèrent de lui demander avant le conseil du lendemain ce qu'il auroit déterminé.

Le soir, en soupant, le maréchal de Villars reçut une lettre du chancelier, qui le prioit de se trouver chez lui le jour d'après à dix heures du matin. Le maréchal s'y rendit et y trouva les mêmes Pairs. Le chancelier désiroit assez qu'ils retournassent tous ensemble chez le régent. Plusieurs s'opposèrent à cet avis et le duc de Saint-Aignan s'offrit d'y retourner seul avec le chancelier. Le régent leur montra un ordre du roi qui enjoignoit aux Pairs de France du conseil de régence de s'y trouver et d'y prendre place après

les cardinaux, disant que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire; et que si les Pairs ne s'en accommodoient pas ils n'avoient qu'à le jeter au feu. On le pria de le brûler lui-même et tous les Pairs de France prirent la résolution de ne pas aller au conseil. Les maréchaux de Tallard et d'Estrées en usèrent de même, aussi bien que les maréchaux d'Huxelles, de Bezons et de Montesquiou, qui n'étoient pas ducs. Le régent fut très piqué de cette résolution; et ce fut la première fois, depuis la régence, que l'on montra quelque union et un peu de fermeté. Le maréchal de Villeroy, attendu qu'il ne devoit pas s'éloigner de la personne du roi, demanda au régent à être derrière la chaise du roi et hors de place; ce qui lui fut accordé. Cependant, le régent, auquel le chancelier n'étoit pas agréable, lui ôta les sceaux; il les donna à M. d'Armenonville et le chancelier eut ordre de partir sur-le-champ pour Fresnes, sa maison de campagne. C'étoit un homme respectable, de beaucoup d'esprit, d'une probité reconnue, et des plus dignes de sa place. Le successeur n'avoit pas tout à fait la même réputation.

Il se répandit alors dans le public que le maréchal de Villars et plusieurs autres Pairs seroient éloignés par des lettres de cachet. Le maréchal de Villars ne le crut pas et n'imagina point que, n'ayant fait aucune faute, on pût le traiter d'une manière si peu convenable aux services qu'il avoit rendus à l'État.

Le 2 mars, l'infante fit son entrée; la veille, le régent alla la voir à Chartres et le jour de son entrée le roi l'alla voir au Bourg-la-Reine dans la maison d'un marchand. C'étoit un dégoût pour le duc et la duchesse du Maine, seigneurs de ce village, de ne la pas rece-

voir dans leur château de Sceaux. Mais on ne leur épargnoit pas les dégoûts, et celui-là étoit un des moindres de ceux qu'ils avoient reçus depuis plusieurs années. Le roi revint attendre l'infante dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre et l'alla recevoir à la descente de son carrosse.

Le maréchal de Villars monta à cheval, et, comme il s'étoit répandu dans le public quelque bruit de lettre de cachet pour l'exiler, il reçut, en traversant les rues, beaucoup de marques d'amitié et du peuple et des troupes qui étoient en haie depuis l'extrémité du faubourg jusqu'au Louvre. Les jours qui suivirent l'entrée furent des fêtes solennelles : il y eut, dans la salle des machines des Tuileries, un grand bal magnifique par la richesse des habits et par la beauté du spectacle. Quelques jours après, il y eut un feu d'artifice et une illumination d'une grande magnificence dans le parterre des Tuileries.

Le 10 mars, on fut à l'hôtel de ville, où il y eut encore un très beau feu d'artifice, et qui fut rempli d'incidents. Il donna matière à querelle entre mesdames de Sabran et de Polignac, aussi distinguées l'une et l'autre par leur naissance et celle de leurs maris que par leur beauté, par leurs galanteries, et par leur intrépidité en toute aventure. Les duchesses de Brissac et d'Olonne, dont la naissance ne répondoit pas à celle de leurs maris, se mirent au-dessus des deux premières[1],

1. La comtesse de Sabran était Foix-Rabat et la marquise de Polignac était Mailly, toutes deux belles et recherchées par le régent, tandis que la duchesse de Brissac était la fille du président Vertamont et bossue, la duchesse d'Olonne était Mlle Harlus de Vertilly.

sans leur faire aucun compliment ; et ces deux dames ne s'abstinrent que des coups de main en présence du roi. Elles apostrophèrent les deux duchesses, leurs maris, et le maréchal de Villeroy, parent de la première. Celui-ci fit retirer le roi de si bonne heure que le prévôt des marchands, les échevins et la ville perdirent une partie de leur étalage.

Il y eut un bal au Palais-Royal, et le 14 un feu d'artifice magnifique dans la place de ce palais. Le duc d'Ossone, ambassadeur d'Espagne, termina toutes ces fêtes par un grand repas, un feu d'artifice sur la rivière, et une illumination la plus magnifique que l'on eût encore vue.

Le duc d'Orléans, après un souper chez le marquis de Broglie, l'un de ses favoris, où étoient aussi Mme de Sabran et Émilie, fille d'Opéra, fut attaqué d'un rhume très violent, que l'on crut même dangereux pendant quelques jours. Le maréchal de Villars l'étant allé voir le trouva en bonne santé et prit congé de lui, pour aller passer trois semaines dans son château.

L'abbé Fleury, confesseur du roi, s'étoit démis de cette place à cause de ses infirmités et de son grand âge. Le régent y destina un Jésuite. On le proposa au cardinal de Noailles, qui déclara qu'il ne lui donneroit point ses pouvoirs, et conseilla de ne prendre aucun religieux. L'évêque de Fréjus fut d'avis d'éviter surtout les communautés ennemies, qui sont les Jésuites et les Pères de l'Oratoire, et proposa un M. Paulet, curé de Paris, et en réputation de grande probité. Mais le cardinal Dubois étoit, à ce qu'on prétendit, engagé au Père Daubenton, confesseur du roi d'Espagne ; et le dernier mars, le Père Gaillard, Jésuite,

mena le père de Linières, nommé confesseur, au cardinal de Noailles, incommodé à Conflans, pour lui demander les pouvoirs. Le cardinal les refusa. Ainsi, il fut résolu que l'un des aumôniers du roi ou l'un de ses chapelains le confesseroit pour les premières Pâques, et qu'on chercheroit le moyen d'établir le nouveau confesseur, soit par l'autorité du pape, soit en faisant sortir le roi pour quelques jours du diocèse de Paris.

Le maréchal de Villars alla coucher le 1er avril chez le premier président, et le jour d'après à Villars, où beaucoup de gens vinrent le voir. Il apprit, par tout ce qui arrivoit de Paris, que le 7 avril le régent avoit déclaré que le 20 mai le roi iroit habiter Versailles, et qu'il changeroit généralement toutes les dispositions des logements faites par le feu roi. Ce prince, un an avant sa mort, avoit donné au maréchal de Villars le logement entier de M. le duc de Berry, grâce très distinguée, et honneur que le roi n'avoit encore fait à personne. Le maréchal de Villars écrivit donc au régent, pour le supplier, mais avec la modestie convenable, qu'il lui plût de lui conserver une grâce si distinguée.

L'affliction fut grande dans tout Paris sur l'éloignement du roi. Premièrement, l'intérêt de tout ce qui habite cette grande ville étoit fort opposé au départ de la cour. Le principal bien du parlement, de tous les gens de robe, et en général de toutes les familles les plus aisées consistoit en maisons; tout ce qui avoit reçu des remboursements en avoit mis une grande partie à bâtir : par l'absence du roi, ce reste de bien tomboit de plus de la moitié. En second lieu, les reve-

nus même du roi diminuoient de plus de six millions ; et tout ce qu'il y avoit de bons François voyoit avec peine ce changement d'habitation, tant par amour pour leur roi que par leur intérêt particulier. Effectivement ceux qui devoient suivre le roi étoient obligés à des dépenses considérables : il n'y avoit plus de maisons dans la ville de Versailles ni d'appartements dans le château où il y eût aucune sorte de meubles. Tout le monde étoit établi à Paris, et croyoit l'être pour longtemps : le régent lui-même, par son goût particulier pour Paris, sembloit ne devoir pas songer à le quitter. Tout le portoit à y rester, son amour pour ses tableaux, qui lui faisoient une occupation assez vive pour lui ; sa loge à l'Opéra, où il ne manquoit pas un seul jour de se trouver ; ses commodités pour tous les plaisirs, qui ne pouvoient être les mêmes hors du Palais-Royal. Mais on crut que le cardinal Dubois l'avoit déterminé par des raisons de politique à quitter Paris. Il fut résolu que le roi en partiroit le 22 mai, pour aller habiter Versailles, dont les appartements, même ceux du roi, étoient en quelque désordre, par l'éloignement où la cour en étoit depuis sept ans.

Le régent fut longtemps à se déterminer sur les logements ; enfin il les déclara, les porta au roi, et désira que Sa Majesté en signât l'état. Par ce nouvel ordre, le logement du maréchal de Villars lui étoit ôté, ainsi qu'à tous les autres maréchaux de France, excepté au maréchal de Tallard, qui, par son alliance avec la maison de Rohan, eut le crédit de conserver le sien.

Le public fut étonné et murmura de voir le maré-

chal de Villars privé d'un logement que le feu roi lui avoit donné par distinction, et obligé d'aller loger au cabaret. Il ne s'en plaignit pas cependant, et ne voulut point en parler au régent, puisqu'il n'avoit rien fait qui pût lui déplaire; et le roi lui ayant ordonné de le venir voir souvent, il se contenta de lui répondre que rien ne l'empêcheroit d'avoir l'honneur de lui venir faire sa cour.

Tous les logements furent donnés aux dames de Mme la duchesse d'Orléans, aux officiers du service du roi, à ceux du duc régent; et les secrétaires d'État rentrèrent dans tous ceux qui avoient été occupés par leurs prédécesseurs. Le cardinal Dubois prit tous ceux qu'avoient eus les ministres de la guerre, et tout ce qui tenoit aux Rohan fut bien traité, surtout leur famille.

Depuis longtemps M. de la Houssaye, contrôleur général des finances, étoit attaqué dans ses fonctions. Le Couturier, commis du régent, faisoit la plus importante, qui étoit la distribution générale de tous les fonds, que ce prince s'étoit attribuée dans les premiers jours de la régence. Les Pairs, par le *visa* et par l'examen de la recette de tous les revenus du roi, décidoient de plusieurs questions; Fagon, homme d'esprit, avoit grande part aux résolutions. La Houssaye s'étoit contenté, depuis plusieurs mois, de toucher trente mille écus par an des appointements de son emploi, sans se mêler beaucoup de sa charge, et ne l'avoit pas soutenue avec la même dignité que dans les premières semaines. Enfin quelques indispositions, plusieurs dégoûts et une espèce d'attaque d'apoplexie le déterminèrent à demander la permission de se retirer. Fagon, auquel son emploi fut offert, le refusa, et

il fut donné à Dodun, président aux requêtes du Palais, ensuite intendant des finances; charges ôtées et rétablies deux ou trois fois depuis la régence. Fagon voulut bien en accepter une sous Dodun : il étoit estimé homme très capable, et le refus du contrôle général, emploi autrefois si considérable, lui fit honneur. Il déclara qu'il serviroit de tout son cœur, pourvu qu'il ne fût pas chargé de l'administration.

La cour avoit rétabli, par un arrêt du conseil, une infinité de nouveaux droits très onéreux. Les anciennes ordonnances et les lois du royaume défendoient qu'aucune imposition fût faite sur les peuples autrement que par les édits enregistrés au parlement. Ainsi les droits et impositions qu'établissoit cet arrêt du conseil sur une infinité de choses étoient fort à charge, et plusieurs parlements s'y opposoient. Celui de Bretagne défendit d'en faire la levée par un arrêt qu'il rendit, et qui fut cassé par un ordre de la cour. Le parlement de Paris assembla les chambres pour délibérer sur une matière si importante. La première résolution fut de nommer des commissaires pour l'examiner, et, le 7 mai, les chambres furent assemblées. Après d'assez longs débats, elles opinèrent à des remontrances au roi. Les présidents de Novion, d'Aligre, de Lamoignon et Portail n'étoient pas pour les remontrances; mais les jeunes présidents comme Amelot, Pelletier, de Maisons et Meaupeou relevèrent et soutinrent cette opinion. Le président Chauvelin fut de l'avis des premiers. Les sieurs abbés Mengui et Pucelle, tous deux gens de beaucoup d'esprit, firent les plus longs discours : le premier contre les remontrances, le second pour. Le sentiment et le discours de celui-ci lui firent honneur;

aussi l'emportèrent-ils de près de trente voix; et le parlement, dans cette occasion, prit le parti le plus honnête, qui étoit celui des remontrances.

Le régent, informé des sentiments du parlement, rassembla avec le cardinal Dubois, le garde des sceaux, les secrétaires d'État, le contrôleur général; et il fut résolu d'envoyer une lettre de cachet au parlement, pour lui défendre de délibérer sur cette matière, et de faire des remontrances. Le marquis de la Vrillière porta la lettre de cachet, et la rendit au premier président dans le temps que l'on travailloit aux remontrances. Ceux qui étoient assemblés pour cela se séparèrent, et l'on fut huit jours sans entendre parler de rien.

Pendant cet intervalle, le régent déclara ceux qui devoient représenter au sacre. Le maréchal de Villeroy, comme doyen des maréchaux de France, devoit tenir la place du connétable, le maréchal de Villars celle du grand maître, M. le Duc, revêtu de cette charge, devant représenter le duc d'Aquitaine, et le duc de Bouillon celle de chambellan, dont il avoit la charge. Les honneurs furent donnés au maréchal d'Estrées pour la couronne, au maréchal d'Uxelles pour le sceptre, au maréchal de Tessé pour la main de justice. Quatre cordons bleus furent nommés pour les offrandes, et ce furent le maréchal de Tallard, ... Matignon et Medavy. Les quatre barons pour la sainte ampoule furent les marquis d'Alègre, d'Estaing, de Beauveau et de Prie.

Le 16 mai, au lieu de s'en tenir à l'arrêt du conseil qui avoit fait les impositions, le régent jugea à propos de suivre la règle ordinaire : il envoya une déclaration

au parlement, sur laquelle toutes les chambres assemblées opinèrent aux remontrances d'une voix presque unanime, à la reserve de quatorze; et le jour leur fut donné au 18 mai.

Le frère du cardinal Dubois vint de la part du régent dire au maréchal de Villeroy que l'on vouloit que personne ne fût présent lorsque les remontrances se feroient; ce qui étoit très opposé à l'usage, qui est de les recevoir publiquement. Sitôt que le premier président eut commencé à les lire, le régent dit deux fois au roi à l'oreille : « Dites : *C'est assez.* » Le roi ou n'entendit pas ou ne voulut pas faire taire le premier président; et sur cela le régent, prenant la parole, dit au premier président : « Vous avez de la peine à lire; donnez les remontrances. » Le garde des sceaux les prit, et l'on donna jour au parlement pour en venir recevoir la réponse, qui fut que *le roi vouloit être obéi*. Et, peu de jours après, la déclaration fut enregistrée en ces termes. *Que le roi seroit en tout temps et en toute occasion supplié de faire cesser lesdites impositions, et qu'il n'en seroit mis aucune qui pût altérer les privilèges des bourgeois de Paris.*

Peu de jours après, le régent apprit au maréchal de Villars des nouvelles qu'il avoit reçues de Marseille, où il avoit reparu quelques nouvelles étincelles de la contagion; ce qui obligea une seconde fois à resserrer la malheureuse ville de Marseille et son territoire. On y renvoya le bailli de Langeron pour y commander, et on lui donna une patente de lieutenant général des armées de terre[1].

1. Jacques-Charles Andrault de Langeron, bailli, grand-croix

Le maréchal de Villars se rendit dans son château de Villars, où il eut toujours très grande compagnie. Il comptoit y faire un plus long séjour, lorsqu'il apprit, par un courrier de la marquise de Châteaurenaud, que le duc de Noailles son frère étoit exilé dans ses terres, à plus de cent cinquante lieues de Paris. Cette nouvelle le fit partir de Villars pour venir offrir ses services à ce duc, et voir ce que l'on pourroit faire pour obtenir un exil moins dur que celui qui lui étoit prescrit. L'ordre lui avoit été porté par un gentilhomme ordinaire du roi, qui ne lui laissa que vingt-quatre heures pour se préparer à partir, et qui l'accompagna jusqu'à dix lieues de Paris. Le marquis de Canillac eut ordre en même temps de s'éloigner à cinquante lieues de Paris.

Ces deux hommes avoient toujours été les favoris du régent. M. de Canillac avoit travaillé avec le feu président de Maisons à ménager pour ce prince l'esprit du parlement; et M. de Noailles, de concert avec le chancelier Daguesseau, avoit réglé, après la mort du président de Maisons, arrivée huit jours avant celle du roi, tout ce qui regardoit les changements et la nouvelle disposition des conseils; et personne assurément, excepté le duc de Saint-Simon, n'étoit entré plus intimement dans la confidence du duc d'Orléans, longtemps même avant la régence.

Lorsque ce prince vint rendre compte au roi de

de l'ordre de Malte, était chef d'escadre des galères à Marseille quand la peste y éclata. Il avait donné l'exemple du plus grand dévouement et contribué énergiquement au rétablissement de l'ordre. Il resta commandant en chef à Marseille jusqu'à sa mort, le 13 juillet 1729.

l'exil du duc de Noailles, il lui dit que ce duc entroit dans des cabales contraires à son autorité, et qu'il fortifioit le cardinal de Noailles, son oncle, dans le refus qu'il faisoit des pouvoirs nécessaires au confesseur que Sa Majesté s'étoit choisi. En effet, on fut obligé, pour lui en obtenir, d'avoir recours à l'évêque de Chartres. Comme il étoit très dévoué aux Jésuites, il ne se fit pas solliciter pour accorder ce qu'on lui demandoit pour le père de Linières; et, en conséquence, le roi se confessa et communia à Saint-Cyr, qui est de l'évêché de Chartres. Pour l'exil de M. de Canillac, le régent ne crut pas devoir en parler au roi; ce qu'il y a de certain, c'est que l'un et l'autre étoient fort mal avec le cardinal Dubois.

A cette occasion, les molinistes et les jansénistes, dont l'aversion mutuelle étoit au plus haut point depuis longtemps et divisoit l'Église de France, prirent parti. Les derniers soutenoient la confession nulle, et par conséquent sacrilège, aussi bien que la communion, si le confesseur n'avoit pas les pouvoirs de l'évêque diocésain, et les molinistes étoient formellement opposés à cette opinion.

Le maréchal de Villars arriva à Paris, et trouva que toute la famille du duc de Noailles, la plus nombreuse du royaume, puisque, par le mariage de ses sœurs, il étoit beau-frère des ducs de Gramont, du maréchal d'Estrées, du duc d'Antin, des marquis de la Vallière et de Châteaurenaud, cousin germain du duc de Chaulnes et de Beringhen ; le maréchal de Villars trouva, dis-je, que le cardinal de Noailles et tous ceux de cette maison étoient convenus de ne point agir. Il les pressa de le faire ; il s'offrit même à porter la parole pour

demander un séjour moins affreux que le château de Penières, que le duc de Noailles avoit trouvé tombé, et dans lequel il ne pouvoit avoir pain, vin ni viande, qu'en les faisant apporter d'Aurillac, petite ville à cinq grandes lieues de ce château ruiné. Mais la fausse prudence, sagesse ou timidité, portées au plus haut point dans ces derniers temps, déterminèrent au parti du silence.

Dans ce temps-là, il arriva une chose au parlement qui fit beaucoup d'honneur au premier président, que l'on croyoit abattu plus par les infirmités que par l'âge. Un nommé Rancereau, conseiller au parlement de Bretagne, fut obligé de quitter Rennes pour avoir été convaincu d'avoir révélé les délibérations de la compagnie, et d'en avoir mandé les détails au garde des sceaux d'Argenson : mais au même temps on le récompensa d'une charge de maître des requêtes. Il voulut être reçu au parlement; et, après avoir été refusé, il obtint enfin du régent un ordre précis, sur lequel le premier président le reçut, en lui expliquant à lui-même très naturellement et fort haut les raisons que la cour avoit eues de le refuser.

Le maréchal de Villars parut à Versailles. Le roi le reçut avec beaucoup de marques d'amitié. Toute la maison du roi, les gardes du corps, les huissiers et tous les domestiques du roi lui donnant toutes sortes de démonstrations de la joie qu'ils avoient de le voir. Il n'y coucha qu'une nuit et résolut un voyage en Normandie, bien déterminé à ne pas donner la plus légère jalousie à ceux qui ne le vouloient pas à la cour.

Il en partit le 10 juillet, après avoir joué le matin à

quadrille avec le roi, et alla visiter en Normandie une de ses terres que l'on appelle Galleville. Il vit en passant la maison de l'abbé Bignon à Meulan, Rosny et Gaillon. Le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, l'attendoit à Rouen. Pendant les quatre jours que le maréchal y resta, il reçut, de tout ce qu'il y a de gens plus considérables dans le parlement et, en général, de tout le peuple, les marques les plus vives de considération qu'ils purent imaginer, et par des harangues, et par des fêtes continuelles. Il revint de sa terre par la Meilleraye, belle maison du duc d'Harcourt; et vit à son retour le chancelier de Pontchartrain dans son château, où il le trouva dans une santé parfaite, quoiqu'il eût plus de quatre-vingts ans. Arrivé à Versailles le 27 juillet, le roi lui marqua plus de bontés encore : il lui dit tout haut à son souper qu'il avoit compté le jour de son départ et marqua en effet le jour et le quantième du mois qu'il étoit parti. A son petit coucher, on parla de l'arrivée de la flotte turque devant Malte; et le roi parla avec une connoissance très exacte des dernières guerres des Turcs en Hongrie, du siège de Corfou, de celui de Bellegrade et de toutes les fautes qu'ils avoient faites dans ces dernières campagnes.

Le maréchal de Villars joua avec le roi ces deux jours qu'il passa à Versailles, et, quelques bons traitements qu'il reçut de Sa Majesté, il continua dans la résolution de n'aller lui faire sa cour que tous les quinze jours.

Il arriva alors une aventure très fâcheuse dans la famille du maréchal de Villeroy. Il se crut obligé d'éloigner la duchesse de Retz, sa petite-fille, pour

une conduite trop libre, et le marquis d'Alincourt, son petit-fils, pour des débauches de jeunesse qui avoient fait beaucoup de bruit[1]. On envova le marquis de Rambures, colonel de Navarre, à la Bastille et le marquis d'Alincourt à Joigny.

Le maréchal de Villeroy eut dans cette occasion un malheur très ordinaire à la cour, qui veut toujours désapprouver : c'est d'être soupçonné d'avoir voulu empêcher une juste punition, parce qu'elle regardoit son petit-fils, et d'être blâmé de ne s'y être pas opposé quand elle éclata. Le plus grand malheur pour lui fut les aventures, car on sait bien que le courtisan n'approuve pas volontiers. La conversation trop vive qu'il eut avec le cardinal Dubois, très puissant auprès du régent, fut bientôt suivie de la disgrâce de ce maréchal. Ils étoient convenus d'une conférence ensemble, en présence du cardinal de Bissy, pour se réunir et pour faire cesser l'éloignement qui paroissoit entre eux. Cet entretien eut un succès tout contraire et ils se séparèrent plus mal que jamais. Le maréchal de Villeroy en parla très succinctement au maréchal de Villars à son retour de Normandie pendant qu'ils suivoient le roi à sa promenade dans une roulette poussée par les porteurs du roi, dans laquelle ils étoient seuls.

Ceux qui vouloient nuire au maréchal de Villars publièrent qu'il avoit animé le maréchal de Villeroy; en quoi ils étoient bien éloignés de sa pensée, qui avoit toujours été de ne rien oublier pour engager le maréchal de Villeroy à éviter le malheur d'être éloigné de la personne du roi. Cette disgrâce lui arriva le lundi

1. Les détails de ces scandaleuses affaires ont été donnés par Mathieu Marais, Barbier, Maurepas et autres.

10 août. On commanda dès la veille quarante mousquetaires; Artagnan, leur capitaine-lieutenant, eut ordre de se trouver chez le régent après le lever du roi. Le régent dit à Sa Majesté qu'il la vouloit entretenir et passa dans son cabinet. Le maréchal de Villeroy suivit : il prétendoit que sa charge de gouverneur du roi l'obligeoit à ne le laisser jamais seul avec personne. Cette scène fut contée diversement.

Le régent dit qu'il avoit prié le maréchal de s'éloigner, et que, l'ayant refusé, il avoit dit que le respect l'empêchoit de s'expliquer sur cela en présence du roi. Le maréchal de Villeroy dit que le régent avoit parlé au roi sur l'état des finances et qu'il l'avoit assuré qu'à sa majorité elles seroient rétablies; que lui, maréchal, étoit entré dans la conversation en louant le régent de son travail et de ses soins.

Quoi qu'il en soit, le maréchal s'étant rendu chez le régent sur les trois heures après midi, sans s'apercevoir de douze bas-officiers des mousquetaires qui étoient dans la salle des gardes du corps du roi et qui le suivirent dans le temps qu'il descendoit, il entra dans l'appartement du régent. Les portes furent fermées dans l'instant, et La Fare, capitaine des gardes du régent, l'arrêta. Le maréchal demanda à parler au régent; ce qui lui fut refusé. Sur cela, il dit tout haut que le roi ne savoit rien de ce qui se passoit et demanda s'il ne lui seroit pas permis de le voir. On le fit entrer dans la chaise de M. Le Blanc, ministre de la guerre, sortir par le jardin et descendre par le degré de l'Orangerie. Artagnan et deux officiers des mousquetaires se mirent dans un carrosse du régent avec le maréchal et trouvèrent au haut de l'avenue de Versailles

les quarante mousquetaires qui le conduisirent à Villeroy, où beaucoup de gens allèrent le voir.

Le maréchal de Villars alla à Versailles le jour d'après que le maréchal de Villeroy eut été arrêté, et, prenant congé du roi pour aller passer six semaines dans son château, le roi, qui lui marquoit beaucoup d'amitié, lui dit de demeurer à Versailles. Mais il ne convenoit pas qu'il fît sa cour régulièrement, et, au hasard de déplaire à Sa Majesté, il la supplia de trouver bon qu'il s'en allât à Paris.

Quatre jours après, l'évêque de Fréjus quitta la cour à trois heures après minuit; il ne prit congé du roi ni du régent, en cachant avec le plus grand soin son départ et sa retraite. Le régent désapprouva fort cette conduite et en parut agité. On envoya Le Pelletier-Desforts chez M. de Basville, où l'on crut que l'évêque de Fréjus s'étoit retiré, et l'on fit partir plusieurs personnes pour le chercher et le faire revenir. Desforts le trouva à Courson; il vint aussitôt en avertir le régent, qui le renvoya. Le roi écrivit de sa main à l'évêque pour l'obliger à retourner auprès de sa personne, et il revint le troisième jour. Son départ et son retour furent blâmés par tous ceux qui ne savoient pas qu'il avoit déclaré que, quoiqu'il ne fût pas bien avec le maréchal de Villeroy, il prendroit cependant le parti de se retirer si on éloignoit du roi ce maréchal. Dès que l'événement fut arrivé, il se crut obligé de tenir son engagement, à faire voir par sa retraite qu'il n'avoit aucune part aux résolutions prises contre le maréchal et qu'il n'en avoit pas même eu de connoissance. Le courtisan, qui veut toujours donner de sinistres interprétations, n'en demeura pas persuadé;

mais l'évêque, rappelé par le roi et par le régent, ne pouvoit se dispenser de suivre son premier devoir, qui l'attachoit à la personne du roi.

Le 22 août, le cardinal Dubois fut déclaré premier ministre ; il en prêta le serment au roi le même jour. Le maréchal de Villeroy n'avoit, comme nous l'avons dit, parlé que confusément au maréchal de la conversation qu'il avoit eue avec le cardinal Dubois en présence du cardinal de Bissy ; mais le maréchal de Villars étant allé à Villeroy, le maréchal s'en ouvrit davantage à lui, sans néanmoins lui en rendre un compte exact. Le maréchal de Villars eut lieu de croire que le dessein qu'avoit formé le cardinal Dubois de devenir premier ministre avoit été le sujet de la conversation. Le maréchal de Villeroy lui dit même : « On vouloit m'obliger de proposer au roi et le nouveau ministre et l'ordre du conseil ; je répondis que je consentirois à être de ce conseil avec un brevet de non préjudice ; mais que, pour un premier ministre, je ne le croyois pas convenable et que je ne le proposerois pas. » Il étoit donc certain que l'emploi de premier ministre avoit été proposé. Les amis du maréchal de Villars lui mandèrent à sa campagne qu'il étoit surprenant qu'il ne vînt pas faire son compliment au premier ministre ; on avoit même répandu qu'il ne le verroit ni ne lui écriroit ; mais il n'auroit pas été raisonnable, n'ayant aucun sujet particulier de se plaindre du cardinal Dubois, de ne pas aller lui rendre, en qualité de premier ministre déclaré, ce que tout le monde lui devoit, surtout les princes du sang ayant été les premiers à lui rendre ce devoir.

Il alla donc à Versailles et commença par la visite

du cardinal, qui avoit un rhumatisme très violent. On le frottoit dans le temps qu'il arriva. Le maréchal alla chez l'évêque de Fréjus, où l'on vint l'avertir que le cardinal Dubois l'attendoit. Il en reçut toutes les honnêtetés possibles, et le nouveau ministre lui dit qu'il auroit l'honneur de l'aller remercier. Le maréchal de Villars lui répondit que, de toutes les prérogatives de sa place, celle qu'il ignoroit peut-être le plus étoit de ne rendre aucune visite et qu'ainsi il espéroit bien qu'il ne songeroit pas à lui faire cet honneur. Le cardinal lui dit que, quand il n'en devroit pas à d'autres, ce ne seroit pas une raison pour l'en dispenser à son égard.

La visite se passa avec une grande politesse de part et d'autre. Le cardinal dit au maréchal que le régent le pressoit depuis plus d'un an de consentir qu'il fût déclaré premier ministre, mais qu'il s'en étoit toujours défendu. Il pressa le maréchal de Villars de demeurer à Versailles; celui-ci s'en excusa et retourna dans son château. Le roi le fit jouer à l'ombre avec lui toutes les fois qu'il y eut jeu et lui ordonna de venir voir le siège d'un petit fort que l'on avoit élevé au haut de l'avenue qui va à Meudon. Le maréchal de Villars ne se pressa pas de revenir; mais le roi ordonna plusieurs fois au marquis de Villars, son fils, de l'en presser, et enfin il se rendit à Versailles le 27 septembre. Le roi lui parla souvent de son fort et le mena à toutes les attaques; et comme Sa Majesté jouoit deux reprises de brelan par jour, elle en mettoit toujours le maréchal de Villars.

Le cardinal premier ministre le pria à dîner et le combla de tant d'honnêtetés que le bruit se répandit

parmi les courtisans que l'on vouloit lui donner une part considérable dans le gouvernement. Mais, comme il étoit bien résolu de n'y pas entrer quand même on l'en presseroit, il retourna à Paris pour ne se rendre à la cour qu'après le sacre et seulement pour s'y montrer une fois tous les quinze jours. Sa seule inquiétude étoit que le jeune roi, qui lui marquoit de grandes bontés, ne prît mal son éloignement de la cour; mais c'est sur quoi il ne pouvoit expliquer ses raisons au roi. Ainsi, il n'y avoit d'autre parti à prendre pour lui que de s'exposer à l'impression que cela pouvoit faire dans l'esprit d'un jeune prince qui voit négliger en apparence les bontés qu'il veut lui faire paroître.

Pendant les premiers jours d'octobre, on publia plusieurs arrêts de finance, tous fort à la charge du peuple. On fit enregistrer par la chambre des vacations une déclaration qui fixoit toutes les impositions du contrôle des actes des notaires, et il se présenta des partisans qui en offrirent jusqu'à onze millions par an; augmentation de revenus pour le roi bien surprenante, outre ce qu'on tiroit d'ailleurs du royaume. Il y eut encore dans le même temps deux arrêts pour examiner les taxes de la chambre de justice et pour les domaines.

Le cardinal de Bissy, qui étoit fort avant dans la confiance du cardinal Dubois, alla voir le maréchal de Villars le 10 d'octobre. Il l'assura fort de l'estime du premier ministre et du désir très sincère qu'il avoit de lui donner une part très considérable dans l'administration des affaires : il ajouta que le cardinal Dubois vouloit le bien de l'État, et que la plus grande marque

qu'il en pouvoit donner, et la plus glorieuse pour lui, étoit de partager le maniement des affaires avec un homme tel que le maréchal de Villars. Celui-ci répondit, avec les sentiments convenables à ceux que lui déclaroit le premier ministre, que, s'il vouloit employer à faire le bien tout le pouvoir qu'il en avoit, il auroit pour lui tous les honnêtes gens du royaume ; qu'il y avoit deux choses : la volonté et le pouvoir ; qu'il croyoit la première dans le cœur du cardinal Dubois, mais que cette première qualité, toute grande qu'elle est, devenoit inutile si la seconde lui manquoit. Le maréchal de Villars ajouta qu'il voyoit le peuple chargé, depuis deux mois, de nouveaux impôts, et très onéreux, tels qu'étoient le rétablissement des charges et le tarif des actes de notaires ; qu'il se seroit opposé à presque toutes les impositions s'il avoit été dans le conseil ; qu'ainsi il ne falloit pas l'en mettre, puisqu'il ne consentiroit pas à y entrer aux dépens de sa gloire, qui ne lui permettroit jamais de consentir aux vexations et aux dissipations ; qu'il prioit M. le cardinal de Bissy de bien remercier M. le cardinal Dubois et de le prier d'attendre, pour lui donner ces grandes marques de confiance, qu'il fût assuré d'être en état de joindre le pouvoir à la bonne volonté.

Quelques jours après, le maréchal de Villars étant au Palais-Royal, le cardinal Dubois lui tint des discours à peu près pareils à ceux que lui avoit tenus le cardinal de Bissy. Il lui dit même qu'il avoit eu des gens très malintentionnés contre lui, mais qu'on lui auroit plutôt coupé la langue que de lui faire proférer une parole opposée à la haute estime qu'il avoit pour son mérite, et à la confiance que l'on devoit prendre en sa probité.

Le roi partit de Versailles le 16 octobre. Le maréchal de Villars le trouva comme il entroit aux Tuileries, entouré d'une grande foule. Le roi lui dit : « M. le maréchal, j'ai un présent pour vous dans ma poche, qui est mon portrait. » Et, dès qu'il fut entré dans son cabinet, il lui donna une de ces petites pierres de composition qu'il faisoit et où étoit son portrait.

Le maréchal de Villars partit le 17 de Paris, et dîna le 18 à Villers-Cotterets avec le cardinal Dubois, qui lui renouvela plusieurs assurances d'estime et d'amitié, le priant de venir voir la fête que Son Altesse Royale préparoit pour le roi, et qu'il lui donneroit plutôt son appartement s'il n'y étoit pas bien logé. Le maréchal répondit à toutes ces honnêtetés comme on le doit à un premier ministre, dont la sagesse veut que l'on recherche les bonnes grâces, sans d'ailleurs entrer dans aucun engagement.

Tout étoit préparé pour le sacre à Reims avec la plus grande magnificence, et le cardinal premier ministre n'avoit rien oublié pour la solennité de cette cérémonie, la plus auguste de l'univers. Elle se fit le 25 octobre. Le maréchal de Villars y représenta le connétable, dont les fonctions sont les plus belles et les plus nobles; et il eut la satisfaction d'entendre qu'une grande partie de la cour, toutes les troupes et le peuple lui souhaitoient la réalité de la place qu'il remplissoit ce jour-là.

De son côté, le jeune roi lui marquoit toujours beaucoup de bonté; et comme, le jour du sacre, il étoit question à son petit coucher des cérémonies de la journée, le maréchal lui dit en peu de paroles ce qu'il avoit fait connoître au feu roi sur les justes raisons qu'il

avoit eues de prétendre à l'épée de connétable[1]. Le roi l'écouta avec beaucoup d'attention, et quand il fut dans son lit, il lui dit : « Bonsoir, M. le connétable. » Le cardinal Dubois pria deux fois le maréchal de Villars à manger chez lui, et lui raconta qu'il avoit dit au roi que l'épée de connétable ne pouvoit être en de meilleures mains. Le maréchal de Villars le remercia de sa politesse, ne se flattant pas qu'elle pût, dans le moment présent, avoir d'autres suites.

La duchesse de Lorraine s'étoit rendue à Reims avec trois princes et deux princesses, tous très bien faits et de figure aimable. Le prince de Portugal y étoit, de même que plusieurs princes et seigneurs de l'Empire, qui tous vinrent dîner chez le maréchal.

Le 26, le roi alla à cheval à Saint-Remy : les maréchaux de France, aussi à cheval, marchoient immédiatement devant le roi. Le 27, il fit chevaliers de l'Ordre M. le duc de Chartres et M. le comte de Charolois. Les chevaliers se trouvèrent à cette cérémonie en habits de l'Ordre; mais le nombre en étoit médiocre, et il ne s'y en trouva que dix. Le roi alla voir les troupes le 28, et le 29 il toucha près de deux mille cinq cents malades des écrouelles. Le 30, il alla coucher à Fismes, et le 31 à Soissons : il y resta le jour de la Toussaints, et se rendit le 2 novembre à Villers-Cotterets.

Son Altesse Royale ayant prié le maréchal de voir les fêtes qui y étoient préparées, il s'y rendit le même

1. Villars ne se consola jamais de n'avoir pas été nommé connétable. Pour se donner l'illusion de l'avoir été, il se fit peindre dans le costume qu'il portait au sacre et mit ce portrait à une place d'honneur dans le château de Vaux.

jour que le roi, et trouva qu'on lui avoit préparé un logement de trois chambres pour lui seul sous l'appartement du roi, pendant que les principaux étoient logés deux à deux. Le cardinal premier ministre lui renouvela dans cette occasion beaucoup de marques d'estime et de confiance. La fête fut d'une magnificence sans égale; mais le maréchal de Villars, en la louant à Son Altesse Royale et au premier ministre, ne put s'empêcher de leur dire avec sa sincérité ordinaire que c'étoit dépenser prodigieusement pour donner une très mauvaise leçon à un jeune roi, auquel on devoit craindre d'inspirer le goût du luxe en l'excitant par des exemples.

Le maréchal de Villars avoit déjà prié M. le Duc de l'excuser s'il n'alloit pas à Chantilly; mais ce prince l'en pressa si fortement qu'il ne put le refuser. Il changea même les logements, pour lui en donner un des plus beaux et des plus près de l'appartement du roi. Les magnificences à Chantilly furent excessives, et l'on se dispense d'en faire ici le détail, parce qu'on les trouvera sans doute bien décrites ailleurs. On se contente de dire qu'il n'y en a jamais eu de si somptueuses. La veille du départ de Chantilly, pendant que le maréchal de Villars jouoit dans la chambre de Mme la duchesse avec le duc d'Antin, Imbert, premier valet de chambre de Son Altesse Royale, vint lui demander, de la part du cardinal Dubois, où il pourroit l'entretenir. Le maréchal se rendit chez lui, et ils eurent une assez longue conversation ensemble, dans laquelle le ministre donna au maréchal de nouvelles assurances de l'envie qu'il avoit d'établir une solide intelligence avec lui.

Le roi partit de Chantilly le 9, et séjourna le 10 à Paris; le soir, il joua un piquet avec le maréchal de Villars jusqu'à son coucher. La même chose arriva le jour d'après, et, en jouant, le roi pressa le maréchal de Villars d'aller à Versailles; mais il supplia Sa Majesté de vouloir bien l'en dispenser. Le jour suivant, le roi reçut des harangues de toutes les cours souveraines, de l'Université et de l'Académie françoise, dont il se trouva que le maréchal étoit le chancelier ce mois-là. Cette circonstance lui donna occasion de dire au roi : « Me voilà donc, en quinze jours, connétable de France et chancelier de l'Académie. Il est fâcheux que la dernière charge soit la plus solide. »

Le roi partit le 10 pour Versailles, où le maréchal de Villars n'alloit que tous les quinze jours, n'y ayant point de logement. Le cardinal Dubois voulut l'entretenir, tant sur des matières qui regardoient la guerre que sur quelques négociations, lui marquant toujours un grand désir d'être en parfaite intelligence avec lui. Le premier ministre ordonna à tous les secrétaires d'État de venir lui rendre compte de leurs départements, et leur marqua les jours et les heures auxquels il leur donneroit audience, aussi bien qu'au contrôleur général. Il fut reçu à l'Académie et harangué par le sieur de Fontenelle.

Madame, mère du régent, mourut le 8 décembre avec beaucoup de fermeté. Cette princesse avoit de très bonnes et très grandes qualités; elle étoit attentive à marquer une flatteuse distinction aux personnes qu'elle estimoit en mériter par leur naissance, par les dignités ou par le mérite personnel, et cette distinction, toujours respectable, l'étoit encore plus dans des temps où tout étoit confondu.

Le maréchal de Villars, qui se trouvoit à la tête du tribunal des maréchaux de France, employa la plus grande sévérité à punir les querelles. Il fit condamner à quinze ans de prison un gentilhomme de Montreuil qui avoit donné des coups de bâton à un autre, et parce que les jeux de Paris donnoient occasion à une infinité de querelles, il demanda et obtint du régent qu'ils seroient défendus même dans les maisons royales à Paris, où il y en avoit trois qui rendoient plus de cinquante mille écus par an. Un pareil règlement lui attira l'indignation de ceux qui avoient ces jeux ; mais le bien public étoit avant tout dans son cœur. Les défenses furent faites le 30 décembre.

Il arriva alors entre Mlle de Charolois et la duchesse d'Humières une très vive dispute à l'enterrement de Madame à Saint-Denis. Cette princesse, d'ailleurs très polie, parut fort animée contre les ducs ; elle réveilla même la vivacité de Mme la duchesse sa mère et celle de M. le duc son frère, qui mena M. le duc de Chartres et M. le prince de Conti chez M. le régent pour parler tous ensemble contre les ducs, et pour engager le roi à quelque résolution fâcheuse. La noblesse d'ailleurs, irritée sans aucune raison et contre ses propres intérêts, vouloit profiter de cette occasion pour faire perdre aux ducs quelques-unes de leurs prérogatives. Le maréchal de Villars, accompagné de M. le maréchal de Berwick, parla à M. le duc d'Orléans, et lui dit que tous les ducs étoient bien résolus à marquer toujours un très grand respect à messieurs les princes du sang ; mais que, s'ils attaquoient quelques-unes de leurs prérogatives, dont Son Altesse Royale étoit mieux informée que personne, c'étoit aller contre son

intérêt à elle-même; que, par exemple, les ducs n'avoient qu'un tabouret chez elle, et que, si les princes du sang ne donnoient plus le fauteuil, ils s'égaloient par là aux fils de France.

Son Altesse Royale entendit fort bien ces raisons, et, comme elle étoit d'ailleurs informée des usages, elle dit qu'elle n'y changeroit rien; mais que, si la duchesse d'Humières avoit manqué à Mlle de Charolois, il étoit très juste qu'elle lui en fît des excuses. Le maréchal de Villars répondit qu'il y consentoit, rien n'étant plus raisonnable. Ainsi les excuses furent faites, et l'on n'innova rien contre les pairs.

1723. Le cardinal Dubois, au retour du sacre, avoit pris l'habitude d'entrer avec le régent à la fin de l'étude que le roi faisoit le matin, et, en présence de M. le Duc, du duc de Charost et de l'évêque de Fréjus, il apportoit un mémoire dont la lecture n'étoit que d'un peu plus d'un quart d'heure. Ces mémoires contenoient de courtes instructions pour commencer à informer le roi de plusieurs détails sur la guerre, sur les négociations et sur les finances. Dès le commencement de l'année, le régent, après l'étude du soir, entroit seul. Tout se retiroit, et il rendoit un autre compte au roi sans témoins.

Comme le temps de la majorité approchoit, les intrigues furent vives. Le maréchal de Villars, retenu par un rhume, évita d'aller à la cour, ne voulant pas qu'on lui pût croire aucune intention sur les changements qui pouvoient arriver à la majorité. Cependant le plaisir qu'il pouvoit faire aux Provençaux qui s'étoient distingués en servant utilement leur pays

pendant la peste le porta à se rendre à Versailles pour une conférence qui devoit se tenir au sujet des grâces que le roi vouloit leur faire. Il y alla donc le 30 janvier, et eut le même jour une très longue conversation avec le premier ministre, qui lui confioit plusieurs résolutions prises, tant pour les affaires étrangères que pour celles qui regardoient l'intérieur du royaume. Il fut question dans cet entretien des grâces que l'on pouvoit accorder aux Provençaux, de celles que demandoient les courtisans et du choix, tant des maréchaux de France que des chevaliers de l'Ordre et des ducs, que l'on devoit faire.

Le maréchal de Villars dit sa pensée au ministre sur toutes ces diverses prétentions, et le cardinal lui répondit : « Je me trouve très heureux de penser comme vous, et, si cela étoit autrement, la première chose que je ferois seroit d'aller m'enfermer une heure pour examiner le tort que je pourrois avoir de me trouver des sentiments opposés aux vôtres. » Enfin, dans cette conversation comme dans plusieurs autres, le premier ministre n'oublia rien pour donner au maréchal de Villars les témoignages d'une grande confiance, et de la plus singulière considération.

La continuation du rhume qu'avoit le maréchal et le temps fâcheux l'obligèrent à ne coucher qu'une nuit à Versailles, et il ne se trouva point à la procession des chevaliers de l'Ordre, qui se fait le jour de la Chandeleur. Le roi lui parla avec beaucoup de bonté, et lui dit qu'il avoit été bien longtemps sans venir à Versailles.

Le 7 février, ce prince eut une grande foiblesse à la fin de la messe, et même il perdit connoissance

pendant une minute. L'évêque de Fréjus lui ayant donné de l'eau des Carmes, il revint de sa foiblesse, dont la cause étoit d'avoir trop mangé. Toutes les raisons vouloient qu'on lui donnât un lavement; il ne le voulut pas prendre. Sa santé parut bonne, et quoiqu'il fît un froid très violent, il voulut s'aller promener sur les toits du château. La nuit du lundi, il eut la fièvre, qui se fortifia le soir, de manière que l'on envoya plusieurs courriers à M. le duc d'Orléans, qui étoit venu passer les jours gras à Paris. Il étoit au bal quand les courriers arrivèrent; M. Le Blanc l'en fit sortir sur les six heures du matin, et deux heures après Son Altesse Royale partit pour Versailles.

Le roi eut la fièvre tout le mardi. On le saigna; un lavement qu'il prit fit un grand effet. La nuit du mardi au mercredi se passa très bien, et une légère purgation qu'il prit acheva de le guérir, en sorte que le maréchal de Villars le trouva, le mercredi des Cendres, en très parfaite santé et très gai dans son lit. La nuit du mercredi au jeudi fut encore meilleure, et le matin le roi s'amusoit dans son lit à vendre une petite boutique de bijoux, et fit acheter assez cher quelques bagatelles au maréchal. Il lui donna sur le marché un petit berceau pour sa belle-fille, qui étoit prête à accoucher.

Cette petite indisposition du roi, qui arriva après un assez long évanouissement, donna de très vives inquiétudes; elle venoit d'indigestion. Cependant, le voyage que le roi devoit faire à Paris fut différé du lundi au samedi 20. Le roi joua au piquet avec le maréchal de Villars le jeudi, et lui donna rendez-vous le samedi, à cinq heures du soir, à son arrivée à

Paris, pour continuer sa partie ; et tout le temps que la cour fut à Paris, le roi joua deux ou trois fois par jour au piquet ou au trictrac avec le maréchal.

Le lundi 22, le roi alla tenir son lit de justice au Parlement, les séances à l'ordinaire. Les cardinaux ne s'y trouvèrent pas. Les trois nouveaux ducs, qui étoient MM. les ducs de Biron, Lévi et La Vallière, prêtèrent leur serment en présence du roi. Sa Majesté fit un discours de très peu de paroles pour marquer que, suivant la loi de l'État, elle venoit déclarer qu'elle vouloit désormais en prendre le gouvernement. M. le duc d'Orléans fit au roi un discours très beau, à la fin duquel il lui baisa la main avec une très profonde révérence. Messieurs les princes du sang et les pairs saluèrent de leur place. Après cela, le roi lut un petit discours par lequel il déclaroit M. le duc d'Orléans président de ses conseils, et confirmoit le cardinal Dubois en sa place de premier ministre.

Le garde des sceaux[1] fit un très long discours et assez mauvais, voulant imputer au caractère des François le peu de succès du système de Law. Le premier président[2] en lut un, dans lequel on trouva de la dignité ; l'avocat général Blancménil parla aussi assez longtemps. Ce jour même, le premier président donna un grand repas, où le maréchal et la maréchale furent invités.

Cependant on donna une forme au gouvernement. Le Conseil d'État fut établi, composé, sous le roi, de M. le duc d'Orléans, de M. le duc de Chartres, de

1. Fleuriau d'Armenonville.
2. Jean-Antoine de Mesmes.

M. le Duc, le cardinal Dubois, premier ministre, et de l'évêque de Fréjus, précepteur du roi. Les conseils de finance furent réglés, et le sieur Desforts eut une place de conseiller au Conseil royal, pareille à celle de M. Fagon. Les conseils des dépêches furent composés des secrétaires d'État, et le prince de Conti fut admis à ce conseil et à celui des finances. Il fut établi que le roi signeroit toutes les ordonnances des finances; mais M. le duc d'Orléans portoit ces ordonnances à signer lorsqu'il étoit seul avec Sa Majesté, et, à certaines heures, le duc d'Orléans et le cardinal premier ministre rendoient compte au roi seul de ce qu'ils vouloient, en sorte qu'ils demeuroient seuls les maîtres des plus essentielles décisions.

Il s'éleva alors une affaire très importante. Depuis quelques mois, le désordre dans les finances de la guerre avoit obligé le régent et le cardinal Dubois à ordonner aux frères Paris de travailler à éclaircir des comptes sur cette matière, qui étoient très embarrassés. Les trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, nommés Sauroy et de la Jonchère, eurent ordre de leur remettre leurs registres paraphés. On donna ordre aux trésoriers particuliers des provinces d'envoyer leurs registres paraphés de même, et ces premières connoissances donnèrent lieu de croire un très grand désordre dans cette administration, l'une des plus importantes dans les affaires d'État.

M. Le Blanc, ministre et secrétaire d'État de la guerre, forma une demande de quarante-trois millions, d'une part, et de trois millions de l'autre, pour payer les dettes de la guerre. Ces sommes parurent si exorbitantes, outre les fonds prodigieux que la guerre

avoit touchés tous les ans, que M. le duc d'Orléans et le cardinal premier ministre furent obligés de donner une première attention à des abus si pernicieux. Cependant M. le duc d'Orléans avoit peine à faire pousser une affaire qui pouvoit devenir dangereuse au ministre de la guerre, qu'il vouloit conserver; il résolut donc de la faire traiter devant lui, et, pour cela, il fit trouver dans son cabinet les deux trésoriers généraux, le sieur Couturier, le ministre de la guerre, le maréchal de Berwick, entièrement dévoué à celui-ci, et Paris-Duverney seul, qui, quoique étonné de trouver pour ainsi dire une armée en bataille devant lui, répondit avec fermeté; mais ses adversaires se trouvant plus forts par le nombre, et prenant la parole à tout moment, Duverney vit bien que la partie n'étoit pas bonne pour lui. Le duc d'Orléans, inclinant pour le parti le plus nombreux, se déclara en sa faveur, et dit tout haut, le jour d'après, qu'il avoit voulu examiner l'affaire par lui-même, et qu'elle étoit peu importante. Le ministre de la guerre et les trésoriers chantèrent victoire, et les Paris furent traités de calomniateurs. Cette injure, insupportable à des gens de bien, les porta à présenter une requête pour demander des commissaires. Le duc d'Orléans, mieux informé, et le cardinal Dubois, instruit à fond, crurent devoir écouter encore les Paris, et il fut délibéré au conseil du roi si on leur donneroit des commissaires. Il n'étoit pas possible d'en refuser à des gens qui avoient examiné des comptes par ordre du ministre, et qui prétendoient faire voir clairement que le roi étoit trompé de plus de vingt millions dans l'administration des deniers de la guerre. Il fut donc décidé que l'on composeroit une commission de gens de

guerre et de robe, à la tête de laquelle on voulut mettre le maréchal de Villars. Il s'en défendit opiniâtrément et envoya deux courriers au cardinal premier ministre pour le prier de le dispenser d'accepter cette place. Les ordres du roi furent absolus, et le sieur de Basville, conseiller d'État, homme d'un mérite distingué, vint chez le maréchal de Villars lui représenter qu'une personne de son caractère ne pouvoit s'en dispenser. D'un autre côté, le cardinal représenta vivement au maréchal que, quand il étoit question d'une des plus importantes commissions de l'État, et à la tête de laquelle on vouloit un homme dont la probité connue et respectée pût imposer au public, il ne devoit pas se refuser, en sorte que le maréchal, pressé par ces raisons, consentit à ce qu'on lui demandoit.

Il y eut après cela de grandes contestations entre les lieutenants généraux et les conseillers d'État. Les trésoriers généraux, et le ministre de la guerre à leur tête, récusèrent M. de Ravignan, lieutenant général, et MM. ***[1] et d'Aube. Le dernier refusa d'être de la commission, puisqu'il étoit récusé. Les conseillers d'État, qui étoient MM. Desforts et Machault[2], refusèrent de marcher après les lieutenants généraux, et ne voulurent pas même entrer dans l'expédient trouvé par Son Altesse Royale pour confondre les rangs; ainsi ils se retirèrent.

Dans ce même temps, la princesse de Condé mourut subitement et laissa plus de douze millions. Le

1. Ce nom est en blanc dans le manuscrit.

2. Machault avait été fait conseiller d'État en quittant la lieutenance de police en 1720 : « Intègre et capable, exact et dur, » a dit Saint-Simon : père de J.-B. de Machault d'Arnouville, qui fut contrôleur général et ministre de la marine.

comte de Charolois avoit fort espéré d'avoir la meilleure part à cette succession, et n'oublia rien pour engager sa grand'mère à faire quelque disposition. Mais sa foiblesse naturelle, augmentée par sa maladie, la rendit insensible à tout.

On apprit, le 20 mars, la naissance d'un petit-fils du roi de Sardaigne, et peu de jours après la mort de la princesse de Piémont, ce qui causa dans le même temps une grande joie et une grande douleur à la cour de Savoie.

Sur la fin du mois, le maréchal de Villars assembla chez lui les commissaires qui devoient décider l'affaire des trésoriers généraux, et le sieur d'Ombreval[1], procureur général de la commission, leur fit signifier l'arrêt par un greffier.

Les conseillers d'État s'étant retirés, comme nous l'avons dit, pour n'être pas précédés par les lieutenants généraux, il restoit très peu de juges, et le maréchal de Villars manda au cardinal Dubois qu'il ne convenoit pas que le public pût penser qu'une affaire de l'importance dont il s'agissoit fût décidée par deux ou trois hommes de guerre ignorants en calculs de finance, à la tête desquels on le mettroit avec justice, et par deux ou trois maîtres des requêtes que ce même public voudroit croire inclinés au parti victorieux. Il demanda donc que le nombre des commissaires fût augmenté de cinq ou six juges des plus éclairés, pris parmi les gens de guerre et dans le Conseil d'État, ce qui fut accordé. On nomma le comte

1. Raccot d'Ombreval, qui fut plus tard lieutenant général de police, était neveu du président de Novion et cousin germain de Mme de Prie.

de Buhy[1] et le marquis de Beauveau[2] lieutenants généraux et directeurs généraux avec trois autres maîtres des requêtes. Ainsi il y eut douze juges, outre le sieur d'Ombreval, procureur général de la commission et maître des requêtes.

La première séance fut tenue le . Le maréchal de Villars dit aux trésoriers, en pleine assemblée, qu'ils avoient un intérêt essentiel qu'il n'y eût aucun retardement de leur part sur la décision d'une affaire où leur réputation étoit commise : premièrement, parce qu'un comptable doit toujours être prêt à rendre compte ; en second lieu, parce qu'il y avoit près d'un an qu'ils étoient avertis, et enfin parce qu'ils avoient tellement publié que leur conduite étoit exempte de tout reproche, qu'il devoit leur être bien facile de le faire connoître à leurs juges et au public.

Cependant ils commencèrent par prendre les avocats du conseil les plus habiles en procédure, et les plus propres à former les obstacles qui pouvoient faire tirer les affaires en longueur. Pour aller en avant, on demanda un nouvel arrêt, qui donnoit aux juges le moyen d'accélérer en leur donnant tout pouvoir. La seconde séance se tint le 20 avril, et la troisième fut indiquée au 10 mai.

Durant ce temps-là, l'affaire des princes légitimés fut décidée, et, par une déclaration du roi enregistrée

1. Nous n'avons trouvé ce nom dans aucun des ouvrages ou recueils du temps. Le directeur général de l'infanterie était alors René de Maupeou, marquis de Noisy.

2. Pierre-Magdeleine de Beauvau était un officier de cavalerie très distingué qui avait fait toutes les guerres de Louis XIV, commandait la gendarmerie à Malplaquet, et était depuis 1719 directeur général de la cavalerie.

au parlement, il fut dit que les princes légitimés ne traverseroient plus le parquet au parlement; qu'à la cour ils auroient les honneurs des princes du sang pour le service, et les gardes du corps prenant les armes; que les ambassadeurs ne les visiteroient plus, que les enfants de M. du Maine auroient le rang que le feu roi avoit donné à MM. de Vendôme, et que ses petits-fils seroient à leur rang de pair, conformément à l'érection de leur pairie. La duchesse d'Orléans fut très affligée de voir ainsi déchoir ses frères et ses neveux; mais il faut avouer que la tendresse du feu roi pour ses enfants l'avoit porté à leur accorder des grâces si excessives qu'il étoit difficile qu'elles pussent se soutenir.

Après la mort du feu roi, il y avoit eu un arrêt du conseil de régence pour régler les diverses prétentions du grand écuyer de France et du premier écuyer, auquel on conserva l'indépendance; mais à la mort du marquis de Beringhen, qui arriva alors, le comte d'Armagnac, grand écuyer, se servit du crédit du duc de Noailles, après le mariage du prince Charles[1] avec la fille aînée de ce duc, pour obtenir un arrêt qui rétablît les anciens droits du grand écuyer de France, dont l'autorité étoit égale sur les deux premiers écuyers de la grande et de la petite écurie; mais il fut convenu que ce dernier arrêt ne seroit pas connu. Le prince Charles en obtint la confirmation en 1721, aux conditions pareillement de ne le faire paroître qu'après la mort du marquis de Beringhen, premier écuyer. Elle arriva le 1er mai, et tout aussitôt le prince Charles

1. Le prince Charles de Lorraine, fils de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, dit *Monsieur Le Grand*.

donna les ordres à la petite écurie. Les officiers refusèrent de les recevoir et furent maltraités par le prince Charles. La famille de Beringhen, peu considérable par elle-même, mais soutenue par beaucoup d'alliances, résista à cet arrêt et demanda des commissaires au régent, usage que ce prince établit depuis la majorité pour être moins chargé de décisions.

Il s'éleva dans le même temps une accusation contre les principaux commis qui avoient travaillé aux liquidations, et l'on découvrit qu'il avoit été volé près de trois mille actions. Le dessein de perdre les Paris donna grande force à cette accusation, quoiqu'ils eussent averti de ce désordre plus de deux mois auparavant; mais, comme les commissaires pouvoient avoir quelque part aux malversations après avoir satisfait à leur devoir, ils se tenoient en repos. Le cardinal Dubois, averti des friponneries, gronda les Paris, qui répondirent qu'ils pousseroient l'affaire quand ils en auroient l'ordre, et, le dernier avril, on mit à la Bastille six des principaux commis. Les commissaires qui furent soupçonnés étoient cinq maîtres des requêtes, dont deux étoient l'abbé Clément et Talouet[1]. Les trois autres, ou moins coupables, ou protégés, ne furent ni convaincus ni punis.

La source de la friponnerie vint de ce que plusieurs particuliers, se plaignant avec raison de ce qu'on leur

1. L'abbé Clément, fils d'un célèbre accoucheur, plus occupé de science que de finance, avait pourtant travaillé au *visa*. Talouët s'appelait Lapierre et était fils d'un petit marchand de Pontivy, dont la fortune commença par une aventure scabreuse (*Journal de Barbier*). Il avait pris le nom d'une terre achetée et n'avait rien de commun avec « les bons Talhouët, » comme dit Mathieu Marais.

faisoit perdre aux liquidations, demandèrent justice au régent. Ce prince accorda des suppléments que les commissaires ordonnoient sur les ordres de la cour que l'on tenoit secrets, et l'on prétendit que ces commissaires, après avoir passé les grâces du régent, en passèrent pour eux-mêmes, et que les commis qui exécutoient leurs ordres sur les grâces accordées par le régent, voyant que les commissaires se traitoient favorablement, crurent se devoir à eux-mêmes une pareille indulgence.

Le cardinal Dubois en parla au maréchal de Villars, qui le loua sur sa régularité, et lui dit : « Que lorsque les maîtres veulent rendre justice, il faut qu'elle éclate, et que, si, au lieu de donner ces suppléments sans bruit, on avoit fait une liste des gens trop durement traités, que cette liste eût été arrêtée au conseil et rendue publique, on n'auroit pas songé aux malversations ; mais que ces grâces secrètes étoient devenues la source et l'occasion des friponneries. »

Le 10 mai, M. d'Argenson, lieutenant général de police, arrêta à deux heures après minuit Talouet, maître des requêtes, et le fit mener à la Bastille. C'étoit un homme fort à la mode, jouant gros jeu et, très heureusement, faisant la plus grande chère et la plus délicate, lié de commerce, même intime, avec des gens de la première considération. Il étoit chez le maréchal de Villars quatre heures avant que d'être arrêté. Le maréchal lui parla sur les mauvais bruits qui le regardoient ; il répondit avec la plus grande tranquillité. Ce qui détermina son emprisonnement, c'est qu'il dit publiquement qu'il n'avoit rien fait que par ordre. Comme il étoit fort ami du contrôleur

général, celui-ci, se trouvant soupçonné, dit au régent que les ordres dont Talouet parloit ne pouvoient partir que de Son Altesse Royale, du cardinal Dubois ou de lui; que Son Altesse Royale et le cardinal disoient n'en avoir donné aucun, par conséquent, que c'étoit lui seul, contrôleur général, sur qui pouvoient rouler les soupçons, et qu'il demandoit que Talouet fût arrêté sur-le-champ. Il est certain que, si Talouet s'étoit sauvé, le contrôleur général auroit été soupçonné. Celui-ci rendit compte de toute sa conduite au maréchal de Villars, qui ne put que l'approuver, quoiqu'il s'intéressât à Talouet, qu'il avoit cru jusqu'alors incapable de bassesse.

On nomma quinze commissaires, savoir : quatre conseillers d'État et onze maîtres des requêtes. Il y eut, de la part des maîtres des requêtes arrêtés, quelques représentations assez foibles sur leur privilège de n'être jugés que les chambres assemblées.

Le 17 mai, le roi donna au maréchal de Villars le logement que quittoit M. de Charolois, et le même que le feu roi avoit donné au maréchal, qui avoit été occupé par monseigneur le Dauphin. Cette grâce eut l'air de faveur de la part du régent, qui, depuis quelques mois, marquoit au maréchal des sentiments de grande confiance, et quelque regret de n'avoir pas suivi les bons conseils qu'il lui avoit donnés dans tous les temps.

Le 27 mai, à une heure après minuit, le sieur de la Jonchère fut arrêté par lettre de cachet et mené à la Bastille. Le sieur de Vattan, maître des requêtes et rapporteur de la commission à la tête de laquelle étoit le maréchal de Villars, fit mettre le scellé dans le

moment sur les papiers du sieur de la Jonchère, et Duplessis, frère du sieur de Montargis, fut chargé de l'extraordinaire des guerres.

Le 28, Son Altesse Royale dit au maréchal de Villars qu'il n'avoit eu aucune part à l'emprisonnement de la Jonchère, mais que de très justes craintes qu'il ne sortît du royaume avoient porté à le faire arrêter, et il est certain que l'on voyoit déjà assez de désordres dans sa régie pour donner lieu à cette précaution. Le cardinal en signa les ordres avec un si grand secret que M. Le Blanc, ministre de la guerre, n'en fut pas averti, ce qui lui fut une extrême mortification.

Les premiers jours de juin, M. d'Argenson interrogea La Jonchère à la Bastille, et les interrogatoires furent l'un de douze et l'autre de quatorze heures de suite. La Jonchère se troubla, se coupa, et nomma enfin les plus considérables de ceux qui avoient part à ses malversations; mais il déclara que, s'ils étoient nommés dans son interrogatoire, il ne le signeroit pas.

Le régent informé des nouvelles découvertes, et le premier ministre trouvant de nouvelles preuves, ils crurent devoir donner un nouvel arrêt pour autoriser la commission et lui ordonner de juger en dernier ressort.

On a déjà remarqué qu'elle avoit fait tant de peine au maréchal que, pour se défendre de l'accepter, il avoit fait trois représentations différentes ; mais, comme il la voyoit devenir encore plus fâcheuse, il écrivit d'abord au premier ministre pour le prier d'en changer l'ordre. Le régent persistant à désirer qu'il en fût le chef, le maréchal alla trouver le cardinal Dubois à Meudon, et lui dit : « Que, par les divers interroga-

toires de M. d'Argenson à La Jonchère, ce trésorier étant convenu de ce qu'il y a de plus important, et le délit étant connu, il n'étoit plus question pour le maréchal de Villars que d'autoriser de son nom une procédure criminelle, ce qui ne convenoit pas à sa dignité. Qu'il savoit bien que tout homme d'honneur et tout bon citoyen devoit regarder comme un premier devoir de faire découvrir, arrêter et punir des désordres qui alloient à la ruine de l'État; mais que, ces éclaircissements une fois assurés, il devoit croire aussi que le courtisan passeroit bientôt de la satisfaction de voir le délit éclairci à celle d'improuver, s'il étoit possible, la conduite de l'homme de bien dont la réputation, quoique bien établie, ne devoit jamais s'exposer à la malignité du public, et qu'enfin tout homme d'honneur devoit être attentif à éviter non seulement ce qui est mal, mais encore tout ce qui peut être estimé tel, même sans aucun fondement. » Après avoir exposé toutes ces raisons, le maréchal se retira de la commission, malgré de très fortes représentations du premier ministre, qui craignoit qu'une affaire si importante, et qui intéressoit des personnes puissantes à la cour, ne fût pas aussi fidèlement conduite dans un autre tribunal. Les trois lieutenants généraux se retirèrent, et l'on mit à leur place trois conseillers d'État, qui étoient Châteauneuf, de Harlay et d'Herbigny.

On apprit, le 7 mai, la mort de l'aîné des enfants du duc de Lorraine, qui étoit grand et fort bien fait. Il partoit pour la cour de l'empereur, dont on croyoit qu'il épouseroit la fille aînée, et par conséquent la présomptive héritière de tous les biens de la maison d'Autriche.

La Jonchère, pressé, et désespérant de sa grâce s'il n'avouoit tout, découvrit encore plusieurs mystères d'iniquité, et ses diverses malversations furent éclaircies au point que le duc d'Orléans, malgré un assez grand attachement pour Le Blanc, secrétaire d'État et ministre de la guerre, lui fit donner ordre, le 1er juin, de s'éloigner de Paris. Il alla à Dou[1], terre du marquis de Tresnel, son gendre. Breteuil[2], maître des requêtes et intendant du Limousin, eut le même jour la place de secrétaire d'État par commission, comme Le Blanc l'avoit exercée. On rendra compte dans la suite de ce qui s'étoit passé entre le maréchal de Villars et le cardinal Dubois, qui vouloit lui donner l'administration de la guerre en le mettant dans le conseil.

Le maréchal de Villars avoit proposé pour la place de secrétaire d'État d'Angervilliers, conseiller d'État et intendant d'Alsace. Il avoit servi d'intendant dans les armées qu'avoit commandées le maréchal de Villars, et il étoit estimé le plus propre à cet emploi. Le premier ministre donna pour raison de son exclusion ses trop étroites liaisons avec le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le maréchal d'Uxelles, suite des mauvais offices qu'on lui avoit rendus sans fondement.

Le cardinal Dubois expliqua au maréchal de Villars toute sa conduite avec M. Le Blanc depuis plusieurs années, et se plaignit de n'avoir pas trouvé en lui la reconnoissance et l'ouverture de cœur à laquelle il

1. Dou ou Doux près de Coulommiers.

2. François-Victor Le Tonnelier, baron de Breteuil, jeune intendant et étranger jusque-là aux choses de l'armée. Saint-Simon a donné, de l'origine de sa fortune, une explication plus malveillante que vraisemblable (XIX, 107).

étoit obligé dans les derniers temps. Il ajouta qu'il l'avoit averti, il y avoit plus de quinze mois, des désordres de l'extraordinaire des guerres.

Le duc de Chartres refusa de travailler sur l'infanterie avec le nouveau secrétaire d'État, et Son Altesse Royale l'ayant approuvé, il dit à plusieurs colonels d'infanterie de n'adresser plus aucun mémoire au secrétaire d'État, et manda aux commis de la guerre de venir recevoir ses ordres. M. le Duc et le cardinal Dubois représentèrent à M. le duc d'Orléans que c'étoit dégrader le secrétaire d'État qui avoit le département de la guerre, et il fut décidé qu'il continueroit à travailler avec M. le duc de Chartres.

Le 10 juillet, l'ambassadeur d'Espagne vint trouver le maréchal de Villars et lui apporta une lettre très agréable du roi d'Espagne, par laquelle Sa Majesté catholique lui mandoit que, n'ayant jamais perdu le souvenir des services signalés et distingués qu'il avoit rendus aux deux couronnes, il le faisoit grand d'Espagne de la première classe, pour lui et pour sa maison[1]. Le maréchal alla le jour d'après à Meudon pour avoir l'honneur de rendre compte au roi et à Son Altesse Royale d'une grâce qui lui étoit d'autant plus sensible qu'elle lui donnoit lieu de faire deux branches dans sa maison avec des dignités. Il est certain que le maréchal de Villars étoit informé depuis longtemps des bonnes intentions du roi d'Espagne; mais elles lui étoient inutiles si le roi ne marquoit pas à l'ambassadeur d'Espagne qu'il verroit avec plaisir le maréchal

1. Voir à l'appendice quelques renseignements sur cette Grandesse.

de Villars honoré de cette dignité, et il eut l'obligation au cardinal Dubois de porter M. le duc d'Orléans à le dire à l'ambassadeur d'Espagne de la part du roi.

Le 15 juillet, les commissaires s'assemblèrent le matin à huit heures pour l'affaire de Talouet et des commis du *visa*. L'abbé Clément, conseiller au Grand Conseil, fut mis à la Bastille par ordre du roi, et décrété le même jour de prise de corps par les commissaires pour le même sujet, qui faisoit le procès de Talouet et des commis de la banque. Les commissaires s'assemblèrent le même jour, depuis midi jusqu'à cinq heures et demie du soir, pour l'affaire de La Jonchère. Le marquis de Belle-Isle et le chevalier son frère[1] furent décrétés d'ajournement personnel, et d'abord il y eut sept voix qui allèrent à décréter M. Le Blanc; on prétendit même que, sans l'adresse de Châteauneuf, conseiller d'État et président de la commission, il auroit été décrété d'ajournement personnel.

Le marquis de Belle-Isle fut interrogé trois fois, et Son Altesse Royale fit des réprimandes à MM. de Châteauneuf et d'Herbigny sur la partialité qu'ils avoient fait paroître dans la première assemblée en faveur de M. Le Blanc et de M. de Belle-Isle. On proposa en même temps d'augmenter de cinq le nombre des commissaires, parce que deux s'étoient retirés; mais l'indisposition du cardinal premier ministre mit quelque lenteur dans la commission, et les sollicitations pour Belle-Isle étoient très pressantes.

1. Tous deux petits-fils du surintendant Fouquet et impliqués dans l'affaire de la Jonchère à cause de l'amitié que le comte de Belle-Isle avait pour Le Blanc.

Le mal du cardinal augmenta, et l'on fut obligé de le faire porter à Versailles le 9 août. L'opération à laquelle il avoit résisté très longtemps, et que les médecins et les chirurgiens ne crurent pas pouvoir être différée sans un péril manifeste, fut faite le même jour par La Peronnie. Une demi-heure après, il y eut un tonnerre violent, ce qui rend toute plaie très dangereuse. L'abattement dans lequel étoit le cardinal n'avoit pas besoin de cet accident. Il s'étoit confessé en arrivant de Meudon, et, le 10, il mourut[1] sur les cinq heures du soir, sans avoir fait aucune disposition des biens qu'il pouvoit laisser, ni pour sa famille ni pour ses domestiques.

Le maréchal de Villars étant allé au petit coucher du roi à Meudon, le duc d'Orléans vint le soir chez le roi, contre son ordinaire. Il tira le maréchal de Villars à part et lui apprit la résolution où il étoit de se faire premier ministre avec une patente du roi, et que M. de Morville étoit destiné aux affaires étrangères. Il entra dans le détail de certaines négociations dont il savoit que le cardinal Dubois avoit conféré avec le maréchal de Villars. Le 11, le duc d'Orléans prêta le serment de principal ministre, M. de Morville pour les affaires étrangères, et M. de Maurepas pour la marine, jeune homme de vingt ans, mais de beaucoup d'esprit[2].

Le cardinal Dubois avoit fait une fortune surpre-

1. L'horrible mal qui emporta Dubois a été décrit par Barbier.

2. Charles-J.-B. Fleuriau, comte de Morville, fils du garde des sceaux Armenonville, avait été ambassadeur en Hollande et plénipotentiaire au congrès de Cambrai. Maurepas débutait ; il était fils de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain.

nante en très peu de temps, et avoit un grand ascendant sur l'esprit de son maître, dont il avoit été sous-précepteur. On lui trouvoit beaucoup d'esprit, mais il avoit mauvaise réputation pour les mœurs. Son maître avoit été le premier à en parler assez mal ; mais sitôt qu'il n'eut plus d'autre intérêt que le bien de l'État, il y parut entièrement dévoué, cherchant l'amitié et l'approbation des honnêtes gens, et voulant, disoit-il, punir les fripons. Enfin, sa mort fut regardée comme une perte dans la conjoncture présente.

Le cardinal avoit fait beaucoup d'avances au maréchal de Villars, et recevoit avec grande confiance les conseils qu'il lui donnoit, tant sur les affaires étrangères que pour l'état de la guerre, qui étoit dans la plus grande confusion. Il s'étoit donné un brevet de retenue de cinq cent mille francs sur la charge de secrétaire d'État, qui n'étoit que commission, et une de trois cent mille livres sur celle de surintendant des postes. Breteuil paya le brevet de cinq cent mille livres pour la charge de secrétaire d'État, et Son Altesse Royale conserva les postes. Ces deux sommes firent espérer un capital de bien à M. Dubois, frère du cardinal, honnête homme, et qui, ayant fait autrefois la profession de médecin, étoit toujours demeuré dans un état de modestie conforme à sa naissance.

Le roi revint le 13 à Versailles, et le maréchal de Villars s'y établit dans l'appartement du duc de Berri, que le roi lui avoit rendu.

Le duc d'Orléans parut bientôt consolé de la mort du cardinal. Il fit revenir Nocé [1], que le cardinal avoit

1. Charles de Nocé, un des compagnons de plaisir du régent,

fait exiler, et employa les premiers jours à voir tous les papiers que les commis du cardinal lui apportèrent, et dont la lecture de plusieurs pouvoit ne lui être pas agréable. La plupart furent brûlés, et il conserva presque tous ses commis. Il eut dans le même temps une assez longue conversation sur les affaires étrangères avec le maréchal de Villars, qu'il pria de lui donner ses conseils sur les matières importantes. Le maréchal de Villars usa modestement de la liberté que lui donnoit ce prince, et résolut d'attendre qu'il le consultât.

Le 24 août, M. de Mesmes, premier président du parlement de Paris, mourut d'une attaque d'apoplexie; il en avoit eu une quelques années auparavant, de laquelle il se sentoit toujours, et qui lui avoit fait perdre une liberté d'esprit qui lui étoit naturelle. Cependant, il fut regretté par la crainte du successeur, sur lequel M. le duc d'Orléans parut incertain quelques jours. Il devoit l'être en effet par la difficulté de faire un bon choix, puisqu'il falloit un homme qui fût en même temps dépendant de la cour et qui pût aussi être le maître de sa compagnie, ce qui exigeoit des qualités fort opposées.

Le 28 août, Talouet, maître des requêtes, et Clément, conseiller au Grand Conseil, furent condamnés à avoir la tête tranchée, et les commis à être pendus, pour avoir volé au roi et au public près de neuf cents actions dans leurs fonctions de commissaires préposés pour liquider plusieurs effets en papier, prévarication

et d'une grande liberté de langage avec lui, avait été exilé à Tours (avril 1722), à cause de ses propos sur Dubois. Voyez *Mathieu Marais,* II, 272.

qui les rendoit d'autant plus coupables qu'ils avoient employé à voler le roi et le public l'autorité et la confiance que Sa Majesté leur avoit données.

Talouet et Clément eurent grâce de la vie, et leur peine fut commuée en une prison perpétuelle, avec confiscation de tous leurs biens. Les commis eurent pareillement grâce de la vie et furent condamnés à un bannissement perpétuel.

Fagon, conseiller d'État, homme d'esprit, et ***[1], qui étoit à la tête de la compagnie des Indes, voulurent absolument s'en retirer, aussi bien que deux capitaines de vaisseaux, nommés Duguay-Trouin et Faget, tous deux très habiles gens de mer et fort estimés par l'opinion qui s'établissoit que cette compagnie étoit contraire au bien de l'État et qu'elle détruisoit tous les autres commerces.

Le 20 septembre, le maréchal de Villars fit dans sa famille une perte qui lui fut très sensible ; ce fut celle de sa sœur, abbesse de Chelles[2]. Elle avoit cédé son abbaye à Mme d'Orléans, fille de M. le duc d'Orléans, et s'étoit retirée dans un couvent à Paris, principalement pour être plus à portée de voir son frère, l'amitié ayant toujours été très vive entre eux. Cette dame étoit d'un mérite distingué, et le maréchal, extrêmement touché de sa mort, s'éloigna de la cour pour trois semaines.

Le jour de son départ, M. le Duc et l'évêque de Fréjus lui confièrent le dessein qu'ils avoient de porter le roi à passer quatre ou cinq mois de l'année à Paris,

1. En blanc dans le manuscrit.

2. Agnès de Villars, née en 1654, morte au prieuré du Cherche-Midi.

et lui dirent que M. le duc d'Orléans le souhaitoit aussi. Il les fortifia autant qu'il lui fut possible dans la résolution de faire connoître au roi qu'il ne devoit pas être le seul monarque de l'univers qui n'habitât jamais une capitale qui lui avoit donné de si grandes marques d'attachement et de passion. M. le duc d'Orléans n'avoit pas proposé le retour à Paris de manière à ôter l'incertitude, et, de son côté, le roi ne paroissoit pas le désirer; ainsi, il se répandit que le roi demeureroit à Versailles. Le cardinal de Noailles, qui vint alors passer quelques jours dans le château du maréchal de Villars, l'exhorta fort à faire reprendre le dessein de revenir à Paris, et même à en parler au roi.

On apprit, le 6 octobre, une nouvelle bien cruelle pour la maison de Bouillon. Elle avoit conclu avec la princesse Sobieski un mariage aussi glorieux qu'avantageux par les alliances qu'elle avoit avec l'empereur, le roi d'Espagne, le roi Jacques d'Angleterre, les ducs de Modène et de Parme. Le mariage se consomma à Strasbourg. Le lendemain, le prince de Turenne[1] tomba malade et mourut de la petite vérole en trois jours, jeune homme rempli de bonnes qualités.

Le même jour, le comte Maffei, ambassadeur extraordinaire de Sardaigne, vint voir le maréchal et lui apprit une aventure terrible arrivée près de Madrid. La princesse de la Mirandole étoit à un quart de lieue près de la ville, dans une maison où elle avoit invité

1. Frédéric-Maurice de la Tour, prince de Turenne, était le fils aîné du duc de Bouillon. Celui-ci, « fort occupé d'étayer de plus en plus sa princerie par ses alliances étrangères » (*Saint-Simon*), réussit à attirer la jeune veuve chez lui et à lui faire épouser son second fils.

une nombreuse compagnie, composée des principaux ministres étrangers et des plus considérables de la cour; la bonne fortune du nonce du pape l'avoit fait retirer avant la nuit. Sur les neuf heures, un orage survint avec une pluie violente qui, dans un moment, tomba avec une si furieuse abondance que, lorsqu'on y pensoit le moins, la muraille de la cour fut emportée par un torrent, la cour inondée, les fenêtres enfoncées par la violence de l'eau, et la princesse de la Mirandole, sa belle-fille, le prince Pio et Fabricio Colonna, noyés dans l'appartement bas où ils étoient. Le prince de Cellamare passa dans la cour et se tint à l'impériale d'un carrosse, et l'ambassadeur de Venise se sauva de la même manière. On dit que, soixante ans auparavant, la même maison avoit été renversée par un orage pareil.

Le maréchal de Villars revint le 13 octobre à Paris. Il trouva que le marquis de Canillac, exilé d'abord à Blois, ensuite dans le voisinage de Paris, avoit eu permission d'y revenir. Sa santé étoit très affoiblie, et son retour avoit été accordé sur ce que peu de jours auparavant il s'étoit trouvé très mal. Il vit Son Altesse Royale par une porte de derrière, demeura deux heures en conversation avec elle, et fut rétabli dans ses bonnes grâces.

Le 16, elle déclara la distribution des bénéfices, la plus grande qui eût jamais été, puisque le roi donnoit douze archevêchés ou évêchés et un nombre prodigieux d'abbayes, dont les plus fortes furent chargées de pensions pour des gens de cour ou de guerre. Le 18, Son Altesse Royale se rendit aux sollicitations du cardinal de Noailles, du duc de Gramont, du maré-

chal de Villars, et le roi rappela de son exil le duc de Noailles, qui avoit été dix-huit mois éloigné de la cour.

Le 24, le baron de Penterriedder, un des ambassadeurs de l'empereur au congrès de Cambray, revint à Paris. A son arrivée, on publia qu'il apportoit les investitures, cause apparente de la longueur du congrès ; mais l'on jugea qu'elles n'étoient pas entièrement conformes aux engagements, puisqu'elles étoient suivies d'un ministre habile qui, selon les apparences, avoit des ordres de ne rien accorder et de ne pas rompre.

La petite vérole, qui, durant tout cet été, avoit fait beaucoup de ravages, emporta en huit jours la duchesse d'Aumont et le duc d'Aumont son fils, qui, peu de mois auparavant, avoit perdu sa femme et son père. Il laissoit de grands établissements. La charge de premier gentilhomme de la chambre fut donnée à l'aîné de ses deux fils, et le gouvernement du Boulonnois, très considérable, au duc d'Humières, grâce qui surprit d'autant plus la cour que jamais il n'avoit rendu aucun service.

La Chaise, capitaine des gardes de la Porte, mourut le 6 [novembre], c'est-à-dire le même jour que le duc d'Aumont; la charge fut demandée par M. de Torcy pour son fils; elle lui fut accordée en payant les cent mille écus du brevet de retenue, en lui donnant aussi le même brevet.

Le 11 novembre, le duc de Noailles arriva à Paris et vit Son Altesse Royale. Il en fut reçu avec les manières gracieuses naturelles à ce prince, et fut présenté au roi le 14, sans qu'il fût parlé des raisons qui l'avoient éloigné. Le duc de Noailles avoit espéré qu'il

feroit la révérence au roi en particulier, et que M. d'Orléans voudroit bien dire qu'il n'y avoit eu dans cette affaire que des soupçons du cardinal Dubois mal fondés. Son Altesse Royale avoit comme promis au duc de Noailles qu'il porteroit cette parole; mais tout cela fut oublié.

Le 16, les comédies commencèrent à la cour. Le roi n'en vouloit pas; mais le maréchal de Villars, pour procurer ce divertissement à la cour, avoit proposé un moyen qui étoit de pratiquer une grande loge pour le roi, dans laquelle il pourroit entrer et sortir sans déranger le spectacle, s'il en étoit ennuyé. Cela fut exécuté, et, par le secours de cette invention, un divertissement très nécessaire à la cour y fut établi.

Le même jour, le baron de Penterriedder, ambassadeur de l'empereur, prit congé, après être convenu de tout pour les investitures des États d'Italie destinés à l'infant don Carlos, fils de la reine d'Espagne régnante. Les difficultés de ces investitures avoient suspendu toute négociation à Cambray; mais il fut résolu que les conférences s'ouvriroient incessamment, et qu'on feroit l'ouverture du congrès, où presque tous les ambassadeurs de l'Europe étoient inutilement depuis trois ans.

Peu de jours après, on apprit la mort du grand-duc, arrivée le 2 novembre. Le prince Gaston, son fils unique, lui succéda sans aucune difficulté. L'électeur de Cologne mourut à peu près dans ce même temps. Son neveu, fils de l'électeur de Bavière, déjà évêque de Munster, lui succéda à l'électorat de Cologne, dont il étoit coadjuteur; mais il fut question d'une élection de l'évêché de Liège. Les grands bénéfices

d'Allemagne commençoient à tomber à des princes : l'empereur, par la protection qu'il leur accordoit, les fit entrer dans presque tous les chapitres qui s'en étoient défendus jusque-là, même dans les évêchés de Wirtsbourg et de Bamberg, qui sont d'un revenu très considérable. On fouettoit l'élu dans le chapitre ; mais cette petite indignité, qui naturellement devoit éloigner les princes, ne les rebuta pas, et l'on vit, dans la fin du dernier siècle, les électorats de Mayence, de Trèves, et presque tous les autres grands bénéfices de l'Empire, qui jusqu'alors étoient possédés par des comtes ou barons de l'Empire, tombés à des princes.

Les cabales pour la compagnie des Indes en France étoient vives et soutenues par Mme la Duchesse, princesse hardie et de beaucoup d'esprit. On avoit déjà obtenu la ferme du tabac pour cette compagnie, et on lui accorda le privilège exclusif du café, ce qui ruinoit non seulement la ville de Marseille, mais ce qui donnoit lieu de craindre encore que la franchise du port ôtée ne ramenât la peste, comme elle l'avoit causée quatre ans auparavant. Le maréchal de Villars en représenta les périls avec tant de force qu'il arrêta la résolution prise d'ôter à la ville de Marseille la liberté de vendre du café. Cette compagnie, soutenue, comme nous l'avons dit, par une forte cabale, vouloit rétablir le papier dans le royaume et faire ôter de place le contrôleur général qui s'opposoit à ce pernicieux dessein. Le maréchal de Villars, informé de toutes ces pratiques secrètes, parla à Son Altesse Royale, fit agir l'évêque de Fréjus et soutint le contrôleur général. M. le Duc, en cela opposé aux desseins de sa mère, se conduisit comme il convenoit au bien de l'État. Cepen-

dant, le dessein où l'on étoit de rétablir le papier suspendit la diminution des espèces, diminution si nécessaire que la cherté de tout étoit excessive, et que les troupes mêmes ne pouvoient plus subsister avec leur solde, quoique augmentée ; en sorte que, depuis deux ans, le soldat ne mangeoit pas de viande et ne pouvoit s'acheter de chaussures, ni être habillé qu'au bout de quatre ans, ce qui causoit une grande désertion.

Le maréchal de Villars, qui avoit toujours représenté au régent ce qu'il croyoit être du bien de l'État, lui parla sur le papier et sur l'absolue nécessité de diminuer incessamment les espèces.

Le bruit se répandit alors que le duc d'Orléans vouloit faire des ducs et donner cet honneur au marquis de la Vrillière, afin que son fils épousât une fille bâtarde du roi d'Angleterre. Sur cela, le maréchal dit au duc d'Orléans : « Que ses bons serviteurs ne pouvoient s'empêcher de lui représenter que sa gloire étoit intéressée à [ne pas] laisser dire que le roi d'Angleterre, n'osant pas donner sa bâtarde à un milord, dont il y en avoit près de deux cents, obligeoit, pour la marier, Son Altesse Royale à faire un duc en France. » Le régent avoua qu'on lui en avoit parlé, et que le maréchal lui faisoit un plaisir très sensible de lui faire voir et sentir les conséquences qu'auroit cette démarche.

Le 2 décembre, le maréchal de Villars, soupant chez la princesse de Conty à Paris, reçut un courrier de Versailles, par lequel il apprit que le duc d'Orléans étoit tombé en apoplexie, et mort une demi-heure après. Ce prince étoit avec M[me] de Falaris, une de ses maîtresses ; il lui dit qu'il se trouvoit fort assoupi,

mais qu'il ne vouloit pas s'endormir, parce qu'il devoit monter chez le roi. Un quart d'heure après, cette dame, le voyant fort assoupi, lui demanda s'il dormoit. Il s'assit dans un fauteuil; dans l'instant même sa tête tomba sur son estomac et lui à terre. On se hâta de chercher un chirurgien; mais à peine avoit-il quelques restes de vie, et, en effet, il mourut peu d'heures après.

M. le Duc, averti du premier moment où il se trouva mal, monta chez le roi et le supplia de l'honorer de la place de premier ministre, ce qui lui fut accordé sur-le-champ. Aussitôt, M. le Duc envoya chercher le marquis de la Vrillière, secrétaire d'État, et lui fit recevoir l'ordre du roi d'en expédier la patente dans le moment. M. de la Vrillière demanda le retardement de l'expédition jusqu'au lever du roi; mais M. le Duc ayant désiré qu'elle se fît promptement, une heure après elle fut faite, et le serment prêté, en sorte que l'on apprit presque en même temps M. d'Orléans mort, et M. le duc premier ministre.

Le maréchal de Villars, après avoir reçu la nouvelle de l'accident arrivé à M. le duc d'Orléans, partit pour Versailles, où il arriva une heure après minuit. Il alla d'abord chez M. le Duc, qui lui apprit de quelle manière il s'étoit fait déclarer premier ministre; puis ensuite il lui dit : « Je ne mériterois pas votre estime si, vous ayant assuré depuis trois ans que je vous désirois dans le conseil du roi, vous n'y entriez pas dans le moment que je le puis proposer au roi. Ce sera dès demain. Je crois par là faire encore un grand plaisir à M. de Fréjus. Demandez-lui à quelle heure il veut que tous trois nous conférions sur cela. » Le maréchal

de Villars en parla le matin à l'évêque, qui parut approuver le projet, et lui dit qu'il verroit M. le Duc chez le roi. Dès que M. le Duc aperçut l'évêque, il le tira dans une fenêtre et lui apprit son dessein sur le maréchal. Mais ce prince fut très étonné lorsque l'évêque lui dit qu'il ne céderoit point le pas au maréchal de Villars, et que, comme évêque, il le prétendoit sur les Pairs de France. Cette prétention, déjà folle en elle-même, surprit d'autant plus M. le Duc qu'il croyoit qu'une amitié de cinquante ans entre le maréchal et cet évêque devoit le guérir d'une prétention si mal fondée, puisque, d'ailleurs, les archevêques n'ont de place au Conseil d'État que du jour de leur réception, et qu'ils passent après tous les gens de robe, dans le temps que non seulement les Pairs, mais même les ducs à brevet et les maréchaux de France, précèdent tous les conseillers d'État de robe à leur première entrée dans le conseil.

La conversation de M. le Duc et de l'évêque de Fréjus étant finie, le maréchal demanda à l'évêque s'il étoit convenu avec M. le Duc de l'heure à laquelle on feroit la proposition au roi. « Il y a une difficulté, lui répondit l'évêque, c'est que je ne vous céderai pas, et que je prétends passer devant vous. » Le maréchal de Villars se contint sur une proposition si extraordinaire, et le plus grand empire sur lui-même lui fut nécessaire pour ne pas éclater. Seulement il lui dit : « Le public sera surpris que vous vouliez empêcher le maréchal de Villars, votre plus ancien ami, d'entrer au conseil, fondé sur une prétention aussi frivole que la vôtre. Vous y songerez, ajouta-t-il, et j'irai toujours dîner avec vous. » Il vit M. le Duc le moment d'après, auquel

il dit : « Il faut être sage et ne pas se brouiller avec l'évêque. Je vais dîner avec lui. » L'évêque de Fréjus fit ses réflexions, et connut le très grand tort qu'il alloit se faire si sa résistance éclatoit, et, dès le soir, il dit à M. le Duc qu'il sacrifieroit sa prétention au bien de l'État et à l'amitié, sentiments généreux en apparence, mais dont le peu de solidité ne sera que trop connue par la suite de ces mémoires.

Sur les neuf heures du soir, M. le Duc envoya un gentilhomme dire au maréchal de Villars qu'il le prioit de venir chez le roi dans le moment. Dès que le roi l'aperçut, il vint à lui avec un air riant, et l'évêque de Fréjus voulut réparer ce qui s'étoit passé le matin par un éloge qu'il fit au roi du maréchal de Villars sur ses services dans la guerre et dans la paix. M. le Duc lui dit que le roi le mettoit dans ses conseils, et celui d'État demeura composé uniquement du roi, de M. le duc d'Orléans[1], de M. le Duc, du maréchal de Villars et de l'évêque de Fréjus. Quant aux autres conseils, il n'y fut fait aucun changement. Mais Mme d'Orléans, déjà animée par l'éloignement de ses frères, qui étoient ennemis de M. le Duc, le prince de Conty et plusieurs des principaux de la cour, piqués de n'avoir aucune part au gouvernement, tinrent plusieurs assemblées secrètes chez Mme d'Orléans.

M. le duc d'Orléans, colonel général de l'infanterie, voulut rendre compte au roi directement du détail de l'infanterie. M. le Duc demeura ferme à n'y pas consentir et offrit comme tempérament que M. le duc d'Orléans, pour ne pas venir chez lui, envoyât ses

1. Louis, duc de Chartres, devenu duc d'Orléans par la mort du régent, né en 1703, mort en 1752.

mémoires, qu'il les examineroit et ensuite les porteroit au roi. Cet expédient ne contenta pas le duc d'Orléans. Il se défendit jusqu'au 10 décembre, qu'il déclara qu'il ne se mêleroit plus des détails de l'infanterie; enfin, il fut réduit à faire sa charge comme le comte d'Évreux faisoit celle de colonel de la cavalerie. On pressa fort le maréchal de Villars de porter M. le Duc à céder aux représentations que M. le duc d'Orléans étoit héritier présomptif de la couronne, et qu'il méritoit par là de grands ménagements. Le maréchal parla donc et dit à M. le Duc : « Que, dans presque toutes les matières importantes, il y avoit deux partis à suivre : dans celle dont il s'agissoit, plusieurs penseroient que les premiers jours d'une nouvelle administration demandent beaucoup de sagesse et de modération; que l'autorité s'établit peu à peu; qu'il faut couler, ménager les esprits, et surtout quand il est question de l'héritier présomptif de la couronne et de tous les princes attachés à ses intérêts; qu'un parti tout différent est que l'on juge de celui qui prend le timon de l'État par ses premiers pas; que, si l'on y remarque de la foiblesse, le courtisan et les étrangers en augurent mal; en pareil cas, c'est au ministre, conclut-il, à se conseiller lui-même et à suivre son génie. » M. le Duc n'hésita pas et prit le parti de la fermeté.

Le 8, il avoit paru trois arrêts très favorables au public. Le premier éloignoit, ou pour mieux dire supprimoit, l'édit du joyeux avènement; cet édit avoit alarmé tous les divers ordres du royaume, puisqu'en l'exécutant il n'y avoit personne à qui l'on ne pût demander une partie considérable de son bien, et du moins le revenu d'une année.

Le second arrêt réduisoit et modéroit considérablement le tarif des actes des notaires.

Le troisième diminuoit les droits sur les entrées du foin, de l'avoine et des grains, dont la cherté étoit excessive. Ces trois arrêts furent très agréables au public et marquèrent dans le premier ministre une vive attention à soulager et à calmer toutes les craintes qui l'agitoient si justement depuis plusieurs années.

Le même jour, le roi nomma le président de Novion premier président, et sa charge de président à mortier fut remise comme en dépôt à M. de Blancménil, avocat général; et la charge d'avocat général de celui-ci donnée au sieur Talon, petit-fils de Talon, qui avoit exercé la même charge avec grande réputation.

Il y eut, le jour d'après, un nouveau cérémonial réglé entre les princes du sang et les ducs pour les obsèques de M. le duc d'Orléans. Suivant l'usage établi et suivi, messieurs les princes du sang étoient chacun accompagnés d'un duc, qui marchoit à côté d'eux; il avoit un carreau égal au leur, et sur la même ligne, quand on se mettoit à genoux. Le roi ordonna que le duc ne marcheroit pas directement à côté du prince du sang, que le carreau du prince du sang seroit de velours, que celui du duc seroit de drap, et qu'enfin il y auroit une différence marquée, à laquelle les ducs ne purent s'opposer, attendant des temps plus favorables pour soutenir la possession établie.

Cependant, le maréchal de Villars fut prié par ses confrères de porter leurs justes plaintes sur une innovation qui regardoit ceux des maisons de Rohan et de Bouillon. Quand on alla donner de l'eau bénite au Dauphin, à la Dauphine et à leur malheureux fils aîné, le

feu roi ordonna que les ducs iroient en corps; que, si les princes de la maison de Lorraine s'y trouvoient, les uns et les autres se retireroient; que, si ceux des maisons de Bouillon et de Rohan, auxquels le roi a accordé les honneurs de princes, s'y trouvoient, ils ne pourroient aller avec les ducs que suivant l'ordre de leur duché. Tout cela étoit écrit sur les registres du sieur de Dreux, grand maître des cérémonies, qui étoit fort contraire aux ducs et qui vouloit leur nuire autant qu'il lui étoit possible. Il montra son registre, rayé, à ce qu'il disoit, par ordre du feu roi; ce qui paroissoit une fausseté et une tromperie manifeste. Premièrement, on ne vit ce registre rayé que neuf ans après la mort du feu roi; il avoit ordonné lui-même ce qui s'étoit passé aux obsèques du Dauphin et de la Dauphine, et certainement il ne s'en étoit pas repenti, puisqu'à la promotion de l'ordre, en 1687, ceux de la maison de Rohan et de Bouillon n'avoient pas été admis à l'ordre du Saint-Esprit. Le sieur de Dreux, très embarrassé des bruits qui se répandoient dans le public, voulut engager le prince de Rohan à le soutenir; ce qui ne le justifia pas.

Le 24, l'évêque de Fréjus alla déclarer à Mme d'Orléans et à M. le duc d'Orléans la résolution que le roi avoit prise sur la maison de ce prince. On la fit plus considérable de beaucoup que n'avoit été sous Henri IV celle du prince de Condé, qui se trouvoit pour lors héritier présomptif de la couronne. Il fut donc réglé que le duc d'Orléans auroit un premier gentilhomme de la chambre, un premier écuyer et un premier maître d'hôtel. Ces places furent remplies par le chevalier de Conflans pour la première, par Clermont pour premier écuyer, et d'Épinay fut fait capitaine

des gardes du prince, considéré seulement en qualité de gouverneur de province; on lui laissa un régiment d'infanterie, un de cavalerie et un de dragons. Les compagnies de gendarmerie demeurèrent au roi.

Dans les derniers jours de l'année, Sa Majesté ordonna au maréchal de Villars d'entrer dans tous les conseils, aussi bien que dans celui d'État. Il prit séance au conseil des finances et à celui des dépêches. Il supplia Sa Majesté de le dispenser d'assister à celui de conscience parce qu'il ne se croyoit pas assez versé dans les matières qu'on y traitoit, surtout dans celle qui étoit le plus souvent agitée et qui regardoit la constitution. Cette querelle avoit causé une grande division dans l'Église, les molinistes et les jansénistes portant souvent les choses à l'extrémité. Le feu roi, dont les intentions étoient entièrement conformes à ce qu'exige la religion, sans abandonner les libertés de l'Église gallicane, vouloit que l'on fût soumis au pape. Après sa mort, le duc d'Orléans releva le parti janséniste, presque abattu, en mettant le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience.

L'abbé Dubois, qui vouloit être cardinal, prit le parti de la Constitution et fut soutenu par l'évêque de Fréjus, qui eut aussi la nomination du roi au chapeau; en sorte que ce conseil de conscience, sous le cardinal de Noailles composé d'ennemis de la Constitution, fut entièrement changé et composé des cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gèvres et Dubois, des évêques de Fréjus et de Nantes; celui-ci nommé peu après à l'archevêché de Rouen.

1724. Le premier jour de l'an 1724, M. le Duc fit agréer au roi le changement de divers logements dans

le château de Versailles. Le régent les avoit fait occuper par ses domestiques. Ils furent rendus à plusieurs seigneurs, comme les ducs de Sully, de la Feuillade, de la Rocheguion, de la Vallière, et ôtés à La Fare, Simiane, Clermont, d'Étampes, Chirac, Belle-Isle, qui naturellement ne devoient pas être préférés à ceux auxquels ils étoient rendus.

M. le duc d'Orléans n'avoit pas répondu à l'honnêteté que M. le Duc avoit eue pour lui. Il lui avoit envoyé Blouin pour savoir ce qu'il désiroit sur les logements. Sa réponse fut qu'il y feroit réflexion; après quoi il alla demander au roi ceux qui lui convenoient. Le roi ne lui répondit rien, mais il fit part à M. le Duc de ce que lui avoit demandé le duc d'Orléans et les changements furent ordonnés.

M. le Duc ayant pris le logement qu'avoit occupé feu M. le duc d'Orléans, celui que quittoit M. le Duc fut donné à Mrs le prince de Dombes et comte d'Eu.

Dans les premiers jours de janvier, la rougeole prit à l'infante, et le roi alla le même jour à Trianon, où l'on tint trois conseils, et l'on prit la résolution d'aller habiter Marly pendant que l'on seroit obligé d'être éloigné de Versailles. Cependant, la quantité de réparations nécessaires dans un lieu où la cour n'avoit été depuis dix ans détermina à retourner à Versailles trois semaines après.

Le 11, l'échange de Belle-Isle[1] fut rapporté au conseil et fort nettement exposé par le contrôleur géné-

1. Le comte de Belle-Isle, depuis maréchal de France, avait réussi, en 1718, à échanger avec le roi Belle-Isle en mer et sa prétendue souveraineté contre le comté de Gisors, Vernon et tous les domaines du roi qui en dépendaient.

ral. Cet échange avoit d'abord révolté la Chambre des comptes par l'énorme lésion que le roi y souffroit. Elle avoit, pour s'y opposer, donné deux arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. Le puissant crédit du marquis de Belle-Isle lui faisoit trouver tout facile et l'aveugloit au point qu'il croyoit pouvoir tout entreprendre. Nous ferons le portrait de ce jeune homme dans la suite[1]; mais, pour suivre ce qui regarde la terre de Belle-Isle, le président de Nicolaï, homme d'une vertu sévère et qui étoit à la Chambre des comptes, fit représenter par le procureur général l'impossibilité qu'il y avoit de consentir à l'échange sans manquer à son devoir. L'affaire fut examinée sévèrement et la délibération de la compagnie fut de résilier le contrat d'échange. On rapporta tout ceci au conseil et l'on y décida que la Chambre seroit autorisée à vérifier de nouveau les diverses évaluations de la terre de Belle-Isle et les domaines que le roi cédoit, aussi bien que les améliorations et détériorations faites par M. de Belle-Isle pendant le temps qu'il avoit joui des terres du roi. Il fut réglé de plus, qu'en attendant, ledit sieur de Belle-Isle jouiroit de trente-quatre mille livres de rente, prix du dernier bail de la terre de Belle-Isle, avec liberté à lui de jouir de la terre par provision s'il croyoit que les trente-quatre mille livres fussent au-dessous des revenus, qu'effectivement il faisoit monter, par son estimation, à quinze mille livres de rente de plus. Le maréchal de Villars, en disant son avis, supplia le roi d'ordonner une économie universelle absolument nécessaire. Il lui représenta que, nonobstant ses revenus immenses, les peuples étoient

1. Le portrait ne se trouve pas dans la suite des mémoires.

trop chargés : « Et dans quel temps, lorsque l'on jouissoit d'une longue paix. »

Le 20 janvier, il arriva un courrier d'Espagne, envoyé par Coulanges, chargé des affaires du roi dans cette cour. Il apporta une lettre de la main du roi d'Espagne, qui apprenoit au roi la résolution de remettre sa couronne au prince des Asturies, résolution prise de concert avec la reine sa femme. M. le Duc apprit cette nouvelle au maréchal de Villars, qui en fut très affligé, car, bien que depuis l'éloignement du cardinal Alberoni la monarchie d'Espagne fût très mal gouvernée, il étoit néanmoins bien différent de la voir entre les mains d'un roi âgé, dont l'autorité étoit tout établie, ou dans celles d'un enfant abandonné à la conduite des grands, c'est-à-dire à un désordre pareil à celui qui régnoit sous le dernier roi d'Espagne.

On savoit les investitures arrivées à Cambray, mais qu'elles n'étoient pas encore remises aux ambassadeurs d'Espagne. On dépêcha un courrier à ceux du roi avec ordre de ne rien oublier pour tirer les investitures des mains des Impériaux avant que la nouvelle de l'abdication pût leur être parvenue; ce qui fut exécuté heureusement.

Deux jours après, on fut informé par divers courriers du détail de cette abdication, et que le roi d'Espagne avoit formé une junte pour gouverner sous l'autorité du jeune roi, qu'elle étoit composée des présidents de Castille, de l'archevêque de Tolède, du grand inquisiteur, du marquis de Valero, du comte de Saint-Estevan, du marquis de Leyde et de Guerreyra, ci-devant chancelier de Milan; que le roi d'Espagne se réservoit deux cent mille pistoles par an, pour lui et

pour la reine, et trois cent mille une fois payées pour achever les bâtiments de Saint-Ildefonse, qui étoit le lieu de sa retraite. On savoit déjà que le marquis de Grimaldo demeuroit auprès du roi d'Espagne, et les motifs de l'abdication de ce prince fondés sur le désir de ne plus songer qu'à son salut.

Le 27 janvier, le roi donna la charge de lieutenant général de police au sieur d'Ombreval, maître des requêtes[1]. Cette charge étoit exercée par M. d'Argenson. M. le Duc lui envoya demander sa démission; mais il la remit à M. le duc d'Orléans. Ce procédé n'étant pas convenable, M. le Duc, qui étoit bien disposé pour M. d'Argenson, lui fit connoître son mécontentement. M. d'Argenson étoit attaché par deux charges à M. le duc d'Orléans, et il convenoit que le lieutenant de police le fût absolument au premier ministre. M. le duc d'Orléans désiroit pour M. d'Argenson une expectative de conseiller d'État. Ces sortes de grâces avoient été prodiguées pendant la régence, et M. le Duc ne vouloit pas suivre cet exemple. Cependant, quoique peu satisfait de la conduite de M. d'Argenson sur sa démission, il sacrifia son ressentiment à la résolution de ne plus donner d'expectative en faisant M. d'Argenson conseiller d'État; et M. le duc d'Orléans, touché de cette conduite de M. le Duc, se raccommoda avec lui.

Comme il étoit question alors de faire des chevaliers de l'ordre, M. le Duc nomma plusieurs de ceux que

1. M. le Duc avait demandé au maréchal de Villars que ledit sieur d'Ombreval fût chargé de rapporter devant MM. les maréchaux de France à la place de M. d'Herbigni, fait conseiller d'État. (Note de X.)

M. le duc d'Orléans demanda ; et, par ce moyen, la réconciliation entre ces deux princes fut parfaite. La promotion fut déclarée, et elle fut de cinquante-huit. M. le Duc, en entrant chez le roi, trouva le maréchal de Villars, qui, retenu par un grand rhume qui l'avoit empêché d'assister à plusieurs conseils, sortoit pour la première fois. M. le Duc le tira à une fenêtre et lui dit : « Je vous donne bien des confrères. » — « Je le sais, » lui répliqua le maréchal, « peut-être en ferez-vous trop, car on tient plus les hommes par l'espérance que par la reconnoissance. » — « Ce sont d'autres confrères que ceux que vous entendez, » répliqua M. le Duc, « ce sont des maréchaux de France ; » et en même temps il les lui nomma. Le duc de Noailles étoit assez près, et le maréchal de Villars dit à M. le Duc : « Celui-là en est-il? » M. le Duc répondit : « Non. » — « Mais, » ajouta le maréchal, « vous ne m'avez pas fait l'honneur de m'en parler. » — « Il y a dix jours, » répliqua M. le Duc, « que je ne vous ai vu. » Les sept maréchaux de France étoient : le comte de Broglio, qui depuis plus de quarante ans étoit hors de service, le comte Du Bourg, le marquis de Médavy, le duc de Roquelaure, le marquis d'Alègre, le duc de la Feuillade et le duc de Gramont. Cette promotion ne fut point du tout applaudie et ceux qui la vouloient avoient apparemment exigé que M. le Duc ne s'en ouvriroit pas au maréchal, qui, retenu dans sa chambre pendant quinze jours, recommença à entrer aux conseils le 6 février.

On lut dans celui d'État la lettre que Philippe V écrivit à son fils, Louis Ier, en abdiquant la couronne. C'étoit une lettre, remplie de piété, sur le mépris des gran-

deurs et la nécessité de songer à son salut, avec des instructions sur tous les soins qui doivent principalement occuper un saint roi : le père y donnoit pour modèles à son fils ses aïeux saint Louis et saint Ferdinand et ne disoit que peu de choses sur la politique. Le roi d'Espagne, uniquement occupé de son salut et plus las encore des fatigues du gouvernement, l'avoit abandonné de bonne foi; mais la reine sa femme y renonçoit avec plus de peine, aussi bien que Grimaldo, qui depuis quelques années étoit seul ministre auprès de son maître.

Le maréchal de Tessé avoit eu ordre d'aller droit à Saint-Ildefonse voir le roi et la reine, et il fut très bien reçu de Leurs Majestés. Il conseilla fort au roi de conserver un grand empire sur son fils; la reine approuva fort ce conseil, et Grimaldo dit au maréchal de Tessé : « Le roi Philippe n'est pas mort, ni moi non plus. » La femme de Grimaldo étoit encore plus vivante et avoit la réputation d'aimer les présens.

Cependant, il étoit aisé de conjecturer que l'autorité de la vieille cour ne seroit pas longue; et l'on reçut, dès le 18 mars, des lettres du maréchal de Tessé qui marquoient déjà un grand changement. Le roi Philippe, ou plutôt Grimaldo, avoit nommé quatre secrétaires d'État qui devoient expédier sous le jeune roi et, selon les apparences, rendre compte au roi son père et en recevoir les ordres sur les matières importantes. Les sept ministres changèrent cette disposition, et il fut arrêté que chacun d'eux seroit commissaire des principaux ministres étrangers. Le président de Castille fut destiné au maréchal de Tessé. Sur cette nouvelle, le maréchal de Villars dit au conseil : « Adieu la cour

de Saint-Ildefonse; elle sera bien heureuse si son dîner et son souper sont bien assignés. » On apprit le 15 mars que le pape étoit mort sans avoir fait aucune promotion de cardinaux, quoiqu'il y ait eu quatre chapeaux vacants. On donna ordre aux cardinaux françois de partir incessamment pour Rome, et ils vinrent dire adieu au maréchal de Villars le 19 mars.

Maintenant, reprenons les affaires du marquis de Belle-Isle, dont les suites furent sérieuses. Le chevalier de Belle-Isle, son frère, voulut faire tenir un billet à La Jonchère, prisonnier à la Bastille. Pour cela on se servit du marquis de Pompadour, lequel, y ayant été enfermé lui-même pendant quinze mois, avoit fait des connoissances et voulut tenter le lieutenant du roi. Celui-ci avertit le gouverneur, et le gouverneur M. le Duc, qui aussitôt donna ordre au marquis de Pompadour de venir lui parler. Pompadour convint de tout et dit que ce qu'il avoit fait étoit à la sollicitation de M. d'Herbigny, qui l'en avoit pressé.

M. d'Herbigny, interrogé par le lieutenant de police, déclara que M. de Pompadour étoit un imposteur, et la vérité fut déclarée par le chevalier de Belle-Isle, qui fut envoyé à la Bastille. Le marquis, son frère, sur d'autres avis, y fut mené le 1er mars. M. Le Blanc, qui étoit exilé, y fut conduit le jour d'après, aussi bien que les sieurs de Conches et de Séchelles. M. le Duc prit ces résolutions sans en parler au maréchal de Villars; et il est certain que, lorsque de certaines gens avoient un dessein, ils exigeoient qu'on le tînt secret au maréchal.

Trois jours auparavant, cinq ou six hommes, quêtant autour de la maison de Duvernay et croyant

l'avoir vu rentrer dans son carrosse, qui pour l'ordinaire alloit à neuf heures du soir dans une maison à quatre portes de la sienne, virent sortir de la maison des Paris un grand homme de la taille de Duvernay, qui étoit un capitaine de cavalerie de ses parents. Ces hommes l'attaquèrent et le laissèrent pour mort, percé de sept ou huit coups de poignard. Un pareil attentat réveilla les indices bien forts de plusieurs autres, et l'on arrêta le nommé Montauban avec quelques autres connus pour être des chefs d'espions, dont il est certain que M. Le Blanc avoit répandu un grand nombre à la ville et à la cour. Ces emprisonnements firent grand bruit et l'on suspendit ses jugements jusqu'à ce qu'il fût décidé par quoi ils seroient jugés.

M. Bignon, intendant de Paris, étant mort, le maréchal de Villars demanda cette place à M. le Duc pour M. d'Angervillers, intendant d'Alsace, et proposa en même temps M. de Harlay pour remplir l'intendance d'Alsace, une des plus considérables du royaume. M. le Duc approuva l'un et l'autre. Peu de jours après, le premier eut ordre de se rendre à la cour et vint descendre chez le maréchal de Villars le 20 mars.

Le mariage de M. le duc d'Orléans avec la fille du prince Louis de Bade fut déclaré. Le roi et M. le Duc n'avoient aucune connoissance des mesures que l'on avoit prises pour traiter ce mariage. Il avoit même paru des propositions d'un autre avec une des sœurs de M. le Duc; mais celles-ci, qui furent connues peu après, étoient telles qu'il n'étoit pas possible d'admettre la dixième partie des conditions qu'exigeoit la maison d'Orléans.

Les soupçons augmentoient tous les jours au sujet

de M. Le Blanc : on fit arrêter, le 20 mars, Le Vasseur, qui avoit été un de ses premiers commis ; Du Chevron, capitaine des gardes de la connétablie, et un de ses lieutenants, nommé La Barre. Un secrétaire du maréchal de Bezons fut arrêté le même jour au Châtelet, sur ce qu'un prisonnier déclara qu'il avoit été obligé à copier une lettre adressée au maréchal de Bezons, par laquelle ce prisonnier l'avertissoit que l'on vouloit le forcer à déposer contre M. Le Blanc. Le même jour, on nomma le comte de Matignon pour aller faire la demande de la princesse de Bade pour M. le duc d'Orléans.

Duvernay ayant été nommé syndic de la compagnie des Indes assez contre sa volonté, mais entièrement contre celle de ses frères, ils déclarèrent qu'ils ne vouloient plus travailler, et se séparèrent de lui. Cette division des quatre frères, tous gens de mérite, fit beaucoup de peine au maréchal de Villars. Il envoya chercher l'aîné Paris et il eut avec lui et Duvernay une conférence de trois heures, dans son cabinet, en présence du maréchal de la Feuillade et de Contades. Il mena ensuite Paris l'aîné chez M. le Duc, et obligea les trois frères de continuer à travailler. Ils y consentirent, mais toujours fort irrités contre Duvernay, quoiqu'il n'eût pas pu résister aux ordres réitérés de M. le Duc, qui disoit : « L'on convient que l'on doit soutenir la compagnie par rapport au bien de l'État, je veux donc la soutenir avec l'ordre convenable, et empêcher les déprédations. Il faut pour cela qu'un homme de confiance m'en rende compte. »

Les commissaires jugèrent enfin à la chambre de l'Arsenal le procès de La Jonchère. Il fut blâmé, puni-

tion qui rend un homme incapable d'exercer jamais aucune charge, et condamné à restituer. Le marquis de Belle-Isle le fut à payer six cent mille livres, si les biens de La Jonchère n'étoient pas suffisants; et il s'en fallut plusieurs millions qu'il ne pût rapporter les sommes dues au roi.

Un nommé Menq, chef des espions de M. Le Blanc, fut arrêté à Marseille sur le point de s'embarquer. M. Le Blanc n'étoit pas excusable sur le commerce qu'il avoit eu avec ces misérables, capables de tous crimes. Ce Menq, lorsque le maréchal de Villars étoit président de la guerre, et M. Le Blanc du conseil, fut condamné à être dégradé des armes par la main du bourreau, pour avoir porté la croix de Saint-Louis, et s'être dit faussement chevalier de Saint-Louis; homme d'ailleurs reconnu pour fripon, et à demi convaincu d'assassinats. L'arrêt du conseil de guerre exécuté à Calais à la tête du régiment royal, M. Le Blanc, ministre de la guerre, le reçoit, lui donne une croix de Saint-Louis, le fait lieutenant-colonel, et vouloit même le renvoyer au régiment, si tous les officiers n'eussent déclaré qu'ils le mettroient en pièces. Or, M. Le Blanc ne pouvoit se disculper d'entretenir de pareils criminels. Celui-là même dont nous venons de faire le portrait avoit quatre mille livres de pension. Cependant non seulement les soupçons s'augmentoient, mais il se formoit plusieurs corps de délit sur des crimes que l'on avoit négligé d'approfondir.

Le maréchal de Villars fut d'avis d'en renvoyer au parlement l'examen et le jugement entier, soutenant qu'il étoit de la gloire du gouvernement, et surtout de celui qui tenoit le timon, de renvoyer toujours les accu-

sés à leurs juges naturels. Les opinions partagées, il fut résolu d'attendre la quinzaine de Pâques pour se décider. Le maréchal de Villars alla passer six jours dans son château, et M. le Duc quatre à Chantilly. A son retour, M. le Duc l'entretint sur le sujet dont nous venons de parler, et lui dit : « Je sais qu'il est de ma gloire de ne pas choisir moi-même les juges de ceux qu'on croit que je n'aime pas ; mais ma gloire est aussi intéressée à faire connoître que j'ai eu raison quand je les ai fait arrêter, et pour cela il faut que les informations soient continuées par le sieur Arnaud de Bouesse, qui les a commencées. »

Il fut donc question de porter le parlement à ne pas s'y opposer, et le maréchal de Villars parla au président Portail et au procureur général pour cela. Leurs raisons pour laisser la liberté entière au parlement étoient bonnes, et M. le Duc s'y rendit d'autant plus aisément que les siennes, pour éclaircir de si grandes apparences de crimes, étoient trop fortes pour n'être pas généralement approuvées. Ainsi, le 4 avril, il fut envoyé des lettres patentes au parlement pour connoître et juger plusieurs corps de délits, et elles furent enregistrées le même jour.

Le 6, mourut de la petite vérole le prince de Soubise, fils unique du prince de Rohan. C'étoit l'homme de la cour de la plus belle figure, et d'ailleurs de très grande espérance.

Le roi se fortifioit beaucoup par un grand exercice, et il est certain que, d'une santé qui, dans les commencements, paroissoit fort délicate, il s'en étoit fait une des plus robustes. Mais ses chasses et tout le chemin qu'il étoit obligé de faire pour les chercher fort loin

devenoient une fatigue excessive pour lui et pour tout ce qui le suivoit, ce qui d'ailleurs entraînoit une grande dépense. Le maréchal de Villars prit la liberté d'en parler à Sa Majesté et de lui proposer de partager ses amusements. Il lui dit qu'il souhaitoit de lui voir goûter dans l'hiver ceux de Paris, les opéras, les comédies, mais surtout de le voir habiter au milieu des peuples qui lui avoient donné tant de marques d'amour. Il lui parla aussi du malheur ordinaire aux rois, qui est d'être toujours environnés de flatteurs et d'adorateurs qui leur cachent les vérités les plus importantes, pour peu qu'elles ne soient pas agréables à entendre. Il ajouta que le seul moyen de reconnoître les véritables amitiés, c'étoit de voir si, au péril de leur déplaire, on leur disoit des vérités utiles, quoique moins flatteuses. Le roi écoutoit le maréchal de Villars sans peine, mais les occasions de lui parler étoient rares.

Le 12 mai, les articles du mariage du duc d'Orléans avec une princesse de Bade arrivèrent après plusieurs difficultés de la princesse de Bade mère, qui obligeoit sa fille à renoncer à tous les biens allodiaux qu'elle-même avoit apportés dans la maison de Bade, et M. le duc d'Orléans voulut faire mettre dans le contrat de mariage que sa femme auroit cinquante mille francs par an pour ses habits et menus plaisirs, condition inusitée dans les contrats de mariage.

Le 5 juin, le roi permit au maréchal de Villeroy de revenir à la cour, et comme il étoit retenu à Lyon par une lettre de cachet, on lui en fit porter une par un courrier, le 6, pour le rappeler. Le maréchal de Villars lui avoit toujours conseillé de revenir sans condition, parce qu'il lui paroissoit que le principal étoit de

faire cesser son exil et de revoir le roi, bien persuadé que, s'il pouvoit obtenir quelque chose de plus, sa présence y seroit plus propre que son éloignement.

La cérémonie de la réception des chevaliers de l'ordre se fit la veille de la fête de la Pentecôte et fut très magnifique. Les ambassadeurs ne s'y trouvèrent pas, ayant prétendu être salués; ce qui n'étoit pas de l'ancien usage.

Le 7 juin, on apprit par un courrier du cardinal de Rohan que, le 29 mai, le cardinal des Ursins avoit été exalté souverain pontife par la cabale des Zelanti. C'étoit un homme d'une piété et d'une sainteté reconnues, élevé dans l'ordre des Dominicains, dont il avoit toujours suivi la règle, et dans laquelle il voulut persister, âgé de soixante-seize ans. Les cabales avoient été très vives dans les premiers jours. Les Albani, auxquels le long règne de leur oncle avoit donné un très grand nombre de créatures, avoient espéré de faire Olivieri pape; mais la médiocrité du sujet révolta même le peuple romain, et le scandale fut grand. Vers le milieu du conclave le cardinal de Cienfuegos, s'étant réuni avec le cardinal de Rohan, avoit compté l'exaltation du cardinal Piassa[1] certaine : le cardinal de Rohan l'assura même au roi. Mais les Albani, qui n'avoient pas eu assez de force pour élever Olivieri, s'en trouvèrent assez pour empêcher Piassa d'être élu. Ils se joignirent aux Zelanti, et en un moment Orsini fut proclamé[2] : il résista, il pleura; mais enfin il fut mis sur l'autel, et alla à pied à Saint-Pierre, et donna des

1. Jules Piazza, cardinal depuis 1712, ancien nonce à Vienne, très estimé à cause de sa candeur et de son désintéressement.

2. Sous le nom de Benoît XIII, 29 mai 1724.

marques de piété fort convenables, et d'ordinaire suivies de peu d'effets.

Nous ne négligerons pas en cette occasion de rapporter ce que dit un cardinal qui, voyant Coscia, depuis cardinal, s'approcher du nouveau pape pour le presser d'accepter, dit : « Laissez passer ce galant homme, vous verrez qu'il aura bientôt converti son maître. » Dans la suite, ce même Coscia fit beaucoup parler de lui par la grande autorité qu'il eut sur l'esprit du nouveau pape et par le mauvais usage qu'il en fit.

On apprit le 19 juin, par un courrier, que le nouveau pape avoit déclaré à ses ministres que le cardinal Paulucci étoit secrétaire d'État, Corradini dataire, et qu'Olivieri étoit demeuré secrétaire des brefs.

Cependant le congrès de Cambray n'avançoit point. Les ministres impériaux se conduisoient en tout avec une hauteur insupportable, et le plénipotentiaire Penterrieder, dans un repas, parla avec insolence au comte Saint-Severin, envoyé du duc de Parme, sur l'espérance qu'il avoit de la protection des couronnes et des médiateurs ; en sorte qu'il fut résolu au conseil du roi d'en porter des plaintes à l'empereur.

Le roi avoit songé à un voyage de Chantilly, et il le résolut avec M. le Duc sans en faire part à l'évêque de Fréjus. Le voyage fut déclaré et décidé pour le 30 juin. Comme on ne trouve plus de cerfs dans les environs de Versailles, et que les forêts de Chantilly en étoient remplies, il fut arrêté qu'on y demeureroit un mois ; que ce qui ne seroit pas nommé pour être du voyage n'auroit pas la liberté d'y venir, comme au voyage de Marly du temps du feu roi. Il y eut en tout

dix-sept dames et près de quarante hommes. Le garde des sceaux n'en fut point, et il fut déclaré qu'il n'y auroit de conseils que celui d'État. Le maréchal de Villars s'y rendit le 1er juillet.

Chantilly est le plus beau lieu du monde, et M. le Duc y fit une dépense prodigieuse, ayant cinq ou six tables de dix-huit couverts, et très délicates. Les gardes du corps, les pages du roi, tous les officiers du roi, tous les soldats des gardes françoises et suisses et tous les principaux domestiques de tout ce qui étoit du voyage étoient nourris aux dépens de M. le Duc.

Le jeune duc de la Trémoille ne fut pas du voyage. Il étoit premier gentilhomme de la chambre, jeune homme très poli, de beaucoup d'esprit, d'une figure très agréable, ayant deux ans plus que le roi. Comme il y avoit apparence qu'il prenoit avec le roi des plaisirs de l'âge, le prince de Talmont, son grand-oncle et son tuteur, avoit demandé à M. le Duc qu'on le retirât. Cela pouvoit être raisonnable; mais il falloit prendre pour prétexte son mariage avec Mlle de Bouillon, qui fut déclaré deux jours après qu'on eut fait quitter la cour à ce jeune homme, sans en donner d'autre raison que de le mettre à l'Académie : ce qui confirmoit l'opinion générale de ses privautés.

Le roi chassoit tous les jours à Chantilly, et le 6 juillet son cheval tomba sans que le prince se fît aucun mal. Cet avertissement étoit nécessaire pour éviter des chutes plus dangereuses. Il n'étoit question que de chasse, de jeu et de bonne chère, et il n'y avoit que peu ou même point de galanterie, le roi ne tournant point encore ses beaux et jeunes regards sur aucun objet. Les dames sont toujours prêtes, et l'on ne pou-

voit pas dire : *le roi ne l'est pas*, puisqu'il étoit plus fort et plus avancé à quatorze ans et demi que tout autre jeune homme à dix-huit.

Le 12, on apprit par le courrier Bannières, arrivé de Madrid en cinq jours et demi, que le roi Louis, mal satisfait de la conduite de la reine sa femme, l'avoit envoyée du palais du Retiro, où il habitoit, dans celui de Madrid, avec défense de voir personne. On savoit depuis plusieurs mois qu'il n'avoit jamais consommé le mariage. Cette nouvelle donna occasion au maréchal de Villars de parler très fortement au roi, pendant le conseil, sur l'extrême importance qu'il y avoit aux rois de s'assurer une postérité dont la tranquillité de leurs États, la conservation de leur royaume, de leur autorité, et souvent de leur propre vie dépendoient toujours. Il ajouta que cette dernière raison avoit obligé le roi d'Angleterre à Rome de se marier, pour arrêter les conspirations sur sa vie, et parla fortement au roi pour le faire songer à se marier, puisque Dieu donnoit à ses peuples la consolation de le voir si fort à quatorze ans et demi, et qu'enfin il ne tenoit qu'à lui de nous donner bientôt un dauphin.

Le voyage de Chantilly finit par la perte cruelle du duc de Melun, qui fut tué par un cerf à une chasse du roi : c'étoit un homme de trente ans, rempli de bonnes qualités. Ce malheur agita tellement la cour que l'on fit prendre la résolution au roi de partir dans l'instant. Pour cela il falloit donner des chevaux de poste aux gardes du corps, et tout étoit dans un très grand désordre. Le maréchal de Villars représenta à M. le Duc que les mouvements des grandes cours ne devoient pas avoir cet air de précipitation ; que le feu roi n'avoit

pas quitté Marly pour la mort du Dauphin ni pour celle du duc de Berri, et qu'il trouvoit convenable de ne rien changer dans l'ordre du séjour et du départ du roi ; ce qui fut exécuté.

Il y eut un conseil de finances à Chantilly, dans lequel il fut décidé des choses très importantes, entre autres on y fit une déclaration pour ne plus souffrir de pauvres mendiants et vagabonds dans tout le royaume. Ils furent distingués en invalides et valides. On prit des mesures pour trouver des fonds extraordinaires dont la destination étoit pour ceux qui ne pouvoient gagner leur vie, et pour forcer ceux qui pouvoient travailler à n'être pas inutiles à l'État.

On supprima les charges de gouverneurs et états-majors de toutes les petites villes, et les charges municipales, et on assigna au denier cinquante le revenu de la finance en rentes perpétuelles ou à vie. On réforma cent charges de secrétaires du roi, et tous ceux des petites chancelleries dans le royaume. Le motif de la suppression étoit que toutes ces charges anoblissant rejettoient le fardeau des tailles sur le peuple, qui en étoit surchargé.

Il fut dit aussi qu'en attendant que l'affaire de Belle-Isle fût décidée, ce qui ne se pouvoit pas légitimement durant sa prison, on lui laisseroit trente-trois mille livres de rente en domaines, somme bien au-dessus de la valeur de sa terre ; et l'on fit voir que par son échange on lui avoit donné quatre-vingt-quatre mille livres de rente plus que les siennes ne valoient, dans les plus nobles terres de la couronne.

Telles furent les principales matières décidées dans le conseil des finances, pour lequel le garde des sceaux,

MM. Desforts et Fagon eurent ordre de se rendre à Chantilly. M. le prince de Conty y vint aussi de sa terre de l'Isle-Adam.

Pendant le séjour de Chantilly, plusieurs personnes que l'on ne croyoit pas devoir être admises à la table du roi eurent l'honneur de manger avec lui. Les secrétaires d'État après bien du mouvement y furent admis. Le contrôleur général en étoit exclu; il vint trouver le maréchal de Villars et lui marqua que, s'il étoit seul du voyage de Chantilly privé de cet honneur, il étoit déterminé à se retirer. On avoit donné à M. le Duc beaucoup de raisons contre lui, entre autres qu'il y avoit pour le fait en question des exemples favorables aux secrétaires d'État, et aucuns pour le contrôleur général, dont l'emploi n'étoit qu'une commission, et point une charge. Le maréchal de Villars dit à M. le Duc : « Le contrôleur général vous convient-il dans son emploi? (et certainement il le faisoit bien). Il faut donc le conserver, et vous n'avez que trop de raisons pour lui procurer l'honneur qu'il désire. » Il lui cita que Mme Colbert avoit été dans le carrosse de la reine, honneur plus distingué que celui de manger avec le roi, et que Mme Desmarets avoit été dans le carrosse de la Dauphine. Enfin il ajouta que la fonction de contrôleur général, qu'on vouloit rabaisser en ne la regardant qu'à titre de commission, est cependant la plus belle et la plus importante que le roi puisse donner. M. le Duc se rendit, et M. Dodun mangea avec le roi le dernier jour.

En arrivant à Versailles, on apprit que la jeune reine d'Espagne s'étoit réconciliée avec son mari; ce qui fit trouver l'éclat précédent encore plus hors de propos.

Deux jours avant le départ du roi pour Fontainebleau, on reçut un courrier de Constantinople, par lequel on apprenoit que le marquis de Bonnac, ambassadeur du roi à la Porte, avoit fait signer et ratifier la paix entre le grand seigneur, le czar et le sophi; que toutes ces puissances qui avoient demandé la médiation du roi vouloient encore qu'un commissaire de sa part réglât les limites des trois empires, et le sieur Dorion, qui avoit été employé au traité auprès du czar, fut nommé par Sa Majesté pour cet emploi. Rien ne pouvoit être plus glorieux pour le roi, ni plus honorable pour le gouvernement.

Le 23, le roi partit pour Fontainebleau et s'y rendit le même jour. Le 27, on dépêcha un courrier au cardinal de Polignac, pour le charger des affaires du roi à Rome. Le nouveau pape lui avoit marqué de l'amitié, et même l'étoit allé voir dans une légère indisposition; cette bonne volonté du pape détermina à lui rendre la confiance de la cour, dont il s'étoit éloigné par les affaires dans lesquelles il étoit entré au sujet de M. et Mme du Maine.

L'archevêque d'Embrun[1] eut donc ordre de revenir après avoir très bien servi sous le dernier pontificat. Le 5 septembre, on eut des nouvelles de Madrid que le roi d'Espagne avoit la petite vérole. Les premières inquiétudes furent médiocres; mais, le 7 septembre, un courrier, parti de Madrid le 30 août, apprit que le prince étoit à la dernière extrémité, et l'on en dépêcha un au maréchal de Tessé, pour engager le roi Philippe V

1. Pierre Guérin, cardinal de Tencin, était chargé d'affaires auprès du saint-siège depuis 1721 et reçut l'archevêché d'Embrun en quittant Rome.

à reprendre la couronne avec plus de fermeté qu'il n'en avoit montré, et surtout à ne se rendre pas esclave d'un confesseur que l'on croyoit vouloir absolument détruire l'autorité royale, en rendant les grands aussi indépendants qu'ils l'avoient été sous Charles II.

Le 10 septembre se passa sans que l'on reçût aucun courrier de Madrid qui apprît ou la mort du roi ou qui donnât des espérances sur sa santé. Le maréchal de Tessé n'avoit pas voulu perdre un moment pour se rendre auprès du roi Philippe V, à Saint-Ildefonse, et les apparences étoient que l'on avoit arrêté tous les courriers.

Au reste, les affaires de Cambray n'avançoient pas : tout au contraire, on avoit lieu de croire la dissolution du congrès très prochaine. Les ambassadeurs de l'empereur parloient de leur départ, et continuoient dans les termes de hauteur fort ordinaires à la cour de Vienne. Les médiateurs répondirent avec la dignité convenable; mais tout tendoit à la division.

Le 14 septembre, on sut, par un courrier du maréchal de Tessé, que le roi Philippe étoit revenu à Madrid, sur la mort du roi Louis; que d'abord il avoit paru résolu à reprendre la couronne; que cependant il vouloit en être sollicité par les désirs de ses principaux sujets. On lui faisoit espérer une demande du conseil de Castille; mais son confesseur, nommé Bermudès, jésuite gagné par le président de Castille à la tête de la junte, lui dit que, pour le repos de sa conscience, il falloit assembler des docteurs. Le conseil de Castille, bien intentionné, pouvoit en deux heures donner sa supplique au roi, pour conserver la couronne; mais la junte, qui vouloit demeurer à la tête du gouverne-

ment sous un roi mineur, délibéra quatre jours sur cette supplique, et ne la donna que lorsque les docteurs, assemblés dans la maison des Jésuites, eurent donné leur déclaration. Elle portoit qu'en conscience le roi Philippe ne pouvoit reprendre la couronne. Cette décision de ces malheureux docteurs eut un tel pouvoir sur le roi qu'il déclara au maréchal de Tessé qu'il retournoit à Saint-Ildefonse. Vainement on lui représenta l'intérêt de ses enfants : il se contenta de répondre que Dieu en prendroit soin.

La reine ne se rendit pas, désespérée d'une pareille résolution, et le maréchal de Tessé n'oublia rien pour la faire changer. La reine dit à Bermudès, en présence du roi, qu'il étoit un traître, un Judas, et que, si elle étoit en péril de mort, elle aimeroit mieux mourir sans sacrements, que de les recevoir par le ministère d'un aussi méchant homme que lui.

Le roi étoit seul avec la reine et la senora Louisia, sa nourrice. Cette femme hardie dit au roi qu'il étoit honteux de se laisser gouverner par un fripon, et d'abandonner son fils à une minorité dont la junte profiteroit pour anéantir totalement l'autorité royale. Cette nourrice parloit avec tant de violence que la reine, s'apercevant que le roi pâlissoit, lui dit : « Louisia, taisez-vous ; vous ferez mourir le roi de chagrin. » La courageuse nourrice répondit : « Qu'il meure ! ce n'est qu'un homme de perdu ; au lieu que s'il abandonne le gouvernement, ses peuples, ses enfants, son royaume sont perdus. »

Le roi, déjà si combattu dans sa famille, fut encore attaqué, et à plusieurs reprises, par le maréchal de Tessé. Mais le nonce du pape, nommé Aldobrandini,

homme de beaucoup de mérite, le décida enfin sur les frivoles scrupules que lui inspiroit son confesseur; et il déclara, le 5, qu'il reprenoit la couronne en propriété, et qu'il passeroit l'hiver à Madrid. Il voulut conserver Grimaldo, quoique convaincu, par l'aveu même qu'il en fit au roi, qu'il recevoit de l'argent de l'Angleterre. La foiblesse du bon roi étoit très dangereuse et connue, mais l'administration de la junte pendant une minorité auroit perdu la monarchie. Ainsi l'on apprit avec joie à la cour de France qu'on avoit empêché ce malheur.

Le maréchal de Villars, dans l'opinion que le roi ne vouloit pas reprendre la couronne, lui écrivit une lettre, et une autre à la reine d'Espagne, très forte. M. le Duc trouva convenable qu'elles fussent envoyées, quoique l'on eût appris, dans le temps que la lettre partoit, que le roi conservoit son autorité. Mais la vue du maréchal étoit de faire voir à Leurs Majestés Catholiques ce que pensoit un bon François dans une pareille conjoncture. La jeune reine a eu la petite vérole, et cette maladie calma les mauvais discours que l'on tenoit de sa joie de la mort de son mari.

Le 8 octobre, on reçut des lettres des plénipotentiaires de Cambray, qui se préparoient à la séparation du congrès sans y avoir rien terminé. Le bruit se répandit en même temps que l'empereur augmentoit considérablement ses troupes. On donna ordre aux plénipotentiaires de France de se conduire de manière que les fautes sur la rupture ne pussent être attribuées qu'à l'empereur.

Le premier président de Novion eut à peine exercé pendant huit jours cette grande et importante charge

que le fardeau lui en parut trop fort. Il étoit pourtant homme d'esprit, mais l'habitude où il étoit de mener une vie obscure cachoit ce qu'il y avoit de dérangé dans son caractère. Comme il avoit de la naissance et qu'il étoit d'une des plus anciennes maisons de la Robe, de solides raisons avoient porté M. le Duc à lui donner la première présidence, et, au fond, il sembloit qu'elle ne pouvoit mieux convenir qu'à un homme d'une condition distinguée, le plus ancien des présidents, et fils d'un premier président. Aussi l'emploi lui fut donné avec l'applaudissement général, mais, comme on vient de le dire, il s'en dégoûta lui-même huit jours après l'avoir reçu. La dépense et la nécessité de paroître en public étoient incompatibles avec son humeur. Lamoignon étoit le premier après lui, il étoit d'une condition également distinguée, et petit-fils d'un premier président. Ainsi naturellement cet emploi pouvoit le regarder. Il en étoit d'ailleurs assez capable; si donc sa famille avoit réuni toutes les cabales pour lui, il n'étoit pas impossible qu'il l'eût obtenu. Mais Basville, conseiller d'État, homme de mérite, ami intime de l'évêque de Fréjus, de même que son fils Courson, aussi conseiller d'État, et Desforts son gendre, tous entreprirent d'élever Blancménil, cadet de Lamoignon, et qui venoit d'obtenir la charge de président à mortier du premier président de Novion. Il ne pouvoit guère faire de brigues pour le cadet, dernier président à mortier, sans attaquer le mérite de l'aîné, le plus ancien des présidents à mortier.

Le président Portail suivoit; c'étoit un homme qui avoit bien servi dans la place d'avocat général : il vint trouver le maréchal de Villars comme la cour partoit

pour Fontainebleau, et lui dit que certainement le premier président de Novion avoit donné sa démission et ne vouloit plus rentrer au parlement. La cabale ayant en quelque manière exclu Lamoignon, M. le Duc se décida aisément pour M. le président Portail, et il fut déclaré dans les premiers jours d'octobre.

Depuis plusieurs mois, une très importante affaire se traitoit entre M. le Duc, le maréchal de Villars et Paris Duvernay, homme de beaucoup d'esprit, auquel M. le Duc avoit une très grande confiance. Cette affaire concernoit le mariage du roi. M. le Duc s'en ouvrit à M. de Fréjus, qui parut y consentir, et qui néanmoins l'éloigna sous divers prétextes.

Enfin il y eut, le 23 octobre, une conférence très secrète entre M. le Duc, le maréchal de Villars, M. de Morville et Duvernay. Il fut résolu qu'on en tiendroit une incessamment entre M. le Duc, le cardinal de Bissy, le maréchal de Villars, l'évêque de Fréjus, M. de Morville et le comte de la Marck qui y fut appelé, parce qu'il avoit été chargé de prendre plusieurs connoissances sur les princesses étrangères sur lesquelles on pouvoit jeter les yeux.

Cette conférence fut tenue le 29; l'évêque de Fréjus résista longtemps, mais enfin il fut forcé de s'y trouver par ordre exprès de M. le Duc. Dans cette assemblée, M. le Duc, le cardinal de Bissy, le maréchal de Villars, Morville et La Marck furent précisément du même avis, le seul évêque de Fréjus résista opiniâtrément. Le maréchal de Villars le pressa avec politesse, mais par des raisons très fortes. Mais il résista sans vouloir répondre, et tous sortirent un peu mal contents de sa manière de penser. On observe ceci pour ne pas

oublier les dates, et placer les choses dans leur ordre. On expliquera dans la suite les raisons qui furent agitées dans cette conférence.

Le 4 juillet, le procès des gardes du corps contre les gendarmes et chevau-légers de la garde et les deux compagnies de mousquetaires fut jugé au conseil du roi. Les capitaines des gardes du corps ne vouloient pas que ces quatre compagnies fussent de la garde du roi dans les voyages, et les lieutenants des gardes du corps ne vouloient pas que, dans les voyages, les capitaines lieutenants de ces compagnies pussent occuper la portière du roi lorsque leurs compagnies étoient devant et après le carrosse du corps de Sa Majesté. L'aigreur étoit au plus haut point entre les chefs, et les mémoires de part et d'autre étoient infinis. L'affaire fut décidée avec une parfaite équité, et il fut réglé que les lieutenants des gardes du corps seroient à la hauteur des roues de derrière du carrosse, et les officiers des compagnies rouges à la hauteur de celles de devant. Il n'y avoit de disputes que dans les voyages, car en toute autre occasion les gardes du corps étoient presque seuls chargés de la garde du roi. Les parties furent contentes, hors le duc de Noailles, qui avoit composé tous les mémoires contre les compagnies rouges, et qui vouloit absolument qu'elles ne fussent pas de la garde du roi. Il avoit compté que le maréchal de Villars, par la grande alliance qui étoit entre eux, suivroit entièrement ses sentiments, et il se brouilla avec lui, parce qu'il vit qu'il ne les approuvoit pas.

Le 19 novembre, on reçut des nouvelles du grand changement arrivé dans le ministère à Madrid. Le roi d'Espagne éloigna le président de Castille et donna sa

place à l'évêque de Siguença. Celle de président des finances fut ôtée à Montenegro, mis en prison pour rendre compte de sa mauvaise administration; sa charge fut donnée au marquis del Campo-Florido; et Orendain fut chargé des états des finances, conservant la place de secrétaire d'État.

Le roi d'Espagne a dit au Père Bermudès, son confesseur, qu'il le trompoit; et le Père prenant le crucifix pour jurer : « Je respecte trop le crucifix, » lui dit le roi, « pour vous permettre de jurer. » Le maréchal de Tessé manda que le Père Ramos, jésuite, avoit volé plus de neuf cent mille livres; et, dans toutes ses lettres, il attaquoit sans réserve le confesseur du roi et les Jésuites. Le maréchal de Tessé pensoit que le roi d'Espagne, après avoir ainsi maltraité son confesseur, en prendroit un autre; la reine y travailloit même de tout son pouvoir : mais le foible du prince l'emporta sur la raison et sur son juste ressentiment, et le Père Bermudès demeura en place. Il ne paroît pas cependant qu'il y conservât un grand crédit; mais on avoit tout à craindre de la foiblesse du roi d'Espagne, qui gardoit toujours Grimaldo après avoir été avéré que ce même Grimaldo tiroit de l'argent des Anglois, auquel il étoit tout dévoué.

1725. L'année 1725 commença par le procès de M. Le Blanc. Les conclusions du procureur général avoient été, dans les derniers jours des assemblées du parlement, de le décréter de prise de corps. Mais l'indisposition du premier président de Novion, résolu de se démettre de sa charge, l'empêcha d'assembler les chambres, vu le privilège qu'avoit M. Le Blanc : ainsi

cette affaire fut remise aux premiers jours de janvier.

Les chambres furent assemblées le 8 janvier. M. le duc d'Orléans voulut assister à tout le procès et être des juges. M. le prince de Conty fit la même chose. MM. les ducs de la Feuillade, de Richelieu et de Brancas, attachés à M. le Duc, crurent lui faire plaisir d'assister au procès et allèrent aux premières séances; mais le public ayant paru désapprouver leur conduite, ils cessèrent de s'y trouver . . . .
. . . .
. . . .[1]
périr les quatre frères Paris : c'étoit un abbé Margon, qui déclara avoir été chargé par M. Le Blanc de fomenter cette sédition.

Les chambres assemblées, après neuf séances, dont une entière fut employée à aller aux opinions, ont déclaré qu'il n'y avoit rien dans les accusations qui pût intéresser M. Le Blanc. L'abbé Menguy parla longtemps et fit même son éloge. Les deux rapporteurs, Palu et Delpeche, lui furent entièrement favorables : le second se récria contre le grand nombre de lettres de cachet. Un Cochin de Saint-Vallier s'étendit en louanges; enfin, le parlement entier traita de bagatelles les trois chefs d'accusation, oublia que Le Blanc avoit été le plus intime confident de feu M. d'Orléans, qui avoit assez maltraité le parlement, que c'étoit même lui qui avoit fait toutes les lettres de cachet pour l'envoyer à Blois, quoique ce fût à M. de Maurepas, secrétaire d'État, ayant la ville de Paris dans

1. Le manuscrit offre ici une lacune qui ne doit pas être très longue, à en juger par les dates.

son département, à les expédier; que c'étoit M. Le Blanc qui avoit ce grand nombre d'espions contre lesquels on avoit paru si animé. Enfin, dans cette occasion, le parlement montra combien il pense différemment sur un ministre en place et sur un ministre disgracié, et le peu de penchant qu'il a toujours fait voir pour ce qui s'appelle premier ministre. L'affaire fut renvoyée à la Tournelle.

Le maréchal de Bezons écrivit à M. le Duc pour lui demander la liberté de M. Le Blanc. La réponse fut qu'il n'étoit pas arrêté pour les affaires qui avoient été traitées au parlement, et que, dans six semaines, le maréchal de Bezons seroit informé des raisons qu'on avoit d'en user ainsi.

Le maréchal de la Feuillade fut très mortifié des sentiments du public et même du parlement sur ce que lui et les ducs de Richelieu et de Brancas avoient été au parlement. Des chansons très mauvaises et très offensantes le piquèrent fort; il en parla au maréchal de Villars, qui lui dit : « Si vous m'aviez consulté, vous n'auriez pas été au parlement. » Ce chagrin contribua sans doute à une indisposition qui lui donna quelques mouvements de fièvre; il devoit souper à Marly chez le maréchal de Villars; il joua au piquet avec le roi jusqu'à dix heures et s'envoya excuser pour ne pas souper le lendemain, et se fit saigner. Il ne parla pas d'une douleur qu'il ressentoit pour des hémorroïdes auxquelles il étoit sujet; il avoit depuis plusieurs années une incommodité très fâcheuse de ne pouvoir s'empêcher d'aller; ce qui l'obligeoit à se tamponner. Les chirurgiens se trompèrent sur une manière d'abcès que lui fit le tampon, et, ayant négligé de le panser,

la gangrène s'y trouva et avoit fait un si grand progrès qu'il mourut en vingt-quatre heures. Le maréchal de Villars le vit quatre fois dans ses derniers moments. Dans les trois premières, il lui trouva l'esprit net, mais à la dernière il n'en fut plus reconnu.

Sa mort fut une perte, car il étoit homme d'honneur, d'une valeur distinguée et de beaucoup d'esprit, mais plus brillant et plus orné que solide.

Comme M. le duc d'Orléans avoit été au parlement pour favoriser M. Le Blanc, ce fut une espèce de triomphe pour lui que la déclaration du parlement. Les trois sujets d'accusation qui avoient porté le procureur général à conclure et à décréter M. Le Blanc de prise de corps n'étoient pas les seules plaintes qu'il y avoit à faire contre lui. Ce qui regardoit l'administration des finances de la guerre méritoit grande attention, et il importoit à M. le Duc de faire voir qu'il n'avoit pas été arrêté légèrement, pour informer la cour et le public des désordres immenses qu'il y avoit eu dans les finances de la guerre, plus par négligence que par en avoir profité; il fut résolu de porter l'affaire à un conseil devant le roi extraordinairement assemblé; en attendant, on nomma un bureau à la tête duquel fut mis M. d'Angervilliers, conseiller d'État, pour examiner divers détails qui avoient rapport à cette administration générale des finances de la guerre.

Le 18 février, le roi s'éveilla avec de la fièvre et entendit la messe dans son lit. On le saigna sur les quatre heures du soir. On lui donna un remède qui fit peu d'effet, et l'assoupissement étant fort grand, on le saigna du pied à onze heures du soir. Quoique le mal ne fût pas violent, une santé aussi précieuse

attaquée donna une attention bien vive à toute la cour. Les gens attachés à M. le duc d'Orléans s'assemblèrent la nuit chez Mme sa mère. M. le Duc envoya chercher le maréchal de Villars à minuit, et ils demeurèrent près d'une heure ensemble; on envoya aussi chercher M. de Morville.

Cependant, la fièvre du roi n'augmenta pas; un troisième lavement fit un effet prodigieux; son mal venoit d'indigestion, et les différents remèdes et les deux saignées l'ayant fort dégagé, on eut lieu d'espérer, sur les neuf heures du matin, que cette petite maladie n'auroit pas de suites fâcheuses.

Elle réveilla les craintes du public et fit envisager avec plus de sérieuses attentions l'horreur de voir périr le roi sans postérité. Les résolutions étoient prises depuis longtemps pour son mariage, et la conférence dont il a été parlé, tenue à Fontainebleau entre cinq personnes, fut pour déterminer cette résolution et la proposer au roi. Il y consentit; mais il ne se décida sur la princesse qu'après son retour à Versailles. L'on fit diverses oppositions que le maréchal de Villars combattit toujours avec grande fermeté; enfin, l'on se détermina, le 24 février, à dépêcher les premiers courriers; ce fut à Rome, le 1er mars à Madrid, le 3 à Londres et le 4 au roi de Sardaigne. L'on observa un très grand secret à la cour.

Le duc de Bouillon déclara son mariage au roi avec la fille aînée de Mme de Guise. C'étoit sa quatrième femme, sans compter le mariage réglé avec la princesse Sobiesky, qui mourut partant pour Paris. Le 10 mars, les ambassadeurs d'Espagne pressèrent encore M. le Duc pour régler les fiançailles avec l'in-

fante. On leur répondit sans s'expliquer davantage que le roi avoit écrit au roi d'Espagne. Ils purent juger par cette réponse qu'il ne seroit pas question de fiançailles, mais ils portèrent leur pénétration plus loin, et le même jour ils parlèrent au maréchal de Villars et à Mme de Ventadour, dont les larmes marquèrent assez la frayeur qu'elle avoit de voir renvoyer l'infante. Le maréchal dit aux uns et aux autres que c'étoit s'alarmer trop tôt, puisque le roi ni M. le Duc ne s'étoient pas expliqués : « A moins que leurs craintes ne vinssent des clameurs de tout un royaume, qui, ne pouvant espérer de tranquillité que par la postérité du roi, voyoit avec horreur ses espérances éloignées. Le roi pouvant, par la force de son tempérament, avoir des enfants depuis plus d'un an. » M. le Duc avoit parlé presque dans les mêmes termes aux ambassadeurs. Et le renvoi de l'infante résolu, on crut plus convenable que le roi ne fût pas à Versailles quand elle partiroit; et il se rendit à Marly le 15 mars.

Peu de jours après, les courriers dépêchés à Rome et à Madrid revinrent. Celui de Rome apporta une lettre du pape qui approuvoit entièrement le parti que le roi prenoit. Celui de Madrid apprit la colère excessive du roi d'Espagne, et plus encore de la reine, qui porta le roi son mari à rendre les lettres du roi et de M. le Duc à l'abbé de Livry sans les ouvrir. Le maréchal de Tessé étoit parti de Madrid la veille, et le courrier le trouva à six lieues de cette ville.

Le maréchal de Villars avoit représenté très souvent et très fortement qu'il falloit charger M. de Tessé d'apprendre cette nouvelle au roi d'Espagne et de le toucher par la conscience et la crainte de voir le roi son

neveu, fort et vigoureux, se jeter dans les débauches; mais ses représentations furent inutiles, et l'abbé de Livry, qui n'étoit pas connu du roi et de la reine, leur dit cette nouvelle en pleurant.

M. le Duc envoya chercher le maréchal de Villars le 18 au matin; il fit lire devant lui et M. de Fréjus, par le comte de Morville, les dépêches de Rome, de Madrid et d'Angleterre. M. de Fréjus étoit d'avis que l'on écrivît au roi d'Espagne pour l'adoucir et comme si l'on vouloit attendre encore de ses nouvelles avant que de faire partir l'infante. Le maréchal de Villars s'y opposa; il dit que, si le roi d'Espagne pouvoit espérer que la colère qu'il avoit fait voir pût suspendre notre résolution, on pouvoit s'attendre que ses premières lettres seroient une déclaration de guerre si l'on renvoyoit l'infante; qu'ainsi il falloit lui marquer par une seconde lettre du roi une très vive douleur des sentiments du roi d'Espagne, mais une résolution déterminée à marier le roi incessamment.

Dans le même temps, l'ambassadeur d'Espagne vint à Marly et parla seulement au comte de Morville. Le lendemain, il vint voir le maréchal de Villars et fut deux heures enfermé avec lui. La conversation fut vive. Le maréchal avoit de si bonnes raisons à lui dire sur la nécessité indispensable de marier le roi qu'elles pouvoient être difficilement combattues. L'ambassadeur lui dit qu'il avoit ordre de se retirer et qu'il alloit demander à prendre congé du roi, qu'il reviendroit dîner avec le maréchal de Villars; ce qu'il fit, et prit congé du roi le soir même.

Le 26, les ambassadeurs, sur un courrier reçu de leur cour, demandèrent que l'infante leur fût remise

pour la ramener en Espagne. La réponse du roi fut qu'elle seroit ramenée avec tous les honneurs et tous les respects qui lui étoient dus et qu'ils étoient les maîtres de l'accompagner.

Ils vinrent le même jour chez le maréchal de Villars à Marly; ils eurent une longue conférence avec lui sur les peines mutuelles de la division entre les deux couronnes. Le maréchal leur fit voir que l'empereur n'oublieroit jamais rien pour gagner le roi d'Espagne par toute sorte d'espérances; mais que jamais il ne contribueroit à la grandeur réelle d'un roi d'Espagne du sang de France, par la raison qu'il n'espéreroit jamais de séparer les deux branches de la maison de France, puisque jamais la France n'avoit pu diviser les deux branches de la maison d'Autriche.

Le 29, on apprit que l'abbé de Livry avoit reçu ordre de sortir de Madrid en vingt-quatre heures et des royaumes d'Espagne dans quinze jours, et que l'on faisoit sortir tous les consuls françois de tous les ports d'Espagne.

Le 30, Montéléon vint voir le maréchal de Villars à Paris, et ils eurent une longue conférence sur les mesures à prendre pour empêcher la division; et il promit de ne rien oublier pour calmer l'esprit de son maître. Montéléon dit : « Mais on pouvoit négocier avec l'Espagne. » Sur cela le maréchal répondit : « Si vous voulez raisonner sur des principes certains, je vous ferai voir qu'on ne pouvoit tenir une autre conduite que celle qu'on a suivie. Établissez, ce qui est une vérité constante, que le roi, M. le Duc et ceux qui ont l'honneur d'être du conseil de Sa Majesté étoient déterminés à marier le roi, et examinez les sentiments

de colère outrée du roi et de la reine d'Espagne. Vous conviendrez que, si on leur avoit parlé du renvoi de l'infante pour négocier, leur première repartie, le voyant incertain, eût été que, regardant ce renvoi comme un affront mortel, ils déclaroient que si l'on persistoit, il n'y a sorte d'extrémité où ils ne se portassent, et qu'ils déclareroient la guerre. Donc, » concluoit le maréchal, « il étoit plus convenable de faire connoître notre résolution avant une déclaration de guerre certaine que quelque temps après; par là nous évitons au moins un engagement dans lequel le roi d'Espagne se seroit jeté s'il en avoit pu espérer la rupture ou le retardement du renvoi, puisque, ce renvoi fait, il s'en fallut peu qu'il ne se portât aux dernières extrémités. » Montéléon ne put répondre à ce raisonnement du maréchal de Villars et ils se séparèrent bons amis.

Enfin, le 31 mars, les ordres furent donnés pour faire partir l'infante le 15 avril. Tout étant déjà payé d'avance, on n'oublia rien pour la magnificence de son voyage et des présents qui lui furent faits. La duchesse de Tallard fut nommée pour la conduire, et l'on fut assez heureux pour persuader à cette jeune princesse que son voyage n'étoit que pour aller voir le roi et la reine ses père et mère, qui voyageoient sur les frontières de leurs États. L'on apprit en même temps, par un courrier d'Espagne, que l'on renvoyoit Mlle de Beaujolais, sœur de la jeune reine d'Espagne, et qui avoit été promise à l'infant don Carlos; et que ces deux princesses revenoient ensemble. Mme d'Orléans envoya des dames en poste pour les recevoir à Bayonne; la princesse de Bergue, fille du duc de

Rohan, partit en poste, et le prince de Robecq fut nommé son majordome, et M. de Cressy son premier écuyer, le duc de Nevers, grand écuyer, n'ayant pu faire le voyage à cause de sa goutte.

Le 2 avril, le roi résolut d'épouser la princesse Marie, fille du roi Stanislas de Pologne, et M. le Duc écrivit un mot à son père, qui ne pouvoit recevoir une nouvelle plus agréable ni plus surprenante. Le courrier revint le 6 au soir. Le lendemain, le roi revint à Versailles, et l'on résolut de ne déclarer le mariage que lorsque l'infante seroit près d'arriver sur les frontières d'Espagne.

Presque dans le même temps on apprit que le prince de Conty et la princesse sa femme, qui étoit dans un couvent depuis trois ans, s'étoient raccommodés sans l'entremise de personne, après avoir refusé l'un et l'autre tous les expédients que leur famille et leurs amis avoient imaginés pour les réconcilier. Le public pensoit toujours qu'une inclination de cette princesse avoit occasionné sa retraite, et l'on voulut croire encore qu'une autre inclination avoit causé son retour.

Mme la Duchesse, M. le Duc, en furent également surpris, et la princesse de Conty répandit qu'elle s'étoit déterminée par l'espérance d'être surintendante de la maison de la reine. Elle avoit fait agir en Espagne pour porter le roi d'Espagne à demander cet honneur au roi et à M. le Duc, et l'ambassadeur d'Espagne avoit eu ordre de faire les mêmes sollicitations. M. le Duc, pour prévenir les démarches que cette princesse faisoit, proposa Mlle de Clermont, sa sœur; et le maréchal de Villars, jouant avec Mme la Duchesse et M. le Duc, vint le 16 au soir lui apprendre cette nouvelle.

Elle fut médiocrement agréable à Mme la Duchesse, qui avoit agi de concert avec la princesse de Conty, sa fille, pour avoir cette charge pour elle-même, et la survivance pour l'autre, sous prétexte de la mettre à couvert des mauvais traitements du prince de Conty.

Mlle de Charolois, qui voyoit sa cadette dans cette place importante, en fut aussi très affligée. Cette disposition augmenta encore les divisions de sa famille, Mme la Duchesse étant déjà fort piquée de ce que son fils ne lui donnoit aucune connoissance des affaires.

L'on fit partir ce même jour le comte de la Bastie, pour se rendre à Florence, où il devoit résider pour le service du roi. Les dernières nouvelles marquoient que la santé du Grand Duc, attaqué d'hydropisie, baissoit tous les jours. L'on déclara aussi le comte de Boissieux, neveu du maréchal de Villars, ambassadeur extraordinaire en Danemarck, et le comte de Cerest, frère du comte de Brancas, envoyé en Suède.

M. le Duc ayant agité plusieurs fois avec le maréchal de Villars le choix très difficile d'une dame d'honneur pour la reine, le détermina à jeter les yeux, préférablement à toutes, sur une dame dont la conduite fût respectable, et les deux qui pouvoient le plus mériter cette place étoient la maréchale de Gramont et la maréchale de Boufflers. La première ne put l'accepter, à cause de l'état languissant de son mari ; et la maréchale de Boufflers fut déclarée le 19 avril.

Le lendemain on fit partir Vanchon, lieutenant-colonel du régiment royal, qui étoit fort connu du roi Stanislas, pour lui porter des mémoires qui fussent les premières instructions pour la princesse sa fille. Cependant on demeura dans le silence sur la reine

future, jusqu'à ce que l'infante fût près de la frontière d'Espagne.

Le 30 avril, on déclara les douze dames du palais destinées à la reine, c'étoit la maréchale de Villars, les duchesses de Béthune, de Tallard, d'Épernon, la comtesse d'Egmont et la princesse de Chalais, Mmes de Nesle, de Prie, de Gontault, de Matignon, de Rupelmonde et de Merode.

M. de Breteuil, secrétaire d'État, fut fait chancelier; Bernard, surintendant; Paris-Duvernay, secrétaire des commandements. Villacerf, qui avoit été premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine, donna deux cent mille francs pour la même charge. Nangis étoit déjà nommé chevalier d'honneur et le comte de Tessé premier écuyer. L'évêque de Châlons étoit destiné premier aumônier. L'évêque de Fréjus hésita s'il accepteroit la place de grand aumônier et demanda du temps pour se déterminer; il l'accepta enfin, presque toutes les autres charges furent aussi données.

Le maréchal de Villars s'étoit fort opposé à former une maison à la reine, au moins jusqu'à ce que les finances, épuisées comme elles l'étoient, fussent un peu rétablies. Il représenta au conseil que, du temps du feu roi, il avoit empêché pendant deux ans que l'on ne fît la maison de M. et de Mme de Berry, et dit que l'impératrice n'avoit d'autres pages, écuyers, carrosses, valets de pied, officiers et cuisine que celle de l'empereur. Ses représentations furent inutiles, et l'avidité de la cour pour profiter de toutes les charges entraîna M. le Duc malgré les raisons solides du maréchal de Villars.

Le 7, l'on fit sortir des prisons de Vincennes M. Le

Blanc, et il fut renvoyé à Lisieux : MM. de Belle-Isle, les deux frères, à Carcassonne. Des raisons d'État et l'esprit de cabale que l'on connoissoit dans ces trois personnes avoit obligé à les arrêter, et l'on avoit su que, du temps de M. le duc d'Orléans et du cardinal Dubois, ils avoient proposé de faire arrêter M. le Duc, et même que l'aîné Belle-Isle, lorsque le cardinal de Rohan arriva de Rome après l'élection du pape Conti[1], alla au-devant de lui à Fontainebleau, pour lui proposer d'entrer dans leurs cabales pour faire arrêter M. le Duc.

Le 10 mai, le maréchal de Villars étant allé le soir, avant le conseil, chez M. le Duc, ce prince lui apprit qu'on avoit été informé le matin, par un courrier de Dubourg, chargé des affaires du roi à Vienne, d'un traité signé le 30 avril entre l'empereur et le roi d'Espagne. Fonseca, ministre de l'empereur auprès du roi, avoit eu ordre de le déclarer et l'avoit fait le jour même. Il y avoit quatre mois que l'on avoit eu les premiers avis qu'un nommé Riperda traitoit avec l'empereur de la part du roi d'Espagne; ce prince ayant caché soigneusement son dessein au roi et au roi d'Angleterre médiateurs, lorsque ces deux puissances n'oublioient rien pour lui faire obtenir de l'empereur toutes les satisfactions possibles. D'ailleurs il paroissoit toujours beaucoup d'aigreur dans la reine d'Espagne qui gouvernoit absolument le roi son mari.

L'on eut aussi divers avis que l'on faisoit un double mariage de l'infante d'Espagne avec le prince du Bré-

1. Innocent XIII, élu le 8 mai 1721.

sil, fils aîné du roi de Portugal, et de sa fille aînée avec le prince des Asturies. L'on parla aussi du mariage de don Carlos, second fils du roi d'Espagne, avec la seconde fille de l'empereur. Enfin tout marquoit une union entière de la maison d'Autriche avec le roi d'Espagne, ce petit-fils de Louis XIV que nous avions mis sur le trône en sacrifiant le sang des François et tous les biens de la nation ; et les deux puissances paroissoient, outre cela, se lier d'intérêt avec le roi de Portugal, auquel le même Louis XIV avoit conservé son royaume, malgré les efforts de la maison d'Autriche qui n'avoit rien oublié pour les perdre l'un et l'autre ; tant il est vrai que les alliances, les obligations et la reconnoissance sont de foibles liens entre les têtes couronnées.

Sur la fin du mois de mai, le roi déclara son mariage avec la princesse de Pologne, fille unique du roi Stanislas, qui avoit régné bien peu d'années en Pologne.

Il y avoit déjà quelque temps que l'affaire étoit résolue, mais plusieurs raisons l'avoient tenue secrète. Les dernières rouloient sur des avis que l'on savoit bien être mal fondés, mais que M. le Duc n'avoit pas dû mépriser au point de n'être pas exactement informé de la vérité.

En effet, Mme l'abbesse de Remiremont avoit écrit à Paris, à un homme qui étoit au service du prince de Vaudemont, que cette jeune princesse tomboit du haut mal. M. le Duc n'oublia rien pour éclaircir la vérité. Cependant le bruit se répandit et le maréchal de Villars, auquel M. le Duc l'avoit appris, lui dit, huit jours après, qu'il étoit public dans Paris. Mogne, un des plus habiles médecins du royaume, fut envoyé au roi Sta-

nislas, et il se trouva que la calomnie n'avoit pas la moindre apparence.

L'on avoit dépêché un courrier au roi de Sardaigne pour lui apprendre la résolution du roi. Sa Majesté écrivit aussi au roi d'Espagne, et le nonce Aldobrandin, à la cour de Madrid, fut chargé de rendre la lettre.

L'on avoit appris quelques jours auparavant que l'infante avoit été remise au marquis de Sainte-Croix et à la duchesse de Los-Rieros qui étoient envoyés par le roi d'Espagne au-devant d'elle. Ils reçurent les présents de pierreries qui avoient été faits à l'infante et emportèrent la quantité prodigieuse d'habits, de linge, de toutes sortes de provisions que le roi avoit fait acheter avec profusion pour cette princesse.

Celle de Pologne avoit près de vingt-deux ans, bien faite et aimable de sa personne, ayant d'ailleurs toute la vertu, tout l'esprit, toute la raison qu'on pouvoit désirer dans la femme d'un roi qui avoit quinze ans et demi. Le duc d'Antin fut nommé pour aller faire la demande. Le maréchal de Villars l'avoit proposé à M. le Duc dès Marly. Le marquis de Beauveau fut chargé de se rendre auprès du roi Stanislas pour concerter tout et prendre ensuite la qualité d'ambassadeur lorsqu'il seroit question de faire la demande. Il fut déclaré que huit des dames du palais iroient avec la dame d'honneur jusqu'à Strasbourg, où se feroit la cérémonie du mariage. Le même jour, on déclara un grand changement de logements à Versailles, pour en donner aux dames du palais de la reine.

M. le Duc dit aussi au maréchal de Villars qu'il s'étoit déterminé à délibérer dans un conseil plusieurs arguments de finances. Comme la matière étoit grande, très

difficile et importante, le maréchal de Villars avoit toujours pensé qu'il ne falloit pas que M. le Duc se chargeât seul d'une pareille décision. Ainsi il fut dit que les douze appelés à ce conseil seroient M. le Duc, le garde des sceaux, le maréchal de Villars, l'évêque de Fréjus, le duc de Noailles, le duc d'Antin, le contrôleur général, et, pour conseillers d'État, Desforts, Fagon, Gaumont, d'Ormesson et d'Angervilliers, et que ce conseil se tiendroit chez M. le Duc le 5 juin.

Il fut assemblé à trois heures après midi. L'évêque de Fréjus prétendoit sans raison la préséance sur les conseillers d'État, lesquels l'ont dans le conseil sur les archevêques. Pour obvier aux contestations, on prit place selon que l'on entroit, et l'on opina comme l'on étoit assis.

Le contrôleur général fit voir qu'il étoit dû cinquante-sept millions des trois années dernières et que, pour se mettre en règle, il falloit commencer à trouver des fonds, à faire la suppression et le rétablissement de plusieurs charges de finances, enfin de mettre en rentes viagères près de quinze millions dus de ces trois dernières années.

Tout cela fut accordé; il fut représenté, et avec raison, de faire des fonds nouveaux, tant pour augmenter les troupes, ce qui étoit indispensable, que pour former des magasins, car ceux des frontières étoient universellement épuisés, et il importoit de se mettre en état de soutenir la guerre si l'on y étoit obligé; la difficulté étoit d'en trouver les moyens. Il fut donc proposé d'imposer un cinquantième sur tout ce qui se perçoit dans les terres, blés, grains, vins, bois, foins, forges, etc., et l'on comptoit de tirer au moins vingt-

cinq millions par an, lesquels, s'il n'y avoit pas de guerre, seroient employés à commencer des paiements des anciennes dettes et à la libération de l'État.

Cette imposition fut trouvée remplie d'une infinité de différents obstacles. Cependant, d'Angervilliers, conseiller d'État, qui opina des premiers, le maréchal de Villars et le duc de Noailles furent les seuls qui s'y opposèrent, proposant, ou de dédoubler la capitation, ou de faire des impositions de fourrages ou ustensiles, comme pendant la guerre. Le maréchal de Villars proposa un autre expédient et dit que la ferme du tabac pouvoit être poussée de neuf millions jusqu'à dix; il étoit plus juste de prendre ce fonds, sauf à en donner un de deux ou trois millions à la Compagnie des Indes, puisque, lorsque la ferme du tabac lui avoit été cédée, elle n'alloit pas à trois millions.

Cet avis ne fut pas suivi, et le maréchal de Villars, le soutenant avec fermeté, adressa la parole à M. le Duc et lui dit qu'après l'intérêt du roi et de l'État celui de M. le Duc lui étoit le plus cher, et qu'il vouloit lui éviter la cruelle douleur de former une imposition qui lui seroit éternellement reprochée, et, bien que M. le Duc parût se rendre au sentiment de ceux qui lui conseilloient l'imposition, il croyoit être obligé de lui dire la vérité. Il ouvrit son avis en rappelant une lettre qu'il avoit eu l'honneur d'écrire au feu roi, ayant eu le malheur de lui déplaire en le servant bien. Cette lettre disoit que le maréchal voyoit bien qu'il falloit s'attacher à une maxime des habiles courtisans, qui étoit de préférer le bonheur de plaire à son maître à celui de le bien servir. Il disoit ensuite : « Peut-on plaire sans servir? Sans doute, on n'en voit que trop d'exemples.

Peut-on servir sans plaire? Hélas! oui. J'ai l'honneur d'être de Votre Majesté le très humble etc. Je répète cette lettre parce que ma liberté pourroit déplaire. »

Le maréchal de Villars ajouta qu'il eût été désirable que des diminutions considérables dans les dépenses de la maison du roi eussent précédé toutes ces impositions. Le duc d'Antin dit : « Il y a une dépense qui nous a bien déplu; c'est ce mail de Versailles. » — « Il est vrai, » dit le maréchal, « que quarante mille écus pour faire jouer le roi au mail un seul jour dans l'année m'a fait beaucoup de peine. » M. le Duc, un peu piqué, dit : « Mais, si le roi m'avoit ordonné de prendre deux années du gouvernement de Provence pour faire ce mail? » Le maréchal répondit : « Je n'en aurois pas murmuré, quoique ce gouvernement de Provence ait été bien gagné. »

La pluralité des voix l'emporta, tous les conseillers d'État, hors d'Angervilliers, ayant suivi celle du contrôleur général. L'évêque de Fréjus sortit, disant qu'il seroit de l'avis commun. S'il avoit été de celui des quatre premiers opinants, il auroit ramené les conseillers à neuf; il sortit du conseil pour suivre le roi au salut.

Le 5 au soir, M. le Duc envoya prier le maréchal de Villars de passer chez lui, et lui dit que l'on croyoit nécessaire de faire un édit pour ôter à tous les officiers du parlement qui n'auroient pas dix ans de service la liberté d'entrer lorsqu'il seroit question de délibérer sur les édits ou ordonnances du roi. Le maréchal lui dit qu'il n'étoit pas assez informé des usages du parlement pour décider sur une pareille matière, qu'il prévoyoit que l'exécution de ce dessein

seroit très odieuse s'il n'y avoit pas d'exemple qui l'autorisât, mais qu'il prioit M. le Duc de ne pas prendre sur lui de décider cette affaire sans en parler au conseil. M. le Duc lui dit qu'il n'y avoit que quatre personnes qui eussent connoissance de ce dont il lui parloit. Le maréchal de Villars, arrivant à Paris le 6, trouva cette résolution publique, et envoya sur-le-champ un courrier à M. le Duc pour lui apprendre que son secret n'avoit pas été bien gardé.

Quoi qu'il en soit, il fut résolu qu'il y auroit un lit de justice, et, le 8 juin, le roi arriva au parlement sur les dix heures du matin; il entra dans la grande chambre peu après. Tout le monde étant assis, le roi dit d'une voix ferme et haute : « Messieurs, je vous ai fait assembler pour vous apprendre mes intentions sur divers règlements qui regardent le bien de l'État. Mon garde des sceaux vous les expliquera. » Ce qu'il fit par un discours assez long, et fit connoître les diverses impositions dont on a déjà parlé. Le premier président répondit fort bien, et, assurant de la respectueuse soumission du parlement, il dit que Louis XIII avoit promis autrefois d'envoyer les matières qui devoient être délibérées deux ou trois jours auparavant, puisqu'il étoit difficile de se déterminer sans les avoir étudiées.

L'avocat général Gilbert dit, sur toutes ces matières, qu'il voyoit bien que le roi vouloit être obéi, mais que son devoir l'obligeoit à représenter les difficultés, et, sur la dernière, qui regardoit le parlement, qu'elle mettoit le comble à sa douleur. M. le duc d'Orléans ne parla point, et M. le prince de Conty, à différentes fois, s'opposa à ce que l'on proposoit. Les présidents

et conseillers dirent qu'ils ne pouvoient opiner, et tout le reste observa un profond silence. Le roi se leva sur les deux heures et demie. Le parlement demeura assemblé, et le murmure fut très grand dans Paris, aussi bien que la consternation.

Le 9 juin, le maréchal de Villars alla à Chantilly, dont un assez grand rhume l'obligea à revenir à Paris le 13, après le Conseil d'État.

Il n'avoit pas écrit au roi Stanislas ni à la princesse sa fille. Le roi Stanislas le prévint par une lettre très obligeante et fort bien écrite. Le maréchal de Villars eut l'honneur de l'en remercier et d'écrire à la princesse.

M. de Harlay, conseiller d'État et intendant d'Alsace, ayant été averti par un officier allemand qu'il avoit été sollicité par un capitaine des troupes de Saxe d'empoisonner le roi Stanislas, et que le corrupteur étoit dans le château de Falkembourg appartenant au comte de Linange, dans les terres de l'empereur, animé de zèle pour le roi Stanislas et par l'horreur d'un tel crime, partit lui-même la nuit avec un détachement de trente hommes et se saisit du bailli de ce château, cousin du corrupteur, lequel venoit d'en sortir, et dans la chambre duquel on trouva une cassette remplie d'un tabac empoisonné; il ramena ledit bailli à Landaw, et s'assura du dénonciateur auquel on avoit promis, en cas de succès, mille ducats et une compagnie de cavalerie.

Comme il ne convient pas d'entrer à main armée dans les terres de l'empire, M. de Harlay fut désavoué, et l'on renvoya le bailli au comte de Linange, le priant de faire justice du crime et même de l'approfondir autant qu'il seroit possible.

Cependant, les affaires de finances établies par les édits du lit de justice n'avançoient pas. Celui du cinquantième trouvoit des difficultés sans nombre; le clergé commença par s'y opposer formellement pour ce qui le concernoit. Le contrôleur général étant venu voir le maréchal de Villars à Paris fut exhorté par lui à chercher d'autres ressources.

Dans le même temps, une affaire où Mme de Prie étoit mêlée fit beaucoup de peine à M. le Duc. L'on publia qu'il y avoit une reconnoissance signée par elle et par le marquis d'Antragues pour une affaire qui auroit rapporté quatorze cent mille francs. De pareils gains, dans un temps où le public étoit opprimé, altéroient encore les esprits, déjà irrités contre M. le Duc. La marquise de Prie dit que d'Antragues étoit un imposteur. Celui-ci se sauva à Bruxelles. Sa réputation n'étoit pas bonne, mais le public ne vouloit pas justifier Mme de Prie ni penser que d'Antragues eût espéré de faire seul une affaire si considérable. Il fut assez prouvé que la marquise de Prie n'avoit pas signé cette reconnoissance; mais le public ne voulut jamais consentir à la disculper.

Le duc d'Orléans fut nommé pour aller épouser la princesse de Pologne au nom du roi, et on lui donna cent mille écus sur ce qu'il prétendoit lui être dû pour la dépense du voyage. Il fut déclaré que le duc d'Antin partiroit le 15, et les dames le 20. La reine d'Espagne et Mlle de Beaujolais arrivèrent le 2 juillet à Vincennes.

Le 7 juillet, le marquis de Breteuil vint voir le maréchal de Villars de la part de M. le Duc; la marquise de Prie y vint le même jour et le pressa de

retourner le plus tôt qu'il pourroit à Chantilly, son absence jointe à l'opposition qu'il avoit apportée aux derniers édits, répandant des discours dans le public qui faisoient quelque peine à M. le Duc, lequel lui avoit reproché la sienne sur leurs sentiments différents.

Le 8, il reçut une lettre de M. le Duc, qui lui marquoit beaucoup d'impatience de le voir à Chantilly. Il lui mandoit que le roi lui avoit donné à Fontainebleau l'appartement le plus grand et le plus commode du château.

Il y eut alors, dans le faubourg Saint-Antoine, un boulanger qui voulut vendre du pain l'après-midi plus cher que le matin. Le peuple s'assembla, pilla sa boutique et en usa de même sur toutes celles du faubourg, et, voulant entrer dans la ville, on ferma la porte Saint-Antoine. Les archers du guet à pied et à cheval s'étant rassemblés tirèrent pour écarter la populace ; ils tuèrent un homme de condition qui passoit son chemin. L'émeute ne fut dissipée que dans la nuit.

Il y eut presque dans le même temps plusieurs séditions à Caen, où l'intendant d'Aube fut obligé de se sauver dans le château ; plusieurs maisons furent brûlées ; d'autres révoltes moins considérables éclatèrent à Lisieux et dans le Maine. La rareté de blé étoit si grande dans plusieurs provinces qu'elle donnoit lieu de tout craindre ; le murmure étoit très vif contre le gouvernement. Le désordre fut plus grand à Rouen ; le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, fut attaqué dans son carrosse, ses gens blessés, et obligé de se retirer dans le Vieux-Château. L'on fut informé que les parlements de Bordeaux,

Bretagne et Bourgogne avoient refusé d'enregistrer l'édit du cinquantième, et le clergé persistoit dans son opposition.

Le 5 juillet, l'on fit la procession de la châsse de sainte Geneviève, dévotion très grande dans le peuple, et qui se fait avec beaucoup d'appareil dans les extrémités où l'on se trouve. Celle du pain étoit grande, et la saison si pluvieuse depuis deux mois qu'il y avoit tout à appréhender pour la récolte. La procession réussit, et il y a bien des exemples de pareils succès. Ainsi, il ne faut pas s'étonner de l'opinion du miracle et de la dévotion du peuple.

Le 13 juillet, le maréchal de Villars retourna à Chantilly; il parla avec sa sincérité ordinaire à M. le Duc sur l'édit du cinquantième. Il conseilla de le changer au trentième en argent; il en pressa fort le contrôleur général; ni l'un ni l'autre ne fut ébranlé.

Le comte de Tarlo, parent du roi Stanislas, et envoyé par ce prince, eut audience du roi le 15; le même jour, le comte de Morville vint dire au maréchal de Villars que le roi l'avoit nommé pour signer les articles du mariage avec le garde des sceaux.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui étoit à Madrid, manda qu'il voyoit le roi d'Espagne disposé à recevoir des satisfactions sur l'offense prétendue du renvoi de l'infante. L'on lui répondit que le roi ne demandoit pas mieux que de faire sur cela tout ce que le roi son oncle pouvoit désirer. On fit entendre que l'on voudroit qu'un prince du sang allât faire cette satisfaction, et l'on ne trouva que le comte de Charolois, lequel, par son caractère prompt et violent, ne paroissoit pas autrement propre à pareille commission; et, comme

les cardinaux sont fort considérés en Espagne, on proposa d'y en envoyer un.

Pendant ce temps-là, le Danemark prit de grandes inquiétudes de l'armée maritime des Moscovites, et le roi d'Angleterre, qui étoit dans ses États d'Allemagne, pressa le roi pour les secours en argent pour ce prince, ce qui fut proposé au conseil. Le maréchal de Villars s'y opposa, et dit qu'il falloit au moins voir plus clair dans les desseins de la Czarine avant que de se jeter dans de telles dépenses; et, peu de jours après, l'on apprit par l'envoyé de France à Pétersbourg que la Czarine promettoit de ne pas attaquer le Danemark.

Le 19 juillet, le maréchal de Villars alla signer les articles du mariage du roi chez le garde des sceaux. Le douaire n'étoit que de vingt mille écus d'or, évalués à huit livres. La médiocrité surprit, et l'on expliqua que c'étoit le douaire ordinaire des reines; mais il y avoit cent mille écus de pierreries qui lui demeurèrent propres.

Le même jour, le clergé déclara au contrôleur général qu'il ne consentiroit jamais au cinquantième, et l'on apprit que les parlements continuoient à refuser d'enregistrer par tous ces refus. Le mécontentement de la conduite de M. le Duc paroissoit général; le maréchal de Villars en étoit fort affligé, et, au hasard de faire quelque peine à ce prince, il ne lui cachoit pas la vérité.

Le 22 juillet, Mlle de Clermont partit de Chantilly pour se rendre avec la maison de la reine à Strasbourg. La dame d'honneur et les duchesses prirent les premières places, M. le Duc ayant fait dire par

M. de Maurepas aux dames qui n'étoient pas titrées qu'elles ne fissent pas de mauvaises difficultés aux autres parce qu'elles ne seroient pas soutenues dans leurs prétentions.

Le 29 juillet, M. de Breteuil, secrétaire d'État, ayant le département de la guerre, vint à l'appartement du maréchal de Villars à Chantilly lui apporter, de la part de M. le Duc, les états sur lesquels on pouvoit retrancher des dépenses inutiles, et l'on convint de celles qui regardoient les officiers réformés, dont l'entretien avoit augmenté des trois quarts depuis que le maréchal de Villars avoit quitté l'administration de la guerre.

On lut le même jour au conseil des dépêches envoyées par le duc de Richelieu, lesquelles préparoient à quelque incident de la part de Riperda, déclaré ambassadeur d'Espagne à la cour de l'empereur. Ce ministre, qui avoit fait le dernier traité, n'oubliant rien pour mettre la division entre la France et l'Espagne, déclara qu'il prétendoit passer devant l'ambassadeur de France, prétention d'autant plus mal fondée pour un roi d'Espagne, cadet de la maison de France, que les rois de la maison d'Autriche l'avoient cédée par une déclaration authentique il y avoit plus de cinquante ans.

On apprit aussi, par des lettres de Stockholm, que l'alarme y étoit assez grande de l'armement de mer de la Czarine, laquelle demandoit un port à la Suède pour retraite à sa flotte. Le parti du duc de Holstein, gendre de la Czarine, étoit très fort en Suède, partagée par diverses factions. Le parti du roi régnant paroissoit le plus foible ; celui de quelques seigneurs du royaume vouloit tenir la balance entre le roi et le

duc de Holstein, et l'on demanda de l'argent au roi; l'Angleterre pressoit de le secourir par des sommes considérables, offrant d'en envoyer aussi. Le roi de Danemarck en demandoit de son côté.

Le maréchal de Villars n'étoit pas disposé à des dépenses qui rompoient toute négociation avec la Czarine, avec laquelle on traitoit depuis longtemps, et laquelle même avoit fait de grandes avances, jusqu'à offrir à M. le Duc une de ses filles; mais on étoit subjugué par l'Angleterre, en sorte qu'on ne croyoit pas lui pouvoir rien refuser.

Le 1er août, le maréchal de Villars reçut une lettre du marquis de Grimaldo, principal ministre du roi d'Espagne, auquel il avoit adressé une lettre qu'il écrivoit au roi d'Espagne, dont on trouvera la copie ci-jointe[1]. Il avoit aussi envoyé une copie de ladite lettre au marquis de Grimaldo, comptant bien que cette copie seroit lue en cas que la colère du roi d'Espagne le portât à ne pas recevoir la lettre, ce qui étoit d'autant plus raisonnable qu'il n'avoit pas voulu ouvrir celle du roi. La lettre du roi d'Espagne fut renvoyée cachetée, et le marquis y répondit sur la copie qu'il garda qu'on vouloit des satisfactions proportionnées à l'outrage du renvoi de l'infante. Ces satisfactions, expliquées par le nonce et l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, étoient que M. le Duc premier ministre allât lui-même faire des excuses au roi d'Espagne, ce qui étoit demander l'impossible. Pendant ce temps, le duc de Riperda, ambassadeur à la cour de l'empereur, fit entendre qu'il ne céderoit pas au

1. La copie manque dans le manuscrit.

duc de Richelieu, ambassadeur de France, et même il ne répondit pas au duc de Richelieu, qui, suivant l'usage, lui donna part de son arrivée.

Enfin, le 9 août, le roi signa le contrat de son mariage à Versailles, en présence des princes et princesses du sang, lesquels signèrent aussi le contrat, de même que le comte de Tarlo, lequel partit dans ce moment pour en aller porter la nouvelle à la future reine à Strasbourg.

Le 11, il y eut conseil des dépêches dans lequel il y fut décidé une partie des affaires suspendues par la longue absence du roi.

Le 12, le Conseil d'État fut occupé de plusieurs matières très importantes qui regardoient l'Angleterre, l'Espagne, le roi de Prusse et l'empereur, et, comme elles exigeoient de plus grandes délibérations, M. le Duc dit au maréchal de Villars et à l'évêque de Fréjus de se trouver le soir chez lui, et à M. de Morville, secrétaire d'État, d'y apporter divers traités faits en divers temps, avec les couronnes ci-devant nommées. Les ordres furent envoyés au comte de Broglie, ambassadeur auprès du roi d'Angleterre à Hanovre, de renouveler les traités faits avec l'Angleterre et le roi de Prusse, qui étoit allé voir le roi d'Angleterre.

Le 18, il y eut conseil des dépêches, où le marquis de Saint-Florentin, fils du marquis de la Vrillière malade, rapporta pour la première fois.

M. le Duc dit au maréchal de Villars et à l'évêque de Fréjus de se trouver le soir chez lui avec M. de Morville; on fit appeler le comte de Cambis[1], ambas-

1. C. de Velleron, cadet de Provence plein de mérite, qui fit

sadeur auprès du roi de Sardaigne, lequel avoit eu permission de venir faire un petit voyage à Paris. Dans cette conférence, on agita les prétentions du roi de Sardaigne pour le droit appelé *Dace*[1], ou autrement droit de ville franche. L'établissement en étoit du temps de François Ier, et le premier titre étoit fondé sur les dépenses que le duc de Savoye étoit obligé de faire pour les guerres contre le Turc. Il paroissoit que ce droit avoit été payé, mais refusé pendant le règne presque entier du feu roi, mais rétabli par un article entier du traité d'Utrecht de 1712. Il fut ordonné au sieur de Cambis de faire un abonnement pour les bâtiments françois.

Le même jour, le chevalier de Conflans arriva, envoyé par le duc d'Orléans, pour rendre compte au roi de la célébration du mariage faite à Strasbourg. Il nous rassura sur la personne de la reine, qu'il nous soutint être certainement aimable, point belle, mais très éloignée de cette laideur que l'on lui attribuoit assez généralement.

Le dimanche, on apprit au Conseil d'État, par les dépêches du cardinal de Polignac, que plusieurs évêques de France avoient écrit au pape sur le cinquantième que l'on imposoit au clergé comme à tout le reste du royaume. Cette conduite des évêques étoit très hardie; aussi fut-elle désapprouvée, et l'on ordonna au cardinal de Polignac de savoir qui étoient ces évêques.

fortune et mourut ambassadeur en Angleterre, chevalier de l'ordre, sous le nom de comte de Cambis (Saint-Simon, XVI, 393).

1. Vieux mot qui signifie impôt, tribut; italien *dazio,* du latin *datio*.

M. le Duc parla de l'inquiétude où il étoit pour le pain de Paris. Le dernier marché avoit été très court et plusieurs s'en étoient retournés sans en avoir. L'on craignoit d'en manquer pour les premiers marchés et l'on donna tous les ordres possibles pour empêcher ce désordre.

Le roi partit pour Fontainebleau, et il fut dit qu'il n'y auroit de conseil que le 24. Le maréchal de Villars alla passer ces quatre jours dans son château et se rendit le 24 à Fontainebleau.

Le lendemain, on apprit au Conseil d'État, par les dépêches du duc de Richelieu, que le roi d'Espagne avoit fait toucher six millions de livres à l'empereur et que ce prince faisoit une levée de vingt mille hommes. Il étoit surprenant que le roi Philippe, oncle du roi, fît donner beaucoup plus d'argent à l'empereur pour le porter à faire la guerre à la France, que les derniers rois de la maison d'Autriche n'en avoient jamais donné pour se garantir de la France. Il n'avoit été guère moins surprenant que la France, en 1719, eût donné de l'argent à l'empereur pour chasser de Sicile le roi d'Espagne, qui avoit attaqué le roi de Sardaigne son beau-père, dans la Sicile, et cette conduite, très blâmable de toutes parts, étoit également contre les véritables intérêts de la France, de l'Espagne et du roi de Sardaigne, et montroit bien que les liens du sang les plus étroits étoient comptés pour rien entre le gendre, le beau-père, l'oncle et le neveu.

Il est vrai que, pendant la régence, il n'avoit été question que de l'intérêt mal entendu du duc d'Orléans, régent, lequel, voulant se soutenir malgré les François et l'Espagne sur le trône de France, si le roi

mouroit, s'étoit allié avec l'Angleterre, l'empereur et la Hollande; c'est cette fausse politique, jointe au système abominable de Law, qui a été la source des malheurs dont la France est accablée et souffrira encore longtemps. L'on apprit par les nouvelles d'Espagne que tout paroissoit s'y préparer à la guerre par la haine violente de la reine d'Espagne; comme elle étoit cousine germaine de l'empereur, elle étoit l'ennemie la plus outrée des François, et prenoit une autorité entière sur l'esprit du roi son mari par un caractère violent qu'elle avoit osé montrer en chassant, comme nous l'avons dit, la princesse des Ursins avant que d'avoir vu le roi qu'elle alloit épouser.

Le maréchal de Villars ne pouvoit songer sans une très vive douleur que la guerre étoit prête à s'allumer entre la France et l'Espagne, entre l'oncle et le neveu, et qu'enfin tous les efforts qu'avoit faits le feu roi pour mettre la couronne d'Espagne sur la tête de son petit-fils, et pour le soutenir au hasard de voir même la sienne ébranlée, avoient une fin si terrible, sans faire tout ce qu'il pouvoit imaginer pour ouvrir les yeux au roi d'Espagne, qui ne voyoit que par ceux de sa femme; il lui écrivit une lettre que l'on trouvera ci-jointe[1]. La difficulté étoit de la faire parvenir et que l'on pût la faire lire au roi d'Espagne, qui avoit refusé toutes celles du roi, surtout la dernière, où il lui donnoit part de son mariage. Le nonce refusa de faire passer la lettre du maréchal de Villars au nonce qui étoit à Madrid. Le marquis de Grimaldo, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, lui écrivit, suivant la

1. La lettre n'est pas jointe au manuscrit.

coutume, à la mort du maréchal de Tessé, chevalier de cet ordre, et le maréchal de Villars, en lui faisant réponse, lui adressa la lettre qu'il écrivoit au roi d'Espagne en lui en envoyant une copie. La réponse du marquis de Grimaldo arriva en très peu de jours et il mandoit qu'il n'avoit pas rendu au roi d'Espagne la lettre du maréchal de Villars pour ne pas lui rappeler des souvenirs pénibles, et, en même temps, il répondoit par articles à cette lettre écrite au roi d'Espagne et demandoit des satisfactions qu'il appeloit équivalentes à l'affront d'avoir renvoyé l'infante. Ces satisfactions étoient toujours que M. le Duc, premier ministre, allât en personne demander au roi d'Espagne l'oubli de cette offense. Il n'étoit pas possible que M. le Duc quittât le gouvernement. On offroit d'envoyer un cardinal; cela ne paroissoit pas suffisant à la reine. Le maréchal écrivit une seconde lettre ci-jointe à Grimaldo[1].

Pendant les premiers jours de Fontainebleau, on eut de très vives inquiétudes pour le pain, qui manquoit totalement à Paris. Le peu d'ordre qu'y apportoit d'Ombreval, le lieutenant général de police, et même M. de Châteauneuf, prévôt des marchands, obligea M. le Duc à renvoyer l'un et l'autre. La place du premier fut donnée à Hérault, intendant à Tours, et le président Lambert entra en exercice de celle de prévôt des marchands un an plus tôt qu'il n'étoit résolu. On fit prendre des blés dans plusieurs monastères à Paris; on ordonna de moudre le nouveau, et enfin on évita le manquement réel; mais il fut d'une cherté

1. La copie manque également.

excessive et qui excita des murmures très violents.

Cependant la reine arriva le 4 septembre à Moret. Le roi alla la recevoir à une lieue au delà de Moret. Le maréchal de Villars trouva la personne de la reine très agréable sans être belle. Le roi attendoit son arrivée avec impatience et en parut content. Il lui présenta les principaux de ceux qui étoient auprès de lui ; et, quand le roi se fut un peu éloigné, elle dit au maréchal de Villars que le roi son père lui avoit fort parlé des obligations qu'elle lui avoit. Le 5, la reine arriva à Fontainebleau ; il y eut comédie et feu d'artifice. Le roi, après s'être mis dans son lit un moment, alla dans celui de la reine suivi de M. le Duc, du premier gentilhomme de la chambre, du grand maître de la garderobe et du maréchal de Villars, qui avoit les mêmes entrées. Tout le monde sortit, et l'on apprit le matin, en entrant chez le roi, qu'il avoit surpassé tout ce que l'on dit des plus forts. Le maréchal de Villars entra avec M. le Duc dans la chambre de la reine, encore dans son lit, et peu après que le roi en fût sorti. On fit des compliments très modestes. Les nuits suivantes furent à peu près égales. Le roi montra une si entière satisfaction que l'on ne peut douter qu'elle ne fût parfaite, enfin des mieux du monde.

Le jour d'après, la reine se promena à pied dans le jardin de Diane. Le maréchal de Villars avoit donné à dîner ce jour-là aux quatre princes de Bavière, dont l'un étoit électeur de Cologne, à M. le comte de Clermont, le cardinal et le prince de Rohan et plusieurs autres. Le repas fut gai. Il descendit ensuite dans le jardin de Diane et entretint la reine très longtemps. Comme elle lui marquoit de la bonté, il lui dit :

« Madame, la satisfaction est générale du mariage et des commencements, et tout ce qui connoît les grandes qualités qui sont en vous désire que vous preniez empire sur l'esprit du roi. Vous augmenterez l'admiration du public si vous voulez bien laisser entendre que la générosité et la libéralité que vous exercez avec joie n'est troublée que quand vous songez que tout ce que vous donnez aux François vient des François et que vous tirez les biens que vous répandez d'une nation que vous voudriez bien qui fût plus opulente. »

Le 13 septembre, le secrétaire de l'ambassade du comte de Broglie apporta le traité signé entre le roi, le roi d'Angleterre et le roi de Prusse. Cette alliance entre la France et les deux plus puissants princes de l'empire, dont le premier objet étoit la tranquillité de l'Europe, mettoit un grand obstacle à ceux qui vouloient la troubler. L'on fit partir les ratifications le 17.

Le roi et la reine reçurent les députations de toutes les cours supérieures, et l'on ne prit le deuil du fils du prince de Piémont que le même jour 17.

Quelques jours auparavant, on apprit, par des lettres de Firmacon, commandant en Roussillon, que quatorze bataillons des troupes d'Espagne s'approchoient de Puycerda et qu'elles faisoient conduire douze pièces de vingt-quatre à Urgel, petite place assez voisine de Mont-Louis. Sur ces nouvelles, on fit partir le comte de Coigny, lieutenant général, destiné à commander sur ces frontières, et pour maréchaux de camp Barville[1],

1. André-Jules comte de Barville avait fait toutes les guerres de Louis XIV depuis 1687.

Barat[1] et Gassion[2]. On ordonna aussi des dispositions pour que la frontière ne fût pas dégarnie de troupes si le roi d'Espagne vouloit l'attaquer.

Le 18, le maréchal de Villars étant dans le cabinet de la reine, on lui apporta une lettre du roi son père. Après avoir commencé à la lire, elle appela le maréchal de Villars et lui dit : « Voici qui vous regarde, » et lui lut une page entière qui contenoit les sentiments d'estime dont ce roi l'honoroit, mandant à la reine qu'elle ne pouvoit mieux placer sa confiance; elle le rappela une seconde fois pour lui faire voir que dans la fin de la lettre le roi Stanislas confirmoit encore ces mêmes sentiments.

La reine se promenant le soir à pied dans les jardins, le maréchal de Villars s'approcha et lui dit : « Madame, les bontés du roi votre père me donnent un courage que je n'ai pas naturellement; Elle trouvera que je suis très mauvais courtisan et fort timide; ce qu'Elle m'a fait l'honneur de me lire de sa lettre m'a fait prendre la liberté de lui donner une marque de mon attachement, que j'ose me flatter qu'Elle daignera approuver. » Et il lui répéta en termes plus forts ce qu'il lui avoit dit quelques jours auparavant sur le mérite de l'esprit d'économie, si nécessaire dans nos

1. Nous n'avons trouvé ce nom dans aucune des promotions de maréchaux de camp antérieures à 1725; peut-être faut-il lire *Bassat*, nom d'un commissaire d'artillerie qui servit en Espagne en 1719 et fut nommé lieutenant général en 1734.

2. Jean, chevalier puis marquis de Gassion après la mort de son frère tué à Hochstædt. Digne héritier d'un grand nom militaire, commandait le régiment de Navarre à la bataille de Malplaquet et fit à sa tête les célèbres charges de la droite. Ses états de service sont incomparables.

maîtres. « Votre Majesté, » poursuivit-il, « rendra cette qualité bien respectable si Elle veut bien faire entendre qu'Elle en est sérieusement occupée, vu la nécessité indispensable de soulager l'État. »

Le 22, on décida, au conseil des dépêches, un procès qui duroit depuis un temps infini entre le chapitre des comtes de Saint-Jean de Lyon et les échevins de la même ville. Les comtes gagnèrent leur procès très justement et la ville de Lyon fut condamnée à de gros dommages et intérêts appelés *amendes*. Les secrétaires d'État, en opinant, dirent que dans les autres tribunaux les échevins avoient été condamnés aux dépens, mais qu'on ne les condamnoit jamais dans le conseil du roi. Le maréchal de Villars dit que le conseil du roi, étant le plus respectable du royaume, ne devoit pas être retenu par un mauvais usage et que, puisque l'on trouvoit de la vexation de la part d'une ville puissamment riche contre un chapitre des plus illustres, mais pauvre, il falloit punir la vexation. Et son avis fut suivi.

Le maréchal de Villars alla passer les cinq ou six premiers jours d'octobre dans son château; il en revint le 13 et alla chez la reine, qu'il trouva seule dans son cabinet. Il eut l'honneur de l'entretenir assez longtemps, et cette princesse lui montroit des sentiments très respectables. Elle étoit dans l'impatience de voir le roi son père, qui devoit arriver le 15. Le 14, M. le Duc alla voir ce prince à Villeneuve-la-Guerre.

Le 15, il arriva au château de Bouron sur les quatre heures après midi. Le maréchal de Villars le salua comme il descendoit de cheval ; il en fut embrassé avec une tendresse très vive, et ses premières paroles

furent des remerciements de toutes les obligations qu'il comptoit avoir au maréchal de Villars. La reine arriva quelque temps après. Le roi son père alla la recevoir comme elle descendoit de son carrosse. La reine ne pouvoit se détacher du roi son père, et son bon cœur attendrit tout ce qui les voyoit. La reine sa mère arriva quelques moments après; les embrassements recommencèrent. Elle lui présenta les dames et toute la cour. En lui montrant le maréchal de Villars elle dit : « Voilà un de nos meilleurs amis; » et la reine de Pologne lui marqua les mêmes sentiments que le roi son mari. Le roi de Pologne fit prier le maréchal de Villars de revenir le jour d'après, ne pouvant dans ces premiers moments l'entretenir comme il le désiroit.

Le roi alla le 16 voir le roi et la reine de Pologne. L'entrevue se passa avec beaucoup de marques d'amitié de la part du gendre; sa conversation fut même plus libre et plus aisée que l'on a dû s'attendre. Il parla beaucoup plus qu'une timidité naturelle pour tout ce qu'il n'a pas vu ne lui permet d'ordinaire. La reine dîna au milieu du roi et de la reine sa mère, et le maréchal de Villars avec les dames.

Comme il sortoit de table, le comte de Tarlo lui dit que le roi l'attendoit dans sa chambre, où ils restèrent une heure et demie seuls. Le roi de Pologne commença par dire au maréchal de Villars qu'avant toutes les obligations qu'il savoit lui avoir sur le mariage de sa fille, il le connoissoit par ses grandes actions et par l'estime du roi de Suède, qu'il n'avoit vu que ce malheureux roi et le maréchal de Villars que l'on pût compter les deux héros de l'Europe; qu'il se souvenoit, avec des regrets qui lui avoient été bien sen-

sibles, de l'année 1707, où le maréchal de Villars pressoit le roi de Suède de marcher à Nuremberg avec son armée, qui étoit en Saxe dans le temps que celle de France n'étoit qu'à vingt lieues de Nuremberg; que cette marche auroit décidé de l'empire et de plusieurs couronnes. Ils parlèrent ensuite de ce qui regardoit les affaires du gouvernement, desquelles le roi Stanislas étoit instruit, et il pria le maréchal de Villars qu'il pût s'entretenir tous les jours avec lui pendant qu'il demeureroit dans le voisinage de Fontainebleau.

Le 17, le roi Stanislas arriva sur les huit heures du soir à Fontainebleau. Il entra chez le roi pendant le conseil, qui se leva, et la conversation s'établit entre les rois et ce qui étoit au conseil. Ils s'embrassèrent. La conversation fut très libre. La reine revint à huit heures et demie et entra dans le cabinet du roi. Après quoi le roi, son père et elle rentrèrent dans l'appartement de la reine par la porte de la ruelle de la chambre du roi.

Le conseil recommença. L'on y lut les ratifications des traités de Hanovre et l'on eut la confirmation de la prise de Tauris par le bacha Abdala et quelques avis que le même bacha avoit marché à Ispahan avec l'armée ottomane; ce qui étoit la conquête entière de l'empire persan par les Turcs. Ainsi, ces mêmes Turcs qui, depuis le siège de Vienne, avoient été battus en toutes occasions par les chrétiens, ayant trouvé une nation encore plus ignorante qu'eux dans la guerre et avilie par près de cent ans de paix, s'en rendirent maîtres en deux campagnes; tant il est vrai que les longues paix sont presque aussi dangereuses que les longues guerres.

Le 20, il y eut conseil des dépêches chez le roi, où furent appelés les quatre conseillers d'État qui avoient examiné le procès entre le prince Frédéric d'Auvergne et l'archevêque de Cambray pour le prieuré de Saint-Martin, qui valoit près de cinquante mille livres de rente. L'affaire fut décidée tout d'une voix en faveur de l'archevêque de Cambray, fils naturel du duc d'Orléans, lequel jouissoit déjà de plus de deux cent cinquante mille livres de rente. On auroit voulu que le prince Frédéric eût pu gagner, mais la conduite de son frère l'archevêque de Vienne ne lui avoit laissé aucun droit, ayant donné ce prieuré, avec toutes les formes nécessaires, à l'archevêque de Cambray, et si solidement que la seconde nomination qu'il avoit faite en faveur de son frère étoit nulle de tout point.

Le même jour, l'assemblée du clergé prit congé du roi, l'évêque de Langres porta la parole, et son discours fut trouvé très beau et bien prononcé. Cette assemblée persista à refuser son consentement à la levée du cinquantième, imposition qui avoit toujours paru peu convenable et à laquelle nous avons vu que le maréchal de Villars s'étoit très fortement opposé dans le conseil qui fut tenu sur ce sujet à Versailles le 5 juin.

Les derniers jours d'octobre, il fut envoyé une lettre de cachet à l'assemblée du clergé à Paris pour la séparer et même défense de s'assembler chez le président, qui étoit l'archevêque de Toulouse.

Ceux qui la composoient parurent très irrités ; il y fut résolu, presque d'une commune voix, d'écrire au roi. Cinq ou six archevêques ou évêques refusèrent de signer cette lettre ; tout le reste généralement la signa, et, enfin, cette assemblée refusa même le don gratuit pour lequel elle s'assemble.

Dans le commencement du mois suivant, M. de Maurepas, secrétaire d'État, fut envoyé à Paris pour faire ôter des registres de l'assemblée cette lettre qu'elle avoit écrite, et l'on n'oublia rien pour donner au clergé toutes les marques de la mauvaise satisfaction que l'on avoit de sa conduite.

Le 10 de ce mois, l'affaire du prévôt de Paris contre les lieutenants civil et criminel du Châtelet et le lieutenant général de la police fut rapportée au conseil des dépêches. La charge du prévôt de Paris, dans son origine très belle et très ancienne, puisqu'elle fut établie par Hugues Capet, avoit été peu à peu détruite et il n'en subsistoit que le nom; il ne lui restoit que les appointements, qui sont de huit mille livres, dont quatre mille payées sur les épices du Châtelet, le pouvoir de présider le jour de son installation et l'usage de passer tous les contrats en son nom, mais il avoit perdu la voix délibérative et tout le reste des attributions de premier juge.

Le comte d'Esclimont, pourvu de cette charge par la démission de son père, employa deux années à rechercher tous les titres et à s'instruire, et, ayant enfin obtenu au conseil des dépêches, devant le roi, d'être jugé, il fut prouvé très clairement que tous les édits et déclarations des rois qui avoient ôté la voix délibérative à tous les baillis et sénéchaux du royaume n'avoient pas nommé le prévôt de Paris, et la voix délibérative lui fut rendue. Il fut aussi réglé que le lieutenant civil prononceroit les arrêts en son nom et que, dans les cérémonies où le Châtelet est invité, le prévôt de Paris marcheroit à droite, ses gardes et hoquetons devant lui, que l'administration entière de la justice resteroit comme ci-devant aux trois lieute-

nants, civil, criminel et de police, lesquels, dans cette décision, ne perdirent que ce qu'ils ne pouvoient pas gagner à moins de supprimer entièrement la charge de prévôt de Paris. Cependant, le lieutenant civil se crut dégradé par ce jugement et présenta plusieurs requêtes. Le garde des sceaux le protégeoit fort; il obtint que l'on parleroit encore de son affaire au premier conseil, qui fut tenu à Versailles. Le jugement fut confirmé et l'arrêt publié ainsi qu'il avoit été dicté au précédent conseil.

Peu de jours après le retour du roi à Versailles, il fut publié une diminution d'espèces. Les louis d'or valant seize livres devoient être réduits à quatorze au premier de l'année 1726 et à douze livres au premier février suivant. On espéra par là remettre quelque circulation dans le royaume. Tout ce qui avoit de l'argent le tenoit caché par les craintes mal fondées de voir rétablir le papier.

Le maréchal de Villars fut absent de la cour pendant un mois, étant retenu à Paris par un rhume. Pendant son absence, il n'y eut rien de bien important pour les affaires étrangères. L'on compta de faire accéder la république de Hollande au traité de Hanovre. Les intérêts de cette république pouvoient très aisément ramener une guerre par la résolution de s'opposer à la compagnie d'Ostende et le ferme dessein de l'empereur de la soutenir. Le comte de Kœnigseck, ministre de l'empereur à la Haye, donna des mémoires remplis de menaces si les Hollandois accédoient à ce traité.

D'un autre côté, le roi de Prusse déclara au roi d'Angleterre, par une lettre qui marquoit une grande foiblesse, que, si la Hollande accédoit, il n'entreroit

dans aucun engagement au sujet de la compagnie d'Ostende. Par cette lettre, il faisoit voir une si grande crainte des forces de l'empereur, par la situation si étendue de ses États, qu'il confirmoit une opinion que le maréchal de Villars avoit fort soutenue, c'est que, s'il y avoit guerre avec l'empereur, le roi de Prusse n'exécuteroit en façon du monde les traités, que, tout au plus, il seroit neutre la première campagne, et, la seconde, feroit ce que l'empereur voudroit, et que l'on pouvoit craindre quelque chose de pareil des princes de l'empire, qui paroissoient présentement attachés à la France et à l'Angleterre, lorsqu'ils auroient à craindre les armes de l'empereur, qui pouvoit occuper les pays de Hanovre.

Le maréchal de Villars rappela devant le roi des discours que le roi de Prusse avoit tenus quelques mois auparavant sur ses nombreuses forces, qu'il n'étoit pas question des cinq mille hommes qu'il s'engageoit de donner, qu'il marcheroit avec quarante mille hommes. Sur quoi le maréchal de Villars dit que c'étoit le seul bon parti qu'il pût prendre et même le plus sage, et que le roi lui envoyât trente mille hommes avec tout ce que l'Angleterre pourroit donner, et, avec une armée considérable, marcher en Bohême, puisque telle conduite mettoit l'empereur en péril et contenoit les autres princes de l'empire, et que, par tout autre, on perdoit à coup sûr le roi de Prusse. L'expérience fit voir peu de mois après que le maréchal de Villars pensoit juste.

Dans le conseil du 30 décembre, on lut dix-huit articles, écrits par le roi de Prusse, de conditions nouvelles, par lesquelles on pouvoit juger que son traité conclu à Hanovre n'étoit pas bien solide. Sur cela, le

maréchal de Villars représenta pour la sixième fois qu'il falloit conclure avec le roi de Sardaigne liaison, sans comparaison, la plus importante.

Pendant le mois de décembre, il y eut une intrigue de cour des plus importantes. L'évêque de Fréjus, depuis que M. le Duc étoit premier ministre, avoit inspiré au roi qu'il ne devoit jamais travailler seul avec son premier ministre, et il étoit établi que l'évêque de Fréjus entroit toujours dans le cabinet du roi une demi-heure avant M. le Duc, assistant à ce qu'on appeloit *travail*, qui étoit un suprême conseil pour la distribution de toutes les grâces, grands et petits bénéfices, gouvernements, charges de guerre et de cour, en un mot, M. de Fréjus avoit la complaisance pour M. le Duc de lui laisser la disposition du gros, mais, quand il avoit été question des charges de la cour les plus considérables, il les avoit fait donner à ses amis, malgré les paroles de M. le Duc à d'autres.

M. le Duc avoit voulu sortir de cette sujétion par le moyen de la reine, et, le mardi 18 décembre, le roi ayant entretenu M. de Fréjus sur les six heures du soir, la reine envoya le marquis de Nangis prier le roi de passer chez elle. Le roi dit en sortant à M. de Fréjus qu'il reviendroit dans le moment. Cependant le roi fut plus de deux heures chez la reine; M. de Fréjus s'impatienta et s'en alla chez lui.

Le même jour, mardi, M. le Duc écrivit six lignes de sa main au maréchal de Villars pour le prier de se rendre incessamment à Versailles. Il avoit pris médecine presque dans le même temps et cela lui fut impossible. Sa présence, que M. le Duc désiroit fort, lui auroit été assurément utile, surtout avant ce qui s'étoit passé

chez la reine, qui avoit été mal digéré et plus mal exécuté.

Le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, très brave homme à la guerre, plein d'honneur, se crut obligé à parler au roi contre la marquise de Prie et Paris-Duvernay, auxquels M. le Duc avoit sa première confiance. Il en dit au roi toutes les horreurs. Ce ne fut pas sans retomber aussi sur M. le Duc, lequel lui avoit fait donner quarante mille écus, argent comptant, au commencement de l'année, par le conseil de Duvernay.

Cependant, le mercredi 19, l'évêque de Fréjus, persuadé par la longue conversation du roi avec la reine et M. le Duc que sa résolution avoit été prise de donner à M. le Duc quelques audiences pour les intimes, ce qu'il étoit assez raisonnable à un premier ministre de prétendre, partit de la cour le matin, écrivit une lettre au roi qu'il chargea Niert[1] de lui rendre et une autre à M. le Duc.

Le roi ne lut sa lettre qu'au retour de la chasse et parut très fâché et fut près d'une heure sur sa chaise, seulement pour être seul, car on remarqua qu'il ne s'étoit pas mis en état d'en faire usage. M. de Mortemart prit ce temps-là et parla pour M. de Fréjus et se fit donner un ordre très exprès, qu'il porta à M. le Duc, d'en envoyer un sur-le-champ à M. de Fréjus de revenir incessamment auprès du roi. Cet ordre fut reçu à Issy, où il s'étoit retiré, et exécuté dès six heures du matin le jour d'après.

1. Niert ou Nyert, premier valet de chambre du roi, en quartier. Voir dans Saint-Simon (XV, 320) le récit du même incident.

Le maréchal de Villars apprit le retour de M. de Fréjus dans le temps que son incommodité finie lui permettoit de retourner à Versailles, où il n'alla que quatre jours après, sa santé n'étant pas encore fort rétablie.

M. le Duc, à la première conversation, lui fit de grandes plaintes de M. de Mortemart, non seulement de sa conduite auprès du roi, mais de l'insolence avec laquelle il lui avoit parlé. Le maréchal de Villars lui répéta à cette occasion ce qu'il lui avoit dit plusieurs fois de sa peine à consulter ceux en qui il devroit prendre plus de confiance ; qu'il avoit donné quarante mille écus, argent comptant, à M. de Mortemart, sans quoi il refusoit de servir son année de premier gentilhomme de la chambre ; qu'il lui auroit conseillé de placer plus utilement cette somme d'argent, parce que l'on ne pouvoit en façon du monde compter sur M. de Mortemart.

Enfin, les choses demeurèrent pour les conférences de M. le Duc avec le roi dans le même état, c'est-à-dire qu'il n'en avoit aucune seul, et M. de Fréjus toutes les fois qu'il le vouloit, en sorte que M. le Duc ne pouvoit parler d'aucune affaire avec le roi qu'en présence de M. de Fréjus.

M. le Duc témoigna au maréchal de Villars qu'il ne pouvoit plus longtemps demeurer dans une situation véritablement honteuse pour un premier ministre. Le maréchal lui dit qu'elle étoit telle, mais que, puisqu'il avoit souffert plus de deux ans, il falloit chercher les moyens solides d'en sortir, et que quinze jours, un mois de plus devoient être comptés pour rien, à moins que l'on ne vît ce qu'on appelle *periculum in morâ*. Telle étoit la situation de M. le Duc et de M. de

Fréjus dans les premiers jours du voyage de Marly.

La reine parla au maréchal de Villars de ses peines sur celle de M. le Duc, et l'envie qu'elle auroit de la faire cesser. Le maréchal de Villars lui dit qu'elle devoit ménager le roi et lui dire qu'elle n'avoit d'autre volonté que la sienne et d'autre désir que de lui plaire, ainsi qu'il devoit prendre tout ce qu'elle lui diroit comme venant de ces sentiments-là.

Le maréchal de Villars dit à M. le Duc que ce qui devoit lui donner une grande attention, c'est que tout ce qui environnoit le roi suivoit le crédit, et que celui de M. de Fréjus paroissoit le plus fort auprès du roi. Les mêmes gens, qui lui étoient le plus affidés, changeroient assurément; qu'il prît bien garde désormais à qui il se confieroit. La reine eut une assez longue conversation avec l'évêque de Fréjus, de laquelle elle rendit compte au maréchal de Villars, auquel elle marquoit beaucoup d'amitié. Dans cette conversation, l'évêque de Fréjus ne s'engagea point à procurer d'audience particulière à M. le Duc, et le premier ministre, qui avoit l'administration du royaume, n'avoit pas la liberté d'en rendre compte un moment seul au roi.

APPENDICE

I.

EXTRAITS DE CORRESPONDANCES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS DE RASTADT ET DE BADEN. 1713-1714.

Les habitudes de la *Société de l'histoire de France* et la place dont nous disposons à la fin du présent volume ne nous permettent pas de reproduire, même par extraits, la correspondance diplomatique de Villars d'octobre 1713 à septembre 1714. Elle est extrêmement volumineuse. Les pièces principales ont d'ailleurs été imprimées, soit en entier, soit par fragments, par M. de Courcy (*Coalition de* 1701) et par nous-même (*Villars*, etc., t. II, ch. VIII). Nous nous bornerons donc à donner le compte-rendu de l'entrevue de Villars et de Hundheim (voy. ci-dessus, t. III, p. 225), des extraits de la correspondance particulière de Villars avec Voysin et Torcy et quelques passages de la correspondance particulière du prince Eugène. Ce choix de documents éclaire d'un jour tout particulier la physionomie des négociations et celle des négociateurs.

1. *Villars au Roi.*

Brisach, 25 octobre 1713.

Sire,

Je sors d'une conférence de près de quatre heures avec M. le baron de Hundheim, dans laquelle plus de deux heures ont été employées de sa part à vouloir me persuader qu'il étoit impossible à l'Empereur de donner des pleins pouvoirs au Prince Eugène, auquel ils sont destinés, sans préalablement faire connoître à l'Empire quelque chose des conditions sur lesquelles on pourroit traitter la paix : la conversation retombant toujours sur ce point, bien que de tems en tems il me parlât des diverses conditions.

Pour moy, Sire, réglé par les ordres de Votre Majesté, qui me deffendent d'entrer dans aucun détail, j'ay dit à Mr le baron de Hundheim que Votre Majesté vouloit véritablement la paix et marquoit la désirer plus sincèrement que ceux auxquels elle est plus nécessaire, mais que les retardemens que la cour de Vienne apporte à donner ses pleins pouvoirs devoient persuader que ses intentions de procurer promptement le repos de l'Europe ne

sont pas tout à fait si sincères; que, pour moy, je pouvois penser que l'archiduc qui fait la guerre aux dépens de l'Empire est bien aise de pouvoir faire les dispositions des quartiers d'hyver, d'en prendre pour la plus grande partie de ses troupes dans des terres qui ne leur appartiennent pas, et cela sous le prétexte spécieux de ne pouvoir point traitter que l'Empire ne soit informé d'une partie des conditions; qu'il n'y a point de personne raisonnable qui puisse imaginer que l'Empire, dont la plus grande partie déteste la continuation de la guerre, fût offensé contre l'archiduc des facilités qu'il apporteroit à la fin de ses malheurs. Qu'enfin celuy-là marquoit toujours le plus ardent désir de finir qui en donneroit les plus courts moyens et les plus faciles; qu'en un mot il y avoit présentement cinquante sept jours que j'ay déclaré que Votre Majesté m'avoit honoré de ses pleins pouvoirs et cela sur ce que M. de Beckers m'avoit dit que ceux de la cour de Vienne paroîtroient bientôt; que c'étoit un tems plus que suffisant à la cour de Vienne pour faire approuver à l'Empire qu'elle donnât aussy les pleins pouvoirs pour terminer une guerre qui ne divertissoit pas, selon les apparences, le Palatinat et les Électorats de Trèves et de Mayence, ny même les États de Souabe; que Votre Majesté, avec beaucoup de raison, persistoit à ne vouloir entrer dans aucun détail qu'avec ceux qui paroîtroient revêtus de pleins pouvoirs pareils à ceux dont j'étois honoré.

Je reviens, Sire, à la conclusion de notre conférence; j'expliqueray ensuitte les diverses matières dont M. le baron de Hundheim m'a parlé.

Le résultat est que M. le Prince Eugène luy a dit qu'il avoit les pleins pouvoirs pour tout ce qui regardoit directement les intérests de l'Empereur; pour tout ce qui regardoit les intérests de l'Empire, il falloit observer les formalités requises et si l'on s'en contenteroit (supposé que Mr le Prince Eugène eût un plein pouvoir, et qu'en outre dudit plein pouvoir il pût traitter et signer ce qui seroit arrêté) exigeant un entier secret jusqu'à ce que l'on pût avoir le consentement de l'Empire.

Le baron de Hundheim dit encore que, si ces conditions sur lesquelles on peut commencer ne convenoient pas (ce qu'il ne peut croire), cela apporteroit de si grandes longueurs qu'elles pourroient à la fin rompre la négociation; qu'il m'informera dans peu de jours, retournant en poste auprès du Prince Eugène, si ledit Prince a besoin de quelques pouvoirs plus essentiels, qu'il ne luy faudra que peu de jours pour les recevoir.

Que, quant au lieu des conférences avec luy, je serois le maître de le choisir : le Prince Eugène est persuadé que Rastatt ou Spire conviendront le mieux pour la facilité de s'y rendre de part et d'autre ; ainsy Votre Majesté peut conter que dans le tems qu'elle m'honorera d'une réponse, je seroy informé par M. le baron de Hundheim du jour auquel on pourra commencer à s'assembler ; c'est sur quoy elle aura pour agréable de m'honorer de ses ordres.

Pour reprendre ensuitte les diverses matières dont il a été question, j'auray l'honneur de luy dire qu'écrivant moy-même devant ledit baron de Hundheim et luy relisant ce que j'écrivois, il m'a dit que le comte de Straffort avoit fait de grandes plaintes de ce que l'on vouloit priver la reine sa maîtresse de la négociation, et qu'ils auroient par sa médiation obtenu des conditions plus avantageuses qu'en traittant directement. Que, même depuis la prise de Landau, le comte de Straffort avoit dit hautement que le Roy accorderoit à l'Empereur et à l'Empire de traitter aux mêmes conditions offertes à Utrecht, et, comme j'ay paru ne pas ajouter foy à une pareille proposition du comte de Straffort, étant bien assuré que Votre Majesté a toujours conté de garder des conquestes qui luy coûtent assez cher, ledit baron de Hundheim m'a assuré qu'il m'en donneroit la preuve autentique.

Il m'a déclaré aussy que l'Archiduc étoit résolu, et l'Électeur Palatin, de faire la paix directement avec Votre Majesté sans la participation d'autres puissances.

Ledit baron m'a représenté que Landau pris et Votre Majesté voulant le conserver fortifié, l'on avoit cherché les moyens de terminer ce point à la satisfaction de Votre Majesté, mais que j'avois commencé une nouvelle conqueste, laquelle seroit apparemment bientôt terminée, et si elle causeroit de nouvelles difficultés : sur cela j'ay répondu que Votre Majesté désiroit sincèrement la paix, mais qu'elle contoit aussy que ses ennemis seroient raisonnables sur les conditions, que la supériorité de ses armes paroissoit bien hautement puisque l'on avoit déjà pris une des plus fortes places de l'Europe, dont toutes les nouvelles d'Allemagne promettoient le secours : que cette conqueste heureusement terminée j'en avois entrepris une nouvelle au delà du Rhin, malgré tous les retranchemens que l'on prétendoit inexpugnables et les assurances même des généraux ennemis de donner une bataille pour la secourir : que j'avois été à la source du Danube ; que les principautés et comtés de Furstemberg, Donau-

eschingen et Stuhling traittoient pour les contributions : que, dans une pareille situation, il ne seroit pas bien surprenant que Votre Majesté déclarât que puisqu'on l'avoit forcé à la continuation de la guerre elle prétendoit les avantages que promet la supériorité de ses armes : qu'ainsy non seulement elle conserveroit Landau et Fribourg, que même elle ne rendroit ny Brisach, ny Kell, ny aucune des fortifications qui luy assuroient le Rhin et les frontières; que des personnes désintéressées ne trouveroient rien d'injuste dans de pareilles propositions, mais que, si au lieu de les soutenir avec hauteur Votre Majesté se contentoit pour Fribourg du vieux Brisach, il n'y avoit personne au monde qui pût s'empêcher d'admirer sa modération.

M. le baron de Hundheim a parlé aussy de la proposition des Pays-Bas depuis la Meuse pour l'Électeur de Bavière aux conditions de céder par ledit Électeur à l'Empereur les terres de Bavière qui sont au delà de l'In et du Danube. Sur tout cela, Sire, je m'en suis tenu aux ordres de Votre Majesté de n'entrer dans aucun détail.

J'en ay usé de même sur les affaires d'Italie. M. de Hundheim, lisant les propositions faittes à ce sujet, qui portent que les États soient remis à qui ils appartiennent légitimement, a dit que cela peut rester ainsy. Reste à savoir à qui appartient le jugement de ces appartenances légitimes : j'en ay usé de même que sur toutes les autres propositions.

Sur mon silence, M. de Hundheim m'a dit qu'il étoit cependant un peu rude que l'Électeur son maître eût fait des propositions sans tirer de moy aucune réponse qui marquât s'il y avoit au moins quelque partie desdites propositions qui fût au gré de Votre Majesté : par exemple le rétablissement entier de l'Électeur de Bavière, lequel avoit été rejetté à Utrecht; sur cela je m'en suis tenu à la liberté contenüe dans la lettre de Mons. le marquis de Torcy du 30 juillet : je ne l'ay point passée.

Voilà, Sire, ce qui s'est passé dans près de quatre heures de conférence, sur quoy je dois avoir l'honneur de dire à Votre Majesté que, si elle se contente des pleins pouvoirs qu'a déjà ou que M. le Prince Eugène aura dans très peu de jours pour tout ce qui regarde directement les intérests de l'Empereur, M. le baron de Hundheim ayant les pleins pouvoirs de l'Électeur Palatin, on pourra entrer incessamment en conférence. Ce sont les deux seules puissances qui ayent des intérests directs à la paix. Si elle veut attendre que tous ceux de l'Empire soient arrivés,

l'hyver se passera sans que l'on entame même la matière, surtout après la déclaration formelle que la cour de Vienne et l'Électeur Palatin ne veulent aucune médiation de l'Angleterre.

(Orig. Arch. des Affaires étrangères, *Vienne*, vol. 93, fol. 80.)

A cette dépêche était joint le billet suivant adressé par Villars à Torcy :

2. *Villars à Torcy.*

Voicy, M., une assez longue dépêche pour n'avoir pas beaucoup de choses à ajouter dans celle que j'ay eu l'honneur de vous écrire. J'ay tenu bon, car suivant les ordres de Sa Majesté, ce n'a pas été sans entendre plusieurs plaintes du baron de Hontheim de mon silence; si je l'en croy, les intentions de la cour de Vienne sont bonnes pour la paix et le Pce Eugène ne sera pas difficile. Mais il assure que, si nous le sommes de notre côté, et que l'on ne veuille pas agir rondement, rien n'est plus aisé que de tout rompre. Voilà ce qu'il m'a dit plusieurs fois.

Si je n'étois pas pressé de retourner à notre siège, la lettre de S. M. seroit plus correcte : mais il ne faut pas demander de l'éloquence à un général qui est à la veille de donner un grand assaut.

3. *Rapport du baron de Hundheim sur son entrevue avec Villars.*

Le 25 octobre 1713.

(*Analyse et traduction d'extraits.*)

Parti de Mühlberg le 20 octobre, Hundheim arrive à Strasbourg le 21 et descend chez Hatsel; Villars lui fait dire qu'il l'attendra le 24 à Büsen, près de Brisach. Hundheim s'y rend avec Hatsel et le conseiller intime Beckers, qu'il a trouvé à Strasbourg, mais il arrive trop tard pour voir Villars, et l'entrevue est remise au lendemain.

En attendant, il s'entretient longuement avec Hatsel, qui ne lui dissimule pas que Villars a l'ambition de signer la paix, mais lui dit qu'à sa connaissance la restitution de Landau souffrira de grandes difficultés : on ne l'aura jamais fortifié; mais, si on fait quelque concession sur ce point, qu'on accorde l'entier rétablissement de la Bavière et le mariage que l'on sait, Hatsel ne doute pas qu'on ne puisse arriver à s'entendre. Hundheim se plaint vivement de ce que la cour de France ferait partout courir le bruit que l'empereur aurait fait parvenir ses propositions de paix par l'électeur palatin; Hatsel ne peut nier que ce soit lui et Villars qui aient donné la première occasion; l'empereur est tout à fait étranger à ce qui s'est passé entre l'électeur palatin et Villars. Hatsel reconnaît que la cour impériale n'a pris aucune part à ces pourparlers, mais ajoute qu'une question de détail ne doit pas entraver l'affaire principale.

Cependant, Villars arrive avec l'intendant et son secrétaire; après un échange de compliments, Hundheim lui affirme que l'empereur et l'électeur palatin sont très disposés à conclure la paix, si les conditions sont meilleures qu'à Utrecht, et que, bien que le prince Eugène ne soit pas muni de pleins pouvoirs en due forme, il est néanmoins investi d'une autorité suffisante pour que les clauses qu'il aura négociées puissent être considérées comme convenues; il lui demande, d'autre part, ce qu'il y aurait à faire, à son avis, pour arriver à la conclusion de la paix.

— Il me répondit que son dernier courrier lui avait apporté l'ordre formel de ne pas s'ouvrir à moi, à moins que je n'eusse les pouvoirs nécessaires, et de se borner à savoir de moi quelles étaient les propositions nouvelles que j'apportais. On doutait fort à la cour que S. M. I. songeât sérieusement à terminer la guerre; car, depuis 54 jours qu'il avait reçu des pouvoirs illimités, S. M. I. n'avait encore rien fait de semblable; on alléguait, il est vrai, que l'empereur n'était pas le maître de les donner; sa cour considérait cette raison comme une simple défaite, car il ne tenait qu'à l'empereur de proposer la paix à l'Empire pour qu'il y souscrivît des deux mains, la plupart des princes n'allant à la guerre que traînés par les cheveux. Il s'étendit alors avec une exagération manifeste sur les grands périls de l'Empire, sur la supériorité de la France, sur les nombreux avantages obtenus par lui dans la campagne actuelle et sur tout le mal qu'il pouvait encore faire à l'Empire; ajoutant que le moins qu'il attendît de moi était d'apprendre que S. M. I. avait donné ses pleins pouvoirs pour conclure la paix, laissant entendre indirectement que c'était moi qui avais demandé à venir le voir. Mais, comme M. le maréchal est beau parleur et très prolixe dans ses discours, il serait trop long et fort inutile de noter toutes ses paroles; aussi n'en ai-je retenu que ce qu'il y a de plus important pour l'affaire présente.

Hundheim répond à Villars que l'empereur est très décidé à faire la paix à des conditions raisonnables et qu'on lui reproche à tort de ne pas vouloir encore donner ses pleins pouvoirs; s'il le faisait sans consulter l'Empire, l'électeur palatin lui-même, si désireux qu'il fût de la paix, s'y opposerait énergiquement. La France devrait sur ce point modifier ses vues; elle paraît vouloir entraver l'œuvre salutaire de la paix en imposant à l'empereur une condition inacceptable. Hundheim ne nie pas que l'empire désire une paix raisonnable, mais, malgré les désavantages qu'il a subis cette année, il affirme qu'il ne se trouverait pas un seul prince pour conseiller à l'empereur d'accepter les conditions posées à Utrecht. Les avantages remportés par le maréchal ont été plus glorieux pour lui et plus utiles pour le roi que nuisibles à l'Empire; les chances de la guerre sont changeantes, l'armée impériale est nombreuse et dévouée, la

paix n'est nullement nécessaire, mais elle convient également à la France et à l'Empire. Qui veut la fin veut les moyens. Villars savait qu'Hundheim n'avait pas de pleins pouvoirs et pourtant il l'a appelé auprès de lui, et maintenant il refuse de négocier. Hundheim regrette une attitude qui ne peut que le compromettre, lui et l'électeur. La conversation se perd ensuite dans des redites, des discussions et même des digressions étrangères au sujet.

— Je me figurais, lui dis-je enfin, que lui, maréchal de Villars, ne se désintéressait pas ainsi de l'affaire ; il avait porté sa réputation et sa gloire si haut par l'épée qu'il semblait n'avoir plus rien à désirer au monde que de les rendre immortelles en procurant la paix à l'Europe, et dans cette hypothèse je le suppliais de dépouiller son caractère officiel et de me dire son opinion personnelle ; je le priai de me dire sans détour s'il croyait que le roi s'en tiendrait toujours aux conditions proposées à Utrecht et consentirait, oui ou non, à ce que le Rhin servît de frontière entre la France et l'Empire.

Il me répondit que le Roi voudrait absolument garder Landau ; sur quoi je lui représentai les grandes difficultés qui surgiraient à cause de l'Empire et le trop grand avantage qui en résulterait pour le roi. J'ajoutai que dernièrement encore le comte de Strafford avait déclaré à la Haye que, malgré le temps écoulé et la prise récente de Landau, le roi avait manifesté à la reine son intention de s'en tenir aux conditions offertes à Utrecht. Là-dessus, le maréchal protesta et affirma que, si le comte de Strafford avait tenu ce langage, il avait parlé de lui-même, sans ordre et contre la vérité.

Je cherchai aussi à savoir ce qu'il pourrait dire des projets relatifs à la Bavière et je lui en exposai plusieurs, soit en entier, soit en partie. Mais il m'interrompit aussitôt, disant qu'on n'écouterait plus les anciennes chansons, qu'il n'y aurait rien de fait tant qu'on n'aurait pas accordé la restitution intégrale de la Bavière, parce que le roi avait pris un engagement à ce sujet. Je lui ai parlé alors, comme étant une idée de l'électeur palatin, du partage des Pays-Bas : on céderait les provinces situées de l'autre côté de la Meuse contre la partie de la Bavière comprise entre le Danube et l'Inn, au lieu du rétablissement intégral avec le neuvième électorat ; alternative qu'il n'a pas absolument repoussée. Il ajouta qu'on ne pourrait pas laisser le haut Palatinat à l'empereur, me demandant où était Mundelheim, dans quel lot il se trouverait, et, laissant entendre qu'on ne permettrait pas au prince de Marlborough de le garder ; j'appuyai sur le projet de par-

tage des Pays-Bas, montrant que la France et la Bavière y trouveraient bien plus d'avantages que dans le rétablissement intégral, pourvu qu'il agréât à S. M. I., qui y perdait le plus. Si je donnais cette idée, disais-je, c'était uniquement pour qu'elle fût étudiée, si elle semblait raisonnable, n'ayant pas la moindre intention de retarder l'œuvre principale. Pour ce qui est de l'Italie, j'espérais qu'il n'y aurait pas de difficultés, pourvu qu'on ajoutât à l'article des propositions d'Utrecht que les villes et pays ne dépendant pas de Naples et de Milan seraient rendus à leurs légitimes possesseurs, dont les droits seraient reconnus par les autorités compétentes. Il n'a fait à ces idées aucune opposition spéciale et les a prises en note ainsi que le projet de partage des Pays-Bas. Quant à la Savoie, je lui dis que je ne voyais pas bien ce que le duc de Savoie avait à faire dans un traité entre le roi et l'empereur, et qu'on s'attendait à d'autant moins de difficultés de ce côté qu'on négociait un traité entre l'empereur et le duc. Le maréchal se mit à rire et dit : « Pourvu que le roi promette sa garantie. » — Je répliquai qu'il était peu probable que le roi l'eût fait ni qu'il eût à le faire, et je lui exposai longuement mes raisons. « Au moins, dit-il, la garantie sera fortement recherchée. » Je crus comprendre qu'il y avait là-dessous quelque chose de caché, car il me fit la même réflexion au sujet de la Sicile; j'ajoutai que l'intention de S. M. I. était vraisemblablement de traiter avec la France seule sans l'intervention des autres puissances, et cela dans l'intérêt de la religion et du rétablissement de la confiance; cette ouverture parut lui causer un grand plaisir et il en prit aussi note par écrit.

Je n'ai rien négligé pour aborder le fond des choses, mais je n'ai pu y réussir, car il m'opposait toujours le défaut de pouvoirs semblables aux siens. Je voulais pourtant arriver à savoir si la France ne posait ainsi une condition inacceptable que pour rendre toute négociation impossible; aussi lui ai-je demandé si, au cas où S. M. I. donnerait au prince Eugène le pouvoir de négocier avec le maréchal ou tout autre sans toutefois lui donner le pouvoir de conclure la paix, il serait, lui maréchal, en état de traiter avec lui; étant convenu que, pendant que les affaires seraient ainsi préparées, l'empereur ferait le nécessaire auprès de l'Empire, afin d'être en mesure de donner, comme empereur, le pouvoir de signer la paix. Il a pris encore cette question en note, disant qu'à ses yeux cela lui paraissait suffisant; puis il m'a demandé où je pensais qu'ils pussent se rencontrer. Il indiqua Rastadt; je proposai Spire, en disant qu'ils

pourraient toujours s'arranger dans la suite. Mais il était déjà plus de huit heures, et, comme le maréchal devait encore regagner Brisach, notre entrevue prit fin.

Pendant ce temps, l'intendant, Hatsel et le conseiller Beckers étaient restés dans l'antichambre. En les retrouvant, le maréchal dit qu'il avait espéré que j'aurais apporté des pouvoirs ou de nouvelles propositions, qu'il fallait cependant voir comment on pouvait s'arranger et qu'il y mettrait toute la bonne volonté possible. Je répondis que, de mon côté, en recevant mon passeport, je m'attendais à trouver plus de facilités, que, notamment, la réponse au sujet de Landau n'était pas de nature à faciliter l'ouvrage. Là-dessus, le maréchal s'écria : « Le roi ne cédera jamais Landau *fortifié!* » Ce mot *fortifié* n'avait pas été prononcé une seule fois dans notre conversation antérieure.

Villars et Hundheim se séparent avec force compliments. Pendant la route, Hundheim se plaint à Hatsel des réticences de Villars et proteste de ses bonnes intentions ; peut-être la cour de France a-t-elle changé d'avis quant à la paix, ou les ennemis du maréchal ont-ils persuadé au roi qu'il n'était pas capable de mener à bien une affaire aussi importante.

Le lendemain, Hatsel, qui a revu Villars, rapporte à Hundheim les idées du maréchal : le roi gardera Landau, peut-être avec un *tempérament* à trouver; si l'électeur de Bavière n'accepte pas le partage, il devra être entièrement rétabli, sauf à renoncer à ses autres prétentions; dans les deux cas, on suppose qu'on s'entendra sur le mariage de la fille aînée de l'empereur Joseph ; pas de difficultés sérieuses en Italie ; peut-être demandera-t-on une compensation pour Fribourg après la prise de cette place; Villars ne fera aucune objection à ce que les pouvoirs du prince Eugène soient dans la forme ci-dessus indiquée; enfin, Villars propose Bâle pour son entrevue avec le prince Eugène. Comme Hundheim observe qu'il ne peut s'éloigner ainsi de l'armée, Hatsel suppose qu'on conviendrait d'un armistice. Puis ils discutent sur les clauses probables du traité à venir. Hatsel dit qu'on pourrait rendre Landau démantelé, à condition de raser aussi Kehl et la tête de pont de Fort-Louis, et de convenir qu'il ne serait plus élevé de fortification sur le Rhin entre Strasbourg et Philipsbourg. Hundheim termine en rappelant qu'Hatsel, quoique né dans le Sundgau, est *passionné* pour les Français ; il est subdélégué de l'intendant à Strasbourg, prévôt d'Haguenau et très protégé par le maréchal d'Harcourt.

(Orig. allemand. Arch. I. R. de Vienne.)

4. *Villars à Voysin.*

[Fribourg], 17 novembre 1713.

Vous voulez bien, Monsieur, que j'aye l'honneur de vous parler avec la liberté d'un homme qui conte bien sincèrement sur

l'honneur de votre amitié : je ne m'aveugle point sur le bonheur que j'ay de servir le Roy assez heureusement, mais vous m'avez dit l'hyver passé que, bien que Sa Majesté fût favorablement disposée, il falloit luy demander, si l'on vouloit avoir.

Je vous envoye la copie de la lettre que j'écris à Madame de Maintenon, et je vous diray ce que vous savez mieux que moy, c'est que ceux qui ont mis le Royaume à deux doigts de sa ruine entière sont sans comparaison mieux traittés que moy, et tellement que je ne demanderois pas même que l'on m'accordât les mêmes grâces.

M. le maréchal de Villeroy, outre toutes les survivances, a reçu des coffres du Roy, en gratifications près de quatre cens mille écus, et, outre cela, n'a pas négligé les sauvegardes : je vous diray que celles de cette campagne, qui a été la meilleure, ne va pas au tiers de ce que le Roy a donné de ses coffres à M. le maréchal de Villeroy.

Il y a dix ans que M. le maréchal de Tallard a le gouvernement de Comté, quinze qu'on luy a donné celuy du pays de Foyx à vendre, et quarante qu'il a la lieutenance généralle de Dauphiné.

M. de Boufflers, quelles jouissances! quelles grâces après les prises de Namur et de Lille! et il demandoit encore très fortement à être connétable.

Je vous supplie de donner votre attention à ma lettre à Madame de Maintenon, et pour moy ce que votre amitié vous permettra de faire.

J'aimerois mieux que le Roy voulût bien me donner sans demander, mais s'il faut demander, je demanderay.

(Min. orig. Arch. Vogüé.)

5. *Voysin à Villars.*

Marly, le 22 novembre 1713.

Je ne respondrai point, Monsieur, à la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 17 de ce mois : il faudroit pour cela que j'eusse veu Me de Maintenon seule pour sçavoir et ce qu'elle pense et ce qu'elle a fait sur ce que vous luy avés mandé; ce que je puis vous dire est que le Roy est très aise, très content, et qu'il sent en perfection que nul autre que vous n'auroit pu faire tout ce que vous avés fait dans cette campagne. Ces sentiments, dans lesquels je le voy par rapport à vous, me font un sensible plaisir, et je m'y intéresse très vivement par

l'amitié dont vous m'honorés. Il ne vous reste plus qu'à conclure la paix pour estre comblé d'honneur et de gloire; la négotiation paroist se ranimer depuis la prise de Fribourg; vostre première conférance nous apprendra ce que nous en pouvons espérer. Les limites de l'Alsace sont toujours fort incertainnes, il y a différentes terres en deça de la Loutre vers Strasbourg qui appartiennent à l'Électeur palatin, l'évesque de Spire et autres princes de l'Empire; si, en conservant Landau, on pouvait obtenir que l'Alsace seroit bornée à la Quaiche, ce seroit un grand avantage, cela ne peut venir que dans le cours de vostre négotiation et je ne vous le donne que comme une idée, supposé que vous y trouviez jour; de mesme que ce que vous avés pensé sur Hombourg et Biche.

Madame de Maintenon vient de m'envoier la lettre cy-jointe pour vous, je ne scay si c'est une responce à vostre lettre ou un simple compliment.

(Orig. autogr. Arch. Vogüé.)

6. *Torcy à Villars.*

Marly, le 24 novembre 1713.

La prise de Fribourg et de ses chasteaux, Monsieur, est une pressante raison pour déterminer la cour de Vienne et pour vaincre ses longueurs affectées. Si vous n'eussiez pas réussi dans une entreprise aussy difficile, et dont le succez vous est aussy glorieux, les pouvoirs que le Prince Eugène a receus à point nommé auroient pû demeurer encore longtems en chemin. J'espère que la conférence que vous devez avoir avec luy va bien avancer les affaires. Il est tems que la guerre finisse, et le besoin en est égal dans toute l'Europe; mais il est beau, je vous asseure, de signer les conditions de la paix, après avoir fait une aussy belle campagne que celle que vous venez d'achever. Je ne repète point ce que vous sçavez desjà de l'intérest sensible et véritable que je prens depuis longtems à tout ce qui peut vous regarder, et je vous supplie seulement de me continuer la justice de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Orig. Arch. Vogüé.)

7. *Villars à Voysin*

A Rastatt, ce 27 novembre 1713.

J'ay receu, Mr, les lettres que vous me faitte l'honneur de

m'écrire du 15 et 16 par l'ordinaire, et du 21 par le courrier que vous m'avez dépêché; par la dernière desquelles je vois avec une sensible joye la satisfaction de S. M. sur les heureux succès de Fribourg. Il est très vraysemblable que cette importante conqueste a terminé plusieurs irrésolutions de la cour de Vienne pour rentrer en négociation.

J'auray l'honneur de vous informer de ce qui s'est passé de particulier depuis mon arrivée à Rastatt. Rien n'a été plus honnête que la première entrevue de M. le Prince Eugène avec moy. J'étois arrivé une demie heure avant luy; ses fourriers m'avoient laissé le principal et premier appartement et celuy que j'avois occupé lorsque j'étois icy il y a sept ans avec l'armée du Roy, lequel fortuitement se trouve sur le chemin du Fort-Louis icy, comme celuy de M. le Prince Eugène se trouve pareillement sur le chemin de Mulhberg icy, les deux appartements séparés par le salon. Je voulus absolument, comme le premier venu, mener M. le Prince Eugène chez luy; après y avoir été quelque temps je revins dans mon appartement et un quart d'heure après ce Prince me vint voir. Nous fùmes un quart d'heure ensemble. Il retourna chez luy et, après y avoir été près d'une heure, il me fit dire par M. le Prince de Rohan qui avoit été le voir qu'il ne pouvoit pas être dans la même maison que moy sans avoir plus de commerce ensemble, et comme j'allois chez luy je le trouvay qui me venoit voir et nous demeurâme ensemble jusqu'à dix heures du soir chez moy. Aujourd'huy il m'a donné à dîner avec les officiers généraux qui m'ont suivy icy et doit demain dîner chez moy avec ceux qui l'ont accompagné.

J'ay eu l'honneur de vous mander que nous étions convenu d'amener chacun cent hommes de pied et cent chevaux. Les cent hommes de pied de M. le Prince Eugène étoient des grenadiers avec un drapeau, un grand nombre de haubois, de cors de chasse et de fifres à leur teste. Les cent grenadiers que j'ay amené marchoient simplement sans drapeau et seulement leurs tambours. Les armes du Roy sont trop victorieuses depuis deux campagnes pour ne pas éviter toute sorte de faste. Je puis vous répéter encore que je dois me louer infiniment de tous les premiers discours de M. le Prince Eugène remplis de politesse et d'honnêteté.

Vous ne m'avez point accusé, M^r^, la réception de la copie que j'ay eu l'honneur de vous adresser de la lettre que j'ay écrite à Mad^e^ de Maintenon.

(Orig. Dépôt de la guerre, vol. 2460, n° 160.)

8. *Le Prince Eugène au comte de Sinzendorf.*

Rastat, ce 4 décembre 1713.

Enfin, je reçois mon courier avec peu de choses comme V. E. le verrat par ma relation. Ces huicts iours ce sont passés à disputer et decouvrir leurs sentiments; j'ais esté obligé de faire venir Hundheim pour le confronter presque avec Villars pour qu'ils scache, une fois pour tout, que la negociation n'at pas commencé par nous, que S. M. l'at entièrement ignorée jusqua l'arrivée du courier de l'Électeur palatin et que si elle avoit put prevoir les propositions qu'il m'at faites depuis que je suis icy, elle ne m'auroit jamais permit d'y venir et qu'en mon particulier il n'y at rien que je neusse fais pour éviter une pareille commission; il paroît facile sur tout ce qui n'est point Landau et l'équivalent de Fribourg, c'est-à-dire Fort-Louis et la restitution entièrre de l'Électeur duquel cependant il n'est pas ami, car il me dit assez franchement son sentiment; il est craintif, trés peu informé des négociations precedentes et souhaite la paix : selon que je vois les choses, s'il dépendoit de luy, il sacrifiroit tout ailleurs pour veu qu'il obtint quelque chose par icy, pour pouvoir se faire un merite à sa cour; j'ay balancé si je devois partir dabord en roppant par conséquent toute négociation, mais la chose vaut bien d'envoyer un courier, ne luy ayant cependant donné aucune espérance, n'y mesme dit que j'envoyois un courier, ayant protesté de prendre ces propositions *ad referendum*. Soit que ce courier me trouve icy ou parti, il est absolument nécessaire qu'on le redepêche d'abord.

(Orig. autogr. Arch. I. R. de Vienne.)

9. *Villars à Voysin.*

A Rastatt, ce 5 décembre 1713.

J'auray l'honneur de vous dire en deux mots, Monsieur, que, grâce à Dieu, je croy la paix faitte, si (comme je n'en doute pas) le Roy se contente de la paix de Riswich, c'est-à-dire Landau fortifié et le Fort-Louis, et le rétablissement total des deux Électeurs, et qu'en ce traité S. M. veuille bien ne pas faire des difficultés à l'archiduc sur les affaires d'Italie, c'est-à-dire seulement ce qui regarde Mantoüe, les païs de la Mirandole et Portolongone déjà promis : l'archiduc s'expliquant cependant que sur tout ce qui regarde ces fiefs il désire seulement que le jugement de leur

légitime appartenance soit déféré à la chambre Impérialle de Wezlaer ou au Conseil aulique, seuls juges naturels et compétens de pareilles matières.

Je vous supplie, M., de vouloir bien entendre avec attention la lecture de mes lettres à S. M. dont il m'est impossible (veu la longueur) de vous envoyer les copies.

Je vous supplie aussy de faire voir l'importance et la nécessité indispensable que j'aye des ordres clairs et précis sur les articles qui peuvent faire rompre.

(Min. orig. Arch. Vogüé.)

10. *Le prince Eugène à l'empereur Charles.*

Traduction. Rastadt, 6 décembre 1713.

V. M. I. voudra bien remarquer que les difficultés actuelles ayant trait aux affaires de l'Empire, j'ai mis le plus grand soin à ne céder en rien; mon but principal est, dans le cas où l'entente ne pourroit s'établir sur les points qui intéressent spécialement la maison impériale, de provoquer la rupture sur les affaires de l'Empire, afin que, si la continuation de la guerre devenoit nécessaire, aucun reproche ne pût être adressé à V. M. I. à cause de sa maison. Villars insiste surtout sur les points concernant l'Empire, et principalement sur la conservation de Landau et de Fort-Louis et sur le rétablissement intégral de l'Électeur de Bavière; sur les autres points, je crois comprendre qu'il sera plus facile : je ne puis néanmoins répondre de rien aujourd'hui, d'autant qu'il ne s'explique pas clairement; il est confus et diffus, prétend devoir attendre un courrier expédié à sa cour : comme il se plaint de l'insuffisance de mes pleins pouvoirs, je n'ai pas manqué de faire observer que j'avois bien davantage à me plaindre de l'insuffisance de ses instructions; en effet, comme je le lui ai souvent déclaré, je suis en mesure de régler, suivant l'accord qui interviendroit entre nous, tous les points qui ne seroient ni nouveaux ni tels qu'ils n'avoient pu faire l'objet d'instructions : lui, au contraire, à chaque instant et pour la moindre chose, est obligé de demander de nouveaux ordres; cela vient, m'a-t-il dit confidentiellement, de la méfiance qui règne à sa cour : elle est convaincue que V. M. I. ne veut pas conclure, mais simplement s'informer. Aussi doit-il s'avancer avec une grande réserve; sur aucun point il ne doit dire le dernier mot avant de s'être assuré des véritables intentions de V. M.

En outre, il est si incertain et si changeant dans ses paroles et ses actes qu'on ne sauroit être tranquille tant qu'un point n'est pas formellement réglé : c'est d'ailleurs l'habitude de sa nation de faire peu de difficultés au début, mais de les multiplier, ainsi que les exigences, à mesure que l'on avance. Les choses se sont ainsi passées à Utrecht. Il se peut aussi que le maréchal, s'il étoit livré à lui-même, se montrât moins ferme sur les autres points que sur la conservation de Landau et la fixation d'un équivalent pour Fribourg..... Ces deux points lui permettant de faire valoir auprès de sa cour les résultats de sa dernière campagne..... Je trouve en outre qu'il est très peu au courant des négociations antérieures : cette ignorance le rend timide, hésitant ; il n'ose rien prendre sur lui, de peur de s'exposer aux critiques du ministère, dont la plupart des membres, y compris Torcy, seroient peu de ses amis. Aussi envoie-t-il un courrier pour chaque question..... Néanmoins, avant l'envoi de son dernier courrier, il a protesté que ses demandes ne concernoient pas les trois points déjà mis à part (Landau, Fort-Louis et le rétablissement de l'Électeur de Bavière), sur lesquels la volonté du Roi lui étoit assez connue pour qu'il pût rompre toute négociation, sans nouveaux ordres : sur les autres points, après le retour du courrier, il espéroit pouvoir me donner satisfaction.

La question est donc de savoir ce qu'il convient de faire si la France abandonne toutes ses prétentions, sauf ces trois points, ou si elle refuse d'examiner les autres conditions avant que les trois points n'aient été accordés par V. M. I.

Le prince Eugène examine d'abord la question de Bavière ; ses instructions lui permettent, en dernier ressort, de céder sur le rétablissement de l'électeur, mais il ne cédera pas avant d'avoir amené Villars à renoncer à tous les autres points ; il aborde ensuite la question de Landau et de Fort-Louis, sur laquelle ses instructions ne lui laissent aucune latitude, et il ajoute :

Je crois conforme à mon devoir et à ma fidélité envers V. M. I. de lui dire avec respect et franchise que, quand je considère le cours des choses, l'état des affaires intérieures de l'Empire, la grande supériorité de l'ennemi, les mauvaises dispositions des principaux pays d'Empire, la nécessité de renoncer à tout espoir de secours de la part de nos anciens alliés, les visées de certaines cours de l'Empire et surtout de la cour de Prusse, l'attitude suspecte du duc de Savoie, et enfin l'éventualité d'une

guerre avec les Turcs combinée avec les complications possibles du côté du nord, quand je vois tout le parti que la France pourroit tirer de ces circonstances, en cas de continuation de la guerre....., j'estime, à mon humble avis, que, si l'on peut éviter la guerre à des conditions passables, à savoir l'abandon de tous les autres points relatifs à l'Empire et à la maison impériale, et l'abandon de tout dédommagement pour l'Électeur, sauf son entier rétablissement, il sera plus sage d'accepter que de s'exposer à toutes les incertitudes de l'avenir : auquel cas on pourroit négocier certains tempéraments, comme le démantelement de Landau, le démantelement simultané de Kehl, du Fort Louis et du Fort Mortier, à condition que tous les autres points seroient réglés conformément au traité de Ryswick. Mais je ne saurois promettre que la France consente à ces tempéraments.

Le prince Eugène termine en conseillant à l'empereur, s'il n'accepte pas ces conditions, de rompre immédiatement et de reprendre les opérations militaires avant qu'une plus longue interruption ait achevé de désorganiser la résistance.

(Orig. Arch. I. R. de Vienne.)

11. *Villars à Voysin.*

A Rastat, ce 9 décembre 1713.

Je suis pénétré, Monsieur, de toute l'amitié que je vois dans vos lettres : comme j'ay eu l'honneur de vous envoyer la copie de celle que j'écrivois à Madame de Maintenon, vous y aurez trouvé que je ne formerois jamais de prétention qui pût faire la moindre peine au Roy. Il est plus court de n'être occupé que de la gloire de Sa Majesté et de la sienne particulière : je vous suplie de croire que je borne toute mon ambition à cette seulle passion. Il est permis aux hommes de souhaiter quelque distinction ; je me contentois d'une assez médiocre, mais je vous supplie très humblement, Monsieur, de n'y pas songer. Je conte infiniment sur l'honneur de votre amitié, et vous devez être seur de moy à la mort et à la vie.

Vous trouverez cy-joint la copie de ma dernière dépêche : j'ay peine à croire que vous ayez connoissance de celle dont Sa Majesté m'a honoré par votre dernier courrier. Il est fort aisé de rompre toute négociation : vous verrez dans la lettre cy-jointe d'un secrétaire qui n'a pas connoissance des secrets, les discours que m'a tenu le Prince Eugène. Je vous supplie que je reçoive des ordres précis sur les prétentions de l'Électeur de Bavière; en vérité, les derniers sont surprenants; peut-être

trouverez-vous ma lettre au Roy trop hardie, mais je ne sçay point tromper Sa Majesté.

Le Prince Eugène m'a donné des passeports, moyennant lesquels mes courriers passeront seurement par la route la plus courte, et cela abbrège leur voyage entier de trois jours.

Je vous supplie, Monsieur, de ne songer à rien au monde auprès du Roy pour moy qu'à luy faire valoir mon zèle. Si je puis finir cette affaire, je seray trop heureux et ne désireray après cela que du repos.

(Min. orig. Arch. Vogüé.)

12. *Villars à Voysin.*

Au château de Rastat, ce 9e décembre 1713.

J'ay eu l'honneur de vous mander, Mr, que l'armée des ennemis ne se séparant pas encore, j'avois retenu sur les lignes de la Lütter les trouppes qui, sous les ordres de Mr le comte de Broglie, doivent s'étendre au delà de Landau : depuis le six, les quartiers d'hiver sont arrivés au Prince Eugène, et il commence à les distribuer. Cependant leur armée ne se sera point entièrement séparée ce vingt.

Notre même vie continue icy; comme j'ay le grand appartement et par conséquent le plus propre à rassembler la compagnie, le Prince Eugène y vient tous les soirs; nous mangeons régulièrement tous les jours ensemble. Tous les généraux des ennemis viennent passer deux ou trois jours icy. Il n'y a pas si grande compagnie des nôtres. Le comte de Broglie, M. de Chatillon et Contade n'en sont point partys. Il y en est venu plusieurs autres. Mais la liberté de regagner Paris les a presque tous entraînés; cette facilité d'être toujours ensemble fait que nous parlons d'affaires tous les jours; la conversation fut vive hier au sujet des Électeurs : le Prince Eugène dit que, si le Roy obtient leur rétablissement total, c'est obliger l'Empire à ce qui n'est encore jamais arrivé; et sur cela il cite les exemples de l'Électorat de Saxe, qui a été perdu pour toujours; celuy de l'Électeur Palatin, lequel, dans le tems même que les armées du Roy et de la Suède partageoient l'Empire, n'avoit jamais peu par la protection de ces deux puissances être rétably; qu'il avoit perdu pour toujours le haut Palatinat et n'avoit été conservé Électeur que par avoir créé un huitième Électorat; que, si donc on obtenoit le rétablissement total des deux Électeurs, et que l'on voulût encore des grâces extraordinaires pour celuy de Bavière, c'étoit

vouloir traitter avec opprobre l'Empereur et l'Empire; qu'ils ont continué la guerre pour ne pas se soumettre à une telle opression, de laquelle cependant on ne les avoit pas menacé; mais qu'ils continueroient la guerre jusqu'à l'extrémité, si actuellement on vouloit les y soumettre. Voilà, Monsieur, une partie des raisons de Mr le Prince Eugène, et sur cet article toujours prest à partir.

Nous sommes icy, Mr le Pce Eugène et moy, dans une assez étroite liaison; son caractère n'est pas la dissimulation, et il me parle assés librement de ses sentimens, hors sur les affaires de son maître; mais, pour sa situation personnelle, il est premier ministre dans sa cour. Le conseil de l'Empereur n'est composé que du Pce Eugène, qui est le plus ancien conseiller d'État, le comte de Trautsen, Sinsendorff et Seiler, tous deux chanceliers de la cour, et Staremberg, président des finances. De ces quatre-là, Trautsen et Staremberg luy sont très dévoués. Il est donc fort accrédité, mais, comme nous sommes icy dans le palais du Prince Louis, qui a été persécuté par la cour de Vienne, le Pce Eugène me dit tous les jours que le premier dégoût que l'on luy donneroit, la chose du monde qu'il désireroit le plus c'est la retraitte; qu'il a assez éprouvé les faveurs et les disgrâces de la fortune. Il ne veut point du tout se marier, et me paroist assez philosophe, lisant beaucoup, fort attaché à ses devoirs, mais peu courtisan. Il attend ses couriers, et moy les miens. Il paroît avoir envie de finir avec la dignité de son maître et tout prest de rompre si on veut outrer la matière. Voilà, Monsieur, à quoy nous en sommes. Il voit bien que, sur les points principaux que je luy ay demandé, il ne peut rien faire. Il attend de nouvelles instructions, et je suis persuadé que dans peu de jours tout sera signé ou entièrement rompu.

(Orig. Dépôt de la guerre, 2461, n° 35.)

13. *Torcy à Villars.*

Versailles, 9 décembre 1713.

Le courrier que je vous renvoye, Monsieur, sera bientost suivy d'un autre qui vous portera une réponse précise à tous les points de votre lettre du 5. M. le Prince Eugène paroist étonné que vous demandiez plus que les plénipotentiaires du Roy n'auroient demandé à Utrecht, mais je crois qu'il est encore plus estonnant qu'après les événemens de la dernière campagne il offre moins que la cour de Vienne n'offroit quand elle a rompu les confé-

rences. Si vous ne le persuadez pas, Monsieur, à Radstatt, il deviendra peut-être plus docile la campagne prochaine; l'Archiduc feroit bien de s'en éviter l'embaras, et aux Princes de l'Empire la dépense et la ruyne. Je vous supplie de croire, etc.

(Orig. Arch. Vogüé.)

14. *Villars à Voysin.*

Rastatt, 14 décembre 1713.

En vérité, M., j'ay été ravy de trouver dans la petite lettre que vous me faittes l'honneur de m'écrire que la mienne du 5 à Sa Majesté vous réjouissoit fort : j'aurois été sans cela très consterné de celle de Mr de Torcy, qui me paroit désaprouver entièrement le plan de paix que j'avois envoyé. Quoy! Monsieur! parce que l'Électeur croira s'ennuyer en Bavière l'on continuera la guerre! La gloire du Roy est pleinement satisfaitte, par forcer l'Empire et l'Archiduc à un rétablissement qui n'a pas d'exemple : on rend tous ses États à un prince mis au ban de l'Empire, il retrouve ses palais, ses meubles : il ne peut demander que dix mois de tems de ses revenus, puisqu'il n'y a que ce terme-là entre l'instruction et la publication du ban. Le tems que ce prince a été hors de chez lui, le Roy luy a donné la moitié plus d'argent tous les ans qu'il n'en auroit eu dans ses États, et il n'est pas content! et nous nous mettrons au hasard de rompre une paix glorieuse, utile, pour d'aussi petits intérests[1]!.....

(Min. orig. Arch. Vogüé.)

15. *Voysin à Villars.*

Versailles, 22 décembre 1713.

J'espère, Monsieur, que vous aurés la gloire de conclure la paix et je vous en félicite d'avance : vous voirés par les lettres de M. le Mis de Torcy que le Roy vous en donne le pouvoir. Sa Majesté auroit fort souhaitté obtenir quelque chose de plus pour l'Électeur, c'est l'effect d'un sentiment de générosité pour un Prince son allié, qui a toujours esté fidèle dans ses engagements, mais il faut se contenter de ce qui est possible; la gloire est assez grande de forcer, par la seule supériorité de ses armes, l'Empereur et l'Empire à consentir à l'entier restablissement d'un Électeur proscript par les formes ordinaires; chose dont il n'y avoit pas

1. La fin de cette lettre a été imprimée par nous dans *Villars d'après sa correspondance*, t. II, p. 74.

encore eu d'exemple. Quoy que le Prince Eugène agisse avec une entière bonne foy et que ces mots, entier restablissement, ne laissent aucun doutte, il est bon néanmoins, en dressant le traitté, d'y faire attention; cette clause doit annéantir la principauté de M. de Malboroug, et plusieurs autres dons que l'Empereur avoit demembré de la Bavière. Je croy que vous feriés bien de prier M. de Torcy de vous envoier un projet au net et en forme du traitté de paix sur le pied des articles convenus, le Prince Eugène peut en faire dresser un de son costé, c'est le moyen que s'il y a des obmissions elles ne roulent pas sur vous.

Je croy que vous avés bien compris ce que je vous mandois par mes lettres précédentes, que sur les ordres qui vous estoient adressés vous ne laisserés pas de renvoier encore icy des courriers : quoy que l'on se tienne ferme suivant les ordres que l'on a, on évite de rompre. Le Prince Eugène n'a point esté fasché sûrement que vous aiés proposé le delay de sept ou huit jours pour attendre le retour du courrier et vous voiés bien que cela estoit nécessaire; l'Électeur de Bavière est venu icy et a fait tous ses efforts pour que le Roy vous confirmast ses ordres précédents. Sa Majesté luy a parlé avec bonté et amitié et ensuitte luy a fait déclarer par M. de Torcy qu'il ne luy estoit pas possible de faire plus pour luy que ce qui estoit stipulé de son entier restablissement, ny de continuer la guerre sur la seule prétention de son dédomagement.

Votre courrier du 18 est arrivé hier au soir; la proposition de céder au Roy le baillage de Germeissem en deçà de la Quaiche, et touts les droits de l'Électeur palatin en deçà de cette mesme rivière est très avantageuse. Cela termine bien des difficultés. Je croy avoir eu l'honneur de vous marquer que la seule raison qui avoit empesché d'en faire la demande formelle dans la négotiation estoit la crainte de la trop prolonger parce qu'il y avoit plusieurs princes de l'Empire intéressés, dont on disoit qu'il faut avoir le consentement. Quoy que le baron d'Hundheim dise qu'il donne cette proposition sans la participation du Prince Eugène, j'ay peine à le croire. Il n'importe de quelle manière elle vienne pourvu que nous en profitions, si, par une expression plus générale, les bornes de l'Alsace estoient fixées à la Quaiche et qu'il fust dit que la souveraineté appartiendroit au Roy sur tout ce qui est en deçà vers Strasbourg, cela emporteroit aussi la souveraineté de quelques terres qui sont à l'esvesque de Spire dont cet esvesque conserveroit seulement le domaine utile, et l'Électeur palatin céderoit au Roy tout le domaine utile aussi bien que la souveraineté de ce qui luy appartient. M. de la Houssaye est fort instruit de ce qui regarde

ces limites. Je n'ay pas cru devoir parler de la demande que vous avés dessein de faire jusqu'à ce que le courrier qui vous porte l'ordre fust parti, mais, à premier jour, je ferai lecture au Roy de cet article de vostre lettre pour prévenir Sa Majesté, et la veue me paroist bonne. Si l'on ne vous envoie pas d'icy de projet de traitté en forme et qu'il s'agisse de le rédiger, M. de la Houssaye vous sera d'un grand secours, vous avés tout pouvoir, le Prince Eugène paroist avoir envie de finir, ainsi rien ne doit plus arrester. Il y a trois mois que je soustiens que l'ouverture de négotiation sur laquelle vous travaillés estoit la meilleure de toutes celles qui pouvoient se présenter, et je suis bien aise de ne m'estre pas trompé dans l'espérance que j'ay eu et que j'ay communiqué à d'autres, d'un aussi heureux succès ; achevés vostre ouvrage, Monsieur, cela ne diminue pas l'envie que l'on vous porte, mais vous reviendrés chargé d'honneur, avec toutte la confiance et les agréments de la part du maistre qui sera engagé à chercher les moyens de répandre sur vous des grâces quand mesme vous ne les demanderiés pas ; à mon esgard, quoy que vous fassiés cesser les principalles fonctions de ma charge, je vous applaudirai avec toutte la France, et serai toujours avec un attachement fort vif et fort sincère, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

16. *Villars à Voysin.*

A Rastatt, ce 29 décembre 1713.

Je dois, Monsieur, vous rendre mille grâces de toutes les bontés que je trouve dans la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne doute pas que vous n'ayez contribué à déterminer le Roy à passer une condition sans laquelle il n'y avoit pas de paix ; mais, en vérité, seroit-il possible qu'aucun bon serviteur de Sa Majesté n'eût pas trouvé cette paix la plus glorieuse qui ait jamais été.

Comme je n'ay pas le tems d'écrire plus amplement à Sa Majesté par l'impatience que j'ay de dépêcher ce courrier, et que d'ordinaire mes dépêches sont composées de matières que je ramasse d'avance sur les conversations que j'ay avec le Prince Eugène, je fais joindre à cette lettre divers discours qu'il m'a tenus, comme ils font voir à quel point cette paix est glorieuse, je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien les lire à Sa Majesté.

Vous verrés par la lettre que j'ay l'honneur d'escrire à Sa Majesté que l'article des Catalans arreste tout ; il est certain que par ma dépêche du 3 je l'avois marqué comme une condition sans

laquelle le Prince Eugène déclaroit qu'il ne pouvoit rien conclure.

Vous trouverés cy-joint un mémoire sur une conversation que j'ay eu avec un envoyé de M. l'Électeur de Bavière. J'ay esté bien aise de luy parler devant M. de la Houssaye, je viens de luy parler encore, il envoye tous les jours des courriers, m'a dit n'avoir pas ordre de me communiquer ses commissions; je sçais par le Prince Eugène qu'il promet aux ministres de l'Empereur les terres qu'ils ont déjà en Bavière, et M. de la Houssaye est persuadé aussy bien que moy que cet homme suspend la négotiation; il part dans ce moment pour se rendre auprès de l'Électeur.

J'auray l'honneur de vous dire encore, Monsieur, sur l'affaire des Catalans, que vous pouvez scavoir parfaitement quels sont les moyens du Roy d'Espagne pour les soumettre, si l'on en est assuré et que l'on soit à peu de semaines près de les réduire, à la bonne heure, mais, s'ils pouvoient se soutenir longtemps, peut-être conviendroit-il mesme au Roy d'Espagne d'accorder, par la sollicitation du Roy, ce qu'il n'est pas asseuré d'obtenir par la force.

J'ay passé la journée entière à cette discussion, je le crois peiné des ordres reïtérés qu'il dit avoir de la cour de Vienne pour ne pas abandonner ces gens-là.

Je vous supplie que je vous remette à la lettre de Sa Majesté; nous commencions à dresser les articles lorsque nous en sommes venus à celuy de ces Catalans et de Portolongone, je ne m'attendois pas à estre arresté tout court sur cela, vous jugerés mieux que personne si, tout le reste accordé, cet article peut rompre la paix, vous verrés aussy ce qui s'est passé sur le baillage de Guermesheïm.

(Minute orig. Arch. Vogüé.)

17. *Villars à Voysin.*

A Rastatt, ce 4 janvier 1714.

Je comte, Monsieur, de vous depescher un courrier avant la fin du 6 de ce mois, le Prince Eugène m'a dit que Vienne et tout le monde le croyoit party de Rastatt. Penterridter a montré à d'Hauteval des lettres du comte de Sinsendorff arrivées hier au soir qui parlent de mesme, il m'a toujours dit qu'il ne s'estoit excusé sur son retardement que parce qu'il me voyoit les dispositions de finir : je puis vous asseurer qu'il a esté peiné des ordres qui l'ont obligé à une demande dont il a connu luy-mesme toutes les difficultés. Enfin, Monsieur, il me disoit encore aujourd'huy : « Si nos maîtres n'avoient pas voulu finir, ce n'estoit pas de nous dont ils

devoient se servir et gens comme nous ne doivent pas rompre pour des lanternes. » Le point du dédomagement n'auroit jamais passé; ce que le Prince Eugène a demandé en dernier lieu m'a fait la plus vive peine, enfin le matin mesme j'avois demandé le meïlleur courrier de mes gens, contant que le jour de l'an le Roy pourroit apprendre la paix certaine; je vous assure, Monsieur, que j'ay plus d'envie de vous la mander, que l'on ne peut en avoir de l'apprendre. Je vois, Monsieur, par la dernière lettre que vous me faites l'honneur de m'escrire que Sa Majesté a eu la bonté de se relascher à cent mille écus sur ce qui a esté demandé à la ville de Fribourg; M. de la Houssaye aura eu l'honneur de vous mander qu'une plus haute prétention n'auroit esté d'aucun effect par l'impossibilité de la faire payer.

(Minute orig. Arch. Vogüé.)

18. *Villars à Voysin.*

A Rastatt, ce 7 janvier 1714.

J'ay parfaitement compris, Monsieur, qu'il étoit nécessaire que vous fussiez instruit et j'en suis très convaincu depuis le commencement de la négociation, je le suis aussy que si nous ne concluons bientôt les obstacles augmenteront au lieu de diminuer : je l'ay fait voir hier clairement au Prince Eugène, et il en est persuadé : je croy que véritablement il désire la paix, mais il est véritablement peiné sur les articles des Catalans et il est très possible qu'une pareille condition tienne fort au cœur de l'Archiduc et de l'Archiduchesse, laquelle le Prince Eugène m'a dit être demeurée seulle et sans nulles troupes dans Barcelonne lorsque l'on parloit de l'abandonner et il est très apparent que pour avoir la liberté d'en sortir elle aura promis à ces révoltés tout ce qu'ils luy auront demandé : cela est bien vraysemblable, et le Prince Eugène m'a dit que cet article avoit pensé perdre Sinsendorff auprès de l'Empereur parce qu'il avoit consenty à la sortie des troupes impérialles sans obtenir les privilèges : ils disent tous que nos ambassadeurs l'ont promis à la paix généralle, que c'est de cette paix généralle dont il est question présentement.

Je reçois, Monsieur, un mémoire de Mr de Sainte-Croix, Mr de Torcy m'en avoit déjà envoyé un : j'en ay parlé au Prince Eugène sérieusement, je vous avoüeray qu'il ne m'a pas répondu de même, et, pour vous mettre au fait, vous savez que l'Empereur Joseph donnoit fort aysément, ce jeune homme luy plût, il étoit même chargé de tous les divertissemens publics, comme opéras, comé-

dies, peut-être de quelques particuliers; enfin, il a eu ce petit billet signé que vous avez veu, lequel auroit peut-être eu son effect si l'Empereur avoit vescu, encore eut-il fallu qu'aucun de ses ministres n'eût eu la fermeté de luy dire que c'étoit payer un peu cher les services de Mr de Sainte-Croix que de luy donner une souveraineté de cent mille livres de rente au moins : il pouvoit fort bien arriver aussi que ces ministres qui s'en sont fait donner de pareilles n'osoient pas désapprouver, pour d'autres, les libéralités qu'ils trouvoient très raisonnables dans leurs personnes; mais ce qui ne vous paroîtra peut-être pas l'être infiniment, c'est que, rebuté à la cour de Vienne, on s'addresse à celle de France pour obliger l'archiduc à donner cent mille livres de rente, et même plus, à ce que m'a dit le Prince Eugène; après cela M. de Sainte-Croix apporte des facilités comme de prendre cette souveraineté dans le païs de Luxembourg ou en Flandre. En vérité, Monsieur, si vous trouvez ces facilités dans Sa Majesté à faire donner des États, ne vaudroit-il pas mieux que ce fût à vous ou à moy qu'à des étrangers?

Tout ceci, Monsieur, est bon pour vous et point pour Mme de Mailly, car le beau sexe fait ordinairement consister la raison dans la volonté, et je vous supplie de vouloir bien luy dire que je feray tout de mon mieux.

(Minute orig. Arch. Vogüé.)

19. *Voysin à Villars.*

Versailles, 8 janvier 1714.

Je tiens la conscience de l'Archiduc très bien déchargée, Monsieur, et son honneur fort à couvert par la tentative que M. le Prince Eugène a fait en faveur des Catalans. C'est une cérémonie qu'il falloit remplir, et je n'ay jamais cru un instant que cela fust sérieux; on se sert, comme vous sçavés, des traîtres et des rebels, mais, après en avoir tiré tout l'avantage que l'on peut, on ne se fait pas un grand scrupule de les abandonner à leur mauvaise destinée; les Catalans sortiront d'affaire mieux qu'ils ne méritent, et surtout si la cour de Vienne se sert de la voie de Me des Ursins; c'est la meilleure et la plus sûre pour y réussir. Les plus grands privilèges de ces Catalans leur ont esté accordés par le Roy d'Espagne régnant; ceux-là vont presque jusqu'à l'indépendance. Sa Majesté Catholique s'est si mal trouvé de les leur avoir accordé que l'on ne peut guère luy proposer de les laisser dans cet estat à l'égard de leurs privilèges antérieurs. Si Me des

Ursins en faisoit son affaire, je croy qu'il ne luy seroit pas impossible d'en obtenir la conservation pourvu qu'elle vît sa souveraineté bien establie; l'intérest de la France est assés que les Catalans demeurent dans le mesme estat où ils ont toujours esté. Il peut venir des temps où les deux couronnes ne seront pas dans une parfaite union, mais, quelques efforts que le Roy fasse à l'égard du Roy d'Espagne, il ne faut pas compter qu'il y ait aucun crédit pour la conservation des privilèges des Catalans.

La condition de retirer les trouppes de Sa Majesté de la Catalogne ne peut jamais estre admise; les rebels ont déclaré la guerre à Sa Majesté, mais, quand ils n'auroient pas eu cette insolence, retirer les trouppes françoises auroit l'air d'abandonner le Roy d'Espagne et d'y estre forcé par l'Archiduc; rien ne seroit plus contre l'honneur de Sa Majesté et le Roy d'Espagne auroit grand tort de s'en plaindre, le traité d'évacuation de la Catalogne fait dans le temps que tous les alliés estoient unis ne porte rien de semblable; ainsi il ne faut pas penser que cela puisse estre.

La bonne opinion que j'ay de vostre négotiation et l'espérance de la conclusion d'un traitté de paix ne m'empeschent pas d'agir et de prendre touttes les mesures sur le pied de la continuation de la guerre; je parle et j'escris continuellement dans cet esprit aux officiers affin qu'ils ne se relaschent pas et qu'ils fassent au contraire comme si nous estions dans une première année de guerre. Ce que le Roy fait refformer ne servira qu'à rendre les troupes d'armée plus complettes; vous avés sceu que M. le chevalier d'Asfeld a fait enlever un poste que les ennemis vouloient establir à Neustat. Cette expédition a parfaitement réussi.

(Orig. autogr. Arch. Vogüé.)

20. *Villars à Voysin.*

A Rastadt, le 14 janvier 1714.

Ce n'est pas une matière, Mr, où l'on aille bien vite que celle de la rédaction d'un traitté. J'espère que S. Mté sera satisfaitte de celuy que j'ay l'honneur de luy envoyer, et, suivant vos bons conseils, j'ay été ravy que tous les articles pussent être examinés avant que d'estre signés. Après cela, Mr, soyez persuadé qu'il n'y a pas une expression qui n'ait esté bien pesée et examinée. Je prens volontiers conseil; je me suis servy de celuy de M. de la Houssaye et s'il se trouve quelque terme que S. M. eût pu désirer autre, et qui eût été plus directement conforme à ses intentions, ce n'a pas

esté manque d'une attention très vive de ma part si on ne les a pas employés.

Le comte Du Bourg pourra vous dire que Hoglindorff qui est l'homme de confiance du Pce Eugène et le premier secrétaire Penterridter luy ont dit, que si le Prince Eugène avoit eu à regler ce traitté avec tout autre, il auroit tout rompu il y a plus d'un mois. Il est certain qu'il y a plus d'amitié entre le Pce Eugène et moy que l'on ne pouvoit l'imaginer entre gens de mesme mestier. Une sorte d'envie et la plus dangereuse, qui est celle de cour, ne peut y estre meslée et n'empesche pas que de certains sentiments ne produisent un effet assés naturel.

Enfin, Mr, voilà l'ouvrage bien avancé. Je vous supplie que l'on n'oublie pas de m'envoyer les pleins pouvoirs du grand sceau, et je suis estonné qu'ils ne m'ayent pas encore esté envoyés, puisque j'ay mandé que tous ceux que l'on avoit desiré de la cour de Vienne sont arrivés il y a longtemps.

Vous trouverés cy joint ce que j'ay l'honneur de mander à Sa Mté. Je voudrois bien que mon courrier pût partir aujourd'huy et je ne doutte pas que Sa Mté ne l'attende avec impatience. J'ay lieu de croire que celuy cy sera le pénultième, et que le premier ensuite vous portera la paix bien signée.

J'ay esté très aise de voir les bruits de guerre se reprendre à la cour et à Paris; vous pouvés conter, Mr, que tout ce qui se dit à Versailles arrive très promptement icy, et, à la grande honte de nostre poste, les lettres qui passent par la Haye arrivent aussitost icy que celles que je reçois par la Comtée.

Je vois, Mr, que vous comprenés par merveille que l'intérest du Roy seroit que les Catalans ne fussent ny soumis ny accablés, et je trouve dans vostre raisonnement sur cela la véritable solidité.

J'attendray avec impatience le retour de mon courrier, et je vous avoue que ces derniers trois jours sont d'une grande fatigue. M. le Pce Eugène et moy, et nos deux premiers secrétaires en sont si las, que, si un tiers venoit présentement disputer contre nous deux, la victoire luy seroit peu disputée.

Je vous supplie que je reçoive des décisions sur ce peu d'articles, et en un mot la liberté entière, car il n'est plus question de renvoyer de nouveaux courriers.

(Orig. Dépôt de la guerre, vol. 2506, n° 109.)

21. *Villars à Voysin.*

A Rastadt, le 21 janvier 1714.

Je viens de gagner, Monsieur, la dernière bataille, et en vérité un peu contre mes espérances. Le Pce Eugène m'a juré qu'il s'estoit exposé à desplaire à l'Empereur et que tout autre que luy n'auroit pas hazardé ce qu'il a fait. Ceux qui le connoissent vous diront, Mr, que son caractère n'est rien moins que la dissimulation. Je ne puis trop me loüer de la manière dont il a toujours traitté avec moy. J'ose me flatter que S. M. sera plainement satisfaitte.

Je vous supplie, si sur mes articles envoyés il y avoit quelques difficultés, qu'au moins par le retour de ce courrier elles soient levées. Vous verrés que le Pce Eugène s'est entièrement rendu sur les Catalans, et lorsqu'il ne demande plus que le Roy retire ses troupes, mais seulement que l'Empereur puisse envoyer des secours d'hommes, de vivres et d'argent, et sans stipuler que le Roy ne s'y opposera pas, on ne peut guere refuser à l'Empereur ce léger *desempenno,* pour me servir d'un terme espagnol, pour des peuples qui se sont sacrifiés pour luy. J'espère que Made de Maintenon sera contente et je vous avoüe, Mr, que je le seray parfaittement quand j'auray signé la tranquillité du Royaume : le serés vous de moy et de vous puisque vous avés soutenu que la paix ne se feroit qu'icy? Je vous asseure que le Pce Eugène a dit plusieurs fois qu'elle ne seroit jamais conclue entre d'autres, lesquels auroient beaucoup moins tiré de luy.

J'ay l'honneur de vous supplier encore, Mr, si, sur les articles envoyés, le Roy, arresté par la difficulté des Catalans, n'avoit pas donné des ordres précis sur le reste, de vouloir bien que je les reçoive par le courrier que je vous demande immédiatement après l'arrivée de celluy cy.

(Orig. Dépôt de la guerre, vol. 2506, n° 118.)

22. *Voysin à Villars.*

Versailles, le 22 janvier 1714.

Vous estes bien esloigné de compte, Mr; le projet que vous avés envoié a esté veu au Conseil : il y a certainement bien des articles qui ne peuvent passer comme ils sont. M. de Torcy vous envoie par le retour de vostre courier un mémoire assés ample d'observations. Vous savés tout ce qui se peut dire sur l'article des Catalans, celuy qui regarde l'Italie et Portolongone est encore pire ; rien ne seroit plus déshonorant pour le Roy que de voir attaquer une

place du Roy d'Espagne et se lier les mains pour ne pouvoir le secourir. Vous levés sans nécessité l'obstacle que l'Archiduc trouve dans le traitté de neutralité d'Italie, et l'Archiduc prend avec le Roy le titre de Roy Catholique sans qu'en aucun endroit il soit fait mention du Roy d'Espagne. On ne peut pas proposer de retirer les trouppes du Palatinat que le Roy ne soit sûr de la paix avec l'Empereur par la ratification du traitté à faire avec les Estats de l'Empire. Les contributions et autres impositions ne peuvent aussi cesser que de ce mesme jour; cela n'a jamais esté demandé ny accordé autrement dans tous les traittés de paix. Vous pouvés voir ceux d'Utrecht qui sont les derniers. J'ay toujours compris qu'il estoit nécessaire que M. de Torcy fist icy un projet de traitté tel que le Roy veut bien qu'il soit signé, de mesme que M. le Prince Eugène a fait dresser de son costé le projet qu'il vous a remis. Vous recevrés ce projet au premier jour; c'est vostre sûreté et descharge. Les articles dont vous estes convenu pour les places d'Alsace que le Roy doit garder ou rendre, et pour ce qui regarde les Électeurs, y seront nettement expliqués. On connoistra bientost si l'Archiduc veut la paix. Je croy beaucoup plus la continuation de la guerre et il faut s'y bien préparer. Vous pouvés commencer à faire vos projets pour la campagne prochaine.

Il me vient une idée : supposés que vos conférences se rompent : le Prince Eugène retournera diligemment à Vienne : les lignes d'Ételingue ne sont gardées cet hiver que par de foibles détachements des trouppes des Cercles, il y en a très peu de l'Empereur. Il seroit facile de rassembler, en très peu de tems, bon nombre de trouppes de celles qui sont sous le commandement de M. le comte du Bourg ou sous celuy de M. le comte de Broglio, et, en faisant semblant de vous arester quelques jours à Strasbourg pour venir icy, vous pourrés peut-estre faire attaquer et surprendre ces lignes mal gardées par de mauvaises trouppes. Le pain seroit voituré par batteaux : il y a à Strasbourg 200 chevaux d'artillerie pour mener quelques pièces de canon, le reste des munitions seroit porté par des charriots du païs. On pourroit en mesme temps faire paroistre un petit corps du costé de Mayance et Coblentz et un autre vers les montagnes qui vont à Filingue. Cette expédition, si elle réussissoit, vous ouvriroit un beau païs pour la campagne prochainne et vous feroit plus d'honneur qu'une bataille gaignée, sans qu'il vous en coutast peut-estre beaucoup. Je scay bien que vous avés un passage dans l'Empire par Fribourg, mais vous en connoissés aussi touttes les difficultés pour les voitures, et, quand mesme celuy par Philisbourg ne seroit pas le meilleur et le plus com-

mode, il est certain que si vous aviés les deux, il ne seroit pas possible aux ennemis de les guarantir et deffendre touts deux également. M. de Contades se trouve encore heureusement avec vous ; le moment de la rupture des conférences, si elles se rompent, sera celuy où vous trouverés les ennemis moins précautionés, et que je croy qu'il ne faudroit pas perdre ; les trouppes, encouragées par vostre présence, ne trouveroient pas la besogne difficile et l'expédition dureroit si peu que ce ne seroit pas une grande fatigue. Ces lignes seroient bientost rasées si vous en estiés le maistre.

(Minute autogr. Dépôt de la guerre, 2472, fol. 330.)

23. *Villars à Voysin.*

Au chasteau de Rastadt, ce 28 janvier 1714.

Je vois, Mr, par la lettre que vous me faittes l'honneur de m'écrire, que vous ne contés plus sur la paix et le principal article de rupture est Portolongone. Il paroît, par les observations de M. de Torcy, que cet article pouvoit s'accommoder par la principauté de Made des Ursins : donc, Mr, si la guerre continue dans l'Europe, ce sera l'intérest de Made des Ursins qui en sera la première cause.

Je respecte les observations, mais je ne croiray jamais qu'il soit bien important de mettre quelque fois sur les restitutions, tantôt au Roy, tantôt à la France, que l'on ne doit pas dire reconnoître l'Électeur d'Hanover, mais le duc d'Hanover pour Électeur. Enfin, Mr, il y a bien des choses de cette force-là; et en un mot quand on veut donner des leçons à un homme comme moy à la teste des armées de France depuis douze ans, je crois mériter des circonspections, surtout dans les bagatelles.

Je vous diray, Mr, que je trouve par la suitte ce que j'ay préveu, c'est que le Roy et vous rendriez Mr de Torcy mon ennemy mortel, et j'avoue qu'en sa place je serois vivement touché de voir que vos courriers m'apportent toutes les dépêches, que tous les miens vont descendre chez vous, d'autant plus que depuis la fin de la campagne, il n'est question que des négociations. Vous m'avez défendu de m'éclaircir avec luy sur des ordres du Roy envoyés par vous, contraires à des ordres de Sa Majesté envoyés par luy. Qu'arrive-t-il de tout cela ? c'est que j'en suis la victime, et que je reçois mille dégoûts dans une négociation, suitte de la campagne la plus glorieuse qu'ayent fait les armées du Roy, et lorsque tout

le monde me croit chargé de la plus importante commission de l'Europe; je vous observe, Mr, que je ne l'ay point du tout désirée et que ce que je souhaittois le plus étoit d'aller de Fribourg à la cour.

J'ay communiqué à M. de la Houssaye tout ce que vous me faittes l'honneur de me mander sur le renouvellement de la guerre; ny luy ny moy ne trouvons pas l'entreprise possible présentement par une infinité de raisons; mais j'y en ajouteray une, c'est que forcer des lignes, quand même cela se pourroit, lorsque l'on ne peut agir au delà ny y séjourner long tems, est absolument inutile, et il en arriveroit la même chose que de cette assemblée et marche de troupes il y a trois ans pour forcer les lignes de la Deulle et combler cette rivière et l'Escarpe : les ennemis y revinrent et rétablirent en huit jours ce que l'on avoit détruit en quatre. Ainsy donc, Mr, vous me permettrez de vous prier de trouver bon que, le Prince Eugène partant, je parte en même temps pour la cour, ayant grande impatience d'avoir l'honneur de vous revoir et de vous assurer moy-mesme que je suis, etc.

P. S. Mr de la Houssaye et M. de Contades, gens de bon esprit qui voyent comme moy tout prest à se rompre, me conseillent de vous dépêcher ce courrier, et j'y consens d'autant plus volontiers que j'ay trouvé dans plusieurs de vos lettres que vous aviez toujours soutenu que la paix se concluëroit icy plutôt qu'ailleurs; peut-estre que le dessein de plusieurs est que cela n'arrive pas. Ces MM. savent comme moy par diverses raisons que si la paix ne se fait pas à présent vous ferez la campagne, et peut-estre la paix deviendra-t-elle impossible, à tel point que nous ne la reverrons de dix ans. Les mesures sont : presser à se prendre avec les plus puissans princes de l'Empire pour la continuation de la guerre aux dépens des États du Roy de Suède et de ceux des Électeurs de Cologne et de Bavière; les trois plus puissans Électeurs, et les plus éloignés de nos opérations, espèrent à ces partages. Si cette partie est liée et que la reine d'Angleterre, que l'on dit à l'extrémité, vint à manquer et que les Wigts prennent le dessus nous nous retrouverons peut-estre dans l'horrible guerre dont nous sortons et de laquelle les bons ordres du Roy, vos sages précautions et ma conduitte dans les armées nous ont tiré. En vérité, Mr, je ne puis m'empêcher d'avoir l'honneur de vous dire que mes réflexions sur les guerres que j'ay faittes ne me rendent pas assez docile sur les leçons des observations.

Peut-être, Mr, que l'on veut la guerre en France au lieu de la

paix qui m'avoit paru si désirable. Si cela est, on donne beau jeu au caractère opiniâtre de l'Archiduc.

(Orig. Dépôt de la guerre, 2506, nº 125.)

24. *Villars à Voysin.*

A Rastadt, le 6ᵉ février 1714.

Si vous voullés la paix, Mʳ, elle est faitte, et je ne balanceray pas à vous dire que je l'aurois signée, sans les raisons que vous en trouverés dans la lettre de Sa Majesté ; je vous supplie de croire que, si vous la manqués présentement, vous ferés non seulement cette campagne, mais peut-estre plusieurs autres ; et pourquoy ne finiroit-on pas ? Le Prince Eugène ayant passé tout ce que nous désirons, et la tranquillité de l'Italie si bien establie, stipulée, promise, au point que l'Empereur ne peut la troubler en façon du monde, que le Roy ne soit libre de la soutenir, et ce seroit une conduitte bien habille à l'Empereur de se séparer de l'Empire pour renouveller la guerre. En vérité, les raisonnements que quelques personnes m'ont fait là-dessus sont si éloignés de vraysemblance qu'ils ne méritent pas que l'on y réponde.

Au reste, Mʳ, je soupplieray S. M. de vouloir bien que je luy redise les observations qui m'ont esté envoyées ; la pluspart, en vérité, ne sont que pour persuader au Roy que je suis un très mal habille homme, et je vois bien que quelques-uns de ceux qui y ont travaillé disent que Mʳˢ les généraux d'armée s'en tiennent à leur guerre et ne se meslent pas des traittés ; ils n'y entendent rien ; en vérité celuy-cy ne ressemblera pourtant guerre à ceux de Gertrudemberg. Je vous avoüe, Mʳ, que je suis vivement piqué que l'on ait pu dire que j'avois consenty à des propositions plus honteuses, et si Sa Mᵗᵉ n'a pas la bonté d'imposer silence à de pareilles impostures, il n'y a point d'homme de bien qui ne soit au désespoir : pour moy j'en suis outré, bien que ces fripons, menteurs, impudents soient bien confondus par ce qui va estre publié. Car j'ay l'honneur de vous dire que les articles que j'envoye au Roy sont connus de ce qu'il y a de gens principaux auprès du Prince Eugène, lesquels s'escrient que si on ne veut pas la paix après les conditions offertes, il faut s'attendre à n'en voir plus que par l'abattement d'un des partis, et je vous supplie de ne point conter que nous l'ayons par l'Angleterre ny par la Hollande ; ces deux puissances ne seront pas fâchées de nous voir continuer.

Je vous répette que sur les observations, Mʳ, on m'a un peu traitté en écolier, mais je vous aurois esté bien obligé de dire au

moins à la mareschalle de Villars que je ne suis pas aussy extravagant que l'on a voulu le publier.

Je dois, M^r, vous expliquer et vous supplier d'avoir grande attention que j'ay donné ma parolle d'honneur au Prince Eugène de lui mander véritablement, si dans les premiers ordres que j'attens de S. M. sur les articles que je luy envoye présentement (et dont on ne scauroit avoir le temps de vous envoyer copie), si, dis-je, sur lesdits articles, Sa Majesté ordonneroit quelque changement essentiel, auquel cas tout est rompu ; il ne reviendra plus. S'il n'y avoit que quelque difficulté sur la forme, elle n'arresteroit pas.

(Orig. Dépôt de la guerre, 2506, n° 138.)

25. *Villars à Voysin.*

A Strasbourg, le 8e février 1714.

Je vous rens mille grâces, M^r, de l'explication que vous voullés bien me donner sur le cérémonial avec M^r l'Électeur de Tresves. Je suis résolu, comme vous me faites l'honneur de me le conseiller, d'attendre la première lettre pour luy répondre et en attendant faire connoistre, si l'occasion s'en présente, ce qui a suspendu sa réponse.

Me voicy, M^r, dans la bonne ville de Strasbourg où je vas un peu courir le bal et la comédie et me divertir, car après un peu de chagrin que l'on m'a donné très injustement, je sçay secouer parfaittement bien toutes ces malignités de cour que vous aurés trouvé peu fondées si vous avés lu mes instructions. Je scais bien que je ne m'en suis écarté en rien, et si je les avois suivies à la lettre en dernier lieu, j'aurois signé. J'ay pris conseil, et il a été que si le Prince Eugène m'avoit pressé de rompre ou de signer, je ne pouvois m'empêcher du dernier ; je suis convaincu que j'aurois fort bien fait pour le bien de l'Estat et que vous n'aurés jamais de paix si avantageuse, à moins que l'Empereur n'ait la corde au col ; c'est le terme du Prince Eugène, lequel a bien juré que jamais on ne l'attrapera à se charger de faire de paix, ny moy non plus, sur ma foy. Que M^rs les ministres viennent y travailler eux-mesmes.

J'attends les ordres du Roy avec impatience, car, malgré les plaisirs de Strasbourg, je voudrois fort estre dans ma maison ; il est temps de se tenir un peu en repos ; le Prince Eugène me disoit : « au moins si la paix ne se fait pas, ce congrès ne coustera pas grand argent à nos maîtres. » Il dit que celuy d'Utrecht a

coûté deux cents mille écus à l'Empereur pour ses ambassadeurs. Le maréchal d'Uxelles a eu 180 mille francs pour son ambassade d'Utrecht quoyqu'il ait porté le deuil de sa mère 15 mois pour la grande affection qu'il luy avoit toujours porté. Je ne vous diray pas ce qu'il m'en a cousté pour mon séjour de Rastadt.

(Orig. Dépôt de la guerre, 2506, n° 141.)

26. *Gally au président Cholier.*

A Bade, le 10 septembre 1714.

M. le P^ce^ Eugène et M. le M^al^ de Villars sont arrivés icy le 5, après midy, et dès le mesme jour ces deux chefs de l'ambassade se rendirent les visittes et avec une grande démonstration de l'amitié qui est entre ces généraux. Ils ont signé le 7, à 11 heures du matin, la paix généralle et doivent repartir dans 4 ou 5 jours pour retourner tous deux auprès de leurs maîtres; ils doivent avoir encore quelques conférences sur les affaires des particuliers, celles du Roy, de l'Empereur et de l'Empire étant heureusement terminées, à la satisfaction plus généralle et plus entière qu'elle n'a paru jusques à présent dans aucune paix.

M. le P^ce^ Eugène est arrivé, comme M^r^ le M^al^ de Villars, avec peu de suitte. Ils mangent tous les jours ensemble chés les ambassadeurs ; ceux du Roy font une dépense magnifique et surprenante.

Je n'ay que le temps de vous envoyer ces nouvelles, M^r^, et de vous dire que Mgr le M^al^ a reçu toutes vos lettres. J'y joins une médaille [1] frappée pour Mgr le M^al^ et M^r^ le P^ce^ de Savoye, persuadé que vous serés bien aise de la recevoir. Il y en a encore d'autres, mais je n'ay pu encore les avoir.

(Orig. autogr. Archives du comte de Cibeins.)

1. Nous avons donné la reproduction de cette médaille dans notre *Villars, etc.*, t. II.

II.

Les lettres écrites ou reçues par Villars de 1714 à 1734 n'ont pas été conservées en aussi grand nombre que celles des années précédentes. Nous ne connaissons que la correspondance de Villars avec le prince Eugène publiée par nous (*Villars, etc.*, t. II), celle de Villars et de l'intendant de Provence Lebret, dont nous donnerons quelques extraits dans le prochain volume et qui vient de fournir à M. Babeau la matière d'un intéressant travail (Babeau, *le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence*, Paris, 1892), la correspondance militaire de Villars pendant sa dernière campagne, qui a été presque entièrement publiée par le général Pajol (*les Guerres sous Louis XV*, I, 341 et suiv.) et enfin quelques lettres éparses dans diverses collections. Nous empruntons à cette dernière source les quelques lettres qui suivent.

27. *Fénelon à Villars.*

A Cambray, ce 23 mars 1714.

Vous venez, Monsieur, de finir le plus grand ouvrage de notre siècle. Il fut commencé par les armes à Denain, et il a été achevé par une très heureuse négociation à Rastadt. J'avois toujours cru que vous seriez beaucoup plus touché de la réputation méritée en procurant le repos de l'Europe, que de celle qui dépend du sort des armes et qui fait tant souffrir les peuples. Nos ennemis, aprez nous avoir refusé la paix, ont été réduits à nous la demander. Toutes les nations sont en respect. La gloire des armes du Roi éclatte. On voit sa sincère modération. Il ne nous reste qu'à faire des vœux pour que sa longue vie affermisse cette heureuse paix et qu'elle nous en fasse goûter longtemps les fruits. Je ne suis pas seulement sensible au bonheur de la France, je le suis aussi à l'honneur infini qui vous en revient et qui passera à toute la postérité ! On ne peut avoir plus de joie que je n'en ai des nouvelles marques d'estime que le Roi vous a données, en votre personne et en celle de Mr votre fils. Enfin, je me représente avec un vrai plaisir les applaudissements que je sai que vous avez reçu de toute la ville de Paris. J'en jouis de loin par l'intérest très vif que j'y prends. Mais, quelque reconnaissance que je conserve pour toutes les bontés dont vous m'avez comblé en ce pays, je ne puis plus désirer d'avoir l'honneur de vous y revoir, et ce seroit souhaitter la destruction de votre plus bel ouvrage. Je me borne à vous

demander la continuation de votre bienveillance et de vous assurer du zèle inviolable avec lequel vous sera dévoué le reste de sa vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Fr. Ar. duc de Cambray.

Je n'ose, Monsieur, importuner mad. la mareschalle par un compliment, puis-je espérer que vous lui montrerez icy les marques de ma joye et de mon respect.

(Original. Communiqué par M. le vicomte de Grouchy.)

28. *Villars au vicomte de Trelans.*

A Paris, le 24 septembre 1715.

Je veux me flatter, Monsieur, que vous ne serez pas fasché d'aprendre que, par les bontez de S. A. Rle, le Roy m'a fait l'honneur de me nommer président du conseil de guerre. Cette place, qui me donnera les moyens de rendre tesmoignage des services de tout ce qui est employé dans la guerre, redoublera ma vivacité pour leur estre utile.

Nous avons le bonheur de voir à la teste du Royaume un régent plus illustre encore par ses grandes actions que par sa naissance, et qui, connoissant par luy mesme les divers mérites des officiers, joint à un esprit droit et juste toute la bonté que l'on peut désirer à un grand prince.

Pour moy, je regarderay comme un de mes premiers devoirs une extrême aplication à faire que les troupes soyent bien payées; vous pouvez les asseurer que S. A. Royale n'oublie rien pour cela et nous avons tous lieu de croire que par une très sage prévoyance elle mettra un ordre parfait à toutes choses; et, bien que l'attention de S. A. R. laisse peu de mérite à ceux qui ont l'honneur d'exécuter ses ordres, je veux espérer que ces vaillans hommes que j'ay veu souffrir avec tant de courage les plus dures extrémitez causées par le manque d'argent et de pain, jetter mesme celuy qu'ils venoient de prendre, aprez en avoir manqué deux jours, pour courir plus légèrement au combat; j'espère, dis-je, que ces mêmes hommes donneroient s'il estoit nécessaire des marques de leur respect pour S. A. Royale, de leur confiance dans ses paroles, de l'amitié qu'ils m'ont toujours marquée et de leur fermeté à souffrir patiemment quelques jours, bien que je suis très persuadé qu'il n'arrivera aucun retardement. Je vous prie de leur dire que j'ay lieu de croire que les payemens seront réguliers, mais ils tromperoient bien ce que j'attends de leur vertu et ce que je leur

ay veu faire s'ils marquoient la moindre impatience. Je vous prie de vouloir bien m'informer de tout ce que vous croirez convenable au bien du service.

(Original communiqué par M. Gauthier. Arch. du Doubs.)

29. *Le duc de Saint-Simon à Villars.*

Ce 19 aoust 1716.

S. A. R. m'a fait la grace, Monsieur, de m'accorder la croix de St Louis pour le gouverneur de mes enfants que je désirois fort; je joins icy son placet avec le bon de la main de S. A. R., je me flatte que vous me ferés la grâce de vous souvenir de le faire expédier et recevoir la première fois qu'on en fera.

En voicy un autre du sieur de Berge, manchot, et en outre fort blessé, par dessus très pauvre, qui a besoin des eaux, et peut estre davantage de quoy y aller; il a esté page de feu Mr de Lorge, je vous seray très obligé si vous pouvés luy accorder cette grâce.

Le 3e placet est pour un homme en qui je m'intéresse extrêmement, à cause de son frère qui m'est très attaché et que mon père a fait aide major de Blaye, il y a bien des années. Si cela est possible, je recevray votre bonté là dessus comme faitte à moi même.

J'avois dessein de vous rendre compte hier de ces trois choses, et d'autres encore d'une autre espèce dont nous nous sommes entretenus et sur laquelle je voy avec un grand plaisir vostre sentiment estre celuy de tout ce qui mérite d'estre compté parmi nous, si à quelqu'heure vous estiés moins assiégé qu'à l'orde, Mr de la Force ou moy vous en dirions davantage.

Je suis, Monsieur, plus parfaitement que je ne vous le puis dire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc de Saint-Simon.

(Original. Communiqué par M. le vicomte de Grouchy.)

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.

SOMMAIRES.

1713 (*suite*).

1714.

1722.

1723.

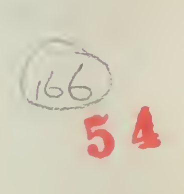
1724.

APPENDICE.

I.

II.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.


166
54